RCS : EVRY
Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00338
Numéro SIREN : 652 014 051
Nom ou dénomination : CARREFOUR

Ce dépôt a été enregistré le 23/10/2019 sous le numéro de dépôt 16303

Greffe du tribunal de commerce d'Evry

Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 23/10/2019

Numéro de dépôt : 2019/16303

Déposant :

Nom/dénomination : CARREFOUR

Forme juridique : Société anonyme

N° SIREN : 652 014 051

N° gestion : 2019 B 00338

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY
Le : 23 OCT. 2019
Numéro: 16303

CERTIFIE CONFORME
A L'ORIGINAL

4 | RAPPORT D'ACTIVITÉ AU 31 DECEMBRE 2018

4.1 Analyse de l'activité et des résultats consolidés 182
4.1.1 Principaux agrégats du compte de résultat 182
4.1.2 Analyse des principaux postes du compte de résultat 183

4.2 Situation financière et trésorerie Groupe 187
4.2.1 Capitaux propres 187
4.2.2 Endettement financier net 187
4.2.3 Tableau de flux de trésorerie de l'exercice et trésorerie du Groupe 188
4.2.4 Financement et ressources de liquidité 188
4.2.5 Restriction à l'utilisation des capitaux 189
4.2.6 Sources de financement attendues 189

4.3 Perspectives financières 189

4.4 Autres informations 190
4.4.1 Principes comptables 190
4.4.2 Saisonnalité de l'activité 191
4.4.3 Faits marquants de l'exercice 191
4.4.4 Incidence des changements de méthodes comptables et application de la norme IAS 29 193
4.4.5 Principales transactions avec les parties liées 194
4.4.6 Évènements post-clôture 194
4.4.7 Responsabilité sociétale 194

4.5 Chiffre d'affaires du premier trimestre 2019 195
4.5.1 Plan de transformation Carrefour 2022 : de nouvelles initiatives depuis le début d'année 2019 195
4.5.2 Ventes TTC 1er trimestre 2019, une croissance en comparable de 2,7 % 197
4.5.3 Normes comptables 198
4.5.4 Expansion sous enseignes - 1er trimestre 2019 199
4.5.5 Parc de magasins sous enseignes - 1er trimestre 2019 199

4.6 Glossaire indicateurs financiers 200

4.7 Analyse de l'activité de la société mère 201
4.7.1 Activités et résultats 201
4.7.2 Participations 202
4.7.3 Affectation du résultat 203
4.7.4 Activités de recherche et développement 203
4.7.5 Évolution récente 203
4.7.6 Résultat de la Société au cours des cinq derniers exercices 204

4.8 Gestion des risques 205
4.8.1 Principaux facteurs de risques et incertitudes 205
4.8.2 Le dispositif de prévention et de gestion des risques 214
4.8.3 Assurances 215
4.8.4 Gestion de crise 216

4.9 Dispositif de contrôle interne 217
4.9.1 Définition et objectifs du dispositif de contrôle interne 217
4.9.2 Organisation et acteurs du contrôle interne 217

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

4.1 Analyse de l'activité et des résultats consolidés

Le présent rapport d'activité au 31 décembre 2018 inclut le rapport de gestion conformément à l'article L225-100 du Code de commerce.

4.1.1 Principaux agrégats du compte de résultat

Les informations comparatives du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie consolidés présentées dans ce document ont été retraitées pour refléter le classement de l'activité Magasins de proximité intégrés France conformément à la norme IFRS 5 – *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*.

Par ailleurs, les informations relatives à l'exercice 2018 prennent en compte les impacts liés à l'application au 1er janvier 2018 de la norme IAS 29 – *Information financière dans les économies hyperinflationnistes* à l'Argentine, sans retraitement sur l'exercice 2017. Ces retraitements sont décrits en section 4.4.3.

(en millions d'euros)	2018	2017 retraité	Évol. en %	Évol. en % à taux de change constants
Chiffre d'affaires hors taxes	76 000	78 315	(3,0) %	3,4 %
Marge des activités courantes	17 067	18 081	(5,6) %	1,6 %
en % du chiffre d'affaires	*22,5 %*	*23,1 %*		
Frais généraux et amortissements	(15 162)	(15 946)	(4,9) %	2,5 %
Résultat opérationnel courant	1 905	2 135	(10,8) %	(5,1) %
Résultat opérationnel courant avant amortissements (ROCDA)	*3 469*	*3 735*	*(7,1) %*	*(1,8) %*
Résultat opérationnel courant après quote-part dans les résultats MEQ	1 919	2 139	(10,3) %	(4,6) %
Produits et charges non courants	(1 161)	(1 162)	(0,1) %	9,2 %
Résultat financier	(262)	(445)	(41,1) %	(43,7) %
Impôt sur les résultats	(539)	(618)	(12,8) %	(1,5) %
Résultat net des activités poursuivies - part du Groupe	(259)	(254)	2,0 %	29,8 %
Résultat net des activités abandonnées - part du Groupe	(301)	(277)	8,7 %	8,8 %
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE	**(561)**	**(531)**	**5,6 %**	**18,9 %**
CASH-FLOW LIBRE (1)	**636**	**503**		
DETTE NETTE AU 31 DÉCEMBRE	**3 785**	**3 743**		

- Le chiffre d'affaires 2018 s'élève à 76,0 milliards d'euros, soit une hausse de 3,4 % à taux de change constants.
- Le résultat opérationnel courant avant amortissements (ROCDA) du Groupe atteint 3 469 millions d'euros, en recul de 1,8 % à taux de change constants.
- Le résultat opérationnel courant s'établit à 1 905 millions d'euros, en recul de 5,1 % à taux de change constants.
- Le résultat opérationnel non courant est une charge nette de (1 161) millions d'euros principalement liée aux coûts de réorganisation (qui représentent 727 millions d'euros), reflétant les décisions prises lors de l'annonce du plan de transformation 2022.
- La charge financière nette s'établit à (262) millions d'euros, en amélioration de 182 millions d'euros suite notamment au désendettement du Groupe et favorablement impactée par l'application de la norme IAS 29 en Argentine à partir du 1er janvier 2018 (cf. section 4.4.3).
- La charge d'impôt sur les résultats s'élève à (539) millions d'euros, représentant un taux effectif d'impôt de 109 % fortement impacté par les éléments exceptionnels de l'année.
- Le résultat net des activités poursuivies, part du Groupe, ressort à (259) millions d'euros et comparable au résultat 2017 retraité.
- Le résultat net des activités abandonnées, part du Groupe, s'établit à (301) millions d'euros, à comparer à (277) millions d'euros en 2017 et reflète l'arrêt de l'activité Magasins de proximité intégrés en France.
- En conséquence, le résultat net, part du Groupe, est une perte de (561) millions d'euros, à comparer à une perte de (531) millions d'euros en 2017.
- Le cash flow libre (1) s'élève à 636 millions d'euros contre 503 millions d'euros en 2017 retraité.

(1) Le cash-flow libre est le solde net de l'autofinancement avant coût de l'endettement financier net, de la variation du besoin en fonds de roulement et des investissements opérationnels.

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

4.1.2 Analyse des principaux postes du compte de résultat

Chiffre d'affaires HT par zone géographique

Les secteurs opérationnels correspondent aux pays dans lesquels le Groupe exerce ses activités, réunis en zones géographiques, auxquelles s'ajoutent les « fonctions globales » qui regroupent les holdings et autres sociétés hébergeant des activités de support administratif, financier et commercial.

(en millions d'euros)	2018	2017 retraité	Évol. en %	Évol. en % à taux de change constants
France	35 615	35 253	1,0 %	1,0 %
Europe (hors France)	21 076	21 112	(0,2) %	0,0 %
Amérique latine	13 809	16 042	(13,9) %	15,7 %
Asie	5 501	5 907	(6,9) %	(4,1) %
TOTAL	**76 000**	**78 315**	**(3,0) %**	**3,4 %**

Le groupe Carrefour a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 76,0 milliards d'euros, en hausse de + 3,4 % à taux de change constants. Malgré des marchés très concurrentiels en Europe et en France, le chiffre d'affaires a connu une accélération de sa croissance au 2nd semestre dans toutes les zones. Le Groupe a également bénéficié de revenus en hausse significative au Brésil dans tous les formats, reflétant le dynamisme commercial, la poursuite de l'expansion des magasins Atacadão et développement des services financiers.

- la France affiche une croissance de ses ventes de 1 % à 35,6 milliards d'euros, qui concerne l'ensemble des formats, en particulier les supermarchés et magasins de proximité. L'alimentaire a particulièrement contribué à cette tendance ainsi que le bio et le e-commerce dont la dynamique de croissance demeure élevée. En revanche, les marchés non-alimentaires sont restés négativement orientés.
- les ventes dans les autres pays d'Europe restent stables malgré une baisse de l'activité en Italie, liée à des marchés sous pression, qui est compensée par une hausse des ventes en Roumanie et en Pologne où les initiatives commerciales sur le 2nd semestre ont permis de limiter les effets de la loi imposant la fermeture des magasins certains dimanches. Le contexte reste par ailleurs difficile en Espagne et en Belgique où l'environnement demeure très compétitif.
- en Amérique latine, les ventes progressent fortement de + 15,7 % à taux de change constants. Au Brésil, le Groupe affiche une croissance organique de +8 % en 2018 portée par : une bonne performance commerciale, le développement du e-commerce, une expansion soutenue du cash & carry ainsi que par la progression notable des services financiers. En Argentine, dans un contexte macroéconomique difficile, le succès des initiatives commerciales a soutenu la croissance des ventes, avec des volumes en hausse.
- en Asie, les ventes de l'exercice 2018 sont en recul de (4,1) % à taux de change constants, suite à une baisse d'activité en Chine. Carrefour continue l'adaptation de son modèle commercial porté notamment par la réduction et la réallocation de surfaces ainsi que par le développement du frais et du e-commerce en forte progression. *A contrario*, la dynamique commerciale reste solide à Taïwan.

Chiffre d'affaires HT par zone géographique – contribution au total du Groupe

(en %)	2018	2018 à taux de change constants	2017 retraité
France	46,9 %	44,0 %	45,0 %
Europe (hors France)	27,7 %	26,1 %	27,0 %
Amérique latine	18,2 %	22,9 %	20,5 %
Asie	7,2 %	7,0 %	7,5 %
TOTAL	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**

À taux de change constants, la part du chiffre d'affaires réalisé à l'international continue à progresser pour s'établir à 56 %, à comparer à 55 % en 2017.

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

Résultat opérationnel courant par zone géographique

(en millions d'euros)	2018	2017 retraité	Évol. en %	Évol. en % à taux de change constants
France	466	822	(43,3) %	(43,3) %
Europe (hors France)	664	677	(1,9) %	(1,7) %
Amérique latine	767	715	7,3 %	23,6 %
Asie	45	4	981,0 %	1 027,9 %
Fonctions globales	(38)	(83)	(54,4) %	(55,2) %
TOTAL	1 905	2 135	(10,8) %	(5,1) %

Le résultat opérationnel courant s'établit à 1 905 millions d'euros, en baisse de (5,1) % à taux de change constants. Il intègre également à hauteur de (33) millions d'euros l'impact de l'application à partir du 1er janvier 2018 de la norme IAS 29 en Argentine.

En France, le résultat opérationnel courant s'élève à 466 millions d'euros, soit une diminution de (43,3) % comparé à 2017 retraité du périmètre ex-Dia (application d'IFRS 5). La marge opérationnelle s'établit à 1,3 % du chiffre d'affaires (2,3 % en 2017). Cette baisse reflète :

- une croissance de chiffre d'affaires encore faible ;
- un environnement de marché compétitif ;
- des investissements dans la compétitivité, réalisés en avance de phase sur les baisses de coûts (dont les effets ont mis davantage de temps à se matérialiser qu'à l'international) ;
- des investissements spécifiques pour développer les plateformes de préparation de commandes et lancer la campagne Act for Food ;
- l'impact du mouvement des gilets jaunes, au cours du 4e trimestre.

En Europe (hors France), le résultat opérationnel courant s'établit à 664 millions d'euros, soit une marge opérationnelle [1] stable à 3,2 %. Carrefour évolue dans un environnement bataillé, notamment animé par les *discounters* et les acteurs indépendants. La dynamique de réduction des coûts a permis de compenser les pressions concurrentielles et les investissements commerciaux.

Le résultat opérationnel courant de l'Amérique latine s'élève à 767 millions d'euros, soit une marge opérationnelle en amélioration de 5,6 % contre 4,5 % en 2017.

Cette hausse reflète l'augmentation de la marge opérationnelle courante au Brésil. Elle traduit l'amélioration de la performance commerciale, l'expansion des magasins Atacadão et les résultats en forte croissance des services financiers au Brésil.

L'Argentine connaît également une forte amélioration à taux de change constants malgré un contexte macroéconomique complexe. La mise en œuvre du plan de prévention de crise a permis d'atteindre un résultat opérationnel courant à l'équilibre, hors application de la norme IAS 29.

En Asie, le résultat opérationnel courant s'établit à 45 millions d'euros en 2018, soit un taux de marge opérationnelle de 0,8 %, à comparer à un niveau proche de l'équilibre en 2017.

Le Groupe tire notamment les premiers bénéfices des actions mises en œuvre en Chine, en particulier en termes de réductions de coûts et de fermetures de magasins non rentables.

Amortissements

Les amortissements des immobilisations et immeubles de placement se sont élevés à 1 494 millions d'euros en 2018. Ils représentent 2,0 % du chiffre d'affaires (ratio stable par rapport à 2017).

En prenant en compte les amortissements des immobilisations logistiques inclus dans le coût des ventes, le total des amortissements comptabilisés au compte de résultat s'élève à 1 564 millions d'euros au 31 décembre 2018 (contre 1 599 millions d'euros au 31 décembre 2017).

Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence

La quote-part revenant au Groupe dans le résultat net des entités mises en équivalence s'établit à 14 millions d'euros, contre 4 millions d'euros en 2017.

(1) Ratio résultat opérationnel courant sur chiffre d'affaires HT.

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

Produits et charges non courants

Sont comptabilisés en produits et charges non courants certains éléments significatifs à caractère inhabituel de par leur nature et leur fréquence tels que des dépréciations d'actifs non courants, des coûts de restructuration et des charges liées à des réestimations de risques d'origine ancienne, sur la base d'informations ou d'éléments dont le Groupe a eu connaissance au cours de la période.

Le résultat non courant est une charge nette de (1 161) millions d'euros, comparable aux (1 162) millions d'euros enregistrés une année auparavant.

Il se décompose de la manière suivante :

(en millions d'euros)	**2018**	**2017 retraité**
Résultat de cession d'actifs	57	22
Coûts de réorganisation	(727)	(279)
Autres éléments non courants	(289)	(13)
Résultat non courant avant dépréciation et pertes sur actifs	**(959)**	**(271)**
Dépréciation et pertes sur actifs	(202)	(891)
dont dépréciation et pertes sur goodwill	*(3)*	*(707)*
dont dépréciation et pertes sur actifs corporels et incorporels	*(199)*	*(184)*
PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS	**(1 161)**	**(1 162)**

Comme en 2017, le résultat de cession de l'exercice 2018 est composé de plus-values réalisées dans le cadre de diverses cessions d'actifs individuellement non significatives, notamment en France et en Italie.

Les coûts de réorganisation comptabilisés sur l'exercice 2018 découlent des plans de rationalisation des structures initiés dans le cadre du plan de transformation. La charge comptabilisée en résultat non courant correspond principalement aux indemnités payées ou à payer dans le cadre :

- du plan de départs volontaires mis en œuvre en France, portant sur 2 400 postes ;
- des mesures de réorganisation initiées en Belgique, devant affecter 1 000 salariés ;
- du plan de départs volontaires mis en œuvre en Argentine, portant sur 1 000 postes environ.

Les coûts de réorganisation comptabilisés en 2017 concernaient principalement la France (avec en particulier les coûts liés à la refonte des chaînes logistiques), l'Italie, l'Argentine, la Chine (plan de fermeture de magasins), ainsi que l'Espagne (plan d'intégration des hypermarchés acquis auprès d'Eroski).

Les autres produits et charges non courants enregistrés en 2018 ont principalement concerné la France et le Brésil.

Des dépréciations d'actifs non courants autres que les *goodwill* ont été enregistrées en 2018 afin de notamment traduire la situation difficile de certains magasins en France, en Italie et en Chine, ainsi que la sortie d'actifs (pour respectivement 97 et 82 millions d'euros).

En 2017, les tests de perte de valeur avaient conduit le Groupe à constater une charge de dépréciation des *goodwill* de l'Italie à hauteur de 700 millions d'euros.

Une description des charges et des produits non courants est fournie dans la note 7.3 des états financiers.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel s'établit à 758 millions d'euros en 2018, à comparer à 978 millions d'euros en 2017.

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

Résultat financier

Le résultat financier est une charge nette de (262) millions d'euros, soit (0,3) % du chiffre d'affaires en 2018 contre (0,6) % en 2017.

(en millions d'euros)	2018	2017 retraité
Coût de l'endettement financier net	(233)	(317)
Autres produits et charges financiers	(29)	(128)
TOTAL	(262)	(445)

Le coût de l'endettement financier net s'élève à (233) millions d'euros, en diminution de (84) millions d'euros. Cette réduction reflète le désendettement du Groupe ainsi que des opérations de refinancement menées à des conditions plus favorables.

Les autres produits et charges financiers représentent une charge nette de (29) millions d'euros, à comparer à une charge nette de (128) millions d'euros en 2017. Cette amélioration traduit notamment l'ajustement positif comptabilisé à hauteur de 53 millions d'euros sur le résultat financier 2018 en première application de la norme IAS 29 à l'Argentine (hyperinflation) à partir du 1er janvier (cf. notes 4.3 et 14.6 des états financiers). Cette amélioration résulte également d'une taxe sur les transactions financières comptabilisée en Argentine en baisse de 16 millions d'euros par rapport à 2017, reflétant la dépréciation du peso.

Impôt sur les résultats

La charge d'impôt sur les résultats s'élève à (539) millions d'euros en 2018, à comparer à une charge de (618) millions d'euros en 2017. Le taux effectif d'impôt ressort à (109) % contre 116% en 2017. Il est fortement impacté par les charges non récurrentes n'ayant pas eu d'effet impôt au 31 décembre 2018 (non activation des déficits).

Participations ne donnant pas le contrôle

La part de résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle s'est élevée à 216 millions d'euros en 2018, contre 169 millions d'euros en 2017. Cette hausse reflète d'une part, l'introduction en Bourse de Grupo Carrefour Brasil réalisée en juillet 2017 et d'autre part, sa solide performance sur 2018.

Résultat net des activités poursuivies – part du Groupe

En conséquence des éléments décrits ci-dessus, le résultat net des activités poursuivies, part du Groupe, s'établit à (259) millions d'euros en 2018, un niveau similaire aux (254) millions d'euros enregistrés en 2017.

Résultat net des activités abandonnées – part du Groupe

En 2018, le résultat net des activités abandonnées, part du Groupe, présente un solde négatif de 301 millions d'euros et correspond à hauteur de (297) millions d'euros au résultat de l'activité Magasins de proximité intégrés France arrêtée en cours d'année. Ce résultat est présenté en application de la norme IFRS 5 – *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, tout comme le résultat comparatif de 2017, qui présente un solde négatif de (278) millions d'euros (cf. note 5 des états financiers).

La sortie du périmètre des magasins ex-Dia a été achevée après la fermeture des 273 entités à fin juillet 2018.

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

4.2 Situation financière et trésorerie Groupe

4.2.1 Capitaux propres

Les capitaux propres s'élèvent à 11 286 millions d'euros au 31 décembre 2018, à comparer à 12 159 millions d'euros à la fin de l'année précédente, soit une diminution de (873) millions d'euros.

Cette baisse s'explique principalement par les mouvements suivants :

- le résultat net de l'exercice, soit (344) millions d'euros ;
- les autres éléments du résultat global (essentiellement constitués des écarts de conversion défavorables sur le réal brésilien), soit (404) millions d'euros ;
- les dividendes versés au titre de l'exercice 2017 pour un montant total de (242) millions d'euros, dont (152) millions d'euros aux actionnaires de Carrefour et (90) millions d'euros aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle.

Les impacts de la première application des normes IFRS 9 (instruments financiers) et IAS 29 (hyperinflation) sur les capitaux propres d'ouverture au 1er janvier 2018 se sont pratiquement compensés (cf. section 4.4). Ils ont respectivement atteint (259) millions d'euros et 237 millions d'euros.

4.2.2 Endettement financier net

L'endettement financier net du Groupe s'élève à 3 785 millions d'euros à fin 2018. Il est pratiquement stable par rapport à fin 2017 et s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	**2018**	**2017**
Emprunts obligataires	7 545	6 596
Autres emprunts et dettes financières	405	522
Passifs relatifs à des contrats de location financement	275	301
Total des dettes financières hors dérivés/passif	8 225	7 419
Dérivés/Passif	50	78
TOTAL DES DETTES (1)	**8 275**	**7 497**
dont dettes à plus d'un an	*6 936*	*6 428*
dont dettes à moins d'un an	*1 339*	*1 069*
Autres actifs financiers courants	190	161
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 300	3 593
TOTAL DES PLACEMENTS (2)	**4 490**	**3 753**
DETTE NETTE = (1) - (2)	**3 785**	**3 743**

Les dettes financières du Groupe (hors dérivés) ont des échéances réparties dans le temps (jusqu'en 2026 pour la tranche obligataire à échéance la plus longue) et présentent ainsi un profil de remboursement équilibré sur les années à venir :

(en millions d'euros)	**2018**	**2017**
À moins d'un an	1 289	991
Entre 1 et 2 ans	1 129	1 333
Entre 2 et 5 ans	3 298	3 056
Au-delà de 5 ans	2 510	2 039
TOTAL	**8 225**	**7 419**

Au 31 décembre 2018, le Groupe dispose par ailleurs de 3,9 milliards d'euros de crédits syndiqués non tirés et mobilisables sans condition, à échéance 2022 et 2023, ce qui conforte sa position de liquidité.

La trésorerie disponible pour le Groupe s'établit à 4 300 millions d'euros au 31 décembre 2018, à comparer à 3 593 millions d'euros au 31 décembre 2017, soit une augmentation de 707 millions d'euros.

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

4.2.3 Tableau de flux de trésorerie de l'exercice et trésorerie du Groupe

L'endettement net augmente de 42 millions d'euros en 2018, à comparer à une diminution de 788 millions d'euros en 2017. Cette variation s'analyse comme suit à partir du tableau de flux de trésorerie simplifié du Groupe pour la période :

en millions d'euros	2018	2017 retraité
Autofinancement	2 107	2 653
Variation du BFR marchand ("Trésorerie marchandises")	44	248
Variation des autres créances et autres dettes	70	(93)
Variation des encours sur crédit à la consommation	(168)	32
Investissements opérationnels	(1 611)	(2 369)
Variation des fournisseurs d'immobilisations	(53)	(77)
Autres flux opérationnels	247	109
Cash-flow libre	636	503
Acquisitions et cessions de filiales et de participations dans des entreprises associées	(172)	(246)
Acquisitions et cessions de participation sans changement de contrôle	0	479
Dividendes versés / Augmentation de capital	(146)	677
Coût de l'endettement financier net	(233)	(317)
Change	(206)	(138)
Autres	63	(171)
Diminution / (Augmentation) de l'endettement net	(58)	788
Ajustement d'ouverture IFRS 9	16	
Diminution / (Augmentation) de l'endettement net - impact ouverture IFRS 9	(42)	

Le cash-flow libre s'élève à 636 millions d'euros sur l'exercice 2018 (à comparer à 503 millions d'euros en 2017 retraité) et provient principalement des éléments suivants :

- un autofinancement qui s'établit à 2 107 millions d'euros ;
- la variation de la « Trésorerie marchandises » qui s'élève à 44 millions d'euros contre 248 millions d'euros en 2017 ;
- les investissements opérationnels pour 1 611 millions d'euros à comparer à 2 369 millions d'euros en 2017. Cette baisse significative reflète l'évolution de la stratégie du Groupe et les mesures mises en œuvre à partir du 2nd semestre 2017 et pleinement effectives en 2018. Ces mesures visent à une plus grande sélectivité et productivité des investissements réalisés par le Groupe.

4.2.4 Financement et ressources de liquidité

Les principales actions menées par la Direction de la trésorerie et des financements du Groupe afin de conforter la liquidité consistent à :

- promouvoir une politique de financement prudente permettant de disposer d'une notation de crédit rendant possible l'accès aux marchés obligataires et aux billets de trésorerie ;
- maintenir une présence sur le marché obligataire en émettant de manière régulière, principalement sur les marchés Euro, en vue de disposer d'un échéancier obligataire équilibré. Le programme *Euro Medium Term Notes* (EMTN) dispose d'une capacité de 12 milliards d'euros ;
- utiliser le programme de billets de trésorerie du Groupe déposé à la Banque de France coté à Paris avec une capacité d'émission de 5 milliards d'euros ;
- maintenir des facilités de crédit bancaire à moyen terme disponibles et utilisables au gré des besoins du Groupe. Au 31 décembre 2018, le Groupe dispose de deux lignes de crédits syndiqués non tirées auprès d'un pool de banques de premier rang d'un montant total de 3,9 milliards d'euros. En avril 2018, le Groupe a prolongé d'un an sa ligne de crédit syndiqué de 1,4 milliard d'euros (échéance mai 2023). La politique du Groupe est de maintenir ces facilités disponibles et non tirées, afin de sécuriser l'utilisation du programme de billets de trésorerie. Les crédits syndiqués sont assortis des clauses usuelles pour ce type de contrats, à savoir maintien de son rang de crédit (*pari passu*), limitation des sûretés accordées aux autres créanciers (*negative pledge*), changement de contrôle, limitation de cession substantielle d'actifs et défaut croisé. La marge du taux d'intérêt pourrait évoluer en cas de baisse ou de hausse de la notation à long terme (*pricing grid*).

Au Brésil, deux *debentures* sur des maturités de 3 et 5 ans ont été émises par Atacadão SA au cours de l'exercice 2018 pour un montant total de 1,5 milliard de réals (cf. note 14.2.2 des états financiers). Les titres de créances négociables (*notas promissorias*) émis par Atacadão SA au cours de l'exercice 2017 pour un montant total de 2 milliards de réals ont par ailleurs été remboursés cette année.

Le Groupe considère sa situation de liquidité comme solide. En outre, le niveau de trésorerie disponible permet de couvrir les échéances obligataires de l'année à venir.

Le profil de la dette est équilibré : le Groupe ne fait face à aucun pic de refinancement sur l'ensemble de son échéancier de dette obligataire qui présente une maturité moyenne de 3,6 ans.

Au 31 décembre 2018, Carrefour est noté BBB+ perspective négative par S&P et Baa1 perspective stable par Moody's.

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

4.2.5 Restriction à l'utilisation des capitaux

Dans le cadre de son activité internationale, Carrefour n'a pas de restrictions importantes sur sa capacité à accéder ou utiliser ses actifs et régler ses passifs autres que celles résultant du cadre réglementaire dans lequel ses filiales opèrent. Les autorités de supervision locales peuvent exiger des filiales bancaires de garder un certain niveau de capital et de liquidité, de limiter leur exposition à d'autres parties du Groupe et de se conformer à certains ratios.

4.2.6 Sources de financement attendues

Pour faire face à ses engagements, Carrefour peut recourir à son cash-flow libre et lever de la dette en ayant recours à ses programmes EMTN et de billets de trésorerie, ou enfin à ses lignes de crédit.

4.3 Perspectives financières

La puissante dynamique de transformation engagée en 2018 et les résultats obtenus, dans un contexte macro-économique complexe, renforcent la confiance du management dans la pertinence du plan Carrefour 2022, au service de l'ambition du groupe : être le leader de la transition alimentaire pour tous.

En 2019, le Groupe poursuivra sa transformation en approfondissant les initiatives prises en 2018.

Les objectifs financiers du plan stratégique Carrefour 2022 sont les suivants :

- un plan d'économies relevé à 2,8 milliards d'euros en année pleine à horizon 2020 (vs 2,0 milliards d'euros initialement) ;
- 5 milliards d'euros de chiffre d'affaires e-commerce alimentaire en 2022 ;
- 5 milliards d'euros de chiffre d'affaires en produits bio en 2022 ;
- la cession de 500 millions d'euros d'actifs immobiliers non stratégiques d'ici 2020.

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

4.4 Autres informations

4.4.1 Principes comptables

Les méthodes comptables appliquées par le Groupe dans les comptes consolidés au 31 décembre 2018 sont identiques à celles retenues pour les comptes consolidés au 31 décembre 2017 à l'exception de la norme IAS 29 en Argentine (cf. section 4.3) ainsi que des normes, amendements de normes et interprétations dont l'application est obligatoire à compter du 1er janvier 2018. Ces textes sont les suivants :

- norme IFRS 9 – *Instruments financiers,* ainsi que les amendements à IFRS 4 – *Application d'IFRS 9 Instruments financiers et d'IFRS 4 Contrats d'assurance* : les impacts de ces textes sur les états financiers du Groupe sont décrits dans la section 4 ;
- norme IFRS 15 – *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (y compris les *Clarifications apportées à IFRS 15* publiées en avril 2016) : ce texte n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers du Groupe (cf. section 4) ;
- amendements à IFRS 2 – *Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions* : ce texte n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers du Groupe ;
- amendements à IAS 40 – *Transferts d'immeubles de placement* : ce texte n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers du Groupe ;
- interprétation IFRIC 22 – *Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée* : ce texte n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers du Groupe ;
- améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2014-2016 : ce texte n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

Par ailleurs, les amendements à IFRS 9 – *Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative* et à IAS 28 – *Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des co-entreprises* (d'application obligatoire au 1er janvier 2019), ont été appliqués par anticipation, concomitamment à l'application d'IFRS 9. Ces amendements n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes.

À l'exception de ces deux textes, le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée de normes, amendements et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2018. Ces textes sont les suivants :

Textes adoptés par l'Union européenne

a. Norme IFRS 16 – *Contrats de location*

La norme IFRS 16, qui remplacera à partir du 1er janvier 2019 la norme IAS 17 – *Contrats de location* et ses interprétations, établit les principes de comptabilisation des contrats de location et introduit des modifications importantes pour la comptabilisation des contrats par le preneur, en supprimant pour ces derniers la distinction entre contrats de location simple et contrats de location-financement.

En application de la nouvelle norme, tous les contrats de location devront être comptabilisés au bilan, par la constatation d'un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué, en contrepartie d'une dette locative correspondant à la valeur actualisée des loyers à payer sur la durée raisonnablement certaine de location. IFRS 16 affectera également la présentation de ces opérations au compte de résultat (comptabilisation d'une charge d'amortissements et d'une charge d'intérêts, en remplacement de la charge de loyers) et au tableau des flux de trésorerie (les paiements locatifs, représentatifs du paiement des intérêts et du remboursement de la dette, affecteront les flux de financement).

Le Groupe a lancé à compter de 2016 un projet de mise en œuvre de cette nouvelle norme, qui est en cours de finalisation.

Le Groupe optera pour la méthode rétrospective simplifiée à partir du 1er janvier 2019. Les états financiers 2018 ne feront ainsi pas l'objet d'un retraitement.

La collecte des données des contrats de location immobilière est en voie de finalisation. Par ailleurs, le cadre à retenir pour apprécier les durées de location raisonnablement certaines (qui dépendent notamment des réglementations et pratiques de location propres à chaque pays ainsi qu'à chaque type d'actif sous-jacent) et la méthodologie de calcul des taux d'actualisation, nécessaires à l'estimation précise des impacts IFRS 16 en date de première application (1er janvier 2019), sont en cours de détermination.

Les engagements de location mentionnés dans la note 8.5 des états financiers au 31 décembre 2018, déterminés sur la durée non résiliable des contrats de location des actifs immobiliers tenant compte de l'existence de dispositions contractuelles ou légales permettant de sortir avant l'échéance des contrats, ne sont pas entièrement représentatifs de la dette locative qui devra être comptabilisée en application d'IFRS 16.

La méthodologie et l'approche retenue par le Groupe pour déterminer les impacts de l'application de la norme IFRS 16 sont présentées en note 1.2 des états financiers.

b. Interprétation IFRIC 23 – *Incertitude relative aux traitements fiscaux*

L'interprétation IFRIC 23 clarifie l'application des dispositions d'IAS 12 - *Impôts sur le résultat*, concernant la détermination des éléments liés à l'impôt sur le résultat, lorsqu'il y a une incertitude sur les traitements retenus par le Groupe en la matière, au regard des dispositions fiscales applicables.

L'interprétation, applicable à compter du 1er janvier 2019, peut s'appliquer de manière :

- totalement rétrospective ; ou
- partiellement rétrospective, en comptabilisant l'impact cumulé dans les capitaux propres d'ouverture de l'exercice au cours duquel l'interprétation est appliquée pour la première fois.

Les impacts éventuels de cette interprétation ainsi que les modalités de transition sont en cours d'analyse.

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

Textes non encore adoptés par l'Union européenne

Normes, amendements et interprétations	Date d'application [1]
Amendements à IFRS 10 et à IAS 28 – *Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une co-entreprise*	Application reportée par l'IASB à une date indéterminée
Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2015-2017	1er janvier 2019
Amendements à IAS 19 – *Modification de régime, réduction de régime ou liquidation*	1er janvier 2019
Amendements à IFRS 3 – *Définition d'une activité*	1er janvier 2020
Amendements à IAS 1 et IAS 8 – *Définition de la matérialité dans les états financiers*	1er janvier 2020
Amendements du Cadre conceptuel	1er janvier 2020
Norme IFRS 17 – *Contrats d'assurance*	1er janvier 2022

(1) Sous réserve de l'adoption par l'Union européenne.

Les impacts éventuels de la norme IFRS 17 sont en cours d'analyse. Carrefour n'anticipe pas d'incidence significative de l'application des autres textes sur les comptes consolidés du Groupe.

4.4.2 Saisonnalité de l'activité

À l'instar des autres groupes de grande distribution, Carrefour exerce une activité dont le volume varie de manière sensible au cours de l'année, ce qui peut rendre les comptes consolidés du premier et du deuxième semestre difficilement comparables. Les effets de cette saisonnalité sont particulièrement marqués au niveau du résultat opérationnel courant et de la génération de flux de trésorerie.

Le chiffre d'affaires du Groupe connaît une légère saisonnalité, caractérisée par un second semestre plus fort que le premier, notamment en raison d'une activité plus soutenue au mois de décembre. L'essentiel des charges opérationnelles (frais de personnel, amortissements, ...) étant en revanche réparti plus linéairement sur l'année, le résultat opérationnel courant du Groupe est historiquement plus faible au premier semestre qu'au second.

Les flux de trésorerie générés par le Groupe sont également affectés de manière significative par cette saisonnalité : la variation du besoin en fonds de roulement constatée au premier semestre est structurellement fortement négative du fait des importants règlements fournisseurs réalisés en début d'année civile au titre des achats effectués pour servir la forte demande du mois de décembre de l'année précédente.

4.4.3 Faits marquants de l'exercice

4.4.3.1 Plan de transformation « Carrefour 2022 »

Le 23 janvier 2018, le groupe Carrefour a présenté son plan de transformation qui repose sur :

- déployer une organisation simplifiée et ouverte ;
- gagner en productivité et en compétitivité ;
- créer un univers omnicanal de référence ;
- refondre l'offre au service de la qualité alimentaire.

Les implantations des sièges du Groupe ont été rationnalisées dans l'ensemble des pays afin d'améliorer l'efficacité opérationnelle des équipes et de gagner en réactivité. Ainsi :

- en Île-de-France, le siège *corporate* de Boulogne-Billancourt a été fermé fin 2018 et le projet de construction d'un nouveau siège de 30 000 m² en Essonne a été abandonné ;
- le projet de plan de départs volontaires, visant à permettre une diminution des effectifs des sièges en France à hauteur de 2 400 postes sur un effectif total de 10 500 salariés, a fait l'objet d'un accord collectif majoritaire signé avec les organisations syndicales de Carrefour le 24 mai 2018 ; la mise en œuvre du plan a été initiée fin juin 2018, suite à sa validation par l'administration du travail et à la consultation des instances représentatives du personnel, et a été achevée en fin d'année. Un accord collectif majoritaire a également été signé avec les organisations syndicales concernant le plan de sauvegarde de l'emploi relatif aux magasins intégrés ex-Dia n'ayant pas trouvé de repreneur ;
- en Belgique, la procédure d'information et de consultation entamée avec les partenaires sociaux suite à l'annonce, le 25 janvier 2018, du plan de transformation, a donné lieu à la signature d'un accord en juin 2018. Ce plan prévoit notamment la mise en place d'une nouvelle organisation au sein des hypermarchés et du siège afin d'augmenter l'efficacité opérationnelle et d'optimiser les frais de fonctionnement. La mise en place de ces mesures affectera 1 000 personnes et sera achevée au premier semestre 2019 ;
- en Argentine, un plan de départs volontaires, portant sur 1 000 postes environ (au siège et en magasins), a été mis en œuvre au cours de l'année 2018.

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

Les coûts résultant de la mise en œuvre de ces mesures ont été provisionnés dès le 30 juin 2018 (cf. notes 7.3 et 11.1 des états financiers).

Un autre objectif est de dégager des marges de manœuvre pour améliorer l'efficacité et la compétitivité du Groupe au service de ses clients. Cela suppose une réduction significative de sa base de coûts et une politique d'investissement plus efficace et ciblée sur ses leviers de croissance. En plus d'un plan d'économie, la mise en œuvre de ce pilier implique la suppression des foyers de perte. En conséquence, le Groupe a décidé de sortir de son périmètre les magasins en grande difficulté, ce qui aboutit à l'arrêt de l'activité Magasins de proximité intégrés en France. Parmi les 352 magasins ex-Dia intégrés au 31 décembre 2017, 273 magasins ont été soit fermés, soit cédés. En ce qui concerne les cessions, 27 offres de reprise auront finalement abouti à la cession du magasin.

Les dispositions de la norme IFRS 5 – *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées* ont par conséquent été appliquées à cette activité. Les incidences sur les comptes consolidés sont décrites en note 5 des états financiers.

4.4.3.2 Partenariat stratégique en Chine

Le 23 janvier 2018, Carrefour a annoncé la signature d'un protocole d'accord avec Tencent et Yonghui pour un investissement potentiel dans Carrefour Chine. Par ailleurs, Carrefour et Tencent ont annoncé le même jour la signature d'un protocole d'accord de coopération stratégique en Chine, dont l'objectif serait de mettre en commun l'expertise de Carrefour dans la distribution avec le savoir-faire technologique et les capacités d'innovation de Tencent. Les discussions en vue de trouver un accord sur les modalités (i) de l'accord de coopération et (ii) de l'entrée de Tencent et Yonghui au capital de Carrefour Chine se poursuivent.

4.4.3.3 Sécurisation des financements long terme du Groupe

Le 22 mars 2018 (règlement en date du 27 mars 2018), le Groupe a réalisé une émission d'obligations convertibles remboursables en numéraire d'un montant nominal de 500 millions de dollars américains et d'une maturité de 6 ans (échéance mars 2024). Les obligations, émises à un prix d'émission de 96,75 % de leur valeur nominale, ne verseront pas de coupon (zéro-coupon). Le prix de conversion initial correspondant est de 20,0776 euros (intégrant une prime de conversion de 20 % par rapport au prix de référence de l'action Carrefour). L'exercice du droit de conversion sera dénoué exclusivement en numéraire et ne donnera pas lieu à l'émission d'actions nouvelles ou à la remise d'actions existantes.

Concomitamment à l'émission des obligations, le Groupe a acheté des options d'achat à dénouement monétaire portant sur ses propres actions, afin de couvrir l'exposition économique liée au paiement en numéraire des montants dus au titre des obligations en cas d'exercice de leur droit de conversion par les investisseurs.

L'ensemble de ces opérations, qui ont été swappées en euros, procure ainsi au Groupe l'équivalent d'un financement obligataire classique en euros (cf. description du traitement comptable en note 14.2 des états financiers).

Par ailleurs, le 5 juin 2018 (règlement en date du 12 juin 2018), le Groupe a réalisé une nouvelle émission obligataire de 500 millions d'euros, d'une maturité de 5 ans (échéance juin 2023) et d'un coupon de 0,875 %.

Enfin, le 26 novembre 2018 (règlement en date du 4 décembre 2018), le Groupe a procédé à une nouvelle émission obligataire de 500 millions d'euros, d'une maturité de 7 ans (échéance mai 2026). Cette émission porte un coupon annuel de 1,75 %.

Ces opérations permettent au groupe Carrefour de consolider son financement à long terme, de maintenir sa maturité obligataire moyenne (à 3,6 années au 31 décembre 2018) et de poursuivre la réduction de sa charge financière. De plus, la filiale brésilienne Atacadão a réalisé le 25 avril 2018 une émission obligataire, en deux séries d'une maturité de 3 et 5 ans, pour un montant total de 1,5 milliard de réals (350 millions d'euros environ).

Enfin, Carrefour dispose de facilités de crédits bancaires pour un montant total de 3 900 millions d'euros. Une première ligne de 2 500 millions d'euros a été signée le 22 janvier 2015 et échoit le 22 janvier 2022. Une deuxième ligne de 1 400 millions d'euros, signée le 2 mai 2017, a été prorogée en avril 2018, portant l'échéance initiale du 2 mai 2022 au 2 mai 2023.

4.4.3.4 Paiement du dividende 2017 avec option de paiement en actions

L'Assemblée Générale des actionnaires de Carrefour, réunie le 15 juin 2018, a fixé le dividende relatif à l'exercice 2017 à 0,46 euro par action avec une option de paiement de ce dividende en actions.

Le prix d'émission de ces actions nouvelles a été fixé à 13,72 euros, correspondant à 90 % de la moyenne des premiers cours cotés sur le marché réglementé d'Euronext Paris lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de l'Assemblée Générale diminuée du montant net du dividende de 0,46 euro par action et arrondi au centime d'euro supérieur.

Ouverte le 21 juin 2018, la période d'option s'est clôturée le 4 juillet 2018 ; les actionnaires ayant choisi le paiement du dividende en actions représentent 56,93 % du capital.

Le 13 juillet 2018 ont eu lieu :

- le règlement livraison des 14 575 028 actions nouvelles émises pour les besoins du paiement du dividende en actions, suite à une augmentation du capital social et des primes d'émission de Carrefour d'un montant total de 200 millions d'euros ;
- le versement du dividende global en numéraire aux actionnaires n'ayant pas retenu l'option du paiement en actions (152 millions d'euros).

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

4.4.4 Incidence des changements de méthodes comptables et application de la norme IAS 29

a. Norme IFRS 9 – *Instruments financiers*

La norme IFRS 9 établit les principes de comptabilisation et d'information financière en matière d'actifs financiers et de passifs financiers. Ces principes ont remplacé à compter du 1er janvier 2018 ceux énoncés par la norme IAS 39 – *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation.* La norme IFRS 9 a notamment introduit :

- une nouvelle classification des instruments financiers, fondée sur le modèle de gestion et les caractéristiques contractuelles des instruments financiers (1er volet) ;
- un nouveau modèle de dépréciation des actifs financiers, fondé sur les pertes de crédit attendues, en remplacement du modèle jusqu'alors basé sur les pertes avérées (2e volet) ; et
- de nouveaux principes en matière de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture (3e volet).

La nature et les incidences des principaux changements de méthodes comptables résultant de l'application d'IFRS 9 sont résumées dans la note 4.1 des états financiers.

L'impact total de ces changements s'établit à (259) millions d'euros (net d'impôt), sans retraitement des périodes comparatives présentées conformément à l'option offerte par les dispositions transitoires d'IFRS 9.

b. Norme IFRS 15 – *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*

La norme IFRS 15, qui définit les principes de reconnaissance des revenus, a remplacé les normes IAS 18 – *Produits des activités ordinaires* et IAS 11 – *Contrats de construction* et les interprétations y afférentes à compter du 1er janvier 2018 (notamment IFRIC 13 – *Programme de fidélisation de la clientèle*). Son champ d'application couvre l'ensemble des contrats conclus avec des clients, à l'exception des contrats de location (revenus de location et de sous-location), des instruments financiers (produits d'intérêt) et des contrats d'assurance, couverts par d'autres normes.

IFRS 15 prévoit un modèle unique pour la comptabilisation du chiffre d'affaires. Elle introduit de nouveaux concepts et principes en matière de reconnaissance du revenu, notamment au titre de l'identification des obligations de performance ou de l'allocation du prix de la transaction pour les contrats à éléments multiples.

L'analyse des transactions et contrats représentatifs réalisée pour les différentes sources de revenus significatives du Groupe a mis en évidence que les principes comptables appliqués par le Groupe en matière de reconnaissance du chiffre d'affaires et des autres revenus opérationnels restent valides dans le cadre de l'application d'IFRS 15.

Les principes de reconnaissance du chiffre d'affaires et des autres revenus des activités ordinaires appliqués par le Groupe sont développés dans la note 7.1 des états financiers et l'analyse des impacts de cette norme sur les comptes du Groupe est présentée en note 4.2 des états financiers.

Les capitaux propres à la date d'ouverture de l'exercice 2018 n'ont pas été impactés par la première application de la norme IFRS 15.

c. Norme IAS 29 - *Information financière dans les économies hyperinflationnistes*

En Argentine, le taux d'inflation cumulé au cours des trois dernières années est supérieur à 100 %, selon une combinaison d'indices utilisés pour mesurer l'inflation du pays, et il n'est pas attendu de baisse significative de l'inflation en 2019 dans un contexte où, par ailleurs, le peso argentin s'est déprécié.

En conséquence, les critères de la norme IAS 29 - *Information financière dans les économies hyperinflationnistes* étant remplis et selon un consensus partagé par l'AMF et l'ESMA, l'Argentine est considérée comme une économie en hyperinflation au sens des normes IFRS, à compter du 1er juillet 2018.

Ainsi, les dispositions de la norme IAS 29 deviennent applicables à compter du 1er janvier 2018, comme si l'Argentine avait toujours été en hyperinflation.

- Les éléments non monétaires du bilan doivent être retraités à l'aide d'un indice général des prix ; les éléments monétaires n'ont pas à être retraités. Les éléments du compte de résultat et de l'état du résultat global en devise locale doivent être retraités en appliquant la variation de l'indice général des prix à compter de l'enregistrement initial des éléments de produits et de charges dans les états financiers. Le bilan, le compte de résultat et l'état du résultat global sont convertis en euros au cours de change à la clôture de la période considérée.
- Par ailleurs, les montants comparatifs présentés en 2017 ne sont pas retraités. L'impact du retraitement des états financiers de la filiale Argentine a été comptabilisé dans les capitaux propres du Groupe au 1er janvier 2018.

L'impact total de ces changements s'établit à 237 millions d'euros (net d'impôt), sans retraitement des périodes comparatives présentées conformément à la norme IAS 21 – *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*, qui précise que les montants comparatifs présentés précédemment dans une devise stable ne sont pas retraités.

d. Retraitement de l'information comparative

La cession ou fermeture des magasins ex-Dia, dans le cadre de la mise en œuvre du plan de transformation (cf. note 2.1 des états financiers), a abouti à l'arrêt de l'activité Magasins de proximité intégrés en France. Cette activité, constituée d'un parc de 352 magasins au 31 décembre 2017, a été classée en activité abandonnée, en application de la norme IFRS 5 – *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.*

Conformément aux dispositions d'IFRS 5, les reclassements suivants ont été effectués dans les comptes consolidés au 31 décembre 2018 :

- le résultat net des magasins fermés, cédés ou destinés à être vendus (incluant les coûts de fermeture) est présenté sur la ligne « Résultat net des activités abandonnées » ; à des fins de comparaison, le résultat net de l'exercice 2017 a également été reclassé sur cette ligne ;
- dans le tableau de flux de trésorerie, tous les flux relatifs à ces magasins sont présentés sur les lignes « Impact des activités abandonnées » ; les données de l'exercice 2017 ont été retraitées de la même façon.

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

Les principaux agrégats du compte de résultat consolidé de l'activité Magasins de proximité intégrés France traitée en application d'IFRS 5 au titre des exercices 2017 et 2018 se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	2018 [1]	2017
Chiffre d'affaires hors taxe	347	582
Marge des activités courantes	80	133
Frais généraux et amortissements	(186)	(263)
Résultat opérationnel courant	(107)	(130)
Résultat opérationnel	(297)	(278)
Résultat avant impôts	(297)	(278)
Impôts sur les résultats	-	-
Résultat net de la période	(297)	(278)

(1) Les données présentées pour 2018 tiennent compte du résultat des magasins jusqu'à leur cession ou fermeture

4.4.5 Principales transactions avec les parties liées

Les principales transactions avec les parties liées sont détaillées dans la note 9.3 des états financiers.

4.4.6 Évènements post-clôture

Le 7 janvier 2019, Atacadão SA a émis au Brésil des *debentures* pour un montant total de 900 millions de réals (environ 200 millions d'euros) sur des maturités de 2 mois (pour 200 millions de réals) et 12 mois (pour 700 millions de réals).

Le 31 janvier 2019, Carrefour France a présenté aux organismes syndicaux un plan de transformation pour l'activité hypermarchés mêlant recours à la technologie et suppression d'activités et de postes. Ce plan prévoit notamment l'équipement de certains magasins de caisses automatiques et de scannettes pour les clients, le passage en modèle libre-service *low-cost* ainsi que le passage en mode « tout-automatique » de certaines stations-services.

Le 15 février 2019, Carrefour Italie a présenté aux partenaires sociaux son plan de transformation relatif aux années 2019-2022. Ce plan comporte plusieurs volets opérationnels, tels que plusieurs centaines d'ouvertures de magasins dans les formats Market et Express, le renforcement du e-commerce, la révision du modèle hypermarchés en trois clusters ainsi que des réductions de surfaces ciblées sur certains supermarchés. Ce plan comporte également un volet de réorganisation pouvant conduire à la réduction des effectifs de 590 personnes au maximum.

4.4.7 Responsabilité sociétale

Le groupe Carrefour a engagé depuis de nombreuses années une politique RSE volontariste avec de très nombreuses actions concrètes et une implication de l'ensemble des pays où le groupe Carrefour est présent, telle que décrite dans son Document de Référence, qui présente également dans ses chapitres 1 et 2, la Déclaration de Performance Extra-Financière du groupe Carrefour.

Carrefour a développé de longue date une culture de prise en compte de risques qui couvre notamment les risques de non respect des droits humains et des libertés fondamentales, les risques d'atteinte grave à la santé et la sécurité des personnes et les risques de dégradation de l'environnement, visés par la loi française du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance. Le Plan de vigilance décrit en section 2.6.2 du Document de Référence de la Société formalise les processus et les méthodes déployés par le Groupe dans sa démarche de responsabilité ainsi que les mesures additionnelles prises dans le cadre de la mise en œuvre effective de celui-ci.

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

4.5 Chiffre d'affaires du premier trimestre 2019

- **Chiffre d'affaires TTC au 1er trimestre 2019 :**
 - Chiffre d'affaires Groupe en hausse de + 2,7 % en comparable (LFL) ;
 - Poursuite de l'accélération au Brésil (+ 6,6 % LFL), où la proximité et le e-commerce confirment leur dynamisme ;
 - Légère progression du chiffre d'affaires en France (+ 1,0 % LFL), portée par l'alimentaire (+ 2,0 % LFL) ;
 - Croissance de plus de 30 % du chiffre d'affaires e-commerce alimentaire Groupe.
- **Progression rapide du plan de transformation Carrefour 2022 :**
 - Leader de la transition alimentaire pour tous : poursuite de la croissance du Bio au 1er trimestre 2019 ;
 - Construction d'un modèle de croissance durable : Carrefour a engagé au 1er trimestre 2019 de nouvelles initiatives pour améliorer sa compétitivité prix et non-prix et systématiser la refonte de l'hypermarché ;
 - Culture d'efficience opérationnelle et de discipline financière : poursuite des actions d'amélioration de la performance opérationnelle et de la transformation des organisations avec de nouveaux projets en France et en Italie.

	Ventes TTC *(en millions d'euros)*	Magasins comparables [1]	Variation totale [2]	
			À changes courants	À changes constants
France	9 034	+ 1,0 %	(3,3) %	(3,3) %
Europe	5 358	(1,5) %	(3,3) %	(2,8) %
Amérique latine *(pre-IAS 29)*	3 880	+ 14,5 %	(2,5) %	+ 15,6 %
Asie	1 744	(3,4) %	(1,5) %	(3,5) %
GROUPE *(PRE-IAS 29)*	**20 016**	**+ 2,7 %**	**(3,0) %**	**+ 0,5 %**
IAS 29 [3]	(29)			
GROUPE *(POST-IAS 29)*	19 987			

(1) Hors essence et calendaire et à changes constants.
(2) Variations présentées par rapport aux ventes 2018 retraitées, i.e. excluant les ventes des magasins ex-Dia sortis du périmètre.
(3) hyperinflation et changes en Argentine.

4.5.1 Plan de transformation Carrefour 2022 : de nouvelles initiatives depuis le début d'année 2019

Après avoir engagé une puissante dynamique de transformation en 2018, s'être imposé comme le leader de la transition alimentaire pour tous, avoir engagé d'importants investissements commerciaux et atteint un rythme soutenu de réductions de coûts, Carrefour poursuit ses initiatives en 2019.

Leader de la transition alimentaire pour tous

Début 2019, le Groupe renforce son rôle de leader par de nouvelles actions concrètes :

- dans le cadre de la politique d'accompagnement du monde agricole, quatre accords visant à revaloriser le prix du lait payé aux producteurs ont été conclus en février 2019 ;
- en avril, Carrefour et Nestlé ont annoncé qu'ils donnaient la possibilité aux consommateurs d'accéder à des informations issues de la première Blockchain sur une marque nationale (Mousline) en Europe ;
- l'application Too Good To Go contre le gaspillage alimentaire est déployée dans tous les supermarchés français à partir de la mi-avril ;
- au Brésil, Carrefour poursuit le développement des produits bio et sains. A fin mars 2019, des rayons ont été déployés dans 49 hypermarchés, contre 24 à fin décembre 2018.

Le chiffre d'affaires bio poursuit sa forte dynamique de croissance avec plus de + 20 % au 1er trimestre 2019, en particulier en France :

- les espaces bio mis en place en 2018 rencontrent un fort succès dans toutes les typologies de zones de chalandise et Carrefour est aujourd'hui le premier acteur du bio en France ;
- Carrefour a obtenu les autorisations et finalisé début avril l'acquisition de l'enseigne spécialisée So Bio. Le Groupe se concentre maintenant sur le développement de l'enseigne spécialisée, complémentaire de Carrefour Bio.

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

Construction d'un modèle de croissance durable

Nombreuses initiatives pour renforcer la compétitivité

Début 2019, Carrefour a fait des choix forts en faveur du consommateur et renforce sa compétitivité.

- en France, afin d'encourager la fidélité client, le Groupe a lancé des baisses de prix permanentes avec les « Primes Grandes Marques » et « Primes Fidélités ». Ces opérations s'appliquent à l'ensemble des formats et canaux, une première pour Carrefour. En avril, le Groupe a également lancé en hypermarché les « Prix Imbattables » sur 10 fruits et légumes du quotidien ;
- en Argentine, dans un contexte d'hyperinflation, Carrefour a gelé ses prix sur la viande pendant trois mois et ainsi significativement amélioré son positionnement et son image prix ;
- en Espagne, le Groupe a initié dans le sud du pays des investissements prix dans les produits frais ;
- en Italie, Carrefour a lancé courant avril une opération multi-format « Prezzo ribassato » avec des baisses de prix sur 5 000 produits.

Refonte de l'hypermarché

En février, Carrefour a annoncé sa décision de systématiser et internationaliser la logique d'adaptation des hypermarchés aux spécificités de chaque zone de chalandise, afin d'offrir un parcours client plus fluide et une meilleure expérience d'achat. Le Groupe poursuit ainsi la réduction des surfaces commerciales sous-productives, principalement non-alimentaires (objectif global de -400 000 m² d'ici à 2022).

- réduction de surfaces supplémentaire, notamment au profit du Drive, d'outlets et de la galerie commerciale ;
- réouverture du magasin d'Avignon le 4 avril (réduction de surface et des assortiments, mise en rack, baisse des prix, etc.). Il s'inspire du format Maxi en Argentine ;
- ajustement du modèle hypermarché en Italie avec des réductions de surface prévues dans 5 hypermarchés.

Mise en avant du savoir-faire alimentaire et adaptation de l'offre non-alimentaire

Le Groupe souhaite faire de ses magasins la vitrine de la transition alimentaire. Il accélère la refonte de sa proposition commerciale et repense les assortiments et services.

- réduction des assortiments (15) % visée en 2020 à l'échelle mondiale ; (6) % déjà réalisée en 2018), avec pour objectif une meilleure lisibilité de l'offre ;
- poursuite du travail sur les produits à marque Carrefour qui devraient représenter un tiers des ventes d'ici à 2022 ;
- dans les hypermarchés français : nouveaux concepts marchands (e.g. Beauté Plurielle), création de pôle « services » (e.g. Evreux), etc. ;
- extension du partenariat avec Gome en Chine : déploiement de corners de produits électrodomestiques dans 140 hypermarchés ;
- expérimentation de nouvelles catégories: signature début avril d'un partenariat pour installer des pharmacies ou parapharmacies dans les hypermarchés en Belgique.

Développement de l'écosystème omnicanal

Au 1er trimestre 2019, Carrefour a accentué ses efforts de transformation digitale. Le chiffre d'affaires e-commerce alimentaire progresse de plus de + 30 % au 1er trimestre.

- développement d'outils de préparation des commandes en ligne: ouverture d'une nouvelle Plateforme de Préparation de Commandes (PPC) près de Paris, en janvier ;
- services de retrait et de livraison: 1 678 Drive dans le monde (+62 au 1er trimestre), dont 62 Drive piétons en France à fin mars (contre 51 à fin février) ;
- Carrefour a conclu un partenariat avec Rappi, l'application de livraison rapide au Brésil ;
- poursuite du déploiement de nouvelles technologies et services : self check-out avec paiement par reconnaissance faciale disponible dans tous les magasins en Chine depuis la mi-avril ;
- ouverture en mars 2019 du Lab Carrefour-Google et mise en œuvre des premières expérimentations.

Déploiement de nouveaux magasins dans les formats de croissance

Carrefour poursuit son expansion rapide, avec l'ouverture de magasins de proximité (objectif de 3 000 ouvertures d'ici à 2022) et de Cash & Carry.

- ouverture de 91 nouveaux magasins de proximité au 1er trimestre 2019 ;
- ouverture de 4 Atacadão au Brésil au 1er trimestre 2019 (20 prévues en 2019) ;
- conversion de 4 magasins en Maxi en Argentine au 1er trimestre 2019.

Culture d'efficience opérationnelle et de discipline financière

Transformation des organisations

Au 1er trimestre, Carrefour a lancé de nouvelles initiatives de transformation de ses organisations, afin de les rendre plus simples et plus agiles.

- en France, le plan de transformation prévoit notamment la réduction des surfaces de vente et la simplification de l'organisation en magasin (décloisonnement des métiers et plus grande polyvalence du personnel). Un nouvel accord GPEC a été signé en mars afin de favoriser la mobilité interne. Par ailleurs, pour accompagner les salariés dont le métier est plus spécifiquement affecté, le Groupe a ouvert des négociations visant à mettre en place une Rupture Conventionnelle Collective ;
- en Italie, afin de gagner en efficacité, le plan de transformation comprend notamment la réorganisation du siège et devrait entraîner une réduction de 590 postes à temps plein au maximum, soit environ 4% des effectifs, dont la moitié en magasin.

Efficience opérationnelle et discipline financière

Carrefour poursuit, dans l'ensemble des pays, une dynamique de réduction des coûts et renforce la sélectivité et la productivité de ses investissements.

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

- les alliances à l'achat conclues en 2018 (Tesco, Système U, Pam & Vege, Provera) ont permis à Carrefour de sortir de l'isolement. Le Groupe confirme que les premiers bénéfices interviendront en 2019 ;
- Carrefour poursuit la mise en place d'une démarche industrialisée dans la refonte des process opérationnels et des achats non marchands.

Solidité du bilan

Carrefour réaffirme son attachement à un bilan solide, qui constitue un atout important dans le contexte de mutations rapides de la distribution alimentaire. Au 31 mars 2019, le Groupe était noté Baa1 perspective négative par Moody's et BBB perspective stable par Standard & Poor's.

4.5.2 Ventes TTC 1er trimestre 2019, une croissance en comparable de 2,7 %

	Ventes TTC *(en millions d'euros)*	Variation hors essence hors calendaire		Variation totale avec essence	
		en comparable	en organique	à changes courants	à changes constants
FRANCE	**9 034**	**+ 1,0 %**	**0,0 %**	**(3,3) %**	**(3,3) %**
Hypermarchés	4 659	+ 0,1 %	(0,3) %	(3,4) %	(3,4) %
Supermarchés	3 003	+1,5 %	(0,7) %	(3,1) %	(3,1) %
Proximité/autres formats	1 372	+2,6 %	+ 2,5 %	(3,2) %	(3,2) %
AUTRES PAYS	**10 982**	**+3,9 %**	**+ 4,9 %**	**(2,7) %**	**+ 3,5 %**
Autres pays d'Europe	5 358	(1,5) %	(1,7) %	(3,3) %	(2,8) %
Espagne	2 161	(2,8) %	(2,4) %	(1,9) %	(1,9) %
Italie	1 214	(3,8) %	(5,6) %	(7,7) %	(7,7) %
Belgique	987	(0,4) %	(1,8) %	(3,5) %	(3,5) %
Pologne	494	+3,0 %	+ 2,8 %	(3,4) %	(0,6) %
Roumanie	502	+ 3,3 %	+ 7,1 %	+ 3,2 %	+ 5,0 %
Amérique latine (pre-IAS 29)	3 880	+ 14,5 %	+ 18,0 %	(2,5) %	+ 15,6 %
Brésil	3 306	+ 6,6 %	+ 11,3 %	+ 1,4 %	+ 8,8 %
Argentine (pre-IAS 29)	574	+ 49,1 %	+ 47,0 %	(20,0) %	+46,5 %
Asie	1 744	(3,4) %	(3.6) %	(1,5) %	(3.5) %
Chine	1 198	(4,4) %	(5,3) %	(4,0) %	(5,7) %
Taïwan	546	(1,1) %	+ 0,4 %	+ 4,5 %	+ 1,6 %
TOTAL GROUPE	**20 016**	**+ 2,7 %**	**+ 2,8 %**	**(3,0) %**	**+ 0,5 %**
IAS 29 (1)	**(29)**				
TOTAL GROUPE (POST-IAS 29)	**19 987**				

(1) hyperinflation et changes

Au 1er trimestre 2019, le chiffre d'affaires TTC pré-IAS 29 de Carrefour s'élève à 20 016 millions d'euros, en croissance de +0,5 % à changes constants. Compte tenu d'un effet de change défavorable de (3,4) %, principalement dû à la dépréciation du real brésilien et du peso argentin, le chiffre d'affaires recule de (3,0) % à changes courants. Après application de la norme IAS 29, le chiffre d'affaires TTC du 1er trimestre 2019 du Groupe s'élève à 19 987 millions d'euros. En comparable (LFL), la variation du chiffre d'affaires s'élève à + 2,7 % sur le trimestre. La croissance totale à taux de changes constants + 0,5 % intègre également un effet calendaire marqué par Pâques (1,0) %, la contribution des ventes d'essence (1,0) %, les ouvertures + 1,2% et les effets périmètre et autres (0,9) %.

En France, dans un nouveau contexte réglementaire (loi EGALIM), Carrefour réalise au 1er trimestre 2019 un chiffre d'affaires en comparable en progression à + 1,0 %, porté par une performance satisfaisante en alimentaire + 2,0 % LFL tandis que le non-alimentaire reste difficile (5,4) % LFL.

- des investissements prix ont été engagés dans tous les formats et canaux avec les nouveaux programmes de Primes lancés en février. Les initiatives se poursuivent avec notamment le lancement en avril des « Prix Imbattables » sur 10 fruits et légumes du quotidien ;
- la dynamique de croissance du bio, du e-commerce et des formats de proximité est solide ;

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

- Carrefour a poursuivi la réduction des surfaces sous-productives en hypermarché.

Le contexte de marché reste difficile en Europe (1,5) % LFL:

- en **Espagne** (2,8) % LFL, l'environnement demeure très compétitif. La performance a été impactée par certaines fermetures le dimanche dans la région de Levante (nouvelle réglementation). A la suite de l'assainissement des stocks, les opérations de déstockage de produits non-alimentaires ont été moins fortes qu'en 2018. Les actions initiées fin 2018 (renforcement du digital, du frais, du bio et des produits à marque Carrefour) devraient s'accélérer en 2019 ;
- en **Italie** (3,8) % LFL, dans un marché sous pression, la tendance sur le trimestre est restée similaire à celle de 2018 (4,0) % LFL. Le plan de transformation de Carrefour Italie, présenté en février 2019, se met en œuvre ;
- en **Belgique** (0,4) % LFL, dans un marché toujours très concurrentiel, Carrefour affiche une amélioration séquentielle ;
- la croissance se poursuit en **Roumanie** + 3,3 % LFL, ainsi qu'en **Pologne** + 3,0 % LFL où les initiatives commerciales ont permis de limiter les effets de la loi imposant la fermeture certains dimanches.

La dynamique en Amérique latine + 14,5 % LFL se poursuit :

- au **Brésil**, Carrefour affiche une croissance solide de + 6,6 % en comparable, dans un marché qui continue de bénéficier de l'inflation alimentaire :
 - Atacadão + 6,8 % LFL a poursuivi son expansion avec l'ouverture de 4 nouveaux magasins ;
 - l'accélération de Carrefour Retail + 6,1 % LFL a continué, reflétant notamment la solide performance des formats de proximité, une forte croissance du e-commerce et du non-alimentaire ;
 - les services financiers sont toujours en forte croissance avec une hausse des facturations de + 23,4 % au 1 trimestre et une bonne progression du nombre de porteurs de cartes (8,2 millions à fin mars dont 1,7 millions de cartes Atacadão) ;
- dans un contexte macroéconomique complexe, la bonne dynamique commerciale se poursuit en **Argentine** (+ 49,1 % LFL), avec une accélération de la croissance des débits et des volumes, grâce à de forts investissements dans les prix ;

L'Asie reste en décroissance de (3,4) % LFL :

- En **Chine** (4,4) % LFL, Carrefour enregistre une performance légèrement meilleure qu'en 2018, portée par une solide accélération du e-commerce. Le Groupe poursuit ses initiatives de transformation avec notamment l'ouverture d'un deuxième magasin Le Marché à Shenzhen en mars ;
- A **Taïwan** (1,1) % LFL, l'activité a souffert d'un marché plus difficile lors de la campagne du nouvel an chinois.

4.5.3 Normes comptables

Application de la norme IFRS 16 - Principes de comptabilisation des contrats de location

Carrefour applique depuis le 1er janvier 2019 la norme IFRS 16 qui concerne les principes de comptabilisation des contrats de location et remplace la norme IAS 17 – Contrats de location et ses interprétations. Le Groupe a opté pour la méthode rétrospective simplifiée. Les états financiers 2018 ne feront ainsi pas l'objet d'un retraitement. Les états financiers au 1er semestre 2019, publiés fin juillet, seront établis conformément à la norme IFRS 16. Carrefour estime la nouvelle dette de location IFRS 16 à environ 5,0 milliards d'euros au 1er janvier 2019. Cette estimation est susceptible d'évoluer d'ici la présentation des états financiers au 1er semestre, intégrant la première application (First Time Application) de la norme sur le bilan d'ouverture.

Application de la norme IAS 29 - Traitement comptable d'hyperinflation pour l'Argentine à compter du 1er juillet 2018, avec une date d'effet au 1er janvier 2018

En Argentine, le taux d'inflation cumulé au cours des trois dernières années est supérieur à 100%, selon une combinaison d'indices utilisés pour mesurer l'inflation du pays (l'inflation des prix de gros et des prix à la consommation ayant dépassé le seuil de 100%), et il n'est pas attendu de baisse significative de l'inflation en 2019 dans un contexte où, par ailleurs, le peso argentin s'est déprécié.

En conséquence, les critères de la norme IAS 29 étant remplis et selon un consensus partagé par l'AMF et l'ESMA, l'Argentine est considérée comme une économie en hyperinflation au sens des normes IFRS, à compter du 1er juillet 2018. Ainsi, les dispositions de la norme IAS 29, relatives à l'information financière dans les économies hyper inflationnistes, deviennent applicables à compter du 1er janvier 2018, comme si l'Argentine avait toujours été en hyperinflation.

L'impact sur le chiffre d'affaires au 1er trimestre 2019 est présenté dans le tableau ci-dessous :

Ventes TTC *(en millions d'euros)*	2018 [1]	Magasins comparables [2]	Calendaire	Effet périmètre et autres	Essence	2019 à changes constants	Changes	2019 à changes courants	IAS 29 [3]	2019 à changes courant post IAS 29
1er trimestre	20 626	+2,7%	-1,6%	+0,3%	-1,0%	20 722	-3,4%	20 016	(29)	19 987

(1) retraité IFRS 5
(2) hors essence et calendaire et à changes constants
(3) hyperinflation et changes

Les variations hors essence hors calendaire et les variations totales avec essences sont présentées par rapport aux ventes 2018 retraitées, c'est-à-dire excluant les ventes des magasins ex-Dia sortis du périmètre.

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

4.5.4 Expansion sous enseignes - 1er trimestre 2019

(en milliers de m²)	31 décembre 2018	Ouvertures/ Élargissements	Acquisitions	Fermetures/ Réductions	Mouvements 1er trimestre 2019	31 mars 2019
France	5 546	15	-	(13)	2	5 762
Europe (hors France)	5 598	21	-	(27)	(5)	5 593
Amérique latine	2 510	23	-	-	23	2 534
Asie	2 667	-	-	(9)	(9)	2 658
Autres *	1 223	25	-	(2)	23	1 246
GROUPE	**17 545**	**85**	**-**	**(50)**	**35**	**17 579**

* *Afrique, Moyen-Orient et République Dominicaine.*

4.5.5 Parc de magasins sous enseignes - 1er trimestre 2019

(Nb de magasins)	31 décembre 2018	Ouvertures	Acquisitions	Fermetures/ Cessions	Transferts	Mouvements 1er trimestre 2019	31 mars 2019
HYPERMARCHÉS	**1 384**	**3**	**-**	**(1)**	**1**	**3**	**1 387**
France	247	-	-	-	1	1	248
Europe (hors Fr)	452	1	-	-	-	1	453
Amérique latine	189	-	-	-	-	-	189
Asie	372	-	-	(1)	-	(1)	371
Autres *	124	2	-	-	-	2	126
SUPERMARCHÉS	**3 319**	**21**	**-**	**(17)**	**(1)**	**3**	**3 322**
France	1 056	3	-	(3)	(1)	(1)	1 055
Europe (hors Fr)	1 776	6	-	(12)	-	(6)	1 770
Amérique latine	147	1	-	-	-	1	148
Asie	73	-	-	(1)	-	(1)	72
Autres *	267	11	-	(1)	-	10	277
MAGASINS DE PROXIMITÉ	**7 029**	**91**	**-**	**(112)**	**-**	**(21)**	**7 008**
France	3 918	42	-	(46)	-	(4)	3 914
Europe (hors Fr)	2 511	47	-	(62)	-	(15)	2 496
Amérique latine	516	1	-	-	-	1	517
Asie	29	1	-	(4)	-	(3)	26
Autres *	55	-	-	-	-	-	55
CASH & CARRY	**379**	**7**	**-**	**(1)**	**-**	**6**	**385**
France	144	1	-	-	-	1	145
Europe (hors Fr)	49	2	-	(1)	-	1	50
Amérique latine	173	4	-	-	-	4	177
Asie	-	-	-	-	-	-	-
Autres *	13	-	-	-	-	-	13
GROUPE	**12 111**	**122**	**-**	**(131)**	**-**	**(9)**	**12 102**
France	5 365	46	-	(49)	-	(3)	5 362
Europe (hors Fr)	4 788	56	-	(75)	-	(19)	4 769
Amérique latine	1 025	6	-	-	-	6	1 031
Asie	474	1	-	(6)	-	(5)	469
Autres *	459	13	-	(1)	-	12	471

* *Afrique, Moyen-Orient et République Dominicaine.*

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

4.6 Glossaire indicateurs financiers

Définitions

Croissance à magasins comparables

La croissance à magasins comparables est composée des ventes générées par les magasins ouverts depuis au moins 12 mois, fermetures temporaires exclues. Elle s'entend à changes constants, hors essence et hors effet calendaire, et hors impact IAS 29.

Croissance organique

La croissance organique est composée de la croissance à magasins comparables plus ouvertures nettes sur les douze derniers mois, fermetures temporaires incluses. Elle s'entend à changes constants.

Marge commerciale

La marge commerciale correspond à la somme du chiffre d'affaires hors taxes et des autres revenus, diminuée du coût des programmes de fidélisation et du prix de revient des ventes. Le prix de revient des ventes intègre outre les achats et variations de stock, d'autres coûts essentiellement composés des coûts des produits vendus par les sociétés financières, des produits liés à l'escompte ainsi que des écarts de change générés par les achats de marchandises.

Résultat opérationnel courant (ROC)

Le résultat opérationnel courant (ROC) correspond à la marge des activités courantes diminuée des frais généraux, des amortissements et provisions.

Résultat opérationnel courant avant amortissements (EBITDA)

Le résultat opérationnel courant avant amortissements (EBITDA) exclut les amortissements logistiques comptabilisés en prix de revient des ventes, ainsi que les produits et charges non courants tels que définis ci-dessous.

Résultat opérationnel (EBIT)

Le résultat opérationnel correspond au résultat opérationnel courant après quote part des mises en équivalence diminué des produits et charges non courants.

Sont comptabilisés en produits et charges non courants certains éléments significatifs à caractère inhabituel de par leur nature et leur fréquence tels que des dépréciations d'actifs, des coûts de restructuration et des charges liées à des réestimations de risques d'origine ancienne, sur la base d'informations ou d'éléments dont le Groupe a eu connaissance au cours de l'exercice.

Cash-flow libre

Le cash-flow libre est le solde net de l'autofinancement avant coût de l'endettement financier net, de la variation du besoin en fonds de roulement et des investissements opérationnels.

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

4.7 Analyse de l'activité de la société mère

4.7.1 Activités et résultats

La Société a un rôle de holding et gère à ce titre des participations en France et à l'étranger.

Les produits d'exploitation s'élèvent à 144 millions d'euros et correspondent essentiellement aux refacturations intra-groupe.

Le résultat financier passe de (4 264) millions d'euros en 2017 à 1 419 millions d'euros en 2018. Cette amélioration du résultat financier de 5 683 millions d'euros s'explique notamment par :

- la comptabilisation en 2018 d'une dépréciation nette des reprises sur les immobilisations financières d'un montant de 232 millions d'euros contre 5 292 millions d'euros en 2017 ;
- l'augmentation des dividendes reçus de 826 millions d'euros par rapport à 2017.

En 2018, le résultat exceptionnel, qui s'élève à (87) millions d'euros, est essentiellement constitué de dotations aux provisions sur des risques divers.

Le résultat net se traduit par un bénéfice de 1 484 608 036,82 euros.

Autres opérations

Le 22 mars 2018, Carrefour a réalisé auprès d'investisseurs institutionnels une émission d'obligations convertibles remboursables en numéraire sans effet dilutif d'un montant nominal de 500 millions de dollars américain d'une maturité de 6 ans, soit une arrivée à échéance en mars 2024.

Cette opération, qui fait l'objet de couvertures en euros, procure à la Société l'équivalent d'un financement obligataire classique en euros (cf. description du traitement comptable en note 14.2 de l'annexe aux comptes consolidés).

Carrefour a également réalisé auprès d'investisseurs institutionnels deux émissions d'obligations dans le cadre de son programme EMTN. La première émission a été réalisée le 5 juin 2018, règlement en date du 12 juin 2018, pour un montant de 500 millions d'euros, d'une maturité de 5 ans soit une arrivée à échéance le 12 juin 2023, portant un coupon annuel de 0,875 % et la seconde émission a été réalisée le 26 novembre 2018, règlement en date du 4 décembre pour un montant de 500 millions d'euros d'une maturité de 7 ans, soit une arrivée à échéance le 4 mai 2026, portant un coupon annuel de 1,75 %.

Ces opérations permettent à la Société de consolider son financement à long terme, de maintenir sa maturité obligataire moyenne à 3,6 années au 31 décembre 2018 et de poursuivre la réduction de sa charge financière.

Délais de paiement des fournisseurs et des clients

Conformément aux dispositions de l'article L. 441-6-1 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-dessous les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la Société par date d'échéance :

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

DÉCLARATION ANNUELLE DES DÉLAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS ET CLIENTS

Exercice clos le 31/12/2018 *montants en milliers d'euros*	Article D.441 I-1 : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I-2 : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 Jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour	1 à 30 Jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT												
Nombre de factures concernées	2	26	19	4	69*	118	0	1	1	2	14	21*
Montant total des factures concernées TTC	74	824	419	23	1 179*	2 444	0	54	24	2 175	15 248	17 501*
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	0 %	0 %	0 %	0 %	1 %	1 %						
Poucentage du chiffre d'affaire TTC de l'exercice								0 %	0 %	2 %	12 %	14 %
(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES À DES DETTES ET CRÉANCES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISÉES												
Nombre de factures exclues	aucune						aucune					
Montant total des factures exclues	0						0					
(C) DÉLAIS DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉS (CONTRACTUEL OU DÉLAI LÉGAL - ARTICLE L 441-6 OU ARTICLE 443-1 DU CODE DE COMMERCE)												
Délais de paiements utilisés pour le calcul des retards de paiements	X Délais contractuels : (préciser)						X Délais contractuels : (préciser)					
	Délais légaux : (préciser)						Délais légaux : (préciser)					
	Les délais contractuels appliqués se situent dans la fouchette de 20j à 60j.						Les délais contractuels appliqués se situent dans la fouchette de 20j à 60j.					

* *Ces factures correspondent essentiellement à des factures intra-groupe.*

4.7.2 Participations

Au cours de l'exercice, dans le cadre de la gestion de son portefeuille de participations, la Société a procédé aux opérations décrites ci-après :

- souscription à l'augmentation de capital de la société Adialea pour 10 millions d'euros ;
- cession de la société CRFP20 à la société Carrefour Netherlands BV ;
- transmission universelle de patrimoine de la société CRFP19.

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

4.7.3 Affectation du résultat

Il est proposé aux actionnaires d'affecter et de répartir le résultat de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	1 484 608 036,82 €
Affectation à la réserve légale	8 254 421,25 €
Report à nouveau au 31 décembre 2018	924 985 489,61 €
Soit bénéfice distribuable	2 401 339 105,18 €
Dividendes 2018 prélevés sur le bénéfice distribuable	358 705 838,00 € (1)
Solde du report à nouveau après affectation	2 042 633 267,18 €

(1) Calculé sur la base des actions ouvrant droit à dividende (déduction faite des actions auto-détenues au 31 décembre 2018).

Le montant du report à nouveau post affectation du résultat de l'exercice 2018 a été augmenté des dividendes 2017 non versés aux actions autodétenues.

En cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 789 252 839 actions composant le capital social au 31 décembre 2018, le montant global des dividendes serait ajusté en conséquence et le solde étant affecté au report à nouveau serait déterminé sur la base des dividendes effectivement mis en paiement.

Il est précisé que la totalité du dividende de 358 705 838 €, qui représente un dividende de 0,46 euro par action ouvrant droit à dividende (déduction faite des 9.457.539 actions autodétenues à la date du 31 décembre 2018), avant les prélèvements sociaux et le prélèvement forfaitaire et prélèvement obligatoire non libératoire de 21 % prévu à l'article 117 *quater* du Code général des impôts est, pour les personnes physiques résidentes fiscales en France, éligible à l'abattement de 40 % mentionné au 2º du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Il est proposé d'offrir à chaque actionnaire la possibilité d'opter pour le paiement du dividende :

- en numéraire ;
- ou en actions nouvelles de la Société.

Les actions nouvelles, en cas d'exercice de la présente option, seraient émises à un prix égal à 90 % de la moyenne des premiers cours cotés sur le marché réglementé d'Euronext Paris lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de l'Assemblée Générale diminuée du montant net du dividende et arrondi au centime d'euro supérieur. Les actions ainsi émises porteraient jouissance au 1er janvier 2019 et seraient entièrement assimilées aux autres actions composant le capital social de la Société.

Les actionnaires pourraient opter pour le paiement du dividende en numéraire ou pour le paiement du dividende en actions nouvelles entre le 24 juin 2019 et le 5 juillet 2019 inclus, en adressant leur demande aux intermédiaires financiers habilités à payer ledit dividende ou, pour les actionnaires inscrits dans les comptes nominatifs purs tenus par la Société, à son mandataire, la Société Générale, CS 30812, 44308 Nantes Cedex 03.

Pour les actionnaires qui n'auraient pas exercé leurs options avant le 5 juillet 2019 inclus, le dividende sera payé uniquement en numéraire.

Pour les actionnaires qui n'auraient pas opté pour un versement du dividende en actions, le dividende serait payé en numéraire le 11 juillet 2019. Pour les actionnaires ayant opté pour le paiement du dividende en actions, le règlement livraison des actions interviendrait à compter de la même date.

En application de la loi, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents et les revenus éligibles à l'abattement visé au 2º du 3 de l'article 158 du Code général des impôts, ont été, par action, les suivants :

Exercice	Dividendes bruts distribués	Revenus éligibles à l'abattement de 40 %	Revenus non éligibles à l'abattement de 40 %
2015	0,70 €	0,70 €	-
2016	0,70 €	0,70 €	-
2017	0,46 €	0,46 €	-

4.7.4 Activités de recherche et développement

La Société ne met en œuvre aucune politique de recherche et développement.

4.7.5 Évolution récente

Les perspectives de l'année 2019 en lien avec l'exécution du plan « Carrefour 2022 » pour l'ensemble de la Société, de ses filiales et des intérêts du Groupe dans les sociétés mises en équivalence (Entreprises associées et co-entreprises) sont évoquées dans le rapport d'activité du Groupe au 31 décembre 2018.

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

4.7.6 Résultat de la Société au cours des cinq derniers exercices

(en millions d'euros)	2018	2017	2016	2015	2014
I - Capital en fin d'exercice					
Capital social	1 973	1 937	1 891	1 846	1 837
Primes d'émission et de fusion	16 856	16 693	16 367	16 023	15 930
Nombre d'actions ordinaires existantes	789 252 839	774 677 811	756 235 154	738 470 794	734 913 909
II - Opérations et résultats de l'exercice					
Résultat avant impôt, participation des salariés et dotation nette aux amortissements et provisions	1 726	893	219	626	2 166
Impôt sur les bénéfices	186	230	261	193	238
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôt, participation des salariés et dotation nette aux amortissements et provisions	1 485	(4 160)	433	831	4 440
Résultat distribué [1]		356	529	517	500
III - Résultat par action					
Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant dotation nette aux amortissements et provisions	2,42	1,45	0,63	1,11	3,27
Résultat après impôt, participation des salariés, et dotation nette aux amortissements et provisions	1,88	(5,37)	0,57	1,13	6,04
Dividende net attribué à chaque action [1]		0,46	0,70	0,70	0,68
IV - Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	6	7	7	7	8
Montant de la masse salariale de l'exercice	12	17	15	21	22
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, Œuvres Sociales)	5	6	4	5	7

(1) Pour 2018 a été fixé par le conseil d'administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

4.8 Gestion des risques

Dans un environnement incertain et en évolution permanente, une gestion volontariste des risques est un élément essentiel de développement durable de l'activité de l'entreprise, et un chantier commun à l'ensemble des collaborateurs. Cette démarche permet également de revisiter l'ensemble des processus de l'entreprise et d'identifier des axes de progrès et d'opportunités.

Le dispositif de gestion des risques mis en place par le Groupe repose notamment sur l'identification et la prise en compte des principaux facteurs de risques et incertitudes susceptibles d'avoir un impact significatif sur ses activités, sa situation financière et son image (II/1).

Le Groupe a engagé depuis plusieurs années une politique de gestion des risques coordonnée et structurée autour de cartographies des risques majeurs, de règles et de diffusions des meilleures pratiques, avec la mise en place d'un dispositif de prévention et de gestion des risques (II/2).

Dans le cadre d'une analyse et d'une revue régulières des risques assurables, le Groupe met également en place des solutions de transfert des risques au marché de l'assurance (II/3).

Pour faire face à des situations sensibles susceptibles d'affecter significativement ses activités, sa situation financière ou son image, le Groupe a également développé un dispositif global de gestion de crise (III).

4.8.1 Principaux facteurs de risques et incertitudes

Les principaux facteurs de risques identifiés par le Groupe sont présentés ci-après avec un regroupement en cinq thématiques :

- stratégie et gouvernance ;
- opérations ;
- environnement des affaires ;
- financiers ; et
- services financiers.

Au cours de l'exercice, le Groupe a notamment porté une attention particulière à :

- la prise en compte des évolutions réglementaires européennes notamment en matière de données personnelles avec le règlement général sur la protection des données (RGPD), la prévention des abus de marché, et la mise en œuvre par le Groupe de la loi Sapin II (transparence, lutte contre la corruption et modernisation de la vie économique) et de la loi relative au devoir de vigilance ;
- la sécurité des systèmes d'informations eu égard à l'évolution des menaces liées à la cybercriminalité et à la stratégie de développement des ventes en ligne ; et
- la qualité et la sécurité des produits.

Le 23 janvier 2018, le Groupe a présenté son plan de transformation « Carrefour 2022 » afin d'adapter son modèle et son organisation pour être le leader mondial de la transition alimentaire pour tous. Ce plan s'articule autour de 4 axes : le déploiement d'une organisation simplifiée et ouverte, un gain en productivité et en compétitivité, la création d'un univers omnicanal de référence et la refonte de l'offre au service de la qualité alimentaire. La cartographie des risques majeurs du Groupe intègrent les plans de prévention et de gestion des risques liés aux opérations et à la stratégie en lien avec ce plan de transformation.

Stratégie et gouvernance	Opérations	Environnement des affaires	Risques financiers	Services financiers
• Définition, adaptation et mise en œuvre de la stratégie • Conformité et loyauté des pratiques • Responsabilité sociétale • Environnement • Contentieux et litiges	• Pertinence et performance des modèles économiques et commerciaux • Maîtrise opérationnelle et financière du développement et de l'expansion • Partenariat et franchise • Maîtrise de la chaine d'approvisionnement • Qualité, conformité et sécurité des produits • Sécurité des personnes et des biens • Gestion des ressources humaines • Continuité, intégrité, confidentialité des systèmes d'informations • Maîtrise et valorisation des actifs	• Environnement politique et social • Environnement économique et volatilité des marchés • Environnement, pression et évolution réglementaires • Evolution du secteur et environnement concurrentiel • Catastrophes naturelles et changement climatique • Terrorisme et criminalité	• Risque de liquidité • Risque de taux d'intérêt • Risque de change • Risque de crédit • Risque actions • Qualité de la gestion financière, des budgets et des reportings	• Risque de liquidité • Risque de crédit

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

4.8.1.1 Stratégie et gouvernance

Définition, adaptation et mise en œuvre de la stratégie

Description du risque

Dans un environnement politique, économique, social et concurrentiel incertain et complexe, une conception, une communication et une exécution inefficaces ou inadaptées de la vision et de la stratégie du Groupe tout comme une difficulté à gérer des projets ou des réorganisations pourraient nuire à sa réputation, ses performances financières et opérationnelles.

Le plan de transformation « Carrefour 2022 » inclut un certain nombre d'objectifs notamment financiers qui sont fondés sur plusieurs hypothèses relatives à l'activité et aux conditions économiques. Le Groupe pourrait ne pas être en mesure de réaliser pleinement ses objectifs de transformation et, même s'ils étaient atteints, ceux-ci pourraient ne pas produire les bénéfices escomptés ou dans les délais attendus. L'incapacité du Groupe à mettre en œuvre avec succès et atteindre ses objectifs de transformation pourrait nuire à sa réputation et à ses performances financières et opérationnelles.

Gestion du risque

La construction et la mise en œuvre de la stratégie font l'objet d'un travail approfondi au niveau de chaque pays sous la coordination de la Direction Générale, avec une revue régulière des objectifs et des engagements permettant une allocation optimale des ressources, dans le cadre d'un suivi de l'activité et des principaux plans d'actions. Les progrès du plan stratégique sont pilotés au plus haut niveau du Groupe avec des points réguliers au Comité Exécutif et au Conseil d'administration.

Conformité et loyauté des pratiques

Description du risque

Dans un contexte de judiciarisation accrue, avec des autorités de contrôle disposant de pouvoirs étendus, le non-respect des réglementations ou des engagements contractuels, tant dans le cadre des activités opérationnelles que dans la relation avec ses collaborateurs, peuvent avoir un impact important sur les performances financières et la réputation du Groupe. À titre d'illustration, le groupe Carrefour prend en compte les récentes évolutions réglementaires, notamment en matière de lutte contre la corruption (« loi Sapin 2 ») et de protection des données personnelles (règlement général sur la protection des données – RGPD).

Gestion du risque

Le Groupe a diffusé en octobre 2016 ses Principes Éthiques qui ont pour objectif de formaliser le cadre éthique dans lequel l'ensemble des collaborateurs du Groupe doit exercer leur activité professionnelle au quotidien. Les Principes Éthiques du Groupe sont partagés avec les fournisseurs et prestataires dans le cadre des Chartes éthiques tel que cela est précisé dans le référentiel des règles du Groupe. Des procédures d'évaluation de la situation des clients, des fournisseurs de premier rang et des intermédiaires au regard de la cartographie des risques sont en cours de mise en place.

Un dispositif d'alerte professionnel global a été mis en place en 2016 afin d'alerter sur des manquements aux Principes Éthiques, notamment en matière de corruption et de conflits d'intérêts. La confidentialité des informations est garantie au cours de toutes les étapes du processus d'alerte, notamment en ce qui concerne l'identité du lanceur d'alerte. Aucune mesure de sanction ne peut être prise à l'encontre d'un collaborateur ayant signalé de bonne foi un manquement aux Principes Éthiques du Groupe.

Le Groupe a assuré un suivi des mesures mises en place en 2017 pour se conformer à la loi Sapin II. De même, Carrefour réalise un suivi relatif à l'ordonnance du 1er décembre 2016 renforçant le dispositif français de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, qui transpose en droit français la directive européenne du 20 mai 2015 tel que décrit en section 4.7.2 du Document de Référence de la Société relative au dispositif de prévention et de gestion des risques.

Responsabilité sociétale

Description du risque

Au-delà de la conformité réglementaire, avec des attentes croissantes des consommateurs pour un commerce responsable et durable, la nature et la réalité des engagements, des politiques ou des actions menées en matière de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) peuvent avoir un impact sur la réputation du Groupe et ses performances financières.

Gestion du risque

Le Groupe a engagé depuis de nombreuses années une politique RSE volontariste telle que décrite dans le Document de Référence de la Société, qui présente également dans ses chapitres 1 et 2 avec de très nombreuses actions concrètes et une implication de l'ensemble des pays où le Groupe est présent, la Déclaration de Performance Extra-Financière du Groupe. L'évaluation des risques environnementaux, sociaux et sociétaux est un élément essentiel dans la construction et la mise à jour de la démarche RSE du Groupe.

Le Groupe a développé de longue date une culture de prise en compte des risques qui couvre notamment les risques de non respect des droits humains et des libertés fondamentales, les risques d'atteinte grave à la santé et la sécurité des personnes et les risques de dégradation de l'environnement, visés par la loi française du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance. Le Plan de vigilance décrit en section 2.6.2 du Document de Référence de la Société formalise les processus et les méthodes déployées par le Groupe dans sa démarche de responsabilité ainsi que les mesures additionnelles prises dans le cadre de la mise en œuvre effective de celui-ci.

Le Groupe figure depuis 2017 parmi les 5 premiers distributeurs mondiaux en matière de RSE et la seule société française parmi les 12 entreprises leaders du secteur *Food & Staples Retailing* de l'indice *Dow Jones Sustainability Index World* (DJSI).

Environnement

Description du risque

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est potentiellement exposé à des risques environnementaux de natures très diverses, en lien avec la conception et la vente de produits, le transport de marchandises et l'exploitation de ses magasins et entrepôts. Ces activités peuvent en effet impacter l'environnement à travers notamment les méthodes de production des matières premières, le choix des emballages, la consommation de carburants, d'énergie ou encore de fluides réfrigérants.

Gestion du risque

L'évaluation des risques et enjeux environnementaux a pour objectif d'améliorer la connaissance, la compréhension des enjeux ainsi que leur prise en compte pour protéger les activités, les collaborateurs et les consommateurs.

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

La préservation et la protection de l'environnement sont prises en considération par le Groupe, de même que les risques industriels, dans une logique de prévention, à travers des analyses et études, mais également la mise en œuvre opérationnelle de dispositifs de prévention ou de traitement. L'ensemble des actions visant à réduire l'empreinte environnementale des activités commerciales ainsi que les mesures prises pour réduire les effets du changement climatique sont présentées dans la section 2 du Document de Référence de la section qui est consacrée à la « Responsabilité Sociétale ». Alors que les réglementations visant à protéger l'environnement se développent dans de nombreux pays avec des consommateurs de plus en plus attentifs à cet enjeu, une attention particulière est portée à la gestion des ressources naturelles (bois, ressources halieutiques, eau...).

Contentieux et litiges

Description du risque

Dans le cadre de ses activités courantes, le Groupe est impliqué dans diverses procédures judiciaires ou administratives et est soumis à des contrôles administratifs, dont l'issue est incertaine avec des impacts potentiellement importants sur sa situation financière ou sa réputation. L'exposition du Groupe à des litiges significatifs est décrite en note 11.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Gestion du risque

La gestion et le suivi des contentieux sont assurés au niveau de chaque pays et au niveau du Groupe par les différentes Directions juridiques. Des provisions sont également constituées dans les comptes au titre de ces contentieux et litiges lorsqu'il existe une obligation envers un tiers à la date de clôture de l'exercice.

À la connaissance du Groupe, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage actuellement en cours, autres que celles décrites en notes 11.2 et 11.3 de l'annexe aux comptes consolidés, à laquelle le Groupe serait partie qui soit susceptible d'avoir ou qui ait eu, au cours des 12 derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière du Groupe.

4.8.1.2 Opérations

Pertinence et performance des modèles économiques et commerciaux

Description du risque

Dans un environnement très concurrentiel avec des marchés très instables, la pertinence des modèles économiques et commerciaux et leur adaptation rapide aux évolutions des habitudes et des modes de consommation est essentielle (développement du e-commerce, comportements alimentaires). De la même manière, l'efficacité et la performance de la fonction achats peuvent avoir un impact important sur les performances opérationnelles, extra-financières et financières du Groupe, tant dans l'organisation et la conception que dans la capacité de déploiement en magasin.

Gestion du risque

L'adaptation des modèles commerciaux aux attentes des clients est un enjeu majeur pour les équipes en charge du développement et des concepts, dans une démarche d'anticipation, de suivi et de veille permanente. La performance des processus dans le cadre de la transition alimentaire pour tous permet par exemple d'adapter le modèle économique aux nouvelles exigences de consommation (développement de standards de sécurité et qualité alimentaire, achat et production responsable). Les impacts sociétaux des activités sont également pris en compte pour adapter le modèle économique de Carrefour en limitant par exemple le gaspillage alimentaire, en valorisant les déchets ou en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.

Maîtrise opérationnelle et financière du développement et de l'expansion

Description du risque

Dans un contexte concurrentiel important avec une pression sur les coûts et une raréfaction des emplacements de qualité dans certains pays, l'incapacité ou les difficultés du Groupe à identifier, à obtenir et à développer les meilleurs sites, dans la recherche permanente de la meilleure rentabilité sur la base d'hypothèses fiables et validées avec une prise en compte de l'ensemble des facteurs de risques, de même qu'une mauvaise identification, évaluation ou intégration de nouveaux actifs ou sociétés peuvent avoir un impact sur ses performances financières et l'atteinte de ses objectifs.

Gestion du risque

L'ensemble de ces éléments sont notamment pris en compte dans le cadre des dossiers analysés au niveau de chaque pays par les Directions financières en relation avec les Directions du développement et le cas échéant avec les équipes de Carrefour Property. Les dossiers les plus significatifs sont revus et préalablement validés au niveau du Comité d'investissement Groupe (CIG).

Partenariat et franchise

Description du risque

Alors qu'une majorité des magasins sous enseignes du Groupe est exploitée en franchise, et que le développement du Groupe s'appuie sur des partenariats dans plusieurs pays, l'évaluation, la sélection, l'accompagnement et le suivi de ces différents franchisés et partenaires peuvent avoir un impact sur les performances financières et opérationnelles, et sur la réputation du Groupe au cas où les pratiques de ces partenaires ne seraient pas conformes aux réglementations, aux standards ou aux valeurs du Groupe.

Gestion du risque

Dans le cadre de la recherche d'un partenariat ou du suivi des partenariats existants, une analyse du risque partenaire est réalisée. Pour la mise en place et l'exécution des accords de franchise et de partenariat, une documentation support pour les besoins de l'exploitation de l'activité est mise à la disposition des franchisés et partenaires. Cette documentation relative au savoir-faire du Groupe comprend les méthodes commerciales et financières, les normes de qualité, d'hygiène et de sécurité, la Charte éthique et la Charte graphique. Elle est mise à jour périodiquement et l'accompagnement dans le cadre de son déploiement est assuré par les conseillers de franchise qui effectuent des visites régulières des partenaires et franchisés. Des partenariats à l'achat des plus grandes marques nationales sont également conclus avec des acteurs du marché, comme Système U, Tesco, Fnac-Darty et Cora et font l'objet d'un suivi spécifique et de mesures de protection adaptées.

Maîtrise de la chaîne d'approvisionnement

Description du risque

Dans un marché global interdépendant avec de très nombreux fournisseurs et des flux croissants tant physiques que digitaux, la performance des processus achats et logistiques tout comme la continuité de l'approvisionnement des magasins du Groupe, tant intégrés que franchisés, ou la livraison des commandes clients pour les activités d'e-commerce, sont des éléments essentiels pour la satisfaction des clients et la réalisation des objectifs opérationnels et financiers, avec des risques accrus dans les pays émergents et une responsabilité croissante des multinationales vis-à-vis de leur chaîne d'approvisionnement.

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

Gestion du risque

Alors que la fonction achats est un élément essentiel de différenciation, l'organisation du Groupe est adaptée à sa dimension internationale tout en capitalisant sur sa connaissance des marchés locaux et en s'appuyant sur des entités dédiées au *sourcing* de nouveaux produits. Une cartographie des risques de la fonction achats permet de décrire les processus d'achats, d'identifier les risques achats et de qualifier des risques identifiés en termes d'origine, de localisation dans le processus, de causes et de conséquences.

Le risque d'interruption de la logistique fait l'objet d'une attention particulière. Il s'agit d'identifier les expositions aux risques d'un entrepôt, de qualifier et de quantifier les impacts potentiels du risque d'arrêt de la logistique liés à ce site et de prioriser les investissements pour faire progresser le niveau de maîtrise.

Le Groupe a également développé depuis de nombreuses années une expertise permettant de garantir l'approvisionnement des magasins, en s'appuyant sur des plateformes logistiques intégrées ou des prestataires, avec des plans de continuité d'activité en cas de situation inhabituelle.

En réponse aux évolutions fortes du secteur, liées au comportement consommateur et aux technologies disponibles, le Groupe a lancé en France le programme transverse « Appro 360° » dont l'objectif est d'augmenter l'agilité de l'organisation au niveau de la chaine d'approvisionnement. Le croisement des dimensions technologique et processus dans le programme permet d'augmenter l'adaptabilité de la *Supply* à des changements rapides et structurants, en lien avec les orientations stratégiques du Groupe portées par le plan « Carrefour 2022 ». Le programme a notamment pour objectif la maximisation du taux de service, l'optimisation des flux et la maîtrise des coûts.

Cela se traduit par une réduction des distances entrepôt/magasin, une mutualisation de la flotte, une optimisation des tournées et gains de chargement, une baisse des niveaux de stocks par réduction des points de stockage et une amélioration du taux de service en magasin.

Qualité, conformité et sécurité des produits

Description du risque

Garantir la qualité et la sécurité des produits des marques propres du Groupe et respecter les normes d'hygiène dans les magasins sont des enjeux majeurs, renforcés par la création en septembre 2018 du programme d'actions pour mieux manger « Act for food ». Ces enjeux pourraient avoir des impacts importants sur la réputation et les performances financières, et le cas échéant engager la responsabilité du Groupe.

L'enjeu est identique dans le cadre du suivi de la logistique et des procédures de rappel et de retrait de tous les produits commercialisés.

Gestion du risque

La Direction qualité du Groupe a développé de nombreux standards et outils, dont des chartes qualité, déployés dans l'ensemble des pays du Groupe. Les Directions qualité Pays sont également mises en réseau à travers la « file » Qualité, avec des réunions et des échanges réguliers permettant de renforcer les partages de bonnes pratiques et de garantir la cohérence des approches. Le Groupe déploie également un important programme de formation pour les collaborateurs et des actions régulières de communication vis-à-vis des consommateurs en matière de sécurité alimentaire.

La plateforme digitale *Actforfood.fr* présente et met en perspective les actions concrètes du Groupe en faveur de la qualité alimentaire et du mieux manger.

Le dispositif comprend également une procédure permettant de retirer rapidement des stocks et des rayons des produits potentiellement dangereux. Cette procédure évolue afin de disposer de solutions additionnelles et automatisées pour augmenter encore le niveau de sécurité. Afin de garantir qu'un produit non conforme n'est plus accessible au consommateur final, des plateformes Internet de transmission de l'information ont par exemple été développées pour faciliter d'une part le remplissage par l'industriel concerné des données nécessaires au retrait, et d'autre part le ciblage et l'avertissement des entrepôts et magasins susceptibles d'avoir réceptionnés les lots de produits non conformes pour un retrait diligent. Le blocage en caisse de produits rappelés est par ailleurs renforcé par l'identification au code barre EAN.

Les produits de marque Carrefour font l'objet de procédures et de contrôles renforcés, de la conception à la commercialisation, dans le cadre d'une démarche globale présentée en détail dans le chapitre 2 du Document de Référence de la Société consacré à la « Responsabilité Sociétale ». Parmi ces mesures, on peut citer notamment la signature d'un cahier des charges par l'ensemble des parties concernées, la vérification de la présence d'un certificat pour le fournisseur, la réalisation d'audits techniques et sociaux, la réalisation d'analyses supplémentaires et la gestion des réclamations clients.

Enfin, Carrefour a développé une technologie *blockchain* pour une traçabilité complète des produits alimentaires. Le système de traçabilité digitale est progressivement opérationnel pour les consommateurs qui peuvent accéder à la base de données par un QR Code et consulter les données tracées grâce à une interface créée par le Groupe. La technologie *blockchain* garantit l'immuabilité des données enregistrées et garantit l'historique de l'information du produit de la filière.

Sécurité des personnes et des biens

Description du risque

La conformité aux réglementations en matière de santé et de sécurité tout comme la protection des actifs du Groupe sont des éléments importants pour lesquels une prise en compte insuffisante pourrait avoir des impacts potentiellement négatifs sur la réputation, les activités et la performance financière du Groupe ainsi que des conséquences judiciaires.

Gestion du risque

Un dispositif de gestion de crise adapté en cas d'événement majeur est un élément important permettant de limiter les conséquences négatives potentiellement importantes, notamment sur la continuité d'activité des opérations.

L'organisation du Groupe en matière de prévention des risques vise à assurer la sécurité des personnes (collaborateurs et clients) et des biens dans l'ensemble des sites du Groupe à travers des moyens humains, techniques et organisationnels adaptés aux risques. Il existe une cartographie des risques en matière de sécurité et de sûreté des personnes et des biens.

Une évaluation détaillée des risques sanitaires est effectuée au niveau Groupe pour les collaborateurs locaux et expatriés.

Sous la coordination de la Direction Générale et des Directions sécurité Pays, chaque pays dispose d'une organisation et d'outils spécifiques permettant une remontée rapide d'information en cas d'incident et la mise en œuvre des moyens adaptés.

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

Gestion des ressources humaines

Description du risque

Avec plus de 363 000 collaborateurs dans le monde, Carrefour est un des premiers employeurs privés dans de nombreux pays. Dans un marché des talents très concurrentiel et des changements démographiques majeurs, attirer, retenir, former, motiver, récompenser ou faire évoluer les collaborateurs et les meilleurs candidats est un enjeu pour le Groupe. Le développement de ses activités repose sur la compétence, la motivation et l'engagement de ses collaborateurs.

Dans le cadre de son plan de transformation stratégique, Carrefour a engagé en 2018 une réduction significative de sa base de coût avec des mesures sociales qui peuvent avoir un impact sur le climat social ainsi que sur l'image du Groupe.

Gestion du risque

Carrefour porte une attention particulière à la gestion des ressources humaines. Le Groupe mise sur le développement des compétences de ses collaborateurs par une forte politique de formation, de mobilité et de promotion interne. Employeur responsable et engagé, Carrefour met en place un fort dispositif de lutte contre la discrimination, les violences faites aux femmes, promeut l'égalité femmes-hommes, l'intégration des personnes en situation de handicap, l'équilibre vie privée/vie professionnelle et veille aux conditions de travail de l'ensemble de ses salariés. La politique appliquée est exposée et développée dans le chapitre 2 du Document de Référence de la Société consacré à la « Responsabilité Sociétale ».

En 2018, des mesures de reclassement et d'accompagnement vers la mobilité externe ou interne ont été mises en place, dans le cadre d'accords négociés et signés par les partenaires sociaux. Par ailleurs, un ambitieux chantier de changement culturel et managérial a été lancé pour accompagner la transformation.

Continuité, intégrité, confidentialité des systèmes d'informations

Description du risque

Bien que la plupart des activités du Groupe et de nombreuses fonctions dépendent largement de systèmes d'information, développés ou administrés par des ressources internes ou des prestataires externes, une fragilité de ces outils pourrait perturber sensiblement la conduite des opérations avec des impacts potentiellement importants sur les performances financières et opérationnelles, notamment au niveau des systèmes de commande, d'encaissement et de reporting financier.

Avec des systèmes d'information en mutation constante, complexes à appréhender dans leur globalité, ainsi que le développement du nomadisme et de la cybercriminalité, la sécurité des systèmes d'information est de ce fait un enjeu majeur, en matière de protection des données concernant nos clients et nos collaborateurs et de disponibilité de nos outils.

Gestion du risque

Le Groupe met en œuvre un ensemble de mesures afin d'assurer la continuité d'exploitation de ses activités et la protection des données sensibles. En particulier, la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la traçabilité des données sont garanties par un système de management de l'information.

Un système de management de l'information vise à garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la traçabilité des données internes permettant de couvrir les risques suivants : utilisation frauduleuse des informations et des systèmes ; déclarations racistes, à caractère sexuel ou offensant ; affirmations discriminatoires ou harcelantes ; téléchargements illégaux ; utilisation illicite d'équipement, de logiciel ou d'information ; publication d'informations confidentielles ; mésusage de mots de passe ; usage d'informations personnelles et identifiables.

La Direction des systèmes d'information du Groupe assure le développement et la cohérence de l'ensemble des applications informatiques au sein du Groupe dans le cadre d'une approche coordonnée. Une équipe dédiée s'appuyant sur un réseau dans l'ensemble des pays du Groupe vise à assurer la sécurité des systèmes d'information par une gouvernance adaptée, des standards partagés et des contrôles réguliers.

Le Comité de la sécurité de l'information Groupe, composé notamment du secrétaire général, du directeur de la transformation digitale, du directeur des systèmes d'information et du directeur de la sécurité de l'information, assure le pilotage du dispositif. Ce dernier s'appuie sur la politique de sécurité de l'information du Groupe contenant l'ensemble des règles applicables à toutes les organisations du Groupe.

Maîtrise et valorisation des actifs

Description du risque

La qualité des emplacements et la maîtrise des actifs du Groupe sont des éléments déterminants en termes de compétitivité et de performances opérationnelle et financière, ce qui implique d'anticiper et d'assurer un niveau optimum de réserves foncières, tout en étant attentif à l'environnement (consommation d'énergie, impacts sur la biodiversité...), à la maintenance, la gestion et la valorisation des actifs du Groupe. La réalisation des expertises d'évaluation du patrimoine immobilier peut présenter un certain nombre de risques liés aux marchés immobilier et financier.

Avec une part importante des magasins exploités dans des locaux loués dans le cadre de baux commerciaux, l'incapacité du Groupe à les renouveler à des conditions favorables pourrait également affecter les performances financières, de même qu'une gestion inefficace ou non optimisée des relations avec des locataires dans les sites où le Groupe est propriétaire.

Dans le cadre des opérations d'acquisition, le coût de certaines acquisitions peut nécessiter des ressources financières importantes, et en particulier des financements externes dont le Groupe ne peut garantir l'obtention dans des conditions satisfaisantes. Par ailleurs lors de cessions d'actifs, en cas de dégradation de la conjoncture économique ou du marché de l'immobilier, le Groupe peut ne pas être en mesure de céder ses actifs immobiliers commerciaux dans des conditions financières et de délais satisfaisants, si cela devenait nécessaire.

Enfin, le Groupe exerçant également une activité de promotion immobilière pour certains sites, les risques liés à cette activité pourraient entraîner des retards, voire des annulations d'opérations d'investissement, leur achèvement à un coût supérieur au niveau initialement prévu, ou encore une rentabilité inférieure à celle initialement espérée.

Gestion du risque

Sous la responsabilité et la coordination du directeur patrimoine, développement et innovation du Groupe, notamment en charge de l'ensemble des activités de Carrefour Property, chaque pays met en œuvre une politique de maîtrise et de valorisation des actifs adaptée à sa stratégie. Des dispositifs (logiciels, études externes...) et analyses sont implémentés pour assurer le suivi et l'optimisation des activités.

La société immobilière Cargo Property Assets (ex Cargo Property Holding), dédiée à l'immobilier logistique du Groupe en France, permet d'assurer la maîtrise d'actifs immobiliers clés que sont les

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

entrepôts logistiques. Cette société détenue à 32 % par le Groupe, au côté de partenaires co-investisseurs, regroupe environ un tiers des centres de distribution du Groupe en France. Le Groupe est le Gérant et le locataire exclusif de Cargo.

4.8.1.3 Environnement des affaires

Environnement politique et social

Description du risque

Une partie des activités du Groupe est exposée aux risques et incertitudes dans des pays pouvant connaître, ou ayant connu, une période d'instabilité politique et sociale ou avec une gouvernance fragile. Carrefour est présent dans des pays qui ont récemment connu des événements pouvant entraîner des perturbations opérationnelles comme en France ou au Brésil, et reste vigilant tant quant à leur évolution qu'au risque d'intégration perfectible lié aux productions et habitudes locales.

Gestion du risque

Le Groupe a notamment développé depuis plusieurs années un dispositif de veille globale ainsi qu'une cartographie des risques pays prenant en compte de nombreux indicateurs, avec une mise à jour régulière et un suivi dans une logique prospective. Ces outils permettent d'accompagner la prise de décision dans le cadre du développement international du Groupe. À titre d'exemple, comme au Proche et Moyen-Orient ou en Tunisie, certains pays exploités avec des partenaires en franchise subissent des tensions sociales ou des instabilités politiques ce qui conduit le Groupe à une veille permanente et approfondie sur toute évolution en la matière. D'autre part afin d'éclairer la prise de décision de projets ou de processus spécifiques, des évaluations sont menées afin d'étudier tout projet d'implantation ou d'évaluer tout risque de sûreté lié à l'implantation de magasins dans une zone géographique. Par ailleurs, à l'échelle locale, des analyses sont réalisées pour évaluer l'ancrage territorial du Groupe *(voir section 2.3.8)*.

Environnement économique et volatilité des marchés

Description du risque

La situation économique dans les pays d'implantation du Groupe peut avoir des impacts sur la demande, le niveau de dépenses et les habitudes d'achat des clients du Groupe, accrus par l'instabilité et l'imprévisibilité de la conjoncture mondiale, nationale ou régionale. La volatilité des prix des actifs, des prix de revient des matériels ou des produits liés à des matières premières (agricoles, métaux, carburant, coût de l'énergie...) pourrait également avoir un impact sur le chiffre d'affaires, les coûts et les résultats.

Gestion du risque

Par la nature de ses activités, le Groupe attache une importance particulière au suivi et à la prise en compte de l'évolution de la conjoncture et des perspectives dans ses pays d'implantation, notamment dans le cadre de nombreuses études et d'échanges. Eu égard à l'interdépendance des activités et à la sensibilité des prix pour les clients du Groupe, l'évolution des prix de marché est également prise en compte à plusieurs niveaux, notamment dans le cadre des achats de marchandises ou de frais généraux. Le Groupe est notamment attentif à la conjoncture économique des pays du Groupe et plus particulièrement à celle de certains pays émergents comme en Amérique latine.

Les principaux indicateurs économiques des pays d'implantation font l'objet d'un suivi mensuel en particulier des risques pays et d'une prise en compte aussi bien dans les plans stratégiques que dans les processus d'évaluation des projets. Des notes spécifiques rédigées par des spécialistes en fonction des zones géographiques alimentent ces analyses. Dans le cadre de cette veille, le Groupe peut s'appuyer sur un panel d'experts et sur des études relatives aux enjeux liés aux matières premières. Le Groupe dispose de véritables outils pour avoir une vision prospective des cours de matières premières alimentaires et non alimentaires.

Environnement, pression et évolution réglementaires

Description du risque

Les réglementations auxquelles le Groupe est soumis dans ses pays d'implantation, tout comme les évolutions réglementaires et les actions menées par les régulateurs locaux, nationaux ou internationaux sont susceptibles d'avoir un impact sur notre activité et les performances financières du Groupe. Tant en France qu'à l'international, le Groupe est soumis à de nombreuses législations et réglementations, dont celle relative au droit de la concurrence, régissant l'exploitation d'établissements ouverts au public, la protection des consommateurs, la relation industrie – commerce ainsi qu'à certaines réglementations particulières liées à des activités spécifiques (banque, assurance, monétique, logistique, e-commerce, immobilier, stations-service).

À titre d'illustration, la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable aussi appelée « EGalim », adoptée le 2 octobre 2018 et promulguée le 1er novembre 2018, aura un impact sur les politiques de prix et de promotion de Carrefour en France.

Gestion du risque

Le suivi et la prise en compte des réglementations sont assurés au niveau de chaque pays par la Direction juridique locale sous la coordination de la Direction juridique Groupe. Dans une logique d'anticipation et d'allocation optimale des ressources, la Direction juridique Groupe assure également un suivi des risques juridiques prenant notamment en compte l'environnement et les évolutions réglementaires et législatives.

À titre d'illustration, le Groupe a notamment pris en compte l'entrée en vigueur du Règlement européen sur la Protection des Données à caractère Personnel (RGPD) dont les dispositions sont applicables depuis mai 2018 dans l'ensemble des États membres de l'Union européenne. Le Groupe a mis en place un programme paneuropéen pour cadrer et coordonner les travaux de mise en conformité à l'échelle du Groupe. Ce programme s'appuie sur des plans d'actions pour chaque pays et sur des rôles clefs au sein de chaque pays (*data protection officer*, responsable métiers collaborateurs, responsable métiers clients, responsable IT).

Dans le cadre de la mise en place des alliances à l'achat, qui font l'objet d'une attention particulière de l'Autorité de la Concurrence, des mesures de protection ont été mises en œuvre pour éviter une diffusion d'informations sensibles dans le respect de la réglementation en la matière.

Évolution du secteur et environnement concurrentiel

Description du risque

Particulièrement exposé aux évolutions des comportements des consommateurs dans un contexte de mutations technologiques, le secteur de la grande distribution est caractérisé par une dynamique concurrentielle importante avec des marchés instables, saturés en Europe et des marges plutôt contraintes. Cela conduit à une évolution constante et rapide du secteur qui pourrait avoir des impacts sur l'activité et les performances du Groupe.

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

De plus, le marché de la distribution est en pleine mutation en raison principalement du développement du digital et du changement des modes de consommation. Le commerce électronique subit un essor spectaculaire avec un bouleversement des équilibres sur tous les marchés et dans tous les pays où les enseignes sont présentes. Les modes de consommation, le comportement des clients ainsi que le paysage de la distribution ont été modifiés. Ces éléments pourraient chacun avoir des impacts sur l'activité et les performances du Groupe.

Gestion du risque

Le suivi et la prise en compte de l'environnement concurrentiel et de ses évolutions sont réalisés au niveau de chaque pays et assurés au niveau du Groupe par la Direction Générale et la Direction stratégie, dans une logique d'anticipation et d'identification d'opportunités de développement ou d'arbitrages.

Catastrophes naturelles et changement climatique

Description du risque

Dans la majorité de ses pays d'implantation, le Groupe peut être exposé aux catastrophes naturelles avec des impacts directs ou indirects sur ses activités, ses actifs, ses clients et ses collaborateurs, et ainsi à des conséquences sur sa situation financière. Dans un contexte de changement climatique, l'évolution des conditions météorologiques pourrait avoir également des impacts sur ses opérations, notamment au niveau du comportement de ses clients.

Gestion du risque

Le Groupe mène un travail approfondi pour améliorer la prise en compte des risques naturels dans ses opérations, avec en particulier une étude approfondie réalisée en 2016 pour identifier les sites les plus exposés. Une cartographie des risques et enjeux environnementaux est actualisée régulièrement afin de développer la connaissance, améliorer l'évaluation, adapter les actions de prévention et ajuster les couvertures d'assurances. Ce travail a été mené sur l'ensemble des pays dans lesquels le Groupe est présent, directement ou en franchise, avec un exercice prospectif par rapport au changement climatique, notamment à travers un atlas des risques naturels, des diagnostics par péril et par pays permettant d'identifier les sites « sensibles », et des fiches de prévention.

Terrorisme et criminalité

Description du risque

Par la multiplicité de ses contreparties, le très grand nombre de sites et son activité de flux considérables (humains, produits et financiers), le marché de la distribution est exposé aux risques criminels et terroristes pouvant avoir des impacts directs et indirects significatifs, notamment dans les magasins. Le risque de cybercriminalité est détaillé dans le facteur de risque « continuité, intégrité, confidentialité des systèmes d'information ».

Gestion du risque

Les mesures de prévention et de protection de chaque site sont déterminées en fonction de l'exposition au risque, avec une revue régulière, des dispositifs par les Directions sécurité Pays, et leur adaptation en fonction de l'évolution de la menace.

Une cartographie spécifique de l'exposition aux risques criminels et terroristes est en vigueur sur l'ensemble des processus du Groupe : de l'implantation dans un pays à l'exploitation d'un magasin.

Les événements terroristes survenus depuis 2015 dans le monde ont conduit le Groupe à revalider et, le cas échéant, à réajuster les dispositifs de prévention et de gestion de crises dans plusieurs pays d'implantation.

4.8.1.4 Financiers

Les principaux risques attachés aux instruments financiers du Groupe sont les risques de liquidité, de taux, de change, de crédit et le risque sur actions. L'information est décrite de manière détaillée dans la note 14.7 de l'annexe aux comptes consolidés.

La nature des métiers du Groupe conduit à distinguer les risques financiers liés à l'activité de banque-assurance (incluant notamment Carrefour Banque) et les risques financiers de l'activité commerciale.

Le Groupe a mis en place une organisation permettant de suivre les risques financiers avec une trésorerie centralisée. Des reportings périodiques sont adressés à la Direction Générale du Groupe qui peut ainsi contrôler les orientations prises dans le cadre de la stratégie de gestion qu'elle a autorisée.

Concernant les activités de crédit, la gestion et le suivi des risques sont pilotés directement par les entités concernées. La Direction de la trésorerie et des financements du Groupe s'assure du contrôle et de la bonne mise en œuvre des règles applicables aux activités de crédit, conjointement avec les partenaires capitalistiques de cette activité le cas échéant. Des reportings périodiques sont adressés par les équipes locales à la Direction de la trésorerie et des financements du Groupe.

Risque de liquidité

Description du risque

La répartition par échéance des dettes financières ainsi que l'information détaillée sur la gestion du risque de liquidité figurent en note 14.7 de l'annexe aux comptes consolidés.

Le risque de liquidité consiste en l'incapacité dans laquelle le Groupe pourrait se trouver d'honorer les échéances de ses passifs financiers.

L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance; quelles que soient les conditions de marché.

Gestion du risque

Le risque de liquidité est suivi par un comité de liquidité mensuel visant à traiter l'adéquation entre les besoins de financement du Groupe et les ressources à sa disposition.

Les principales actions menées par la Direction de la trésorerie et des financements du Groupe afin de conforter la liquidité consistent à :

- promouvoir une politique de financement prudente permettant de disposer d'une notation de crédit rendant possible l'accès aux marchés obligataires et de billets de trésorerie ;
- maintenir une présence sur le marché obligataire en émettant de manière régulière, principalement sur les marchés Euro, en vue de disposer d'un échéancier obligataire équilibré. Le programme *Euro Medium Term Notes* (EMTN) dispose d'une capacité de 12 milliards d'euros ;
- utiliser le programme de billets de trésorerie du Groupe déposé à la Banque de France coté à Paris avec une capacité d'émission de 5 milliards d'euros ;
- maintenir des facilités de crédit bancaire à moyen terme disponibles et utilisables au gré des besoins du Groupe. Au 31 décembre 2018, le Groupe dispose de deux lignes de crédits syndiqués non tirées auprès d'un *pool* de banques de premier rang d'un montant total de 3,9 milliards d'euros. Le groupe a prolongé d'un an sa ligne de crédit syndiquée de 1,4 milliard d'euros (échéance mai 2023).

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

La politique du Groupe est de maintenir ces facilités disponibles et non tirées, afin de sécuriser l'utilisation du programme de billets de trésorerie. Les crédits syndiqués sont assortis des clauses usuelles pour ce type de contrats, à savoir le maintien de son rang de crédit (*pari passu*), la limitation des sûretés accordées aux autres créanciers (*negative pledge*), le changement de contrôle, la limitation de cession substantielle d'actifs et le défaut croisé. La marge du taux d'intérêt pourrait évoluer en cas de baisse ou de hausse de la notation à long terme (*pricing grid*).

De plus, la filiale brésilienne Atacadão a réalisé le 25 avril 2018 une émission obligataire, en deux séries d'une maturité de 3 et 5 ans, pour un montant total de 1,5 milliard de réals (350 millions d'euros environ) (cf. note 2.3 de l'annexe aux comptes consolidés). Les titres de créances négociables (*notas promissorias*) émises par Atacadão SA au cours de l'exercice 2017 pour un montant total de 2 milliards de réals ont par ailleurs été remboursés cette année.

Le Groupe considère sa situation de liquidité comme solide. En outre, le niveau de trésorerie disponible permet de couvrir les échéances obligataires de l'année à venir.

Le profil de la dette est équilibré : le Groupe ne fait face à aucun pic de refinancement sur l'ensemble de son échéancier de dette obligataire qui présente une maturité moyenne de 3,6 ans.

Risque de taux d'intérêt

Description du risque

Le risque de taux d'intérêt est le risque par lequel la variation des taux d'intérêt serait susceptible de générer une augmentation du coût net de l'endettement du Groupe. L'information détaillée sur la gestion du risque de taux d'intérêt figure en note 14.7 de l'annexe aux comptes consolidés.

Gestion du risque

La gestion du risque de taux est assurée centralement par la Direction de la trésorerie et des financements du Groupe qui effectue un reporting mensuel de ses opérations examiné dans le cadre d'un comité des taux visant à proposer une stratégie de couverture et les modalités d'application dans le but de limiter l'exposition au risque de taux et d'optimiser le coût du financement.

La dette à long terme est émise principalement à taux fixe, protégeant ainsi le Groupe contre une hausse des taux.

Carrefour détient néanmoins différents instruments financiers destinés à couvrir la dette financière du Groupe face au risque de variations des taux d'intérêt. Il s'agit principalement des swaps et des options de taux d'intérêt classiques. Le Groupe applique la comptabilité de couverture pour ces instruments quand les critères requis sont respectés.

Lorsqu'elle est émise à taux variable, la dette long terme est couverte au moyen d'instruments financiers permettant de plafonner la hausse des taux d'intérêt pour tout ou une partie de la période.

Risque de change

L'information détaillée sur la gestion du risque de change figure en note 14.7 de l'annexe aux comptes consolidés.

Description du risque

Le **risque de change transactionnel** est le risque par lequel une évolution défavorable des cours de change pourrait détériorer un flux de trésorerie commercial libellé en devise étrangère.

Le **risque de change bilantiel** est le risque par lequel une évolution défavorable des cours de change détériorerait les capitaux propres d'une filiale, dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'Euro, convertis en Euro dans les Comptes Consolidés établis en Euro.

Le bilan et le compte de résultat sont exposés au risque de conversion : les ratios de structure financière consolidée sont sensibles aux variations des parités de change qui impactent le résultat et les capitaux propres des filiales étrangères opérant en dehors de la zone Euro.

Gestion du risque

Le risque de change transactionnel : Les activités du Groupe dans le monde sont réalisées par des filiales qui opèrent essentiellement dans leur propre pays (achats et ventes en devises locales). Par conséquent, l'exposition du Groupe au risque de change sur les opérations commerciales est naturellement limitée et concerne essentiellement l'importation. Le risque sur les opérations d'importation fermes (achat de marchandises en devises) est couvert par des achats à terme de devises. La maturité de ces opérations de change est généralement inférieure à 12 mois.

Le risque de change bilantiel : Le risque de conversion pesant sur les opérations réalisées dans des pays hors zone Euro concerne essentiellement le real brésilien, le peso argentin et le renminbi chinois : à titre d'exemple, l'incidence de la variation des taux de change moyens utilisés en 2018 comparés à ceux de 2017 a affecté négativement le chiffre d'affaires du Groupe de 4 960 millions d'euros (- 6,5 % du chiffre d'affaires 2018) et son résultat opérationnel courant de - 121 millions d'euros (- 6,4 % du résultat opérationnel courant 2018).

Enfin, lorsque des financements locaux sont mis en place, ils sont généralement effectués dans la devise locale.

Risque de crédit

1) Créances commerciales

Description du risque

Les créances commerciales comprennent principalement les créances à recevoir des fournisseurs (au titre des ristournes et coopérations commerciales à recevoir), des franchisés (au titre des livraisons de marchandises et des redevances) ainsi que celles dues au titre des loyers des galeries marchandes et des opérations réalisées dans le cadre de l'activité de promotion immobilière. Les créances commerciales sont évaluées au coût amorti (cf. note 14 de l'annexe aux comptes consolidés). Elles sont comptabilisées pour le montant initial de la facture et font l'objet de dépréciation dans le cadre du modèle de dépréciation simplifié fondé sur les pertes attendues défini par la norme IFRS 9 - *Instruments financiers* (cf. note 14.7.4 de l'annexe des comptes consolidés).

Gestion du risque

Au 31 décembre 2018, le montant net des créances commerciales hors fournisseurs débiteurs s'élève à 1 424 millions d'euros (cf. note 7.4.3 de l'annexe aux comptes consolidés). Le montant net des créances échues s'élève à 188 millions d'euros, dont 51 millions d'euros à plus de 90 jours (soit 3,6 % du montant net total des créances commerciales hors fournisseurs débiteurs). Le Groupe considérant le risque de non recouvrement comme marginal, ces créances ne font pas l'objet de dépréciation.

2) Placements (équivalents de trésorerie et autres actifs financiers courants)

Description du risque

La politique du Groupe en termes de gestion de la trésorerie à court terme privilégie la liquidité, la sécurité et la disponibilité de ses placements.

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

Le risque de crédit lié à un placement est le risque de défaillance ou de défaut de la contrepartie.

Les placements de Carrefour sont réalisés en majorité par la Direction de la trésorerie et des financements du Groupe qui diversifie les investissements dans des dépôts à terme auprès des établissements financiers de premier plan et dans des OPCVM classés par l'AMF dans les catégories « monétaires » et « monétaires court terme », disponibles à tout moment. Les placements effectués en pays sont validés par la Direction de la trésorerie et des financements du Groupe.

Gestion du risque

Le Groupe effectue un suivi du risque de contrepartie permettant de suivre les politiques de placements directs chez des contreparties et les sous-jacents des OPCVM dans lesquels le Groupe a investi. Pour les OPCVM, le Groupe se fixe également comme objectif de ne jamais investir un montant supérieur à 5 % du montant d'un fonds, et l'actif net total du fonds doit être supérieur à 250 millions d'euros.

Risque actions

Description du risque

Le risque sur actions provient des variations de marché du cours de l'action Carrefour dans le cadre de ses programmes d'engagement sur ses titres et des actions détenues en propre.

Gestion du risque

Le Groupe a pour politique de ne pas détenir de positions actions (sur les siennes propres ou des tierces) sauf circonstances ou besoins particuliers.

Les valeurs mobilières et les placements financiers du Groupe sont essentiellement constitués de placements monétaires sur lesquels l'exposition au risque actions est faible.

Occasionnellement, le Groupe achète sur le marché ses propres actions ou des options d'achat sur ses propres actions.

Les actions sont principalement utilisées pour les besoins de la couverture des programmes d'attribution d'options sur actions et d'attribution gratuites d'actions. Au 31 décembre 2018, les actions détenues en propre couvrent l'intégralité de ces programmes, passés ou existants.

Par ailleurs, le risque sur actions découlant des options de conversions incorporées dans les dettes obligataires convertibles émises par le Groupe en juin 2017 et mars 2018 est totalement couvert par des options symétriques achetées auprès de banques. Au bilan, ces dérivés apparaissent à l'actif et au passif pour un montant total de 31,4 millions d'euros.

Qualité de la gestion financière, des budgets et des reportings

Description du risque

La qualité de la gestion financière, des budgets et des reportings est primordiale en ce qu'elle permet de délivrer une information fiable de la situation financière actuelle et future du Groupe à ses parties prenantes. Les données de reporting soutiennent les décisions du management et un suivi précis permet de prendre les décisions appropriées.

Gestion du risque

L'organisation et les procédures en matière comptable et financière sont formalisées dans le cadre du référentiel des règles Groupe applicables à l'ensemble des filiales.

Les procédures et outils mis en place visent notamment à assurer la maîtrise des flux financiers au sein des différents pays dans lesquels le Groupe est présent, à vérifier que les budgets et prévisions reflètent au mieux les tendances observées et constituent une estimation réaliste des performances futures, et à garantir que les comptes consolidés produits donnent une image fidèle de la situation financière du Groupe et de ses résultats.

4.8.1.5 Services financiers

Les services financiers distribuent des crédits à la consommation, des produits d'épargne, des produits d'assurance et de compte de paiement ce qui les expose aux risques financiers classiques (risques de provisionnement finance et assurance, risques liés aux ratios financiers, risques de liquidité) mais également aux obligations réglementaires auxquelles sont soumis les établissements financiers et bancaires et notamment le dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Risque de liquidité

La répartition par échéance des dettes financières ainsi que l'information détaillée sur la gestion du risque de liquidité figurent en note 14.7 de l'annexe aux comptes consolidés.

Description du risque

Le risque de liquidité dû à l'impossibilité d'honorer les échéances des passifs financiers, est suivi par Carrefour Banque dans le cadre d'une « politique de liquidité » validée par la Direction Générale et s'inscrit dans la politique générale du Groupe. La situation de refinancement de Carrefour Banque et sa capacité à disposer de liquidités suffisantes, sont appréciées à partir de normes internes, d'indicateurs d'alerte et de ratios réglementaires.

Gestion du risque

La gestion du risque de liquidité vise les objectifs suivants :

- une sécurité de refinancement qui s'appuie sur une évaluation mensuelle de la projection des excédents et ou des besoins de trésorerie sur un horizon de trois ans glissants en comparant la projection des engagements reçus en version dite statique à la projection des encours clients en situation dynamique ;
- une conformité aux ratios de liquidité Bâle III *via* un renforcement pérenne dans des actifs de qualité (*assets quality*) au travers d'un investissement dans un fonds dédié LCR (*Liquidity Coverage Ratio* – ratio de liquidité à court terme) et un allongement de la durée du passif pour renforcer le ratio NSFR (*Net Stable Funding Ratio* - ratio de liquidité à long terme) visant ainsi un équilibre de l'actif et du passif ;
- une diversification des sources de refinancement (lignes bancaires de crédit confirmé, emprunts obligataires, opérations de titrisation, titres de créances négociables ou épargne bilancielle). Au cours de l'exercice 2018, Carrefour Banque a ainsi émis un emprunt obligataire de 400 millions d'euros à 4 ans en complément des émissions de TCN au fil de l'eau.

Les structures *Master Trust* au titre de l'obligataire et la titrisation de crédit renouvelable permettent une gestion dynamique et agile des séries de titres émis, dans le cadre de la titrisation *Master Credit Card Pass* une série de 300 millions d'euros est en cours.

Carrefour Banque a par ailleurs renouvelé en novembre 2014 son crédit syndiqué de 750 millions d'euros sur cinq ans assorti d'une option d'extension discrétionnaire de deux fois un an dans l'objectif de renforcer sa sécurité de refinancement. La seconde option d'extension d'un an a été exercée en 2016, portant la maturité de la ligne de crédit syndiqué à novembre 2021, le *back up* de liquidité y compris les lignes de crédit confirmé est de 2,1 milliards d'euros.

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

Risque de crédit

Description du risque

Le risque de crédit résulte de la possibilité que les contreparties de Carrefour Banque ne puissent pas faire face à leurs engagements financiers.

Gestion du risque

Carrefour Banque dispose d'une procédure de gestion des risques et d'une cartographie des processus relatifs à la gestion du risque de crédit.

Carrefour Banque a défini des seuils de significativité des incidents révélés par les procédures de contrôle interne.

Pour faire face au risque d'insolvabilité des emprunteurs auxquels elles ont consenti des fonds, les sociétés financières du Groupe se sont dotées de dispositifs de contrôle de la qualité et de la solvabilité des débiteurs :

- systèmes d'aide à la décision intégrant des outils de *scoring*, de budget et de références passées attestant de la qualité de la contrepartie ;
- interrogations, quand ils existent, des différents fichiers positifs et négatifs ;
- gestion active des fonctions recouvrement et contentieux ;
- outils de suivi et de contrôle permanent du risque de crédit.

Au sein de chaque société exerçant l'activité de crédit, un département Risque de crédit est en charge de l'ensemble de ces suivis et la synthèse des Comités de gestion des risques fait l'objet d'une présentation systématique au Conseil d'administration.

Au niveau du Groupe, une filière Risque de crédit Europe a également été mise en place pour assurer le suivi et la mise en œuvre de la politique risque en France, en Espagne, en Belgique et en Italie.

Une information détaillée sur l'exposition du Groupe au risque de crédit est donnée en note 14.7 de l'annexe aux comptes consolidés (tableau détaillé en annexe).

4.8.2 Le dispositif de prévention et de gestion des risques

Le dispositif de prévention et de gestion des risques mis en place par le Groupe repose notamment sur l'identification, l'analyse et le traitement des risques majeurs susceptibles d'affecter les personnes, les actifs, l'environnement, les objectifs du Groupe ou sa réputation.

Le risque représente la possibilité qu'un événement survienne et dont les conséquences seraient susceptibles d'affecter les personnes, les actifs, l'environnement, les objectifs du Groupe ou sa réputation.

Le dispositif de gestion des risques est un dispositif dynamique composé d'un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques propres à la Société et ses filiales. Il permet à la Direction Générale du Groupe de maintenir les risques à un niveau acceptable pour le Groupe et vise principalement à :

- créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation du Groupe ;
- sécuriser la prise de décision et les processus du Groupe pour favoriser l'atteinte des objectifs ;
- mobiliser les collaborateurs du Groupe autour d'une vision commune des principaux risques et les sensibiliser aux risques inhérents à leur activité.

Le dispositif de gestion des risques poursuit plusieurs objectifs dans une approche transversale avec les femmes et les hommes au cœur du dispositif :

- la gestion des risques vise à anticiper les risques au lieu de les subir ;
- la gestion des risques permet de donner aux dirigeants une vision objective et globale des menaces et opportunités potentielles de la Société, de prendre des risques mesurés et réfléchis et d'accompagner la prise de décision ;
- le développement d'une culture positive de gestion des risques permet la prise de conscience et la prise en compte de l'ensemble des facteurs, et créé un cadre favorable à la responsabilisation, l'initiative et l'innovation.

Une vision partagée des enjeux et une coordination optimale sont des éléments fondamentaux d'une gestion des risques efficace.

L'approche du Groupe est d'intégrer la gestion des risques dans la conduite quotidienne de ses activités. La gestion des risques est ainsi un chantier commun à l'ensemble des collaborateurs avec une volonté de développer une culture de gestion des risques.

À titre d'illustration, le Groupe a lancé trois chantiers l'année dernière toujours en cours lors de l'exercice :

- la prise en compte du Règlement européen du 16 avril 2014 sur les abus de marché entré en vigueur le 3 juillet 2016 qui se substitue à la directive européenne du 28 janvier 2003 et instaure de nouvelles règles et mesures s'appliquant aux sociétés cotées et à leurs dirigeants/mandataires sociaux en matière de détention d'une information privilégiée. Le Groupe a adapté sa procédure interne en application de ce Règlement européen. Une Charte de déontologie boursière a été diffusée aux personnes concernées et fixe les règles à suivre en matière de :
 - gestion des listes d'initiés (permanents et occasionnels) et des personnes soumises à confidentialité ayant accès à des informations sensibles et confidentielles,
 - information et communication auprès des initiés et des personnes soumises à confidentialité,
 - procédure de gestion du différé de publication d'une information qualifiée de « privilégiée », et
 - déclaration des transactions réalisées par les dirigeants de la Société ;
- la formalisation en juin 2017 d'une politique de lutte contre la corruption et le trafic d'influence et sa présentation aux Instances Représentatives du Personnel (IRP). La cartographie des risques en matière de corruption et de trafic d'influence a été réalisée dans le cadre de la réalisation d'une cartographie des risques de conformité du Groupe.

 Elle repose sur une revue de l'ensemble des tiers avec lesquels le Groupe est en relation, combinant plusieurs approches en prenant différents angles de vue au niveau des activités du Groupe et au niveau des zones géographiques. Une approche structurée et une vision hiérarchisée des risques ont été partagées avec les pays et les fonctions internes concernées. Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de lutte contre la corruption et le trafic d'influence, les pays s'appuient sur des outils illustrés avec des exemples ciblés pour les populations concernées, par exemple au niveau des achats ou des magasins.

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

Un dispositif de formation a été mis en place et destiné aux cadres et aux personnels les plus exposés aux risques de corruption et de trafic d'influence. Les règles en matière de cadeaux et invitations applicables à l'ensemble des collaborateurs du Groupe ont été intégrées dans cette politique. Tous les collaborateurs impliqués dans un processus d'achat, de négociation ou de référencement (prescripteur, acheteur, décideur) signent une attestation annuelle d'indépendance.

- la formalisation du Plan de vigilance. Fondée sur un document clé qui encadre les activités des collaborateurs au quotidien - les Principes Éthiques du Groupe - cette démarche entend appliquer ces principes dans la chaîne de valeur du Groupe à travers la Charte fournisseurs, intégrée dans les contrats d'achats et de prestations dans tous les pays, et la Charte éthique fournisseurs signée de manière séparée par les fournisseurs et prestataires. Cette démarche se décline dans les différentes activités du Groupe au travers de nombreux autres outils – partenariats, échanges avec les parties prenantes, stratégie RSE, dialogue social, etc. – et prend vie dans l'engagement des femmes et des hommes du Groupe. L'évaluation de la pertinence et de l'exhaustivité du Plan de vigilance du Groupe sera intégrée aux réunions de travail organisées avec les parties prenantes, notamment les parties prenantes expertes des thématiques couvertes par le plan : WWF France, FIDH, *UNI Global Union*. Conformément à la réglementation, le Groupe rendra compte annuellement de la mise en œuvre de ce Plan de vigilance. Le premier bilan réalisé au titre de l'exercice 2018 sera rendu public en 2019.

Au sein du Groupe, le traitement et la mise en œuvre des principes de gestion des risques sont délégués au niveau des Directions fonctionnelles du Groupe et des Directions exécutives Pays qui ont pour mission d'identifier, d'analyser et de traiter les principaux risques auxquels ils sont confrontés.

Les Directions fonctionnelles du Groupe sont responsables de l'identification et de la formalisation des principales règles applicables à leur fonction en matière de gestion des risques. Elles accompagnent les pays dans leurs mises en œuvre à travers l'animation des files (liste d'informations spécialisées directes) fonctionnelles.

Les Directions exécutives Pays procèdent à :

- la veille réglementaire et la prise en compte des impacts ;
- la mise en place des procédures et des mesures adaptées de prévention et de protection afin d'éviter la survenance et limiter les impacts ;
- la gestion des incidents ;
- l'information de la Direction Générale du Groupe en cas d'événement susceptible d'avoir un impact sur l'image et les résultats financiers du Groupe.

La Direction *risks & compliance* du Groupe anime le dispositif de gestion des risques et apporte un support méthodologique aux Directions opérationnelles et fonctionnelles à travers le déploiement d'un outil de pilotage, d'évaluation et de cartographie des risques majeurs, tout en développant des cartographies des risques opérationnels.

L'outil d'évaluation des risques est complété chaque année par les Directions exécutives Pays sur la base des facteurs de risques identifiés. Une revue des évaluations est faite dans le cadre d'entretiens avec la Direction *risks & compliance* du Groupe.

La Direction *risks & compliance* du Groupe a également développé d'autres outils tels que notamment la cartographie des risques par pays, des risques sanitaires, naturels, criminels et terroristes et juridiques, tout en conduisant des études sur certains risques émergents et en accompagnant certaines Directions opérationnelles. Elle intervient aussi en accompagnement des Directions achats dans la connaissance et l'évaluation des risques fournisseurs.

D'un point de vue opérationnel, la Direction *risks & compliance* du Groupe coordonne et anime également un réseau de Directeurs Sécurité/Prévention des Risques dans l'ensemble des pays du Groupe. Depuis 2011, Carrefour a diffusé une Charte prévention des risques qui définit le périmètre d'action, le rôle et les responsabilités de la fonction Sécurité/Prévention des Risques dans les pays, ainsi que les règles d'éthique auxquelles elle doit se conformer.

Dans chaque pays où le Groupe est présent, une Direction sécurité/prévention des risques est ainsi responsable de la sécurité du patrimoine matériel et immatériel de l'entreprise et garante de la sécurité des personnes présentes sur les sites. Elle a notamment pour mission de mettre en place les moyens humains, organisationnels et techniques nécessaires pour faire face aux risques d'origine accidentelle ou intentionnelle (catastrophes naturelles, malveillance, vols...).

La sécurité des personnes et des biens est un des éléments essentiels du dispositif de gestion des risques pour :

- assurer une protection adaptée pour les clients, les collaborateurs, les prestataires et les sites du Groupe ;
- garantir la conformité réglementaire des sites dans l'ensemble des pays du Groupe ;
- protéger et valoriser l'image et la réputation du Groupe.

La politique de prévention s'appuie sur les cartographies des risques, une analyse de la sinistralité et l'identification de risques émergents dans le cadre d'une veille permanente et d'études spécifiques.

La Direction *risks & compliance* du Groupe réalise un rapport annuel consolidé de la fonction Sécurité/Prévention des risques au niveau du Groupe avec des *benchmarks* entre les indicateurs de pilotage et de performance de la fonction de chaque pays, en termes de sinistralité, d'effectifs, de moyens et de plans d'action.

Le Groupe est sélectionné depuis 2017 pour intégrer l'indice *Dow Jones Sustainability Index World* (DJSI), une reconnaissance du *leadership* dans son secteur en matière de RSE.

4.8.3 Assurances

Depuis plusieurs années, le Groupe mène une politique d'assurance dans le souci de protéger au mieux les hommes et les actifs.

4.8.3.1 Politique assurance Groupe

La politique assurance du Groupe est notamment basée sur l'identification des risques assurables à travers une revue régulière des risques existants et émergents, en étroite collaboration avec les opérationnels, différentes Directions du Groupe concernées et des spécialistes extérieurs.

Programmes mondiaux

Le Groupe a mis en place des programmes mondiaux transversaux d'assurance (notamment pour les polices de Dommages et Pertes d'Exploitation, Responsabilité Civile) permettant une uniformisation des couvertures pour l'ensemble de ses formats (magasins intégrés uniquement), quels que soient leurs lieux d'implantation (à l'exception des pays dont la réglementation ne permet pas ce type de programme).

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

Ainsi, le Groupe a une bonne connaissance des limites de garantie en place et la certitude de la souscription de programmes d'assurance placés auprès d'assureurs internationaux de renoms.

Acquisitions en cours d'année

Le Groupe veille à ce que les acquisitions réalisées en cours d'année d'assurance rejoignent au plus vite ses programmes transversaux ou, le cas échéant, bénéficient de leur protection en DIC/DIL (*Difference in Conditions/Difference in Limits*), dans le souci d'avoir une bonne maîtrise des couvertures et garanties existantes.

Politique de prévention

La politique d'assurance du Groupe implique un suivi des mesures de prévention des risques assuré par la Direction *risks & compliance* du Groupe, en coordination avec les relais locaux du Groupe dans chaque pays, mais aussi avec les assureurs du Groupe.

Politique de transfert des risques assurables

Le Groupe transfère les risques assurables identifiés au marché de l'assurance ou recourt à l'autoassurance, dans le respect de la politique assurance du Groupe et en accord avec la politique générale du Groupe.

Politique d'autoassurance de certains risques

Afin d'optimiser ses coûts d'assurance et d'avoir une meilleure maîtrise de ses risques, le Groupe mène une politique de conservation de certains de ses risques de fréquence en Dommages aux biens et pertes d'exploitation, en Responsabilité civile ainsi qu'en Transport de marchandises, au travers de sa captive de réassurance (les résultats de cette captive sont consolidés dans les comptes du Groupe).

Un agrégat par sinistre et par année d'assurance a été mis en place afin de protéger les intérêts de la captive et de limiter ses engagements.

4.8.3.2 Informations concernant les principaux programmes d'assurance

Les informations qui suivent sont données à titre indicatif, afin d'illustrer les champs d'actions de l'année 2018. Elles ne sauraient être considérées comme immuables, dans la mesure où le marché de l'assurance est mouvant. En effet, la politique d'assurance du Groupe dépend et s'adapte aux conditions du marché de l'assurance.

Dommage aux biens et pertes d'exploitation

Cette assurance a pour objectif de protéger les actifs du Groupe à travers une police délivrée sous forme « tous risques sauf » sur la base des garanties disponibles sur le marché de l'assurance. Elle couvre notamment les risques traditionnels de ce type de garantie : incendie, foudre, vol, événement naturel et les pertes d'exploitation consécutives.

Les limites de cette garantie Dommage aux biens et pertes d'exploitation sont conformes à celles d'une société internationale du secteur de la distribution. Les franchises sont adaptées aux formats des magasins.

Les exclusions en vigueur dans cette police sont conformes aux pratiques du marché.

Responsabilité civile

Ce programme vise à couvrir le Groupe dans le cadre de ses activités, contre les conséquences pécuniaires de sa responsabilité dans les cas où elle viendrait à être recherchée du fait de dommages et/ou préjudices corporels ou matériels causés aux tiers.

Les limites de cette garantie Responsabilité civile sont conformes à celles d'une société internationale du secteur de la distribution. Les franchises varient selon les pays.

Les exclusions en vigueur dans cette police sont conformes aux pratiques du marché.

Le Groupe est aussi couvert pour les risques d'atteinte à l'environnement dans le cadre de ce programme mondial d'assurance de Responsabilité civile.

Assurances obligatoires

Le Groupe souscrit différents programmes d'assurance dans le respect des législations locales, notamment :

- assurance automobile ;
- assurance construction, (dommage ouvrage, responsabilité civile décennale...) ;
- assurances de responsabilité civile professionnelles liées à ses activités de :
 - banque,
 - assurance,
 - agence de voyage.

4.8.4 Gestion de crise

Pour faire face aux situations exceptionnelles susceptibles d'affecter la continuité de ses opérations et l'atteinte de ses objectifs, le Groupe a mis en place une organisation globale de gestion de crise.

Au niveau du Groupe, la coordination du dispositif de gestion de crise est assurée en lien direct avec la Direction Générale, par la Direction *risks & compliance* du Groupe en étroite collaboration avec la Direction communication du Groupe.

En fonction de la nature et de l'ampleur de l'événement, la crise peut être gérée localement, au sein d'une Direction exécutive Pays ou au niveau du pays selon les principes qui régissent la gestion de crise, définis dans le référentiel des règles Groupe.

Chaque Directeur Exécutif Pays met ainsi en place une organisation formalisée de gestion de crise permettant de faire face aux principaux *scenarii* susceptibles d'affecter la continuité des opérations, en associant l'ensemble des fonctions internes concernées et en s'appuyant sur un réseau d'experts externes en fonction du type de crise.

Cette organisation comprend notamment un plan de secours au niveau de chaque établissement, un dispositif adapté en matière de rappel et de retrait des produits, conformément aux recommandations et standards de la Direction qualité Groupe, ainsi qu'un dispositif d'alerte permettant une remontée rapide des informations depuis l'ensemble des sites.

L'ensemble des membres du Comité Exécutif Pays et les autres acteurs internes concernés sont formés à la gestion et à la communication de crise. L'organisation régulière de simulation de crise permet de tester l'aptitude collective de chaque Comité Exécutif Pays.

De nombreux outils ont également été développés au niveau du Groupe.

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

4.9 Dispositif de contrôle interne

Introduction

La Direction Générale du Groupe qui est responsable au niveau du Groupe de la mise en place, du maintien et du pilotage des procédures de contrôle interne ainsi que des moyens mis en œuvre, a soumis la présente section aux Commissaires aux comptes et au Conseil d'administration qui l'a approuvée en date du 27 février 2019, sur recommandations du Comité d'audit.

Cadre de référence applicable

Le dispositif de contrôle interne du Groupe s'appuie sur le cadre de référence de l'AMF, mis à jour le 22 juillet 2010. La présente section est établie en application de l'article L. 225-100-1 du Code de commerce.

Périmètre

Le dispositif de contrôle interne présenté dans ce rapport est déployé à la Société et ses filiales consolidées par intégration globale et couvre un cadre plus large que les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

4.9.1 Définition et objectifs du dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne regroupe un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques propres à la Société et ses filiales qui :

- contribuent à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources ;
- doivent lui permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques majeurs, qu'ils soient opérationnels, financiers ou de conformité.

Le dispositif de contrôle interne vise plus particulièrement à assurer :

- la réalisation des objectifs économiques et financiers du Groupe en conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale du Groupe en matière de contrôle interne ;
- le bon fonctionnement des processus internes, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs ;
- la fiabilité des informations financières.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques pouvant nuire à l'atteinte des objectifs du Groupe, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités. Toutefois, comme le souligne le cadre de référence de l'AMF, tout dispositif de contrôle interne aussi bien conçu et aussi bien appliqué soit-il, ne peut fournir une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs du Groupe. Il existe en effet des limites inhérentes à tout système de contrôle interne, du fait notamment des incertitudes du monde extérieur, de l'exercice de la faculté de jugement ou de dysfonctionnements pouvant survenir en raison d'une défaillance technique ou humaine ou d'une simple erreur.

4.9.2 Organisation et acteurs du contrôle interne

4.9.2.1 Organisation du contrôle interne

Les activités de contrôle interne visent à s'assurer que les mesures nécessaires sont prises en vue de réduire l'exposition aux risques stratégiques, opérationnels et patrimoniaux susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs du Groupe. Les activités de contrôle sont présentes partout dans l'organisation, à tout niveau et dans toute fonction qu'il s'agisse de contrôles orientés vers la prévention ou la détection, de contrôles manuels ou informatiques ou encore de contrôles hiérarchiques.

Pour garantir une meilleure prise en compte des spécificités locales et une meilleure réactivité opérationnelle, le Groupe a choisi une organisation décentralisée au niveau des pays qui constitue le principe de base de son organisation. Le dispositif de contrôle interne comprend des procédures et des modes opératoires formalisés par les pays qui précisent la manière dont devrait s'accomplir une action ou un processus dans le respect du référentiel des règles Groupe.

Le dispositif de contrôle interne repose sur ce principe d'organisation :

- la Direction Générale du Groupe fixe le cadre de référence du dispositif de contrôle interne au sein du Groupe. Elle assure un rôle de conception, coordination, d'animation et de surveillance permanente des systèmes de contrôle interne ; elle a défini un référentiel des règles Groupe qui regroupe tous les principes et standards applicables à l'ensemble des entités et des collaborateurs du Groupe.

 La mise en œuvre de ce référentiel des règles Groupe est obligatoire dans l'ensemble des pays. Il a pour objectif de couvrir les risques patrimoniaux qui regroupent à travers plus de 100 règles :
 - les risques comptables et financiers,
 - les risques de sûreté et de sécurité des biens et des personnes,
 - les risques de continuité, d'intégrité, de confidentialité et de sécurité des systèmes d'information,
 - les risques de conformité ;

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

- les principes généraux de contrôle interne tels que la matrice de séparation des tâches ou la réalisation d'une cartographie des risques ;
- au niveau des pays, chaque Direction exécutive Pays est responsable du traitement et de la mise en œuvre des principes de contrôle interne ; les Directions exécutives Pays ont mis en place les procédures et les modes opératoires incluant les activités de contrôle nécessaires pour couvrir l'ensemble des risques stratégiques, opérationnels et patrimoniaux liés à leurs activités et leur organisation. Ces procédures et modes opératoires intègrent et approfondissent les contrôles clés définis par le référentiel des règles Groupe.

4.9.2.2 Les acteurs du contrôle interne

A. Au niveau du Groupe

La Direction Générale du Groupe est responsable des systèmes de contrôle interne.

Il lui incombe ainsi de concevoir, mettre en œuvre et surveiller les systèmes de contrôle interne adaptés à la taille du Groupe, à son activité et à son organisation.

Elle initie toute action corrective qui s'avère nécessaire pour corriger les dysfonctionnements identifiés et rester dans le périmètre de risques acceptables. Elle veille à ce que ces actions soient menées à bien.

La responsabilité de la Direction Générale du Groupe à l'égard des systèmes de contrôle interne comprend également la définition des rôles et des responsabilités à cet égard dans le Groupe.

La Direction Générale du Groupe a mis en place l'organisation suivante :

- la **Direction financière du Groupe** est responsable de :
 - la fiabilité des informations comptables et financières,
 - la gestion des risques pouvant faire l'objet d'une traduction comptable et pouvant avoir une incidence sur les comptes,
 - la mesure de la performance du Groupe et du contrôle budgétaire,
 - le respect des procédures d'investissements Groupe ;
- la **Direction juridique du Groupe** est responsable de :
 - la politique de gouvernance des services juridiques,
 - la politique de gouvernance des filiales du Groupe,
 - la politique de gestion des risques juridiques du Groupe,
 - la politique de prévention des abus de marché du Groupe ;
- la **Direction *risks & compliance* du Groupe** est responsable de :
 - l'identification, l'analyse, l'évaluation et le traitement des risques au sein du Groupe, en accompagnement des Directions fonctionnelles et Directions exécutives Pays,
 - la gestion des risques de sûreté et de sécurité des biens et des personnes avec la mise en place d'une Charte de prévention des risques et d'une politique de sécurité des déplacements à l'étranger,
 - le cadre global de *compliance* avec le développement et la diffusion des programmes de *compliance* dans l'ensemble du Groupe,
 - la coordination du dispositif de gestion de crise du Groupe ;
- la **Direction immobilière du Groupe** est responsable de :
 - la politique immobilière du Groupe,
 - la gestion des risques liés à la sécurité et à l'exploitation d'établissements ouverts au public ;
- la **Direction qualité du Groupe** est responsable de :
 - la politique qualité, hygiène et sécurité des produits au sein du Groupe,
 - la gestion des risques de sécurité, de qualité, de conformité et de sécurité des produits,
 - la gestion de crise liée à des risques de sécurité des produits ;
- la **Direction RSE du Groupe** est responsable de :
 - le respect des droits de l'Homme par les fournisseurs de Carrefour,
 - la définition et la mise en place de processus de contrôle de la conformité par les fournisseurs à la Charte sociale et éthique intégrée dans les contrats d'achat,
 - le processus de contrôle comprenant une revue préalable avec les équipes de *sourcing*, un audit initial avec un cabinet indépendant, les audits de suivis par des cabinets indépendants avec des contre-audits réalisés par le Groupe et enfin des audits spécifiques sur des sujets ponctuels ou précis,
 - l'accompagnement des fournisseurs dans leur mise en conformité en partenariat avec la fédération internationale des ligues des droits de l'homme,
 - la sensibilisation et la formation des fournisseurs ainsi que des équipes de *sourcing*,
 - la mise en place d'un Plan de vigilance de prévention en matière environnementale, sociale, de droits de l'Homme et de lutte contre la corruption en responsabilité conjointe de la Direction *risks & compliance* du Groupe ;
- la **Direction des ressources humaines du Groupe** est responsable de :
 - la politique de gestion des ressources humaines au sein du Groupe qui permet de :
 - créer les conditions permettant de disposer du bon niveau de ressources en adéquation avec les besoins présents et futurs de l'activité,
 - veiller au développement professionnel des salariés et à leur engagement,
 - assurer la qualité du dialogue social,
 - définir le cadre des politiques de rémunération et d'avantages sociaux et de piloter les engagements associés,
 - contribuer à la création d'une culture de développement et de performance collective ;
 - la gestion des risques sociaux ;
- la **Direction des systèmes d'information du Groupe** est responsable de :
 - la politique de sécurité des systèmes d'information au sein du Groupe ; les systèmes d'information ayant pour objectif de répondre aux besoins et de satisfaire aux exigences de sécurité, de fiabilité, de disponibilité et de traçabilité de l'information :
 - au niveau du Groupe, le système d'information comptable et financier s'articule autour d'un outil de reporting et de consolidation permettant de préparer les états financiers consolidés et de mesurer la performance des activités du Groupe,
 - les Directeurs Exécutifs Pays sont responsables de leurs systèmes d'information et ont mis en place des dispositifs destinés à assurer la sécurité de leur système d'information et l'intégrité des données informatiques ;

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

- la gestion des risques liés à la continuité, l'intégrité, la confidentialité et la sécurité des systèmes d'information ;

- la Direction des assurances du Groupe est responsable de la mise en place de couvertures d'assurance afin de couvrir au mieux et selon les capacités disponibles sur le marché les risques assurables du Groupe, dans le respect des politiques assurances du Groupe. Elle collabore avec la Direction *risks & compliance* du Groupe dans le cadre du transfert d'une partie des risques au marché de l'assurance ;

- la Direction de l'audit interne du Groupe a pour missions :
 - d'évaluer le fonctionnement des dispositifs de gestion des risques patrimoniaux et de contrôle interne associé en réalisant les missions inscrites dans le Plan d'audit annuel,
 - d'effectuer une surveillance régulière et de faire toute préconisation pour améliorer ces dispositifs,
 - d'animer et de consolider annuellement les campagnes d'autoévaluation du contrôle interne effectuées par les Directions exécutives Pays.

Le Conseil d'administration rend compte dans le rapport de gestion des principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe est confronté.

Il prend connaissance du processus d'élaboration de l'information financière ainsi que des caractéristiques essentielles des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques communiqués en temps voulu par le Comité d'audit et la Direction Générale du Groupe. Il prend également connaissance du plan de prévention des risques RSE communiqué par le Comité RSE.

Le Comité d'audit mis en place par le Conseil d'administration a pour mission de :

- procéder à l'examen des comptes et s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et annuels de la Société avant saisine du Conseil d'administration ; il s'assure du suivi des processus qui concourent à leur établissement et apprécie la validité des méthodes choisies pour traiter les opérations significatives ;

- suivre le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, de formuler des recommandations pour en garantir l'intégrité ;

- suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'Audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance ; il veille à l'existence de ces systèmes, à leur déploiement et à la mise en œuvre d'actions correctrices en cas de faiblesses ou d'anomalies significatives. À cette fin, il est informé des principaux constats des Commissaires aux comptes, des responsables de l'Audit interne et du contrôle des risques. Il entend les responsables de l'Audit interne et du contrôle des risques et donne son avis sur l'organisation de leurs services. Il doit être informé du programme d'Audit interne et être destinataire des rapports d'Audit interne ou d'une synthèse périodique de ces rapports ;

- examiner les risques et les engagements hors-bilan significatifs, apprécier l'importance des dysfonctionnements ou faiblesses qui lui sont communiqués et informer le Conseil d'administration, le cas échéant. À ce titre, l'examen des comptes doit être accompagné d'une présentation par la Direction Générale du Groupe décrivant l'exposition aux risques et les engagements hors-bilan significatifs de la Société ainsi que d'une présentation des Commissaires aux comptes soulignant les points essentiels non seulement des résultats de l'audit légal, notamment les ajustements d'audit et les faiblesses significatives du contrôle interne identifiées durant les travaux, mais aussi des options comptables retenues. Le Comité d'audit est également en charge d'examiner et analyser les éléments relatifs aux contrôle interne et la gestion des risques inclus dans le rapport de gestion ;

- examiner périodiquement la cartographie des principaux risques pouvant faire l'objet d'une traduction comptable ou identifiés par la Direction Générale du Groupe et pouvant avoir une incidence sur les comptes ; il prend connaissance des principales caractéristiques des dispositifs de gestion de ces risques et des résultats de leur fonctionnement en s'appuyant notamment sur les travaux des responsables de l'Audit interne et du contrôle des risques et des Commissaires aux comptes.

Le Comité RSE mis en place par le Conseil d'administration a pour mission :

- l'examen de la stratégie RSE du Groupe et la mise en œuvre des projets liés à cette stratégie ;

- la vérification de l'intégration des engagements du Groupe en matière RSE, au regard des enjeux propres à son activité et à ses objectifs ;

- l'appréciation des risques, l'identification de nouvelles opportunités, la prise en compte de l'impact de la politique RSE en termes de performance économique ;

- l'examen du bilan annuel de la performance extra-financière ;

- l'examen de la synthèse des notations réalisées sur le Groupe par les agences de notation et par les analyses extra-financières.

B. Au niveau des pays

Le Directeur Exécutif Pays est responsable de la mise en place, du fonctionnement et de la surveillance du dispositif de contrôle interne au niveau du pays. Il s'appuie sur des contrôleurs internes pays qui ont pour mission de :

- contribuer à la définition du dispositif de contrôle interne du pays en s'assurant notamment de la correcte déclinaison du référentiel de contrôle interne Groupe ;

- s'assurer que les procédures définies par le pays et par le Groupe sont correctement appliquées.

4.9.2.3 Environnement de contrôle interne

4.9.2.3.1 Procédures et mesures de contrôle interne

Le Groupe a mis en place un environnement de contrôle formalisé à travers différentes procédures et mesures de contrôle telles qu'un référentiel des règles Groupe, des Principes Éthiques et une définition des pouvoirs, des responsabilités et des objectifs qui sont attribués à chaque niveau de l'organisation et dans le respect du principe de séparation des tâches :

- le référentiel des règles Groupe se traduit dans les pays par des procédures opérationnelles précises ; il est l'outil avec lequel chaque pays conduit ses contrôles internes, eux-mêmes audités par le Groupe ;

- les Principes Éthiques sont remis à chaque collaborateur du Groupe depuis octobre 2016. Ils ont pour objectif de formaliser le cadre éthique dans lequel l'ensemble des collaborateurs doit exercer son activité professionnelle au quotidien ; un dispositif d'alerte éthique permet aux collaborateurs du Groupe qui le souhaitent d'alerter sur des situations ou des comportements en contradiction avec les Principes Éthiques ;

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

- les politiques traduisant les valeurs du Groupe dans des principes d'actions professionnelles qui garantissent l'excellence et la pérennité des performances du Groupe ; chaque collaborateur participe à leur mise en œuvre ;
- la Direction Générale du Groupe a fixé des règles de gouvernance délimitant les pouvoirs des mandataires sociaux des sociétés du Groupe ; l'approbation préalable du Conseil d'administration ou de l'organe compétent de la société concernée est requise pour certaines opérations ; des délégations de pouvoirs et de responsabilités sont en place dans les pays et au niveau du Groupe conformément aux organigrammes hiérarchiques et fonctionnels. Cette organisation est conforme au principe de séparation des tâches ;
- enfin, cette organisation s'appuie sur une gestion des objectifs à moyen terme déclinés par pays, et par un pilotage des activités orienté autour d'objectifs budgétaires annuels déclinés jusqu'au plan individuel.

Le Groupe s'assure de la diffusion d'informations pertinentes, fiables aux acteurs concernés afin qu'ils puissent exercer leurs responsabilités dans le respect des normes et procédures du Groupe :

- l'Intranet *GroupOnline* met à disposition des collaborateurs un certain nombre d'outils pratiques dont les principales normes et procédures à respecter ;
- le référentiel des règles Groupe a été diffusé à l'ensemble des Directeurs Exécutifs Pays ayant en charge de les relayer ;
- des procédures définissant les bonnes pratiques et le processus de remontée d'informations sont également diffusées aux pays par les principales Directions du Groupe ;
- les principes comptables du Groupe sont envoyés à l'ensemble des Directeurs financiers à chaque clôture trimestrielle ;
- les règles de gouvernance du Comité d'investissements Groupe sont envoyés à l'ensemble des Directeurs financiers.

De la même façon, les pays s'assurent de relayer les informations pertinentes et fiables aux acteurs concernés afin qu'ils puissent exercer leurs responsabilités dans le respect des normes et procédures du Groupe.

4.9.2.3.2 Le pilotage et la surveillance du dispositif de contrôle interne

Surveillance continue

La surveillance continue est organisée de façon à devancer ou détecter les incidents dans les meilleurs délais. Le Management joue au quotidien un rôle de supervision permanente de la mise en œuvre effective du dispositif de contrôle interne. À ce titre, il est notamment chargé de mettre en place des plans d'action correctifs et de remonter, le cas échéant, à la Direction Générale du Groupe les dysfonctionnements significatifs.

Surveillance périodique

La surveillance périodique est assurée à la fois par le Management et les opérationnels, les contrôleurs internes pays et l'audit interne Groupe :

- le Management et les opérationnels vérifient le correct fonctionnement du dispositif de contrôle interne, identifient les principaux incidents constatés, mettent en place les plans d'action et s'assurent de l'adéquation du dispositif de contrôle interne par rapport aux objectifs du Groupe ;
- les contrôleurs internes pays vérifient de manière périodique la correcte mise en œuvre des activités de contrôle et leur efficacité par rapport aux risques ; les activités de contrôle sont définies et mises en œuvre par les responsables de processus, coordonnées par les contrôleurs internes, sous la responsabilité des membres du Comité Exécutif Pays et du Directeur Exécutif Pays ; la coordination des contrôleurs internes permet d'assurer la cohérence méthodologique des activités de contrôle et de garantir la couverture exhaustive des risques sur l'ensemble des processus ;
- l'audit interne Groupe fournit aux Directions exécutives Pays, au Comité d'audit et à la Direction Générale du Groupe les résultats de ses missions et ses recommandations.

Par ailleurs, les Commissaires aux comptes doivent faire état des faiblesses significatives du contrôle interne identifiées durant leurs travaux pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Chaque Directeur Exécutif Pays a mis en place un processus formalisé d'autoévaluation annuelle :

- ce processus est réalisé à partir d'outils standards qui s'articulent avec les référentiels existants et sont fondés sur une analyse des risques de contrôle interne inhérents à chaque activité et sur l'identification des points de contrôle clé ;
- les résultats de l'autoévaluation du contrôle interne couvrant les risques patrimoniaux sont centralisés de manière périodique au niveau de l'audit interne Groupe ;
- lors de ses interventions, l'audit interne Groupe intègre comme objectif de mesurer quantitativement, au travers de systèmes de notation, l'écart existant entre l'autoévaluation et le niveau de contrôle interne déterminé sur la base de ses travaux. Le suivi de ces écarts permet d'évaluer la qualité de l'autoévaluation du contrôle interne menée par le pays.

Le pilotage et la surveillance du contrôle interne comprennent un suivi, assuré par les contrôleurs internes pays, des plans d'action relatifs aux processus d'autoévaluation du contrôle interne et de cartographie des risques ainsi qu'aux recommandations de l'audit interne Groupe.

Le suivi des plans d'action concernant les risques patrimoniaux est centralisé de manière périodique au niveau de l'audit interne Groupe.

Le dispositif de surveillance et de pilotage est complété de la lettre d'affirmation sur le contrôle interne signée par le Directeur Exécutif Pays confirmant son appropriation et sa responsabilité sur le contrôle interne en termes de remontée des insuffisances et de leur remédiation.

La Direction Générale du Groupe exerce sa surveillance sur le dispositif de contrôle interne notamment en s'appuyant sur les comptes rendus de réunions des organes et des Directions suivants :

- Comité éthique Groupe ;
- Comité d'investissement Groupe ;
- Comité de sécurité de l'information ;
- Comités financiers qui pilotent la politique financière du Groupe ;
- Comité Antigaspi ;
- Direction des systèmes d'information du Groupe ;
- Direction de l'audit interne du Groupe ;
- Direction *risks & compliance* du Groupe ;
- et tout autre comité *ad hoc* réuni en fonction des besoins identifiés par la Direction Générale du Groupe.

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

Enfin, le Comité d'audit mis en place par le Conseil d'administration suit l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Ses missions sont détaillées plus avant.

4.9.2.4 Dispositif de contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

4.9.2.4.1 Principes généraux d'organisation du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Le contrôle interne comptable et financier vise essentiellement à assurer :

- la conformité des informations comptables publiées avec les règles applicables (référentiel comptable international IFRS) ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par le Groupe ;
- la prévention et la détection des fraudes et irrégularités comptables et financières ;
- la présentation et la fiabilité de l'information financière publiée.

Les risques liés à la production de l'information comptable et financière peuvent être classés en deux catégories :

- ceux liés à la traduction comptable des opérations courantes des pays, pour lesquels les dispositifs de maîtrise doivent être positionnés au plus près des opérations décentralisées ;
- ceux liés à la traduction comptable d'opérations non courantes pouvant avoir un impact significatif sur les comptes du Groupe.

Le dispositif de contrôle interne décrit dans les paragraphes suivants intègre cette approche des risques.

L'encadrement de chaque pays a la responsabilité d'assurer l'identification des risques affectant l'élaboration de l'information financière et comptable, et de prendre les dispositions nécessaires pour adapter le dispositif de contrôle interne.

La Direction reporting et consolidation Groupe, pour ce qui concerne des éléments requérant une attention particulière du fait de leur impact sur les comptes consolidés, demande les explications nécessaires, et peut être amenée à réaliser des contrôles par elle-même, à missionner un auditeur externe pour réaliser ces contrôles ou à solliciter auprès du Président-Directeur Général l'intervention de l'audit interne Groupe.

La Direction reporting et consolidation Groupe contrôle les liasses de consolidation des pays à chaque clôture mensuelle. Le cas échéant, des corrections sont apportées par les pays sur leurs liasses.

4.9.2.4.2 Processus de pilotage de l'organisation comptable et financière

Organisation de la fonction financière

La fonction financière s'appuie principalement sur une organisation à deux niveaux :

- la Direction du contrôle financier Groupe a en charge la définition des principes comptables IFRS appliqués à Carrefour, l'animation et la supervision du processus de production des comptes consolidés et du reporting de gestion. Cette Direction comprend entre autres une Direction reporting et consolidation et une Direction analyse de la performance :
 - la Direction reporting et consolidation a pour mission d'assurer la veille normative, de définir la doctrine du Groupe en matière comptable (« Principes comptables IFRS appliqués à Carrefour »), de produire et analyser les Comptes Consolidés, et de rédiger l'information comptable et financière consolidée. Elle est le lien direct avec les Directions financières Pays,
 - la Direction analyse de la performance analyse les reportings de gestion tant rétrospectifs que prospectifs. Elle demande les explications aux Directions financières Pays et alerte la Direction Générale du Groupe sur les points d'attention et éventuelles dérives ;
- les Directions financières Pays ont en charge la production et le contrôle des comptes sociaux et consolidés du pays. Elles ont également la responsabilité de déployer dans leur périmètre un dispositif de contrôle interne adapté à leurs enjeux et à leurs risques, et prenant en compte les préconisations et directives du Groupe. Elles ont aussi sous leur responsabilité les fonctions contrôle de gestion et contrôle de gestion marchandises du pays.

La fonction comptable des pays/*Business Units*/Opérateurs Métier est assurée par des équipes centralisées au niveau de chaque pays, sous la supervision du Directeur financier Pays. Ces équipes font partie de la « file » Finances et Gestion animée par la Direction financière du Groupe, notamment à travers le partage d'informations sur une plateforme collaborative.

Le Directeur Exécutif finances gestion Groupe nomme les Directeurs financiers des Pays.

Principes comptables

Les principes comptables du Groupe sont définis dans un document mis à jour régulièrement et diffusé à l'ensemble des intervenants du processus.

Les « Principes comptables IFRS appliqués à Carrefour » sont revus deux fois par an, avant les arrêtés semestriel et annuel. Ils sont définis par la Direction normes, rattachée à la Direction reporting et consolidation, et présentés aux Commissaires aux comptes. Lorsque les changements, ajouts ou retraits opérés sont matériels, ceux-ci font l'objet d'une présentation au Comité d'audit.

Une version à jour est accessible à tous les membres de la « file » Finances et Gestion sur une plateforme collaborative.

Le « manuel du contrôle financier Groupe » s'impose aux Directions financières Pays. Si nécessaire, les Directions financières Pays doivent solliciter la Direction reporting et consolidation, seule habilitée à interpréter ou préciser les points qui le nécessiteraient éventuellement.

Une réunion des Directeurs financiers des Pays est organisée sur base régulière, au cours de laquelle sont notamment abordées les nouveautés apportées aux « Principes comptables IFRS appliqués à Carrefour » et les difficultés d'application éventuellement rencontrées.

Le Directeur normes, rattaché au Directeur reporting et consolidation, a notamment pour mission d'assurer la veille technique sur les normes IFRS, d'organiser et de piloter le processus de mise à jour des principes comptables du Groupe en lien avec les pays, d'analyser les questions techniques soulevées au sein du Groupe, et d'assurer la représentation de Carrefour au sein des organisations professionnelles traitant des normes comptables.

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

Outils et modes opératoires

Le Groupe continue de procéder à l'harmonisation des outils comptables utilisés au niveau de chaque pays. Ceci a notamment permis de mettre en place un modèle d'organisation avec la constitution de centres de service partagés nationaux (traitement et paiement des factures de marchandises, immobilisations, frais généraux, paye) homogénéisant et documentant les procédures dans les différents pays et permettant une séparation adéquate des tâches. Des modes opératoires sont disponibles pour les utilisateurs.

Le Groupe dispose d'un outil de reporting et consolidation permettant de détailler, fiabiliser et faciliter la remontée des données, les contrôles et les opérations de consolidation.

Les systèmes d'information comptables et financiers sont soumis aux mêmes exigences que l'ensemble des systèmes en matière de sécurité.

Processus de reporting – consolidation et principaux contrôles

Pour les besoins de la consolidation du Groupe, chaque pays a en charge le reporting de ses données financières par entités juridiques et la réalisation de la consolidation des comptes à son niveau.

L'équipe reporting et consolidation groupe, anime le processus et a en charge la production des états consolidés du Groupe. Des responsabilités par pays ont été définies ainsi que des responsabilités d'analyse transverse au sein de l'équipe. La consolidation a lieu tous les mois. Les comptes consolidés annuels font l'objet d'un audit et les comptes consolidés semestriels d'une revue limitée. Seuls les comptes consolidés semestriels et annuels font l'objet d'une revue limitée et d'une publication. Le Groupe utilise pour son reporting de gestion et pour ses comptes consolidés les mêmes outils, données et périmètres.

Les filiales préparent leurs comptes statutaires, ainsi que les comptes consolidés convertis en Euro de leur périmètre. Les équipes financières des pays s'appuient notamment sur les contrôles mis en place dans l'outil de consolidation. Les pays disposent également au travers des règles Groupe d'un référentiel des contrôles attendus sur les processus contribuant à la production de l'information comptable et financière et sur le processus de consolidation. La Direction reporting et consolidation effectue des contrôles de cohérence et des travaux de réconciliation et d'analyse à chaque clôture mensuelle.

Les principales options et estimations comptables font l'objet de revues par la Direction reporting et consolidation et les Directeurs financiers pays notamment au travers de réunions d'options de clôture organisées en amont de la clôture au niveau Groupe et au niveau pays, et ce en lien avec les auditeurs externes.

Entre les arrêtés, les visites dans les pays réalisées par les équipes de la Direction reporting et consolidation sont l'occasion d'améliorer les processus au niveau pays (compréhension et diffusion des principes comptables appliqués par le Groupe, traitement des questions spécifiques des pays). Les visites donnent lieu si nécessaire à l'émission de recommandations d'amélioration du processus de consolidation en pays.

Un processus de *hard close* a été mis en place par la Direction reporting et consolidation à fin mai destiné à anticiper au maximum les sujets potentiellement sensibles pour la clôture semestrielle qui fait l'objet d'une intervention des Commissaires aux comptes.

D'autre part, à fin septembre, une revue du contrôle interne est effectuée par les Commissaires aux comptes afin d'évaluer sa qualité et celle des processus relatifs à l'évaluation de charges et de produits qui, par leur nature et leur montant, sont significatifs dans le résultat du Groupe, afin d'être en mesure, si nécessaire, d'y remédier avant la clôture annuelle. Des travaux spécifiques sont demandés aux pays, et revus par les Commissaires aux comptes : ils portent en particulier sur le contrôle interne du cycle fournisseurs, la revue des principaux litiges et risques et les tests de dépréciation des magasins ainsi que des *goodwill*.

Afin d'être en mesure d'émettre un avis auprès du Conseil d'administration sur le projet d'arrêté de comptes, le Comité d'audit procède à un examen des comptes annuels et semestriels et prend connaissance des conclusions du collège des Commissaires aux comptes relatifs à leurs travaux.

Dans cette perspective, des réunions du Comité d'audit sont tenues régulièrement et chaque fois que nécessaire afin que celui-ci puisse suivre le processus d'élaboration de l'information comptable et financière et s'assurer de la pertinence des principales options comptables retenues.

Supervision du dispositif de contrôle interne

La supervision du dispositif de contrôle interne s'appuie principalement sur :

- une démarche d'autoévaluation de l'application et de la supervision des principales règles définies par le Groupe en matière de contrôle interne comptable et financier. Des plans d'action sont définis, si nécessaire, au niveau de chaque pays et font l'objet d'un suivi ;
- des interventions de la Direction audit interne Groupe en pays. Le Plan d'audit interne intègre des missions dédiées à la revue du contrôle interne comptable et financier.

La supervision intègre également l'analyse des éléments communiqués par les Commissaires aux comptes dans le cadre de leurs interventions en pays. La Direction reporting et consolidation se fait systématiquement communiquer par les Directeurs financiers pays les synthèses d'intervention et lettres de recommandations émanant des Commissaires aux comptes. Elle s'assure de la mise en œuvre de ces recommandations.

L'ensemble de cette démarche fait l'objet de présentations régulières au Comité d'audit. Lorsque des lacunes significatives ont été décelées dans le dispositif de contrôle interne d'un pays, le Comité d'audit se fait présenter trimestriellement l'évolution du plan d'actions.

À chaque arrêté, l'audit interne groupe recueille des lettres d'affirmation signées du Directeur exécutif pays et du Directeur financier pays certifiant que les liasses de consolidation sont sincères et établies en conformité avec les principes comptables IFRS appliqués par Carrefour.

4.9.2.4.3 Maîtrise de la communication financière

Rôle et mission de la communication financière

La communication financière a pour objectif de donner à l'ensemble de la communauté financière une meilleure lisibilité de la stratégie, du modèle économique et des performances du Groupe, au travers de la diffusion au public d'une information exacte, précise et sincère, en respectant le principe d'égalité des actionnaires devant l'information.

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

Organisation de la communication financière

La communication financière s'adresse à un public diversifié, composé essentiellement d'investisseurs institutionnels, d'actionnaires individuels et de salariés. Elle est notamment diffusée par les moyens édictés par la loi (Assemblée Générale) ou la réglementation de l'AMF (publications périodiques, communiqués). De plus, la communication financière du Groupe a recours à d'autres canaux de diffusion : conférences téléphoniques, réunions de présentation des résultats ou à caractère événementiel (journée investisseurs), rendez-vous avec les analystes financiers et les investisseurs (entretiens, conférences, *roadshows*), Document de Référence et rapport d'activité, site Internet corporate du Groupe.

En termes d'organisation :

- le service des relations avec les actionnaires prend en charge l'information du grand public (actionnaires individuels) ;
- le service des relations investisseurs, le Directeur Exécutif finance et gestion Groupe, ainsi que le Président-Directeur Général, sont les interlocuteurs uniques des analystes et des investisseurs institutionnels ;
- la Direction des ressources humaines Groupe gère, avec l'appui de la Direction de la communication Groupe, l'information auprès des salariés ;
- la Direction de la communication Groupe gère les relations avec la presse.

Procédures de contrôle de la communication financière

La Direction du contrôle financier Groupe est la source unique des informations chiffrées.

Le contrôle interne du processus de communication financière porte entre autre sur le respect du principe d'égalité entre les actionnaires. Tout communiqué et toute communication significative sont élaborés d'un commun accord entre le service de la communication financière, qui relève de la Direction financière Groupe, et la Direction de la communication Groupe.

La répartition des rôles et des responsabilités permet d'assurer la stricte indépendance entre les Directions exécutives, les départements sensibles (par exemple le département fusions et acquisitions) et le service de la communication financière.

Politique de communication financière

La Direction financière Groupe définit et met en œuvre une politique de communication des résultats financiers vis-à-vis des marchés. Le Groupe communique son chiffre d'affaires sur une base trimestrielle et ses résultats sur une base semestrielle. Qu'il s'agisse des publications périodiques ou de communiqués d'opérations financières ou stratégiques, le Conseil d'administration prend connaissance de ces supports et fait part de ses commentaires éventuels.

La Direction de la communication financière du Groupe est également impliquée dans le processus de fixation du calendrier et de relecture de la communication financière de la société Atacadão, filiale brésilienne cotée et contrôlée par le Groupe, et s'assure ainsi de la cohérence entre les divers supports émanant du Groupe et Atacadão.

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

CERTIFIE CONFORME
A L'ORIGINAL

5

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018

5.1	Compte de résultat consolidé	226
5.2	État du résultat global consolidé	227
5.3	État de la situation financière consolidée	228
5.4	Tableau de flux de trésorerie consolidé	230
5.5	Variation des capitaux propres consolidés	232
5.6	Notes annexes	233
5.7	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	314

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

Les informations comparatives du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie consolidés présentées dans ce document ont été retraitées pour refléter le classement de l'activité Magasins de proximité intégrés France conformément à la norme IFRS 5 – *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*. Ces retraitements sont décrits en note 5.

Les états financiers sont présentés en millions d'euros, avec arrondi au million d'euros près. Des écarts d'arrondis peuvent ainsi apparaître entre différents états.

5.1 Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Notes	2018	2017 retraité	% Prog.
Chiffre d'affaires hors taxes	*7.1*	76 000	78 315	(3,0) %
Programmes de fidélisation		(740)	(642)	15,3 %
Chiffre d'affaires hors taxes, net de la fidélisation		**75 261**	**77 673**	**(3,1) %**
Autres revenus	*7.1*	2 656	2 719	(2,3) %
Revenus totaux		77 917	80 392	(3,1) %
Coût des ventes	*7.2*	(60 850)	(62 311)	(2,3) %
Marge des activités courantes		**17 067**	**18 081**	**(5,6) %**
Frais généraux et amortissements	*7.2*	(15 162)	(15 946)	(4,9) %
Résultat opérationnel courant		1 905	2 135	(10,8) %
Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence	*9*	14	4	284,3 %
Résultat opérationnel courant après quote-part des sociétés mises en équivalence		**1 919**	**2 139**	**(10,3) %**
Produits et charges non courants	*7.3*	(1 161)	(1 162)	(0,1) %
Resultat opérationnel		758	978	(22,4) %
Résultat financier	*14.6*	(262)	(445)	(41,0) %
Coût de l'endettement financier net		*(233)*	*(317)*	*(26,5) %*
Autres produits et charges financiers		*(29)*	*(128)*	*(77,2) %*
Résultat avant impôts		**496**	**533**	**(6,9) %**
Impôts sur les résultats	*10.1*	(539)	(618)	(12,8) %
Résultat net des activités poursuivies		**(43)**	**(85)**	**(49,7) %**
Résultat net des activités abandonnées	*5*	(301)	(277)	8,8 %
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		**(344)**	**(362)**	**(4,9) %**
dont Résultat net - part du Groupe		**(561)**	**(531)**	**5,6 %**
dont résultat net des activités poursuivies - part du Groupe		(259)	(254)	2,2 %
dont résultat net des activités abandonnées - part du Groupe		(301)	(277)	8,8 %
dont résultat net - part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		**216**	**169**	**28,3 %**

Résultat de base par action *(en euros)*	2018	2017 retraité	% Prog.
Résultat net des activités poursuivies, part du Groupe, par action	(0,34)	(0,34)	(0,2) %
Résultat net des activités abandonnées, part du Groupe, par action	(0,39)	(0,37)	6,4 %
Résultat net, part du Groupe, par action	(0,73)	(0,70)	3,2 %

Résultat dilué par action *(en euros)*	2018	2017 retraité	% Prog.
Résultat net des activités poursuivies, part du Groupe, par action	(0,34)	(0,34)	(0,2) %
Résultat net des activités abandonnées, part du Groupe, par action	(0,39)	(0,37)	6,4 %
Résultat net part du Groupe par action	(0,73)	(0,70)	3,2 %

Le détail du calcul du résultat par action est présenté en note 13.6.

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

5.2 État du résultat global consolidé

(en millions d'euros)	Notes	2018	2017
Résultat net total		(344)	(362)
Part efficace de la couverture de flux de trésorerie	*13.4*	(3)	(17)
Variation des actifs disponibles à la vente [1]	*13.4*	N/A	(3)
Variation de juste valeur des instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global [2]	*13.4*	(6)	N/A
Variation des écarts de conversion [3]	*13.4*	(446)	(473)
Autres éléments du résultat global recyclables ultérieurement en résultat		(454)	(493)
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies	*12.1/13.4*	50	10
Variation des instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global [4]		0	N/A
Autres éléments du résultat global non recyclables ultérieurement en résultat		50	10
Autres éléments du résultat global, après impôt		(404)	(482)
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL		(748)	(844)
dont part du Groupe		(849)	(889)
dont part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		101	45

Les rubriques présentées sont nettes d'impôt (détail présenté en note 13.4).

(1) La catégorie des actifs financiers disponibles à la vente a été supprimée par la norme IFRS 9 – Instruments financiers, appliquée à compter du 1er janvier 2018 (cf. note 4)

(2) Variation de juste valeur des instruments de dette classés dans la catégorie des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global à compter du 1er janvier 2018 en application d'IFRS 9, recyclable ultérieurement en résultat (cf note 4)

(3) La variation des écarts de conversion au cours de l'exercice 2018, de même qu'en 2017, s'explique essentiellement par la dépréciation du réal brésilien ainsi que dans une moindre mesure par celle du peso argentin.

(4) Variation de juste valeur des instruments de capitaux propres (actions et titres assimilés) classés, sur option irrévocable, dans la catégorie des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global à compter du 1er janvier 2018 en application d'IFRS 9, sans reclassement ultérieur en résultat (cf note 4)

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

5.3 État de la situation financière consolidée

ACTIF

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Goodwill	*8.1*	7 983	7 977
Autres immobilisations incorporelles	*8.1*	1 461	1 364
Immobilisations corporelles	*8.2*	12 637	13 097
Immeubles de placement	*8.4*	389	410
Titres mis en équivalence	*9*	1 374	1 355
Autres actifs financiers non courants	*14.5*	1 275	1 367
Encours clients des sociétés financières - Part à plus d'un an	*7.5*	2 486	2 455
Impôts différés actifs	*10.2*	723	636
Autres actifs non courants	*7.4*	379	337
Actifs non courants		28 709	28 996
Stocks	*7.4*	6 135	6 690
Créances commerciales	*7.4*	2 537	2 750
Encours clients des sociétés financières - Part à moins d'un an	*7.5*	3 722	3 866
Autres actifs financiers courants	*14.2*	190	161
Créances fiscales	*7.4*	853	890
Autres actifs	*7.4*	887	851
Trésorerie et équivalents de trésorerie	*14.2*	4 300	3 593
Actifs détenus en vue de leur vente		46	16
Actifs courants		18 670	18 816
TOTAL ACTIF		**47 378**	**47 813**

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Capital social	*13.2*	1 973	1 937
Réserves consolidées (y compris résultat)		7 196	8 122
Capitaux propres, part du Groupe		9 169	10 059
Intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	*13.5*	2 117	2 099
Capitaux propres		11 286	12 159
Dettes financières - Part à plus d'un an	*14.2*	6 936	6 428
Provisions	*11*	3 521	3 003
Refinancement des encours clients - Part à plus d'un an	*7.5*	1 932	2 661
Impôts différés passifs	*10.2*	541	489
Passifs non courants		12 930	12 581
Dettes financières - Part à moins d'un an	*14.2*	1 339	1 069
Fournisseurs et autres créditeurs	*7.4*	14 161	15 082
Refinancement des encours clients - Part à moins d'un an	*7.5*	3 582	2 817
Dettes fiscales	*7.4*	1 142	1 282
Autres passifs	*7.4*	2 938	2 813
Passifs liés aux actifs détenus en vue de leur vente		-	11
Passifs courants		23 162	23 074
TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		47 378	47 813

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

5.4 Tableau de flux de trésorerie consolidé

(en millions d'euros)	2018	2017 retraité
Résultat avant impôt	496	533
OPÉRATIONS D'EXPLOITATION		
Impôts	(513)	(588)
Dotations aux amortissements	1 536	1 601
Plus et moins-values sur cessions d'actifs	(29)	(49)
Variation des provisions et *impairment*	488	863
Coût de l'endettement financier net	233	317
Part dans le résultat et dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	37	76
Impact des activités abandonnées [1]	(141)	(100)
Autofinancement	**2 107**	**2 653**
Variation du besoin en fonds de roulement [2]	115	156
Impact des activités abandonnées [1]	55	2
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation (hors sociétés financières)	**2 276**	**2 810**
Variation des encours sur crédit à la consommation	(168)	32
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation - total	2 108	2 843
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles [3]	(1 611)	(2 369)
Acquisitions d'actifs financiers non courants	(3)	1
Acquisitions de filiales et de participations dans des entreprises associées [4]	(190)	(260)
Cessions de filiales et participations dans des entreprises associées	1	9
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	172	158
Cessions d'actifs financiers non courants	20	4
Variation des créances et dettes sur acquisitions et cessions d'immobilisations [5]	(28)	(106)
Sous-total Investissements nets de désinvestissements	**(1 639)**	**(2 564)**
Autres emplois	13	(54)
Impact des activités abandonnées [1]	13	(17)
Variation de la trésorerie issue des opérations d'investissement	(1 613)	(2 635)

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

(en millions d'euros)	2018	2017 retraité
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital en numéraire souscrite par des participations ne donnant pas le contrôle [5]	89	969
Acquisitions et cessions de participations sans changement de contrôle [6]	(0)	479
Dividendes versés par Carrefour (société mère) [7]	(152)	(151)
Dividendes versés par les sociétés consolidées aux intérêts hors Groupe	(82)	(141)
Variation des actions propres et autres instruments	42	(40)
Variation des actifs financiers courants [8]	(45)	34
Émission d'emprunts obligataires [8]	1 758	981
Remboursement d'emprunts obligataires [8]	(744)	(1 250)
Intérêts financiers nets versés	(245)	(320)
Autres variations de l'endettement [8]	(89)	(197)
Impact des activités abandonnées [1]	(2)	0
Variation de la tresorerie issue des operations de financement	529	362
Variation nette de la trésorerie avant effet de change	**1 023**	**570**
Incidence des variations de change	(315)	(283)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE	**708**	**288**
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	3 593	3 305
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4 300	3 593

(1) Les retraitements opérés pour refléter le classement des flux relatifs aux activités abandonnées conformément à la norme IFRS 5 sont détaillés en note 5.

(2) La variation du besoin en fonds de roulement est détaillée en note 7.4.1.

(3) Le montant des acquisitions comprend essentiellement les investissements opérationnels réalisés dans les formats de croissance, la digitalisation du Groupe et le déploiement d'une offre omnicanale de référence ; la baisse observée reflète l'évolution de la stratégie d'investissement du Groupe et les mesures de contrôle mises en œuvre au cours du second semestre 2017 et pleinement effectives en 2018 (efforts de productivité et plus grande sélectivité dans les investissements de maintenance et remodeling)

(4) Cette ligne correspond principalement à l'acquisition d'une participation minoritaire au capital de Showroomprivé et d'une participation majoritaire au capital de Quitoque (opérations décrites en note 3.2.1) En 2017, ce poste s'expliquait essentiellement par l'acquisition de magasins en Espagne.

(5) En 2018, ce poste correspond principalement au montant du capital de la filiale Cargo Property Assets (ex-Cargo Property Holding) souscrit et versé au cours de la période par les tiers investisseurs (participations ne donnant pas le contrôle). En 2017, outre la filiale Cargo Property Assets, ce poste correspond principalement à l'augmentation de capital en numéraire réalisée par Grupo Carrefour Brasil dans le cadre de l'introduction en Bourse intervenue en juillet 2017, opération décrite en note 3.2.2 (offre primaire d'un montant de 840 millions d'euros, net des coûts directs liés).

(6) En 2017, ce poste s'explique par la cession de 139 834 428 actions de Grupo Carrefour Brasil par le Groupe au titre du placement secondaire dans le cadre de l'introduction en Bourse des activités du Groupe au Brésil et suite à l'exercice de l'option d'achat dont disposait Peninsula (cf note 3.2 2).

(7) Ce poste correspond au montant du dividende versé en numéraire aux actionnaires n'ayant pas retenu l'option du paiement en actions (cf. note 2.4).

(8) Le détail des éléments constitutifs de la dette financière est présenté en note 14 2. Les variations des passifs issus des activités de financement sont détaillées en note 14.4.

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

5.5 Variation des capitaux propres consolidés

	Capitaux Propres, part du Groupe						
(en millions d'euros)	Capital social [1]	Écart de conversion	Réserves liées à la variation de juste valeur des instruments financiers [2]	Autres réserves et résultats	Total part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2016	1 891	(569)	(3)	9 108	10 426	1 582	12 008
Résultat net total 2017	-	-	-	(531)	(531)	169	(362)
Autres éléments du résultat global, après impôt	-	(349)	(20)	11	(358)	(124)	(482)
Résultat global total 2017	-	(349)	(20)	(520)	(889)	45	(844)
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	12	12	1	13
Actions propres (net d'impôt)	-	-	-	(31)	(31)	-	(31)
Dividendes au titre de l'exercice 2016 [3]	46	-	-	(197)	(151)	(103)	(254)
Variation de capital et primes [4]	-	-	-	470	470	370	840
Effet des variations de périmètre et autres mouvements [4]	-	32	-	191	223	204	427
Capitaux propres au 31 décembre 2017	1 937	(885)	(24)	9 032	10 059	2 099	12 159
Ajustements liés à la première application d'IFRS 9 [5]				(141)	(141)	(119)	(259)
Ajustements liés à la première application d'IAS 29 [6]				237	237	0	237
Capitaux propres au 1er janvier 2018	1 937	(885)	(24)	9 129	10 155	1 980	12 136
Résultat net total 2018	-	-	-	(561)	(561)	216	(344)
Autres éléments du résultat global, après impôt	-	(333)	(5)	50	(288)	(115)	(404)
Résultat global total 2018	-	(333)	(5)	(510)	(849)	101	(748)
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	6	6	1	6
Actions propres (net d'impôt)	-	-	-	42	42	-	42
Dividendes au titre de l'exercice 2017 [3]	36	-	-	(189)	(152)	(90)	(242)
Variation de capital et primes [4]	-	-	-	(15)	(15)	113	98
Effet des variations de périmètre et autres mouvements	-	-	-	(17)	(17)	12	(6)
Capitaux propres au 31 decembre 2018	1 973	(1 219)	(30)	8 445	9 169	2 117	11 286

(1) Le capital social est composé de 789 252 839 actions ordinaires au 31 décembre 2018 (cf. note 13.2.1)

(2) Ce poste est constitué de :
– la réserve de couverture (partie efficace de la variation de juste valeur des instruments de couverture des flux de trésorerie) ;
– la réserve de juste valeur des actifs financiers (variation de juste valeur des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global).

(3) Le dividende distribué par Carrefour SA au titre de 2016, d'un montant total de 523 millions d'euros, a été versé :
– en numéraire pour 151 millions d'euros ; et
– en actions nouvelles pour 372 millions d'euros (46 millions d'euros de hausse du capital social et 326 millions d'euros de primes d'émission)
Les dividendes versés en 2017 aux participations ne donnant pas le contrôle pour un montant total de 103 millions d'euros concernent principalement les filiales espagnoles, françaises et brésiliennes.
Le dividende distribué par Carrefour SA au titre de 2017, d'un montant total de 352 millions d'euros, a été versé .
– en numéraire pour 152 millions d'euros ; et
– en actions nouvelles pour 200 millions d'euros (36 millions d'euros de hausse du capital social et 164 millions d'euros de primes d'émission)
Les dividendes versés en 2018 aux participations ne donnant pas le contrôle pour un montant total de 90 millions d'euros concernent principalement les filiales brésiliennes et françaises.

(4) La variation de capital et primes et les autres mouvements observés en 2017 résultent principalement de l'opération d'introduction en Bourse de Grupo Carrefour Brasil réalisée en juillet 2017 . l'offre primaire de 840 millions d'euros a généré une augmentation des participations ne donnant pas le contrôle de 370 millions d'euros et une augmentation des capitaux propres, part du Groupe de 470 millions d'euros au titre de la plus-value de dilution ; la cession par Carrefour de 139 834 428 actions de Grupo Carrefour Brasil dans le cadre du placement secondaire et suite à l'exercice de l'option d'achat dont disposait Peninsula s'est traduite par la constatation d'une plus-value nette d'impôt et des coûts directs liés à la cession de 274 millions d'euros, comptabilisée dans les capitaux propres, part du Groupe, et par la reconnaissance d'intérêts ne donnant pas le contrôle pour 208 millions d'euros.
En 2018, la variation de capital et primes correspond principalement à l'augmentation de capital souscrite par les tiers investisseurs ne detenant pas le contrôle dans Cargo Property Assets au cours du second semestre.

(5) Le Groupe a appliqué la norme IFRS 9 – Instruments financiers pour la première fois au 1er janvier 2018. Compte tenu de la méthode de transition choisie, les données comparatives ne sont pas retraitées et l'impact (net d'impôt) résultant de la première application de la norme, détaillé en note 4, a été comptabilisé dans les capitaux propres au 1er janvier 2018.

(6) Le Groupe a appliqué la norme IAS 29 - Information financière dans les économies hyperinflationnistes pour la première fois au 1er janvier 2018. Compte tenu de la norme IAS 21, les données comparatives ne sont pas retraitées et l'impact (net d'impôt) résultant de la première application de la norme, détaillé en note 4, a été comptabilisé dans les capitaux propres au 1er janvier 2018.

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

5.6 Notes annexes

Note 1	Bases de préparation des comptes consolidés	234
Note 2	Faits marquants de l'exercice	237
Note 3	Périmètre de consolidation	239
Note 4	Incidence des changements de méthodes comptables	243
Note 5	Retraitement de l'information comparative	247
Note 6	Information sectorielle	250
Note 7	Données opérationnelles	252
Note 8	Immobilisations incorporelles, corporelles et immeubles de placement	261
Note 9	Titres mis en équivalence	271
Note 10	Impôts sur les résultats	274
Note 11	Provisions et passifs éventuels	276
Note 12	Effectifs, rémunérations et avantages du personnel	278
Note 13	Capitaux propres et résultat par action	286
Note 14	Actifs, passifs et résultat financiers	290
Note 15	Engagements hors bilan	303
Note 16	Évènements post clôture	305
Note 17	Honoraires des Commissaires aux comptes	305
Note 18	Liste des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation	306

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

Note 1 Bases de préparation des comptes consolidés

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2018 ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 27 février 2019. Les comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Carrefour (« la Société ») est une entreprise domiciliée en France. Les états financiers consolidés de l'exercice prenant fin le 31 décembre 2018 reflètent la situation financière et le résultat de la Société et de ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe »), ainsi que les intérêts du Groupe dans les sociétés mises en équivalence (entreprises associées et co-entreprises). Ils sont établis en euros, monnaie fonctionnelle de la Société.

1.1 Déclaration de conformité

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du Groupe au titre de l'exercice 2018 ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2018 et qui sont d'application obligatoire à cette date, avec, en comparatif, l'exercice 2017 établi selon le même référentiel.

Les normes internationales comprennent les IFRS (*International Financial Reporting Standards*), les IAS (*International Accounting Standards*), les interprétations de l'IFRS IC (*International Financial Reporting Standards Interpretation Committee*) et du SIC (*Standard Interpretations Committee*).

Les textes adoptés par l'Union européenne sont publiés au Journal officiel de l'Union européenne et peuvent être consultés sur EUR-Lex.

Au 31 décembre 2018, les normes et interprétations adoptées par l'Union européenne sont identiques aux normes et interprétations d'application obligatoire publiées par l'IASB.

Par ailleurs, les états financiers consolidés sont complétés par les informations jugées significatives requises par le règlement ANC n° 2016-09.

1.2 Évolution du référentiel comptable et application de la norme IAS 29

Les méthodes comptables appliquées par le Groupe dans les comptes consolidés au 31 décembre 2018 sont identiques à celles retenues pour les comptes consolidés au 31 décembre 2017 à l'exception de la norme IAS 29 en Argentine (cf. note 4.3) ainsi que des normes, amendements de normes et interprétations dont l'application est obligatoire à compter du 1er janvier 2018. Ces textes sont les suivants :

- norme IFRS 9 – *Instruments financiers,* ainsi que les amendements à IFRS 4 – *Application d'IFRS 9 Instruments financiers et d'IFRS 4 Contrats d'assurance* : les impacts de ces textes sur les états financiers du Groupe sont décrits dans la note 4 ;
- norme IFRS 15 – *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (y compris les *Clarifications apportées à IFRS 15* publiées en avril 2016) : ce texte n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers du Groupe (cf. note 4) ;
- amendements à IFRS 2 – *Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions* : ce texte n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers du Groupe ;
- amendements à IAS 40 – *Transferts d'immeubles de placement* : ce texte n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers du Groupe ;
- interprétation IFRIC 22 – *Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée* : ce texte n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers du Groupe ;
- améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2014-2016 : ce texte n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

Par ailleurs, les amendements à IFRS 9 – *Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative* et à IAS 28 – *Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des co-entreprises* (d'application obligatoire au 1er janvier 2019), ont été appliqués par anticipation, concomitamment à l'application d'IFRS 9. Ces amendements n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes.

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

À l'exception de ces deux textes, le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée de normes, amendements et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2018. Ces textes sont les suivants :

TEXTES ADOPTÉS PAR L'UNION EUROPÉENNE

Normes, amendements et interprétations	Date d'application pour le Groupe
Norme IFRS 16 – *Contrats de location*	1er janvier 2019

Principales dispositions et conséquences pour le Groupe :
La norme IFRS 16, qui remplacera à partir du 1er janvier 2019 la norme IAS 17 – *Contrats de location* et ses interprétations, établit les principes de comptabilisation des contrats de location et introduit des modifications importantes pour la comptabilisation des contrats par le preneur, en supprimant pour ces derniers la distinction entre contrats de location simple et contrats de location-financement.
En application de la nouvelle norme, tous les contrats de location devront être comptabilisés au bilan, par la constatation d'un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué, en contrepartie d'une dette locative correspondant à la valeur actualisée des loyers à payer sur la durée raisonnablement certaine de location. IFRS 16 affectera également la présentation de ces opérations au compte de résultat (comptabilisation d'une charge d'amortissements et d'une charge d'intérêts, en remplacement de la charge de loyers) et au tableau des flux de trésorerie (les paiements locatifs, représentatifs du paiement des intérêts et du remboursement de la dette, affecteront les flux de financement).
Le Groupe a lancé à compter de 2016 un projet de mise en œuvre de cette nouvelle norme, qui est en cours de finalisation.
Le Groupe optera pour la méthode rétrospective simplifiée à partir du 1er janvier 2019. Les états financiers 2018 ne feront ainsi pas l'objet d'un retraitement.
Par ailleurs, le Groupe appliquera les deux exemptions proposées par la norme concernant les biens de faible valeur ainsi que les contrats de courte durée (durée inférieure ou égale à 12 mois).
Les actifs en location correspondent :
- majoritairement aux actifs immobiliers (représentant plusieurs milliers de contrats) aussi bien exploités par Carrefour que mis en sous-location. Ces derniers comprennent aussi bien les contrats de sous-location de magasins aux franchisés que les contrats de sous-location d'emplacements dans les galeries marchandes et les centres commerciaux ;
- et plus accessoirement des contrats de location de véhicules ;
- ainsi que quelques contrats d'entreposage et de stockage présentant une composante locative.

Le Groupe prendra en compte dans la détermination de la durée raisonnablement certaine d'utilisation des actifs loués :
- les caractéristiques liées aux différents types de magasins (magasins de proximité, supermarchés, hypermarchés, cash & carry, entrepôts logistiques, bâtiments administratifs) ainsi que le pays concerné par le contrat de location immobilier. Les caractéristiques suivantes seront prises en considération : la rentabilité des magasins, l'existence d'investissements récents réalisés dans les magasins ainsi que l'existence de localisations alternatives pour les magasins.
- une approche par portefeuille de véhicules pour les véhicules de location présentant des caractéristiques et des durées d'utilisation similaires. Quatre portefeuilles ont été identifiés afin de distinguer les véhicules de fonction, les voitures et utilitaires utilisés pour la location à la clientèle, les camions ainsi que les utilitaires.

À la date de première application de la norme IFRS 16, le Groupe appliquera le taux marginal d'emprunt du preneur aux différents contrats. Après la date de transition, le taux implicite du contrat sera retenu si celui-ci est facilement déterminable et dans le cas contraire, le taux marginal d'emprunt du preneur sera appliqué.
Parallèlement, le Groupe finalise la mise en place d'un système d'information qui permettra d'une part, de recenser les contrats de location, et d'autre part de calculer et générer les données nécessaires à la comptabilisation conformément aux principes énoncés par IFRS 16. Ce logiciel sera intégré à l'ensemble des outils de gestion du Groupe.
La collecte des données des contrats de location immobilière est en voie de finalisation. Par ailleurs, le cadre à retenir pour apprécier les durées de location raisonnablement certaines (qui dépendent notamment des réglementations et pratiques de location propres à chaque pays ainsi qu'à chaque type d'actif sous-jacent) et la méthodologie de calcul des taux d'actualisation, nécessaires à l'estimation précise des impacts IFRS 16 en date de première application (1er janvier 2019), sont en cours de détermination.
Les engagements de location mentionnés dans la note 8.5 de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2018, déterminés sur la durée non résiliable des contrats de location des actifs immobiliers tenant compte de l'existence de dispositions contractuelles ou légales permettant de sortir avant l'échéance des contrats, ne sont pas entièrement représentatifs de la dette locative qui devra être comptabilisée en application d'IFRS 16.

Interprétation IFRIC 23 – *Incertitude relative aux traitements fiscaux*	1er janvier 2019

Principales dispositions et conséquences pour le Groupe :
L'interprétation IFRIC 23 clarifie l'application des dispositions d'IAS 12 - *Impôts sur le résultat*, concernant la détermination des éléments liés à l'impôt sur le résultat, lorsqu'il y a une incertitude sur les traitements retenus par le Groupe en la matière, au regard des dispositions fiscales applicables.
L'interprétation, applicable à compter du 1er janvier 2019, peut s'appliquer de manière :
- totalement rétrospective ; ou
- partiellement rétrospective, en comptabilisant l'impact cumulé dans les capitaux propres d'ouverture de l'exercice au cours duquel l'interprétation est appliquée pour la première fois.

Les impacts éventuels de cette interprétation ainsi que les modalités de transition sont en cours d'analyse.

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

Textes non encore adoptés par l'Union européenne

Normes, amendements et interprétations	Date d'application (1)
Amendements à IFRS 10 et à IAS 28 – *Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une co-entreprise*	Application reportée par l'IASB à une date indéterminée
Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2015-2017	1er janvier 2019
Amendements à IAS 19 – *Modification de régime, réduction de régime ou liquidation*	1er janvier 2019
Amendements à IFRS 3 – *Définition d'une activité*	1er janvier 2020
Amendements à IAS 1 et IAS 8 – *Définition de la matérialité dans les états financiers*	1er janvier 2020
Amendements du Cadre conceptuel	1er janvier 2020
Norme IFRS 17 – *Contrats d'assurance*	1er janvier 2022

(1) Sous réserve de l'adoption par l'Union européenne.

Les impacts éventuels de la norme IFRS 17 sont en cours d'analyse. Carrefour n'anticipe pas d'incidence significative de l'application des autres textes sur les comptes consolidés du Groupe.

1.3 Recours à des estimations et au jugement

La préparation des états financiers consolidés implique la prise en compte d'estimations et d'hypothèses par la Direction du Groupe qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans les notes annexes. La Direction du Groupe revoit ces estimations et hypothèses de manière régulière afin de s'assurer de leur pertinence au regard de l'expérience passée et de la situation économique actuelle. En fonction de l'évolution de ces hypothèses, les éléments figurant dans les futurs états financiers pourraient être différents des estimations actuelles. Outre l'utilisation d'estimations, la Direction du Groupe exerce son jugement pour définir et mettre en œuvre le traitement comptable adéquat de certaines transactions et activités.

Les estimations faites par la Direction et jugements exercés pour l'établissement des états financiers portent principalement sur :

- les durées d'utilité des actifs opérationnels (cf. note 8) ;
- la détermination des Unités Génératrices de Trésorerie, dans le cadre des tests de dépréciation des immobilisations autres que les *goodwill* (cf. note 8.3) ;
- l'évaluation des valeurs recouvrables des *goodwill* et autres immobilisations incorporelles, ainsi que des immobilisations corporelles (cf. note 8.3) ;
- l'évaluation de la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris dans le cadre de regroupements d'entreprises (cf. note 3.1) ;
- l'évaluation des ristournes et coopérations commerciales (cf. note 7.2.1) ;
- le classement des contrats de location (cf. notes 8.2 et 8.5) ;
- l'évaluation des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité (cf. note 11) ;
- la détermination du niveau de contrôle ou d'influence exercé par le Groupe sur ses participations (cf. notes 3 et 9) ;
- les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite (cf. note 12.1) ;
- la reconnaissance des actifs d'impôts différés et de certains crédits d'impôt (cf. note 10) ;
- la détermination des dépréciations des prêts octroyés par les sociétés financières (cf. note 7.5.1) ainsi que des provisions pour risque de crédit sur les engagements de prêts (cf. note 11.1).

1.4 Bases d'évaluation

Les états financiers consolidés sont établis sur la base du coût historique, à l'exception :

- de certains actifs et passifs financiers, évalués à la juste valeur (cf. note 14) ;
- des actifs acquis et passifs repris dans le cadre de regroupements d'entreprises, évalués à la juste valeur (cf. note 3.1) ;
- des actifs non courants détenus en vue de la vente, évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des frais liés à la vente.

La notion de juste valeur s'entend comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Conformément à la hiérarchie définie dans la norme IFRS 13 – *Évaluation à la juste valeur*, il existe trois niveaux de juste valeur :

- niveau 1 : juste valeur évaluée par référence à des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques ;
- niveau 2 : juste valeur évaluée par des modèles utilisant des données d'entrée qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) soit indirectement (à savoir des données dérivées de prix) ;
- niveau 3 : juste valeur évaluée par référence à des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché.

L'Argentine est considérée comme une économie en hyperinflation au sens des normes IFRS, à compter du 1er juillet 2018. Ainsi, les dispositions de la norme IAS 29 deviennent applicables à compter du 1er janvier 2018. Les impacts de l'application de la norme IAS 29 sur les capitaux propres d'ouverture sont présentés en note 4.

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

Note 2 Faits marquants de l'exercice

2.1 Plan de transformation « Carrefour 2022 »

Le 23 janvier 2018, le groupe Carrefour a présenté son plan de transformation qui repose sur :

- déployer une organisation simplifiée et ouverte ;
- gagner en productivité et en compétitivité ;
- créer un univers omnicanal de référence ;
- refondre l'offre au service de la qualité alimentaire.

Les implantations des sièges du Groupe ont été rationnalisées dans l'ensemble des pays afin d'améliorer l'efficacité opérationnelle des équipes et de gagner en réactivité. Ainsi :

- en Île-de-France, le siège *corporate* de Boulogne a été fermé fin 2018 et le projet de construction d'un nouveau siège de 30 000 m² en Essonne a été abandonné ;
- le projet de plan de départs volontaires, visant à permettre une diminution des effectifs des sièges en France à hauteur de 2 400 postes sur un effectif total de 10 500 salariés, a fait l'objet d'un accord collectif majoritaire signé avec les organisations syndicales de Carrefour le 24 mai 2018 ; la mise en œuvre du plan a été initiée fin juin 2018, suite à sa validation par l'administration du travail et à la consultation des instances représentatives du personnel, et a été achevée en fin d'année. Un accord collectif majoritaire a également été signé avec les organisations syndicales concernant le plan de sauvegarde de l'emploi relatif aux magasins intégrés ex-Dia n'ayant pas trouvé de repreneur ;
- en Belgique, la procédure d'information et de consultation entamée avec les partenaires sociaux suite à l'annonce, le 25 janvier 2018, du plan de transformation, a donné lieu à la signature d'un accord en juin 2018. Ce plan prévoit notamment la mise en place d'une nouvelle organisation au sein des hypermarchés et du siège afin d'augmenter l'efficacité opérationnelle et d'optimiser les frais de fonctionnement. La mise en place de ces mesures affectera 1 000 personnes et sera achevée au premier semestre 2019 ;
- en Argentine, un plan de départs volontaires, portant sur 1 000 postes environ (au siège et en magasins), a été mis en œuvre au cours de l'année 2018.

Les coûts découlant de la mise en œuvre de ces mesures ont été provisionnés dès le 30 juin 2018 (cf. notes 7.3 et 11.1). Les provisions restant comptabilisées au 31 décembre 2018 seront, pour l'essentiel, décaissées en 2019.

Un autre objectif est de dégager des marges de manœuvre pour améliorer l'efficacité et la compétitivité du Groupe au service de ses clients. Cela suppose une réduction significative de sa base de coûts et une politique d'investissement plus efficace et ciblée sur ses leviers de croissance. En plus d'un plan d'économie, la mise en œuvre de ce pilier implique la suppression des foyers de perte. En conséquence, le Groupe a décidé de sortir de son périmètre les magasins en grande difficulté, ce qui aboutit à l'arrêt de l'activité Magasins de proximité intégrés en France. Parmi les 352 magasins ex-Dia intégrés au 31 décembre 2017, 273 magasins ont été soit fermés, soit cédés. En ce qui concerne les cessions, 27 offres de reprises auront finalement abouti à la cession du magasin.

Les dispositions de la norme IFRS 5 – *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées* ont par conséquent été appliquées à cette activité. Les incidences sur les comptes consolidés sont décrites en note 5.

2.2 Partenariat stratégique en Chine

Le 23 janvier 2018, Carrefour a annoncé la signature d'un protocole d'accord avec Tencent et Yonghui pour un investissement potentiel dans Carrefour Chine. Par ailleurs, Carrefour et Tencent ont annoncé le même jour la signature d'un protocole d'accord de coopération stratégique en Chine, dont l'objectif serait de mettre en commun l'expertise de Carrefour dans la distribution avec le savoir-faire technologique et les capacités d'innovation de Tencent. Les discussions en vue de trouver un accord sur les modalités (i) de l'accord de coopération et (ii) de l'entrée de Tencent et Yonghui au capital de Carrefour Chine se poursuivent.

2.3 Sécurisation des financements long terme du Groupe

Le 22 mars 2018 (règlement en date du 27 mars 2018), le Groupe a réalisé une émission d'obligations convertibles remboursables en numéraire d'un montant nominal de 500 millions de dollars américains et d'une maturité de 6 ans (échéance mars 2024). Les obligations, émises à un prix d'émission de 96,75 % de leur valeur nominale, ne verseront pas de coupon (zero-coupon). Le prix de conversion initial correspondant est de 20,0776 euros (intégrant une prime de conversion de 20 % par rapport au prix de référence de l'action Carrefour). L'exercice du droit de conversion sera dénoué exclusivement en numéraire et ne donnera pas lieu à l'émission d'actions nouvelles ou à la remise d'actions existantes.

Concomitamment à l'émission des obligations, le Groupe a acheté des options d'achat à dénouement monétaire portant sur ses propres actions, afin de couvrir l'exposition économique liée au paiement en numéraire des montants dus au titre des obligations en cas d'exercice de leur droit de conversion par les investisseurs.

L'ensemble de ces opérations, qui ont été swappées en euros, procure ainsi au Groupe l'équivalent d'un financement obligataire classique en euros (cf. description du traitement comptable en note 14.2).

Par ailleurs, le 5 juin 2018 (règlement en date du 12 juin 2018), le Groupe a réalisé une nouvelle émission obligataire de 500 millions d'euros, d'une maturité de 5 ans (échéance juin 2023) et d'un coupon de 0,875 %.

Enfin, le 26 novembre 2018 (règlement en date du 4 décembre 2018), le Groupe a procédé à une nouvelle émission obligataire de 500 millions d'euros, d'une maturité de 7 ans (échéance mai 2026). Cette émission porte un coupon annuel de 1,75 %.

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

Ces opérations permettent au groupe Carrefour de consolider son financement à long terme, de maintenir sa maturité obligataire moyenne (à 3,6 années au 31 décembre 2018) et de poursuivre la réduction de sa charge financière. De plus, la filiale brésilienne Atacadão a réalisé le 25 avril 2018 une émission obligataire, en deux séries d'une maturité de 3 et 5 ans, pour un montant total de 1,5 milliard de réals (350 millions d'euros environ).

Enfin, Carrefour dispose de facilités de crédit bancaires pour un montant total de 3 900 millions d'euros. Une première ligne de 2 500 millions d'euros a été signée le 22 janvier 2015 et échoit le 22 janvier 2022. Une deuxième ligne de 1 400 millions d'euros, signée le 2 mai 2017, a été prorogée en avril 2018, portant l'échéance initiale du 2 mai 2022 au 2 mai 2023.

2.4 Paiement du dividende 2017 avec option de paiement en actions

L'Assemblée Générale des actionnaires de Carrefour, réunie le 15 juin 2018, a fixé le dividende relatif à l'exercice 2017 à 0,46 euro par action avec une option de paiement de ce dividende en actions.

Le prix d'émission de ces actions nouvelles a été fixé à 13,72 euros, correspondant à 90 % de la moyenne des premiers cours cotés sur le marché réglementé d'Euronext Paris lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de l'Assemblée Générale diminuée du montant net du dividende de 0,46 euro par action et arrondi au centime d'euro supérieur.

Ouverte le 21 juin 2018, la période d'option s'est clôturée le 4 juillet 2018 ; les actionnaires ayant choisi le paiement du dividende en actions représentent 56,93 % du capital.

Le 13 juillet 2018 ont eu lieu :

- le règlement livraison des 14 575 028 actions nouvelles émises pour les besoins du paiement du dividende en action, suite à une augmentation du capital social et des primes d'émission de Carrefour d'un montant total de 200 millions d'euros ;
- le versement du dividende global en numéraire aux actionnaires n'ayant pas retenu l'option du paiement en actions (152 millions d'euros).

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

Note 3 Périmètre de consolidation

3.1 Principes comptables

Principes de consolidation

Les comptes consolidés comprennent les états financiers des filiales à compter de leur date d'acquisition (date à laquelle le contrôle est obtenu), et jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse, ainsi que les intérêts du Groupe dans les entreprises associées et co-entreprises comptabilisées par mise en équivalence.

(i) Filiales

Une filiale est une entité contrôlée directement ou indirectement par le Groupe. Le contrôle existe sur une entité lorsque le Groupe détient le pouvoir sur celle-ci, est exposé ou a droit à des rendements variables du fait de son implication dans l'entité et lorsqu'il a la capacité d'utiliser son pouvoir sur l'entité pour influer sur le montant de ces rendements. Pour déterminer si une situation de contrôle existe, le Groupe prend en considération tous les faits et circonstances pertinents pour évaluer son contrôle sur l'entité en question, comme les droits découlant d'accords contractuels ou les droits de vote potentiels détenus par le Groupe si ces derniers sont substantiels.

En ce qui concerne les filiales acquises en cours d'exercice, seuls les résultats de la période postérieure à la date d'acquisition sont retenus dans le compte de résultat consolidé. Pour les filiales cédées en cours d'exercice ou dont le contrôle a été perdu, seuls les résultats de la période antérieure à la date de cession sont retenus dans le compte de résultat consolidé.

Les transactions ainsi que les actifs et passifs réciproques entre les filiales sont éliminés. Lorsqu'une filiale réalise une transaction avec une entreprise associée ou une co-entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, les profits et pertes résultant de cette transaction ne sont comptabilisés dans les comptes consolidés du Groupe qu'à hauteur des intérêts détenus par les tiers dans l'entreprise associée ou la co-entreprise.

(ii) Entreprises associées et co-entreprises

Sont comptabilisées par mise en équivalence les entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable (entreprises associées) et les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint et répondant à la définition d'une co-entreprise, selon les principes exposés dans la note 9 « Titres mis en équivalence ».

L'influence notable se caractérise par le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financière et opérationnelle de l'entité, sans toutefois contrôler ou contrôler conjointement ces politiques.

Le contrôle conjoint s'entend du partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans les cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

(iii) Autres participations

Lorsque le Groupe n'exerce pas de contrôle, de contrôle conjoint ou d'influence notable sur les décisions opérationnelles ou financières de sociétés dont il détient les titres, ceux-ci sont comptabilisés conformément aux dispositions applicables aux actifs financiers disponibles à la vente et présentés en « Autres actifs financiers non courants ». La méthode d'évaluation et de dépréciation est exposée dans la note 14 « Actifs, passifs et résultat financiers ».

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises, dans les cas où le Groupe obtient le contrôle d'une ou plusieurs autres activités, sont comptabilisés par application de la méthode de l'acquisition. Les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1er janvier 2010 sont évalués et comptabilisés selon les principes décrits ci-dessous, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 – *Regroupements d'entreprises* (version révisée en 2008).

- À la date d'acquisition, le Groupe procède à l'identification et à l'évaluation à la juste valeur de l'ensemble des actifs acquis et des passifs repris.
- Le *goodwill* correspond à la somme de la contrepartie transférée (prix d'acquisition) et des participations ne donnant pas le contrôle minorée du montant net comptabilisé au titre des actifs identifiables acquis et passifs repris. Ce *goodwill* est comptabilisé directement dans le bilan de l'entité acquise, dans la devise fonctionnelle de cette dernière et fait l'objet d'un suivi ultérieur au niveau du secteur opérationnel auquel l'entité est affectée selon les modalités décrites en note 8.3. Tout profit au titre d'une acquisition à des conditions avantageuses (*goodwill* négatif) est immédiatement comptabilisé en résultat.
- Pour chaque regroupement impliquant une prise de participation inférieure à 100 %, la fraction d'intérêts non acquise (intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle) est évaluée à la date d'acquisition :
 - soit à sa juste valeur ; un *goodwill* est alors comptabilisé pour la part relative aux participations ne donnant pas le contrôle (méthode dite du « *goodwill* complet ») ;
 - soit à hauteur de sa quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise, ce qui conduit à ne reconnaître que le *goodwill* attribuable au Groupe (méthode dite du « *goodwill* partiel »).

Ce choix est déterminé transaction par transaction.

- Le Groupe dispose d'une période d'évaluation pour finaliser la comptabilisation des regroupements d'entreprises, cette période s'achevant dès les dernières informations nécessaires obtenues et au plus tard 12 mois après la date d'acquisition. Tout ajustement de la juste valeur des actifs acquis et passifs repris et du prix d'acquisition au cours de la période d'évaluation est comptabilisé en contrepartie du *goodwill* dans la mesure où il résulte de faits et circonstances existant à la date d'acquisition. Au-delà de cette période de 12 mois, tout ajustement est enregistré directement en résultat.
- En cas d'acquisition par étapes, la prise de contrôle déclenche la réévaluation à la juste valeur de la participation antérieurement détenue par le Groupe en contrepartie du résultat ; toute perte de contrôle donne lieu à la réévaluation de la participation résiduelle éventuelle à la juste valeur suivant les mêmes modalités.

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

- Les frais de transaction sont comptabilisés immédiatement en charges opérationnelles lorsqu'ils sont encourus.

Lors de la transition aux normes IFRS, le Groupe a opté pour l'option d'IFRS 1 – *Première adoption des normes internationales d'information financière* prévoyant le maintien des traitements appliqués aux regroupements d'entreprises sous les référentiels comptables précédents.

Transactions concernant les participations ne donnant pas le contrôle

Toute prise ou cession de participation dans une filiale ne modifiant pas le contrôle est considérée comme une transaction entre actionnaires et est comptabilisée directement en capitaux propres en application de la norme IFRS 10 – *États financiers consolidés*. Elle est par ailleurs présentée en activités de financement dans le tableau de flux de trésorerie.

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Le Groupe présente ses états financiers en euros.

La monnaie fonctionnelle d'une entité est la devise dans laquelle elle réalise l'essentiel des flux liés à son activité. Pour le Groupe, la monnaie fonctionnelle d'une entité correspond à la monnaie du pays dans lequel elle se trouve.

Les états financiers des sociétés dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro et n'est pas la monnaie d'une économie en hyperinflation, sont convertis en euro de la façon suivante :

- les postes du bilan sont convertis au taux de clôture ;
- les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen pondéré de la période ;
- les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés en autres éléments du résultat global ; ils participent ultérieurement, le cas échéant, au calcul du résultat de cession de la ou des société(s) concernée(s) ;
- les éléments présentés dans le tableau des flux de trésorerie sont convertis au taux moyen de la période, sauf si le taux en vigueur au jour de la transaction est significativement différent.

En 2018, l'Argentine est en hyperinflation selon la norme IAS 29 (cf. note 1.4).

Conversion des opérations réalisées en devises

Lorsqu'une entité du Groupe réalise des opérations dans une devise différente de sa devise fonctionnelle, celles-ci sont initialement converties au taux en vigueur au jour de la transaction.

À chaque arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont réévalués au taux de clôture en vigueur à cette même date ; les écarts de change correspondants sont comptabilisés en profit ou perte de change dans le compte de résultat.

Les financements intra-groupe mis à la disposition de certaines filiales du Groupe et pour lesquels le remboursement n'est ni planifié ni probable sont considérés comme faisant partie intégrante de l'investissement net réalisé à l'étranger ; les écarts de change dégagés lors de leurs réévaluations successives à chaque arrêté sont alors comptabilisés directement en autres éléments du résultat global, conformément aux dispositions de la norme IAS 21 – *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*.

Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Lorsque le Groupe s'attend à recouvrer la valeur d'un actif, ou d'un groupe d'actifs, par sa vente plutôt que par son utilisation, cet actif est présenté distinctement sur la ligne « Actifs détenus en vue de leur vente » de l'état de la situation financière, conformément à la norme IFRS 5 – *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*. Les passifs relatifs à cet actif, le cas échéant, sont également présentés sur une ligne distincte de l'état de la situation financière (« Passifs liés aux actifs détenus en vue de leur vente »). Un actif classé comme tel est évalué au montant le plus faible de sa valeur comptable et de sa juste valeur, diminuée des frais liés à la vente. Il ne fait en conséquence plus l'objet d'un amortissement.

L'ensemble des actifs et des passifs liés aux activités destinées à être cédées sont présentés sur une ligne distincte de l'actif et du passif, après élimination des positions intragroupes.

Une activité abandonnée est soit une composante du Groupe dont celui-ci s'est séparé soit une activité qui est classée comme détenue en vue de la vente et :

- qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ; et
- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique et distincte ; ou
- est une activité acquise exclusivement en vue de la revente.

La classification comme activité abandonnée a lieu au moment de l'abandon effectif ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente. Lorsqu'une activité est classée en activité abandonnée, le compte de résultat et le tableau de flux de trésorerie comparatifs sont retraités comme si l'activité avait satisfait aux critères d'une activité abandonnée à compter de l'ouverture de la période comparative.

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

3.2 Principales variations de périmètre

3.2.1 Opérations réalisées au cours de l'exercice 2018

Partenariat stratégique avec Showroomprivé

Le 11 janvier 2018, Carrefour annonçait la signature d'un accord stratégique avec Showroomprivé, deuxième acteur européen de la vente privée en ligne. Ce partenariat s'inscrit dans la stratégie des deux groupes de développer une offre omnicanale de premier plan, et couvre notamment des aspects commerciaux, marketing, logistiques et de data.

Afin de sceller ce partenariat, Carrefour s'est porté acquéreur le 7 février 2018 de 16,9 % du capital de Showroomprivé (représentant 13,7 % des droits de vote). Cette prise de participation a pris la forme d'une acquisition hors marché du bloc d'actions détenues par Conforama, filiale du groupe Steinhoff, au prix unitaire de 13,5 euros, pour un montant total d'environ 79 millions d'euros, intégralement versé au cours du 1er semestre 2018.

En décembre 2018, Carrefour a par ailleurs participé à hauteur de 11 millions d'euros à l'augmentation de capital de Showroomprivé, effectuée au prix unitaire de 2,5 euros.

À l'issue de ces opérations, Carrefour détient 20,5 % du capital de Showroomprivé (représentant 17,7 % des droits de vote). Les fondateurs conservent eux 33,1 % du capital et 42 % des droits de vote.

Le Groupe exerçant une influence notable sur Showroomprivé compte tenu de sa représentation au sein du Conseil d'administration de la société, la participation acquise le 7 février 2018 a été comptabilisée à compter de cette date selon la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers consolidés. La méthode de mise en équivalence demeure appropriée post augmentation de capital effectuée en décembre 2018.

Acquisition de Quitoque

Le 15 mars 2018, Carrefour a acquis une participation majoritaire dans la start-up Quitoque, leader des paniers-repas livrés à domicile, un des pionniers français de la Foodtech. En application de la norme IFRS 3 – *Regroupements d'entreprises*, le Groupe a effectué une évaluation des actifs acquis et des passifs repris à la date d'acquisition. Sur la base de cette évaluation provisoire, l'acquisition de la société Quitoque s'est traduite par la comptabilisation d'un *goodwill* provisoire de 36 millions d'euros au 31 décembre 2018. Le montant des produits des activités ordinaires et du résultat de la société Quitoque inclus dans l'état du résultat global consolidé de la période n'est pas significatif.

Cette prise de participation permet à Carrefour d'étendre son offre en e-commerce alimentaire. Elle s'inscrit pleinement dans l'ambition du Groupe de construire un modèle omnicanal de référence et de devenir le leader mondial de la transition alimentaire pour tous.

Acquisition de So.bio

Carrefour a annoncé le 18 juillet 2018 l'acquisition de So.bio, chaîne de magasins spécialisée dans la distribution de produits biologiques. Au 31 décembre 2018, cette opération reste soumise à l'approbation des autorités compétentes.

So.bio compte actuellement dix points de vente dans le sud ouest de la France.

Cette acquisition s'inscrit dans le cadre du plan « Carrefour 2022 » et l'ambition du Groupe de devenir le leader mondial de la transition alimentaire pour tous.

Acquisition de Planeta Huerto

Carrefour a annoncé le 28 septembre 2018 l'acquisition de Planeta Huerto, *via* sa filiale Greenweez, le leader européen de la distribution en ligne de produits bio.

Planeta Huerto est une entreprise basée à Alicante en Espagne, créée fin 2011 par les frères Sanchez, qui est devenue en l'espace de 7 ans le leader incontesté pour l'Espagne et le Portugal de la vente en ligne de produits bio, sains et durables. Planeta Huerto compte aujourd'hui plus de 250 000 clients et propose plus de 35 000 références autour de grandes catégories : le supermarché bio et les produits permettant de cultiver soi-même à la maison.

Planeta Huerto conservera sa marque et ses équipes, les frères Sanchez continueront à diriger la société dans le cadre d'un projet commun avec Greenweez, avec pour objectif pour les deux sociétés de poursuivre leur forte croissance et de continuer à améliorer leur service en bénéficiant des expertises et savoirs réciproques.

Le montant des produits des activités ordinaires et du résultat de la société Planeta Huerto inclus dans l'état du résultat global consolidé de la période n'est pas significatif.

3.2.2 Opérations réalisées au cours de l'exercice 2017

Introduction en Bourse des activités du Groupe au Brésil

L'introduction en Bourse des actions de Grupo Carrefour Brasil est intervenue le 20 juillet 2017 et a consisté en :

- une offre primaire de 205 882 353 actions émises par Grupo Carrefour Brasil ; et
- une offre secondaire de 125 631 365 actions de Grupo Carrefour Brasil, dont 68 831 365 cédées par Carrefour (y compris actions supplémentaires placées au titre de l'option de surallocation secondaire).

Par ailleurs, Carrefour a cédé 71 003 063 actions de Grupo Carrefour Brasil à Península, suite à l'exercice de l'option d'achat dont disposait le partenaire.

Après réalisation de l'introduction en Bourse et l'exercice de l'option d'achat par Península, Carrefour détient une participation de 71,8 % dans Grupo Carrefour Brasil, Península en détient 11,5 % et le flottant de Grupo Carrefour Brasil représente 16,7 %.

Ces opérations n'ont pas eu d'incidence sur l'analyse du contrôle des filiales du Groupe au Brésil, qui restent de ce fait consolidées dans les états financiers du groupe Carrefour.

L'offre primaire s'est traduite par la reconnaissance d'intérêts ne donnant pas le contrôle à hauteur de 370 millions d'euros et par une augmentation des capitaux propres, part du Groupe de 470 millions d'euros au titre de la plus-value de dilution. Conformément à la norme IFRS 10 – *États financiers consolidés*, la cession par Carrefour des actions de Grupo Carrefour Brasil, réalisée dans le cadre du placement secondaire et suite à l'exercice de l'option d'achat dont disposait Península, s'est traduite par une plus-value nette d'impôt et des coûts directs liés à la cession enregistrée en capitaux propres, part du Groupe à hauteur de 274 millions d'euros, et par la reconnaissance d'intérêts ne donnant pas le contrôle pour 208 millions d'euros.

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

Fusion-absorption de Carmila par Cardety

La fusion-absorption de Carmila par Cardety est intervenue le 12 juin 2017. Les actions de la nouvelle entité, dénommée Carmila, sont cotées à Euronext Paris. Par ailleurs, le groupe Carmila a procédé en juillet 2017 à une augmentation de capital de 628,6 millions d'euros, destinée à financer le plan de développement 2017-2020. Carrefour a souscrit à l'augmentation de capital à hauteur de 50 millions d'euros. Ainsi, à l'issue de cette opération, le Groupe détenait 35,76 % des actions et droits de vote de Carmila.

Concomitamment à la fusion-absorption, les règles de gouvernance ont été adaptées (recomposition des organes d'administration et de direction, et modifications apportées aux Statuts et au règlement intérieur du Conseil d'administration). Le Groupe considère que ces règles de gouvernance lui confèrent une influence notable sur la nouvelle entité Carmila, qui est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Cette position repose notamment sur le fait que le groupe Carrefour ne dispose pas de la majorité de représentants au Conseil d'administration (composé de quatorze membres, dont huit Administrateurs indépendants et cinq Administrateurs désignés par Carrefour) et n'est donc pas en mesure d'imposer seul les décisions requérant l'approbation préalable du Conseil, qui relèvent pour partie des activités pertinentes.

Cardety et Carmila étant toutes deux mises en équivalence par le Groupe avant l'opération de fusion-absorption, cette dernière a eu pour seul impact sur les comptes consolidés du Groupe la constatation d'une plus-value de dilution non significative.

Acquisition d'hypermarchés en Espagne

Le 29 février 2016, le groupe Carrefour annonçait avoir signé un accord avec le groupe Eroski en vue de l'acquisition de 36 hypers compacts d'une surface totale de 235 000 m², ainsi que de 8 galeries marchandes et de 22 stations-service attenantes.

Les conditions suspensives ont été levées au cours de l'exercice 2017 pour l'acquisition de 31 magasins.

En application de la norme IFRS 3 – *Regroupements d'entreprises*, le Groupe a effectué une évaluation des actifs acquis et des passifs repris à la date d'acquisition. La juste valeur de l'actif net acquis, constitué principalement de terrains et constructions (comptabilisés en immobilisations corporelles et immeubles de placement), a été évaluée à 78 millions d'euros à la date d'acquisition. Compte tenu du prix d'acquisition de 168 millions d'euros (juste valeur de la contrepartie totale transférée), intégralement versé en trésorerie sur l'exercice, l'opération s'est traduite par la constatation d'un *goodwill* de 90 millions d'euros dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2017.

Les incidences de cette acquisition sur le résultat opérationnel du Groupe et le résultat net consolidé de l'exercice 2017 ne sont pas significatives.

Le montant des produits des activités ordinaires et du résultat de l'activité acquise (compris dans le secteur opérationnel « Espagne ») inclus dans l'état du résultat global consolidé de l'exercice n'est pas significatif.

3.3 Périmètre au 31 décembre 2018

La liste des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation du Groupe (filiales et entreprises associées) figure en note 18.

Le Groupe a mis à jour ses analyses du contrôle des filiales dans lesquelles Carrefour n'est pas seul investisseur en capital à la lumière des changements dans les faits et circonstances intervenus au cours de l'exercice, notamment en lien avec les opérations décrites dans la note 3.2 ; ces événements n'ont pas amené le Groupe à revoir sa conclusion quant à l'exercice du contrôle sur ses filiales.

3.4 Résultat net des activités abandonnées

En 2018, le résultat net des activités abandonnées comprend un solde négatif de 297 millions d'euros qui correspond au résultat de l'activité Magasins de proximité intégrés France arrêtée en cours d'année. Ce résultat est présenté en application de la norme IFRS 5 – *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, tout comme le résultat comparatif de 2017, qui présente un solde négatif de 278 millions d'euros (cf. note 5).

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

Note 4 Incidence des changements de méthodes comptables

Les normes IFRS 9 – *Instruments financiers*, IFRS 15 – *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* et IAS 29 - *Information financière dans les économies hyperinflationnistes* ont été appliquées au 1er janvier 2018. La norme IAS 29 ne constitue pas une nouvelle norme IFRS mais a été appliquée au 1er janvier 2018 compte tenu de la situation hyperinflationniste en Argentine (cf. note 4.3).

La nature et les incidences des principaux changements de méthodes comptables résultant de leur première application sont résumées dans les paragraphes ci-après. L'impact total de ces changements en date de première application s'établit à (23) millions d'euros (net d'impôt) et a été comptabilisé dans les capitaux propres au 1er janvier 2018.

- Pour la norme IFRS 9, l'impact total de ces changements s'établit à (259) millions d'euros (net d'impôt), sans retraitement des périodes comparatives présentées conformément à l'option offerte par les dispositions transitoires d'IFRS 9.
- Pour la norme IFRS 15, les capitaux propres à la date d'ouverture de l'exercice 2018 n'ont pas été impactés par sa première application. Le Groupe a appliqué la méthode de transition dite du « rattrapage cumulatif », qui consiste à comptabiliser l'effet cumulatif de l'application initiale de la norme dans les capitaux propres au 1er janvier 2018 sans retraiter les informations comparatives 2017.
- Pour la norme IAS 29, l'impact total de ces changements s'établit à 237 millions d'euros (net d'impôt), sans retraitement des périodes comparatives présentées conformément à IAS 21 – *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*, qui précise que les montants comparatifs présentés précédemment dans une devise stable ne sont pas retraités.

Le tableau ci-dessous résume l'effet de l'application des normes IFRS 9 et IAS 29 sur le bilan d'ouverture des états financiers consolidés au 31 décembre 2018 :

ACTIF

(en millions d'euros)	31/12/2017	Ajustements liés à la première application d'IFRS 9	Ajustements liés à la première application d'IAS 29	01/01/2018
Goodwill	7 977			7 977
Autres immobilisations incorporelles	1 364		6	1 370
Immobilisations corporelles	13 097		283	13 379
Immeubles de placement	410		25	434
Titres mis en équivalence	1 355	7		1 362
Autres actifs financiers non courants	1 367	(14)		1 353
Encours clients des sociétés financières - Part à plus d'un an	2 455	(60)		2 395
Impôts différés actifs	636	124		760
Autres actifs non courants	337			337
Actifs non courants	28 996	57	314	29 367
Stocks	6 690			6 690
Créances commerciales	2 750	(3)		2 747
Encours clients des sociétés financières - Part à moins d'un an	3 866	(233)		3 633
Autres actifs financiers courants	161	(2)		159
Créances fiscales	890			890
Autres actifs	851	(1)		850
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 593			3 593
Actifs détenus en vue de leur vente	16			16
Actifs courants	18 816	(239)	-	18 578
TOTAL ACTIF	47 813	(182)	314	47 945

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	31/12/2017	Ajustements liés à la première application d'IFRS 9	Ajustements liés à la première application d'IAS 29	01/01/2018
Capital social	1 937			1 937
Réserves consolidées (y compris résultat)	8 122	(141)	237	8 219
Capitaux propres, part du Groupe	10 059	(141)	237	10 155
Intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	2 099	(119)	0	1 980
Capitaux propres	12 159	(259)	237	12 136
Dettes financières - Part à plus d'un an	6 428	(17)		6 410
Provisions	3 003	90		3 094
Refinancement des encours clients - Part à plus d'un an	2 661			2 661
Impôts différés passifs	489	4	77	570
Passifs non courants	12 581	78	77	12 735
Dettes financières - Part à moins d'un an	1 069			1 069
Fournisseurs et autres créditeurs	15 082			15 082
Refinancement des encours clients - Part à moins d'un an	2 817			2 817
Dettes fiscales	1 282			1 282
Autres passifs	2 813			2 813
Passifs liés aux actifs détenus en vue de leur vente	11			11
Passifs courants	23 074	-	-	23 074
TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES	47 813	(182)	314	47 945

4.1 Norme IFRS 9 – Instruments financiers

La norme IFRS 9 établit les principes de comptabilisation et d'information financière en matière d'actifs financiers et de passifs financiers. Ces principes ont remplacé à compter du 1er janvier 2018 ceux énoncés par la norme IAS 39 – *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation.* La norme IFRS 9 a notamment introduit :

- une nouvelle classification des instruments financiers, fondée sur le modèle de gestion et les caractéristiques contractuelles des instruments financiers (1er volet) ;
- un nouveau modèle de dépréciation des actifs financiers, fondé sur les pertes de crédit attendues, en remplacement du modèle jusqu'alors basé sur les pertes avérées (2e volet) ; et
- de nouveaux principes en matière de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture (3e volet).

4.1.1 Volet 1 : Classement et évaluation des actifs financiers et des passifs financiers

La norme présente un nouveau modèle de classement et d'évaluation des actifs financiers, basé sur les caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie et sur le modèle économique de gestion de ces actifs. Les quatre catégories prévues par IAS 39 pour le classement des actifs financiers ont été remplacées par les trois catégories suivantes :

- les actifs financiers évalués au coût amorti ;
- les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (JVPL) ;
- les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVOCI).

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

Ces nouveaux principes de classement et d'évaluation des actifs financiers n'ont pas eu d'incidence significative sur les principes de comptabilisation appliqués par le Groupe, dans la mesure où l'essentiel des actifs financiers, classés antérieurement dans la catégorie « Prêts et créances », restent comptabilisés au coût amorti, comme détaillé ci-dessous :

	IAS 39		IFRS 9	
Actifs financiers au 1er janvier 2018	**Catégorie**	**Valeur comptable** *(en millions d'euros)*	**Catégorie**	**Valeur comptable** *(en millions d'euros)* [1]
Titres de participation	Actifs disponibles à la vente (JVOCI/Coût historique)	101	JVOCI (option)	78
			JVPL	23
	Actifs disponibles à la vente (JVOCI)	425	JVOCI	249
			JVPL	177
Autres immobilisations financières long terme	Prêts et créances (coût amorti)	841	Coût amorti	841
Autres actifs financiers non courants		**1 367**		**1 367**
Total encours clients des sociétés financières	Prêts et créances (coût amorti)	6 321	Coût amorti	6 321
Créances commerciales	Prêts et créances (coût amorti)	2 750	Coût amorti	2 750
	Actifs disponibles à la vente (JVOCI)	70	JVOCI	70
	Prêts et créances (coût amorti)	64	Coût amorti	64
	Dérivés - JVPL	11	JVPL	11
Autres actifs financiers courants	Dérivés - Couverture de flux de trésorerie (JVOCI)	16	JVOCI	16
Autres actifs [2]	Prêts et créances (coût amorti)	506	Coût amorti	506
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Juste valeur	3 593	JVPL	3 593
TOTAL ACTIFS FINANCIERS		14 698		14 698

(1) Hors incidences des volets 2 et 3 d'IFRS 9, présentées ci-après.
(2) Hors charges constatées d'avance

De plus amples informations sur la manière dont le Groupe classe et évalue les actifs financiers sont présentées dans la note 14 (voir notamment les parties Principes comptables et 14.1 « Instruments financiers par catégorie »).

En ce qui concerne les passifs financiers, la seule incidence de l'application d'IFRS 9 pour le Groupe résulte du changement de traitement comptable des passifs financiers renégociés (lorsque les modifications sont analysées comme non substantielles), consistant à appliquer le taux d'intérêt effectif d'origine et à comptabiliser immédiatement en résultat l'impact résultant de la renégociation. Ce changement, appliqué rétrospectivement aux emprunts obligataires renégociés en 2014, se traduit dans les comptes consolidés du Groupe par :

- une augmentation des réserves consolidées de 17 millions d'euros (hors impôts différés) au 1er janvier 2018 ;
- une charge d'intérêt annuelle complémentaire d'approximativement 3,6 millions d'euros, sur la durée résiduelle de la dette renégociée (soit jusqu'en 2022).

4.1.2 Volet 2 : Dépréciation des actifs financiers

Le modèle de dépréciation des actifs financiers d'IAS 39, basé sur les pertes avérées, a été remplacé par un modèle fondé sur les pertes de crédit attendues. Ce nouveau modèle s'applique aux actifs financiers évalués au coût amorti, aux actifs financiers correspondant à des instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, ainsi qu'aux engagements de prêts et aux contrats de garantie financière.

Ce changement a principalement impacté l'activité de banque et d'assurance. Le Groupe a ainsi développé un nouveau cadre méthodologique applicable à cette activité, cadre définissant notamment les règles d'appréciation de la dégradation du risque de crédit, de détermination des pertes attendues (à un an et à maturité) et de prise en compte des informations de nature prospective (cf. note 7.5).

L'application de ces nouvelles dispositions s'est traduite, en date de première application d'IFRS 9, par une augmentation de la dépréciation des prêts et crédits accordés par les filiales bancaires du Groupe de (294) millions d'euros (hors effet impôt), augmentation principalement expliquée par la comptabilisation des pertes attendues sur les prêts et crédits pour lesquels il n'existe aucune indication objective de dépréciation au sens de la norme IAS 39, et par la constatation d'une provision au titre des pertes de crédit attendues sur les engagements de prêt et facilités de crédit non utilisées (pertes attendues comptabilisées dès l'accord de crédit), pour 90 millions d'euros (hors effet impôt).

Par ailleurs, une dépréciation complémentaire a été comptabilisée à hauteur de 14 millions d'euros au titre des pertes de crédit attendues sur les créances à long terme rattachées à des participations.

Enfin, l'application du nouveau modèle de dépréciation aux créances commerciales et aux créances de location n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés : les pertes de crédit attendues à maturité (déterminées en fonction de la durée d'impayé) sur les créances non encore échues ont été estimées à 4 millions d'euros au 1er janvier 2018.

La comptabilisation de ce changement de méthode comptable a eu un effet négatif sur les capitaux propres au 1er janvier 2018 de (277) millions d'euros net d'impôt.

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

4.1.3 Volet 3 : Comptabilité de couverture

Le Groupe a choisi d'adopter le nouveau modèle général de comptabilité de couverture introduit par IFRS 9, en vertu duquel il doit s'assurer que les relations de couverture sont cohérentes avec ses objectifs et sa stratégie de gestion des risques et adopter une approche plus qualitative et prospective de l'appréciation de l'efficacité de ses couvertures.

Ces nouveaux principes n'ont pas eu d'incidence significative sur les états financiers du Groupe, dans la mesure où l'ensemble des opérations qui étaient qualifiées de couverture sous IAS 39 continuent à l'être sous IFRS 9. L'impact en date de transition, résultant du changement de traitement comptable de la valeur temps des instruments optionnels (dérivés de taux qualifiés de couverture de flux de trésorerie), n'est pas significatif (impact négatif de 1,6 million d'euros).

4.2 Norme IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

La norme IFRS 15, qui définit les principes de reconnaissance des revenus, a remplacé les normes IAS 18 – *Produits des activités ordinaires* et IAS 11 – *Contrats de construction* et les interprétations y afférentes à compter du 1er janvier 2018 (notamment IFRIC 13 – *Programme de fidélisation de la clientèle*). Son champ d'application couvre l'ensemble des contrats conclus avec des clients, à l'exception des contrats de location (revenus de location et de sous-location), des instruments financiers (produits d'intérêt) et des contrats d'assurance, couverts par d'autres normes.

IFRS 15 prévoit un modèle unique pour la comptabilisation du chiffre d'affaires. Elle introduit de nouveaux concepts et principes en matière de reconnaissance du revenu, notamment au titre de l'identification des obligations de performance ou de l'allocation du prix de la transaction pour les contrats à éléments multiples.

L'analyse des transactions et contrats représentatifs réalisée pour les différentes sources de revenus significatives du Groupe a mis en évidence que les principes comptables appliqués par le Groupe en matière de reconnaissance du chiffre d'affaires et des autres revenus opérationnels restent valides dans le cadre de l'application d'IFRS 15. Les éléments suivants ont notamment été pris en considération :

- les incidences des nouvelles dispositions sur le moment auquel le chiffre d'affaires et les autres revenus sont comptabilisés :

(i) le chiffre d'affaires relatif aux ventes aux clients finaux réalisées dans les magasins et stations-service, qui constituent l'essentiel du chiffre d'affaires du Groupe, reste comptabilisé lors du passage en caisse des clients en application d'IFRS 15 (date à laquelle le contrôle des biens et services est transféré à ces derniers, les ventes ne comprenant aucune autre obligation de performance non remplie à cette date),

(ii) le chiffre d'affaires relatif aux ventes aux clients finaux réalisées sur les sites e-commerce et aux ventes aux franchisés est comptabilisé lorsque la livraison est intervenue (date de transfert de contrôle des biens vendus),

(iii) les revenus de l'activité de promotion immobilière restent généralement comptabilisés à la date de livraison au client de l'ensemble immobilier construit ; seuls les revenus des projets réalisés sous forme de vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) en France sont comptabilisés progressivement (en fonction de l'avancement du projet, mesuré sur la base des coûts encourus), le transfert de contrôle étant transféré au client au fur et à mesure que les travaux sont réalisés par Carrefour ;

- l'incidence des dispositions de la norme concernant les paiements effectués aux clients, appliquées aux paiements reçus des fournisseurs : ces nouvelles dispositions n'ont pas eu d'effet sur le traitement comptable des coopérations commerciales facturées aux fournisseurs appliqué par le Groupe, qui restent comptabilisées en déduction du coût des ventes ;
- l'impact des changements introduits par IFRS 15 pour déterminer si une entité agit en tant que principal (c'est-à-dire pour son propre compte) ou en tant qu'agent (mandataire) : les analyses réalisées au regard des dispositions d'IFRS 15 (fondées sur la notion de transfert de contrôle) n'ont pas révélé de différence significative avec les précédentes analyses conduites en application des principes établis par IAS 18 (fondés sur la notion de transfert des risques et avantages) ;
- les avantages différés accordés aux clients concomitamment à une vente dans le cadre des programmes de fidélisation constituent des éléments séparés de la vente initiale. L'évaluation des avantages différés octroyés aux clients dans le cadre des programmes de fidélisation du Groupe en proportion de leurs prix de vente respectifs spécifiques conformément à IFRS 15, par opposition à la méthode résiduelle appliquée par le Groupe, n'a pas révélé de différence significative.

Les principes de reconnaissance du chiffre d'affaires et des autres revenus des activités ordinaires appliqués par le Groupe sont développés dans la note 7.1.

4.3 Norme IAS 29 – Information financière dans les économies hyperinflationnistes

En Argentine, le taux d'inflation cumulé au cours des trois dernières années est supérieur à 100 %, selon une combinaison d'indices utilisés pour mesurer l'inflation du pays, et il n'est pas attendu de baisse significative de l'inflation en 2019 dans un contexte où, par ailleurs, le peso argentin s'est déprécié.

En conséquence, les critères de la norme IAS 29 - *Information financière dans les économies hyperinflationnistes* étant remplis et selon un consensus partagé par l'AMF et l'ESMA, l'Argentine est considérée comme une économie en hyperinflation au sens des normes IFRS, à compter du 1er juillet 2018.

Ainsi, les dispositions de la norme IAS 29 deviennent applicables à compter du 1er janvier 2018, comme si l'Argentine avait toujours été en hyperinflation.

- Les éléments non monétaires du bilan doivent être retraités à l'aide d'un indice général des prix ; les éléments monétaires n'ont pas à être retraités. Les éléments du compte de résultat et de l'état du résultat global en devise locale doivent être retraités en appliquant la variation de l'indice général des prix à compter de l'enregistrement initial des éléments de produits et de charges dans les états financiers. Le bilan, le compte de résultat et l'état du résultat global sont convertis en euros au cours de change à la clôture de la période considérée.
- Par ailleurs, les montants comparatifs présentés en 2017 ne sont pas retraités. Par conséquent, l'impact du retraitement des états financiers de la filiale Argentine a été comptabilisé dans les capitaux propres du Groupe au 1er janvier 2018.

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

Note 5 Retraitement de l'information comparative

La cession ou fermeture des magasins ex-Dia, dans le cadre de la mise en œuvre du plan de transformation (cf. note 2.1), a abouti à l'arrêt de l'activité Magasins de proximité intégrés en France. Cette activité, constituée d'un parc de 352 magasins au 31 décembre 2017 a été classée en activité abandonnée, en application de la norme IFRS 5 – *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.*

Conformément aux dispositions d'IFRS 5, les reclassements suivants ont été effectués dans les comptes consolidés au 31 décembre 2018 :

- le résultat net des magasins fermés, cédés ou destinés à être vendus (incluant les coûts de fermeture) est présenté sur la ligne « Résultat net des activités abandonnées » ; à des fins de comparaison, le résultat net de l'exercice 2017 a également été reclassé sur cette ligne ;
- dans le tableau de flux de trésorerie, tous les flux relatifs à ces magasins sont présentés sur les lignes « Impact des activités abandonnées » ; les données de l'exercice 2017 ont été retraitées de la même façon.

Les principaux agrégats du compte de résultat consolidé de l'activité Magasins de proximité intégrés France traitée en application d'IFRS 5 au titre des exercices 2018 et 2017 se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	**2018 (1)**	**2017**
Chiffre d'affaires hors taxes	347	582
Marge des activités courantes	80	133
Frais généraux et amortissements	(186)	(263)
Résultat opérationnel courant	(107)	(130)
Résultat opérationnel	(297)	(278)
Résultat avant impôts	(297)	(278)
Impôts sur les résultats	-	-
Résultat net de la période	(297)	(278)

(1) Les données présentées pour 2018 tiennent compte du résultat des magasins jusqu'à leur cession ou fermeture.

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

5.1 Incidences sur le compte de résultat consolidé de l'exercice 2017

(en millions d'euros)	2017 publié	Reclassement IFRS 5	2017 retraité
Chiffre d'affaires hors taxes	78 897	(582)	78 315
Programmes de fidélisation	(644)	2	(642)
Chiffre d'affaires hors taxes, net de la fidélisation	**78 253**	**(580)**	**77 673**
Autres revenus	2 722	(3)	2 719
Revenus totaux	80 975	(583)	80 392
Coût des ventes	(62 760)	449	(62 311)
Marge des activités courantes	**18 214**	**(133)**	**18 081**
Frais généraux et amortissements	(16 209)	263	(15 946)
Résultat opérationnel courant	2 006	130	2 135
Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence	4	-	4
Résultat opérationnel courant après quote-part des sociétés mises en équivalence	**2 010**	**130**	**2 139**
Produits et charges non courants	(1 310)	148	(1 162)
Résultat opérationnel	700	278	978
Résultat financier	(445)	-	(445)
Coût de l'endettement financier net	*(317)*	-	*(317)*
Autres produits et charges financiers	*(128)*	-	*(128)*
Résultat avant impôts	**255**	**278**	**533**
Impôts sur les résultats	(618)	-	(618)
Résultat net des activités poursuivies	**(363)**	**278**	**(85)**
Résultat net des activités abandonnées	1	(278)	(277)
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE	**(362)**	**-**	**(362)**
dont résultat net - part du Groupe	**(531)**	**-**	**(531)**
dont résultat net des activités poursuivies - part du Groupe	(531)	278	(254)
dont résultat net des activités abandonnées - part du Groupe	1	(278)	(277)
dont résultat net - part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	**169**	**-**	**169**

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

5.2 Incidences sur le tableau des flux de trésorerie consolidé de l'exercice 2017

(en millions d'euros)	2017 publié	Reclassement IFRS 5	2017 retraité
RESULTAT AVANT IMPÔT	255	278	533
OPERATIONS D'EXPLOITATION			
Impôts	(588)	-	(588)
Dotations aux amortissements	1 632	(31)	1 601
Plus et moins-values sur cessions d'actifs	(49)	-	(49)
Variation des provisions et impairment	1 013	(150)	863
Coût de l'endettement financier net	317	-	317
Part dans le résultat et dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	76	-	76
Impact des activités abandonnées	(4)	(96)	(100)
Autofinancement	**2 653**	**0**	**2 653**
Variation du besoin en fonds de roulement	157	(2)	156
Impact des activités abandonnées	(0)	2	2
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation (hors sociétés financières)	**2 810**	**0**	**2 810**
Variation des encours sur crédit à la consommation	32	-	32
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation - total	2 843	0	2 843
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(2 379)	9	(2 369)
Acquisitions d'actifs financiers non courants	1	-	1
Acquisitions de filiales et de participations dans des entreprises associées	(260)	-	(260)
Cessions de filiales et participations dans des entreprises associées	9	-	9
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	158	-	158
Cessions d'actifs financiers non courants	4	-	4
Variation des créances et dettes sur acquisitions et cessions d'immobilisations	(117)	11	(106)
Sous-total Investissements nets de désinvestissements	**(2 584)**	**20**	**(2 564)**
Autres emplois	(54)	-	(54)
Impact des activités abandonnées	3	(20)	(17)
Variation de la tresorerie issue des opérations d'investissement	(2 635)	0	(2 635)
OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Augmentation de capital en numéraire souscrite par des participations ne donnant pas le contrôle	969	-	969
Acquisitions et cessions de participations sans changement de contrôle	479	-	479
Dividendes versés par Carrefour (société mère)	(151)	-	(151)
Dividendes versés par les sociétés consolidées aux intérêts hors Groupe	(141)	-	(141)
Variation des actions propres et autres instruments	(40)	-	(40)
Variation des actifs financiers courants	34	-	34
Emission d'emprunts obligataires	981	-	981
Remboursement d'emprunts obligataires	(1 250)	-	(1 250)
Intérêts financiers nets versés	(320)	-	(320)
Autres variations de l'endettement	(197)	-	(197)
Variation de la trésorerie issue des opérations de financement	362	0	362
Variation nette de la trésorerie avant effet de change	**570**	**0**	**570**
Incidence des variations de change	(283)	-	(283)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE	288	0	288
Trésorerie a l'ouverture de l'exercice	3 305	-	3 305
Trésorerie à la clôture de l'exercice	3 593	-	3 593

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

Note 6 Information sectorielle

Principes comptables

La norme IFRS 8 – *Secteurs opérationnels* requiert la présentation de données relatives aux secteurs opérationnels du Groupe issues du reporting interne et utilisées par la Direction dans ses décisions d'investissement et d'évaluation de la performance. Pour le Groupe, les secteurs opérationnels sont constitués par les pays dans lesquels il exerce ses activités au travers de magasins intégrés, les résultats de chaque pays faisant l'objet d'une revue mensuelle par le Président-Directeur Général du Groupe qui est le « principal décideur opérationnel » au sens de la norme IFRS 8.

Le Groupe présente son information sectorielle en regroupant, comme le permet IFRS 8, les pays présentant des caractéristiques similaires, c'est-à-dire se trouvant dans la même zone géographique :

- France ;
- Europe (hors France) : Espagne, Italie, Belgique, Pologne et Roumanie ;
- Amérique latine : Brésil et Argentine ;
- Asie : Chine et Taïwan.

Les résultats réalisés par certaines entités exerçant des fonctions supports font l'objet d'une allocation aux différents pays, au *prorata* de l'activité déployée au bénéfice de chacun d'entre eux. Les produits et charges résiduels de ces entités sont présentés au sein de « fonctions globales ».

Les actifs sectoriels incluent les *goodwill*, les autres immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles, les immeubles de placement, ainsi que, présentés dans les « Autres actifs sectoriels », les stocks, les créances clients et comptes rattachés, les encours clients des sociétés financières et les autres débiteurs. Les passifs sectoriels correspondent aux dettes fournisseurs, au refinancement des encours clients et aux autres créditeurs.

Les investissements de chaque secteur correspondent aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles (hors *goodwill*) telles que présentées dans le tableau de flux de trésorerie.

Les informations communiquées dans les tableaux ci-après sont présentées selon les mêmes principes comptables que ceux utilisés pour les états financiers consolidés du Groupe.

6.1 Résultats sectoriels

2018 *(en millions d'euros)*	**Total Groupe**	**France**	**Europe**	**Amérique latine**	**Asie**	**Fonctions globales**
Chiffre d'affaires hors taxes	76 000	35 615	21 076	13 809	5 501	0
Autres Revenus	2 656	843	695	756	298	65
Résultat opérationnel courant avant amortissements	3 469	1 095	1 122	983	204	64
Resultat opérationnel courant [1]	1 905	466	664	767	45	(38)
Investissements corporels et incorporels	1 611	537	385	429	94	166
Dotations aux amortissements [2]	(1 564)	(629)	(458)	(216)	(159)	(102)

2017 retraité *(en millions d'euros)*	**Total Groupe**	**France**	**Europe**	**Amérique latine**	**Asie**	**Fonctions globales**
Chiffre d'affaires hors taxes	78 315	35 253	21 112	16 042	5 907	0
Autres Revenus	2 719	868	692	802	300	56
Resultat opérationnel courant avant amortissements	3 735	1 482	1 136	936	182	(2)
Résultat opérationnel courant	2 135	822	677	715	4	(83)
Investissements corporels et incorporels	2 369	894	636	526	164	150
Dotations aux amortissements [2]	(1 599)	(661)	(459)	(221)	(178)	(81)

(1) Le résultat opérationnel courant de l'Amérique latine inclut un ajustement négatif de 33 millions d'euros relatif à l'application de la norme IAS 29 en Argentine à partir du 1er janvier 2018.
(2) Y compris amortissements des immobilisations logistiques inclus dans le coût des ventes.

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

6.2 Bilans sectoriels

31/12/2018 *(en millions d'euros)*	Total Groupe	France	Europe	Amérique latine	Asie	Fonctions globales
Actif						
Goodwill	7 983	4 901	2 508	467	107	1
Autres immobilisations incorporelles	1 461	268	503	161	34	495
Immobilisations corporelles	12 637	5 448	3 642	2 677	863	7
Immeubles de placement	389	9	137	120	122	-
Autres actifs sectoriels	16 999	8 743	3 135	3 633	863	626
Total Actifs sectoriels	39 470	19 370	9 925	7 057	1 989	1 129
Autres actifs non affectés	7 908					
TOTAL ACTIF	47 378					
Passif (hors capitaux propres)						
Passifs sectoriels	23 756	11 195	5 553	4 440	2 085	483
Autres passifs non affectés	12 336					
TOTAL PASSIF	36 092					

31/12/2017 *(en millions d'euros)*	Total Groupe	France	Europe	Amérique latine	Asie	Fonctions globales
Actif						
Goodwill	7 977	4 814	2 518	537	106	1
Autres immobilisations incorporelles	1 364	275	451	157	27	453
Immobilisations corporelles	13 097	5 670	3 896	2 574	946	11
Immeubles de placement	410	4	160	120	126	-
Autres actifs sectoriels	17 839	9 158	3 402	3 808	923	549
Total Actifs sectoriels	40 686	19 921	10 427	7 195	2 128	1 015
Autres actifs non affectés	7 127					
TOTAL ACTIF	47 813					
Passif (hors capitaux propres)						
Passifs sectoriels	24 655	11 658	5 781	4 616	2 137	462
Autres passifs non affectés	11 000					
TOTAL PASSIF	35 654					

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

Note 7 Données opérationnelles

7.1 Produits des activités ordinaires

Principes comptables

Les produits des activités ordinaires (« revenus totaux ») sont composés du chiffre d'affaires hors taxes et des autres revenus.

Le chiffre d'affaires hors taxes correspond au chiffre d'affaires réalisé dans les magasins, sur les sites e-commerce et les stations-service (ventes aux clients finaux), ainsi que dans les entrepôts (ventes aux franchisés).

Les autres revenus comprennent notamment les revenus de l'activité de banque et d'assurance (y compris commissions perçues au titre des cotisations de carte bancaire, de dossiers de crédit classique ou de crédit *revolving*), les revenus de l'activité de promotion immobilière, le chiffre d'affaires de l'activité voyages, les commissions relatives aux ventes e-commerce réalisées pour le compte de tiers (*Marketplaces*), les revenus locatifs des galeries marchandes et les redevances perçues des franchisés (principalement sous forme de *royalties*).

(i) reconnaissance du chiffre d'affaires et des autres revenus

Le chiffre d'affaires relatif aux ventes réalisées dans les magasins et dans les stations-service, qui constitue l'essentiel du chiffre d'affaires du Groupe, est comptabilisé lors du passage en caisse des clients en application d'IFRS 15. Le transfert de contrôle intervient lorsque les biens et services sont transférés aux clients, les ventes ne comprenant aucune autre obligation de performance non remplie à cette date. Lorsque les ventes en magasins sont assorties d'un droit de retour, les conditions d'exercice de ce droit sont limitées à certaines catégories de produits et sont restreintes dans le temps selon la réglementation des pays concernés et/ou conformément aux conditions générales de vente du Groupe.

Les ventes de l'activité e-commerce sont constituées, d'une part, du chiffre d'affaires relatif aux ventes réalisées sur les sites e-commerce du Groupe (ventes directes) et d'autre part, des commissions perçues au titre des ventes e-commerce que le Groupe réalise pour le compte de tiers (*Marketplaces*). Le Groupe agit en tant que principal pour les ventes réalisées, pour son propre compte, sur les sites e-commerce du Groupe (ventes directes). Le chiffre d'affaires relatif aux ventes directes est comptabilisé lorsque la livraison est intervenue (date de transfert de contrôle des biens vendus). Comme pour les ventes de marchandises en magasins, les ventes directes en e-commerce sont assorties d'un droit de retour dont les conditions d'exercice sont restreintes dans le temps. S'agissant des ventes en *Marketplaces*, le Groupe agit en tant qu'agent ; les revenus comptabilisés correspondent aux commissions facturées aux fournisseurs sur les ventes réalisées.

Le chiffre d'affaires relatif aux ventes aux franchisés est comptabilisé lorsque la livraison est intervenue (date de transfert de contrôle des biens vendus).

Le produit net bancaire, développé par les sociétés financières du Groupe, est constitué pour l'essentiel des produits nets d'intérêt n'entrant pas dans le champ d'application de la norme IFRS 15 et comptabilisés en application des dispositions d'IFRS 9 (depuis le 1er janvier 2018). Seuls les services liés à la mise à disposition de ces cartes de paiement qui ne correspondent pas à des opérations de financement ou de crédit (commissions perçues au titre des cotisations de carte bancaire, de dossiers de crédit classique ou de crédit *revolving*) entrent dans le champ d'application d'IFRS 15. Les commissions perçues sont étalées sur la durée des contrats.

Le traitement comptable des redevances de franchise relève des dispositions spécifiques prévues par la norme IFRS 15 concernant les licences de propriété intellectuelle (licences dynamiques). La rémunération perçue en contrepartie de la concession des droits sur l'enseigne et du partage des savoir-faire est exprimée en pourcentage du chiffre d'affaires réalisé par l'établissement exploité par le franchisé et étalée dans le temps. Le traitement comptable des redevances de location-gérance est identique à celui des redevances de franchise.

Les produits de location et sous-location n'entrent pas dans le champ d'application de la norme IFRS 15 et sont comptabilisés en application des dispositions d'IAS 17 (IFRS 16, à compter du 1er janvier 2019).

L'activité de promotion immobilière correspond essentiellement à la création et aux extensions des centres commerciaux attenants aux hypermarchés Carrefour en vue de leur revente. Sont également inclus dans les projets de promotion immobilière, la valorisation des emplacements situés dans les parties communes des centres commerciaux permettant de vendre ou d'exposer des produits pour une durée déterminée (*Specialty leasing*). L'activité de promotion immobilière est exercée au sein de Carrefour Property, filiale à 100 % du Groupe. Les revenus de l'activité de promotion immobilière restent généralement comptabilisés à la date de livraison au client de l'ensemble immobilier construit ; seuls les revenus des projets réalisés sous forme de vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) sont comptabilisés progressivement (en fonction de l'avancement du projet, mesuré sur la base des coûts encourus), le transfert de contrôle vers le client intervient au fur et à mesure que les travaux sont réalisés par le Groupe.

(ii) comptabilisation des programmes de fidélisation de la clientèle

La vente d'un bien ou service assortie de la remise de points de fidélité constitue un contrat comprenant deux « obligations de performance » séparées :

- d'une part, un bien ou service livré immédiatement ; et
- d'autre part, un droit à recevoir ultérieurement des biens ou services à prix réduit ou gratuit.

Le montant reçu au titre de la vente est réparti entre les deux « obligations de performance » en proportion de leurs prix de vente spécifiques respectifs.

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

7 1.1 Chiffre d'affaires hors taxes

(en millions d'euros)	2018	2017 retraité	% Prog.
Chiffre d'affaires hors taxes	76 000	78 315	(3,0) %

À taux de change constant, le chiffre d'affaires 2018 s'élève à 80 960 millions d'euros, à comparer à 78 315 millions d'euros en 2017, soit une hausse de 3,4 %.

L'incidence de la variation des taux de change s'élève à - 4 960 millions d'euros au 31 décembre 2018, et concerne largement la zone Amérique latine.

Chiffre d'affaires hors taxes par pays [1]

(en millions d'euros)	2018	2017 retraité
France	35 615	35 253
Europe (hors France)	21 076	21 112
Espagne	8 750	8 634
Italie	4 702	4 919
Belgique	3 907	3 993
Pologne	1 828	1 785
Roumanie	1 890	1 781
Amérique latine	13 809	16 042
Brésil	11 919	13 248
Argentine	1 889	2 795
Asie	5 501	5 907
Chine	3 646	4 050
Taïwan	1 855	1 857

(1) La quasi-totalité du chiffre d'affaires est comptabilisée à une date spécifique. Le montant du chiffre d'affaires comptabilisé progressivement n'est pas significatif à l'échelle du Groupe.

7 1.2 Autres revenus

(en millions d'euros)	2018	2017 retraité	% Prog.
Produits financiers et commissions [1]	1 383	1 384	(0,1) %
Redevances de franchise et de location-gérance	258	258	(0,0) %
Revenus de location	218	228	(4,3) %
Revenus de sous-location	246	256	(4,2) %
Revenus de l'activité de promotion immobilière [2]	70	89	(20,9) %
Revenus divers [3]	481	504	(4,5) %
TOTAL AUTRES REVENUS	2 656	2 719	(2,3) %

(1) Comprennent le produit net des activités de banque et d'assurance du Groupe.
(2) Correspondent au prix de vente des ensembles immobiliers qui ont été développés par le Groupe en vue de leur revente Compte tenu des coûts de développement, présentés en Coût des ventes, la marge de promotion s'élève à 30 millions d'euros en 2018 (dont 13 millions d'euros relatifs à la cession d'emplacements situés dans les parties communes des centres commerciaux, Specialty leasing) et 20 millions d'euros en 2017.
(3) Les revenus divers concernent notamment les commissions sur ventes et celles reçues des fournisseurs, les revenus liés à l'activité billetterie/voyages ainsi qu'à la publicité en magasins.

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

7.2 Résultat opérationnel courant

Principes comptables

Le résultat opérationnel courant est un agrégat intermédiaire ayant pour objet de faciliter la compréhension de la performance opérationnelle du Groupe. Il correspond au résultat opérationnel (qui est défini par différence comme l'ensemble des charges et produits ne résultant pas des activités de financement, des activités abandonnées et de l'impôt) hors éléments résultant d'événements inhabituels, anormaux et peu fréquents présentés en produits et charges non courants (cf. note 7.3).

7.2.1 Coût des ventes

Principes comptables

Le coût des ventes intègre les achats nets des ristournes et coopérations commerciales, les variations de stock (après prise en compte des dépréciations), les produits liés à l'escompte, les écarts de change générés par les achats de marchandises, des coûts logistiques, ainsi que d'autres coûts essentiellement composés des coûts des produits vendus par les sociétés financières et du coût de revient de l'activité de promotion immobilière.

Les ristournes sont déterminées en fonction des taux de remise, immédiate ou différée, sur achats qui sont fixés contractuellement lors des négociations annuelles. Elles peuvent être :

- inconditionnelles, c'est-à-dire proportionnelles au total des achats, sans aucune autre condition ; ou
- conditionnelles, c'est-à-dire sont dépendantes de la réalisation de certaines conditions (par exemple, la progression de chiffre d'affaires réalisé par le fournisseur avec le Groupe).

Les coopérations commerciales correspondent aux produits provenant de prestations réalisées par Carrefour pour les fournisseurs.

Les ristournes et coopérations commerciales comptabilisées dans le coût des ventes sont évaluées sur la base des dispositions contractuelles prévues dans les accords signés avec les fournisseurs.

7.2.2 Frais généraux et amortissements

(en millions d'euros)	2018	2017 retraité	% Prog.
Frais généraux	(13 668)	(14 409)	(5,1) %
Amortissements des immobilisations et immeubles de placement	(1 494)	(1 536)	(2,8) %
TOTAL FRAIS GÉNÉRAUX ET AMORTISSEMENTS	(15 162)	(15 946)	(4,9) %

Frais généraux

Les frais généraux se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	2018	2017 retraité	% Prog.
Frais de personnel	(8 139)	(8 458)	(3,8) %
Locations immobilières	(1 045)	(1 056)	(1,0) %
Publicité	(884)	(969)	(8,8) %
Honoraires	(814)	(883)	(7,8) %
Entretien et réparation	(762)	(835)	(8,8) %
Énergie et électricité	(565)	(616)	(8,2) %
Taxes	(549)	(580)	(5,3) %
Autres frais généraux	(910)	(1 012)	(10,2) %
TOTAL FRAIS GÉNÉRAUX	(13 668)	(14 409)	(5,1) %

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

Amortissements

En prenant en compte les amortissements logistiques inclus dans le coût des ventes, le total des amortissements comptabilisés au compte de résultat s'élève à 1 564 millions d'euros en 2018 (1 599 millions d'euros en 2017) et se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2018	2017 retraité	% Prog.
Immobilisations corporelles	(1 252)	(1 328)	(5,8) %
Immobilisations incorporelles	(211)	(175)	20,8 %
Immobilisations en location financement	(15)	(20)	(22,6) %
Immeubles de placement	(16)	(13)	16,5 %
Amortissements des immobilisations et immeubles de placement	**(1 494)**	**(1 536)**	**(2,8) %**
Amortissements des immobilisations logistiques	**(70)**	**(63)**	**10,8 %**
TOTAL AMORTISSEMENTS	**(1 564)**	**(1 599)**	**(2,2) %**

7.3 Produits et charges non courants

Principes comptables

Conformément aux dispositions de la recommandation n° 2013-03 du 7 novembre 2013 de l'Autorité des Normes Comptables, le Groupe présente en résultat opérationnel non courant des « éléments peu nombreux, bien identifiés, non récurrents, significatifs au niveau de la performance consolidée ».

Sont comptabilisés en produits et charges non courants certains éléments significatifs à caractère inhabituel de par leur nature et leur fréquence tels que des dépréciations d'actifs non courants, des coûts de restructuration et des charges et produits liées à des réestimations de risques d'origine ancienne, sur la base d'informations ou d'éléments dont le Groupe a eu connaissance au cours de l'exercice.

Ces éléments sont présentés de manière distincte dans le compte de résultat afin de « faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante et permettre au lecteur des comptes de disposer d'éléments utiles dans une approche prévisionnelle des résultats ».

(en millions d'euros)	2018	2017 retraité
Résultat de cession d'actifs	57	22
Coûts de réorganisation	(727)	(279)
Autres produits et charges non courants	(289)	(13)
Résultat non courant avant dépréciation et pertes sur actifs	**(959)**	**(271)**
Dépréciations et pertes sur actifs	(202)	(891)
dont dépréciations et pertes sur goodwill	*(3)*	*(707)*
dont dépréciations et pertes sur actifs corporels et incorporels et autres	*(199)*	*(184)*
PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS	**(1 161)**	**(1 162)**
Dont :		
total des produits non courants	*135*	*397*
total des charges non courantes	*(1 295)*	*(1 558)*

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

Résultat de cession d'actifs

Comme en 2017, le résultat de cession de l'exercice 2018 est composé de plus-values réalisées dans le cadre de diverses cessions d'actifs individuellement non significatives, notamment en France et en Italie.

Coûts de réorganisation

Les coûts de réorganisation comptabilisés sur l'exercice 2018 découlent des plans de rationalisation des structures initiés dans le cadre du premier pilier du plan de transformation mentionnés en note 2.1. La charge comptabilisée en résultat non courant correspond principalement aux indemnités payées ou à payer dans le cadre :

- du plan de départs volontaires mis en œuvre en France, portant sur 2 400 postes ;
- des mesures de réorganisation initiées en Belgique, devant affecter 1 000 salariés ;
- du plan de départs volontaires mis en œuvre en Argentine, portant sur 1 000 postes environ.

Les indemnités que le Groupe s'attend à devoir payer au titre des plans de rationalisation des structures ont été provisionnées dès le 30 juin 2018.

La charge comptabilisée sur l'exercice 2017 comprenait principalement les coûts liés à la refonte des chaînes logistiques en France et au plan d'intégration des hypermarchés acquis en Espagne.

Autres produits et charges non courants

Les autres produits et charges non courants enregistrés en 2018 ont principalement concerné la France et le Brésil.

- En ce qui concerne la France, un supplément d'intéressement de 350 euros et un bon d'achat de 150 euros ont été octroyés en avril 2018 à tout salarié bénéficiaire de la participation 2017 (après accord avec les organisations syndicales). Par ailleurs, les salariés présents au 31 décembre 2018 et dont la rémunération est inférieure ou égale à trois SMIC se sont vus octroyer une prime exceptionnelle pour le pouvoir d'achat de 200 euros, payée en février 2019. Cette prime exceptionnelle rentre dans le cadre de la loi du 24 décembre 2018 portant mesures d'urgence économiques et sociales.
- En ce qui concerne le Brésil, des dépréciations de certains crédits ICMS, relatifs à la taxe sur la distribution des biens et des services, ont été comptabilisées sur 2018.

Dépréciations et pertes sur actifs

Des dépréciations d'immobilisations autres que les *goodwill* ont été enregistrées en 2018 pour 97 millions d'euros, reflétant la situation difficile de certains magasins, notamment en France, en Italie et en Chine (cf. principes comptables énoncés en note 8.3). En 2017, les dépréciations avaient atteint 154 millions d'euros et avaient principalement concerné ces trois mêmes pays.

Des sorties d'actifs ont également été enregistrées pour 82 millions d'euros (30 millions d'euros en 2017), dont certaines concernant des logiciels.

En 2017, les tests de perte de valeur réalisés ont conduit à constater une charge de dépréciation des *goodwill* de l'Italie à hauteur de 700 millions d'euros.

7.4 Besoin en fonds de roulement

7.4.1 Variation du besoin en fonds de roulement

La variation du besoin en fonds de roulement comprise dans la « variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation » du tableau de flux de trésorerie se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2018	2017 retraité	Variation
Variation des stocks	279	22	257
Variation des créances commerciales	(7)	(73)	66
Variation des créances et dettes fournisseurs	(225)	329	(553)
Variation des dettes de fidélité	(2)	(29)	27
Variation du BFR marchand (« Tresorerie marchandises »)	44	248	(204)
Variation des autres créances et autres dettes	70	(92)	162
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	**115**	**156**	**(41)**

Ces éléments, comme tous les autres éléments du tableau des flux de trésorerie, sont convertis au taux moyen de la période (à l'exception du besoin en fonds de roulement de l'Argentine, cf. note 4).

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

7 4.2 Stocks

Principes comptables

Conformément à la norme IAS 2 – *Stocks*, les stocks de marchandises et les stocks liés à l'activité de promotion immobilière (actifs en cours de construction) sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation.

Le coût de revient des stocks de marchandises correspond au dernier prix d'achat majoré des frais accessoires, méthode adaptée à la rotation rapide des stocks et qui ne génère pas d'écart significatif avec la méthode FIFO (« premier entré, premier sorti »).

Cette valorisation incorpore l'ensemble des éléments constitutifs du coût d'achat des marchandises vendues (à l'exception des pertes et gains de change) et prend également en compte la totalité des conditions obtenues à l'achat de la part des fournisseurs (ristournes et coopérations commerciales).

La valeur nette de réalisation des stocks correspond au prix de vente estimé sur la base des perspectives d'écoulement, minoré des coûts additionnels nécessaires à la vente.

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Stocks en valeur brute	6 352	6 927
Dépréciation	(218)	(237)
TOTAL STOCKS	6 135	6 690

7 4.3 Créances commerciales

Principes comptables

Les créances commerciales comprennent principalement les créances à recevoir des fournisseurs (au titre des ristournes et coopérations commerciales à recevoir), des franchisés ainsi que celles dues au titre des loyers des galeries marchandes et des opérations réalisées dans le cadre de l'activité de promotion immobilière.

Les créances commerciales sont évaluées au coût amorti (cf. note 14). Elles sont comptabilisées pour le montant initial de la facture et font l'objet de dépréciation dans le cadre du modèle de dépréciation simplifié fondé sur les pertes attendues défini par la norme IFRS 9 - *Instruments financiers* (cf. note 14.7.4).

Certaines filiales du Groupe procèdent à des cessions de créances commerciales. Conformément à la norme IFRS 9, les créances concernées sont décomptabilisées lorsque la quasi-totalité des risques et avantages qui leur sont associés (principalement les risques d'insolvabilité du débiteur, de retard de paiement et de dilution) est transférée à un tiers.

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017 (1)
Créances sur les clients	1 611	1 601
Dépréciation des créances	(188)	(168)
Total Créances sur les clients	1 424	1 433
Fournisseurs débiteurs	1 113	1 317
TOTAL CRÉANCES COMMERCIALES	2 537	2 750

(1) Les créances commerciales sont passées de 2 750 millions d'euros au 31/12/2017 à 2 747 millions d'euros au 01/01/2018 suite à l'application de la norme IFRS 9 à partir de ce jour-là (cf. note 4).

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

7.4.4 Dettes fournisseurs et autres créditeurs

Principes comptables

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs comprennent principalement les dettes contractées vis-à-vis des fournisseurs du Groupe. Elles comprennent également les dettes ayant fait l'objet d'affacturage inversé, c'est-à-dire celles correspondant à des créances détenues par les fournisseurs vis-à-vis du Groupe, et cédées à des établissements financiers dans le cadre de programmes d'affacturage inversé. Ces programmes permettent aux fournisseurs de recevoir par anticipation le paiement de leurs créances dans le cours normal des achats effectués. Après analyse, ces dettes sont maintenues en dettes fournisseurs, leurs caractéristiques n'étant pas substantiellement modifiées (notamment maintien des termes contractuels, y compris échéance de la dette).

Au 31 décembre 2018, les dettes fournisseurs et autres créditeurs incluent un montant de 2,0 milliards d'euros ayant fait l'objet d'un programme d'affacturage inversé (contre 1,9 milliards d'euros au 31 décembre 2017).

Les dettes fournisseurs entrent dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût amorti, telle que définie par la norme IFRS 9 – *Instruments financiers* (cf. note 14). Ces passifs financiers sont évalués à l'origine à leur valeur nominale dans la mesure où elle constitue une estimation raisonnable de leur valeur de marché étant donné leur caractère court terme.

7.4.5 Créances et dettes fiscales

Détail des créances fiscales

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Taxes sur le chiffre d'affaires	479	527
Autres impôts et taxes	42	41
Actifs d'impôt exigible [1]	333	322
TOTAL CRÉANCES FISCALES	**853**	**890**

(1) En 2018, le Groupe a cédé ses créances de crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) pour un montant total de 123 millions d'euros (197 millions d'euros en 2017). Le transfert au cessionnaire de la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des créances ayant été démontré, ces créances ont été décomptabilisées par analogie aux principes énoncés par la norme IFRS 9 sur la décomptabilisation des actifs financiers La charge d'escompte enregistrée en « Autres produits et charges financiers » s'est élevée à 1,5 million d'euros (1,6 million d'euros en 2017).

Détail des dettes fiscales

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Taxes sur le chiffre d'affaires	355	425
Autres impôts et taxes	652	699
Passifs d'impôt exigible	135	157
TOTAL DETTES FISCALES	**1 142**	**1 282**

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

7 4.6 Autres actifs et passifs

Détail des autres actifs

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017 [1]
Charges constatées d'avance	329	344
Créances sur cessions d'immobilisations	22	44
Créances sociales	19	18
Autres créances d'exploitation nettes	517	445
TOTAL AUTRES ACTIFS COURANTS	887	851
Charges constatées d'avance - Part à plus d'un an	60	73
Créances fiscales - Part à plus d'un an [2]	319	264
TOTAL AUTRES ACTIFS NON COURANTS	379	337

(1) Les autres actifs courants sont passés de 851 millions d'euros au 31/12/2017 à 850 millions d'euros au 01/01/2018 suite à l'application de la norme IFRS 9 à partir de ce jour-là.

(2) Correspond à des crédits d'impôt dont la recouvrabilité est attendue à plus de 12 mois. Au 31 décembre 2018, le montant brut des crédits ICMS brésiliens, lié principalement à des décisions de la Cour Suprême brésilienne favorables à l'entreprise, s'élève au bilan à 713 millions d'euros. Ce montant est déprécié à hauteur de 374 millions d'euros (soit une créance nette de 339 millions d'euros) afin de reconnaître la valeur de marché des crédits dont l'utilisation est prévue par l'entreprise sur une période n'excédant pas trois ans. Au compte de résultat, les crédits ICMS brésiliens relatifs à l'exercice en cours sont reconnus en résultat opérationnel courant et ceux relatifs à des exercices antérieurs sont reconnus en produits non courants

Détail des autres passifs courants

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Dettes sociales	1 695	1 608
Dettes vis-à-vis des fournisseurs d'immobilisations	576	640
Produits constatés d'avance	120	118
Dettes diverses	546	447
TOTAL AUTRES PASSIFS COURANTS	2 938	2 813

5

7.5 Activités de banque et d'assurance

Principes comptables

En support de son activité de distributeur, le Groupe a développé une activité de banque et d'assurance à destination de ses clients, principalement en France, en Espagne et au Brésil.

Les sociétés financières du Groupe mettent notamment à disposition de leurs clients des cartes bancaires siglées « Carrefour », utilisables dans les magasins du Groupe et ailleurs, des prêts à la consommation et des produits d'épargne (assurance-vie, livrets...).

De par son importance dans le bilan consolidé du Groupe et ses spécificités, cette activité annexe fait l'objet d'une présentation particulière dans les états financiers du Groupe :

- les créances détenues sur la clientèle (encours des cartes de paiement, prêts personnels...) sont présentées au bilan sur les lignes « Encours clients des sociétés financières – Part à plus d'un an » et « Encours clients des sociétés financières – Part à moins d'un an » suivant leur maturité ;
- les dettes contractées afin de refinancer ces créances sont présentées sur les lignes « Refinancement des encours clients – Part à plus d'un an » et « Refinancement des encours clients – Part à moins d'un an » suivant leur maturité ;
- les autres actifs et passifs (immobilisations corporelles et incorporelles, trésorerie, dettes fiscales et sociales...) sont présentés sur les lignes de bilan correspondantes ;
- les revenus nets tirés des activités bancaires sont présentés au sein de la ligne « Autres revenus » du compte de résultat ;
- la variation du besoin en fonds de roulement de l'activité de banque et d'assurance est isolée sur la ligne « Variation des encours sur crédit à la consommation » du tableau des flux de trésorerie.

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

7.5.1 Encours clients des sociétés financières

Au 31 décembre 2018, les encours clients des sociétés financières s'élèvent à 6 208 millions d'euros (à comparer à 6 321 millions d'euros à fin 2017) et se composent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017 [1]
Encours cartes	4 511	4 352
Encours prêts	2 110	2 450
Encours crédits (liés à des achats magasins)	97	70
Autres encours	627	273
Dépréciation	(1 136)	(824)
TOTAL ENCOURS CLIENTS	6 208	6 321
Part à moins d'un an	*3 722*	*3 866*
Part à plus d'un an	*2 486*	*2 455*

(1) Les encours clients des sociétés financières sont passés de 6 321 millions d'euros au 31/12/2017 à 6 028 millions d'euros au 01/01/2018 suite à l'application de la norme IFRS 9 à partir de ce jour-là. La baisse de 293 millions d'euros s'est répartie entre 233 millions d'euros pour la part à moins d'un an et 60 millions d'euros pour la part à plus d'un an (cf. note 4)

Gestion du risque de crédit et méthodologie de dépréciation

Principes comptables

Le modèle de dépréciation des encours clients des sociétés financières a été adapté conformément aux dispositions de la norme IFRS 9 – *Instruments financiers*, suivant un processus en deux étapes :

- classification des encours en classes homogènes de risques, au sens de la probabilité de défaut ; puis
- modélisation des probabilités de pertes de crédit, sur un horizon de 12 mois ou à maturité (correspondant à l'échéance résiduelle de l'instrument financier) selon la classification retenue.

Classification des encours clients

Les encours clients sont répartis en trois catégories, en fonction de l'analyse des augmentations significatives potentielles du risque de crédit :

- catégorie 1 : encours sur des débiteurs dont le risque de crédit n'a pas augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale ;
- catégorie 2 : encours sur des débiteurs dont la situation financière s'est fragilisée (augmentation significative du risque de crédit) depuis la comptabilisation initiale sans qu'une indication objective de dépréciation (défaut) ait encore été identifiée au niveau individuel ;
- catégorie 3 : encours sur des débiteurs en défaut.

(i) Augmentation significative du risque de crédit

Les principaux critères retenus par le Groupe pour déterminer s'il existe une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale et s'il y a lieu de reclasser les actifs de la catégorie 1 à la catégorie 2 sont les suivants :

- critère d'arriéré (retard de paiement) : paiements en souffrance depuis plus de 30 jours (présomption énoncée par la norme IFRS 9 non réfutée) ;
- critère de renégociation : contrats renégociés avec un retard de paiement inférieur à 30 jours.

L'augmentation significative du risque de crédit est appréciée par contrat, avec application du principe de contagion à tous les encours du débiteur considéré.

(ii) Indication objective de perte de valeur (défaut)

Carrefour considère qu'il existe une indication objective de perte de valeur pour les encours remplissant l'un des critères suivants :

- critère d'arriéré (retard de paiement) : paiements en souffrance depuis plus de 90 jours (présomption énoncée par la norme IFRS 9 non réfutée) ;
- critère de renégociation : contrats renégociés (modification « non substantielle ») en raison de difficultés significatives du débiteur avec un retard de paiement supérieur à 30 jours ;
- critère de contentieux : contrats litigieux à la date de clôture ;
- critère de contagion : tous les contrats d'un même débiteur dont un des contrats répond à l'un des critères de défaut susmentionnés.

Les encours clients concernés sont classés dans la catégorie 3.

Estimation des pertes de crédit attendues

Le calcul du montant des pertes attendues s'appuie sur quatre paramètres principaux : la probabilité de défaut, la perte en cas de défaut, le montant de l'exposition en cas de défaut et le taux d'actualisation. Chacun de ces paramètres est calibré selon la segmentation des encours clients – celle-ci étant établie en fonction des produits distribués par chaque entité (prêts personnels, cartes de crédit/crédits renouvelables et crédits affectés) – sur la base des informations historiques et en prenant en compte des éléments de nature prospective. Les méthodes de calibrage des paramètres ont été établies en cohérence avec celles déployées pour répondre aux exigences réglementaires et prudentielles (dispositif bâlois notamment).

Les pertes de crédit attendues sont calculées sur un horizon de 12 mois pour les encours classés en catégorie 1 et sur toute la durée de vie du crédit pour les encours classés en catégories 2 et 3.

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

Pour faire face au risque d'insolvabilité des emprunteurs auxquels elles ont consenti des fonds, les sociétés financières du Groupe se sont dotées de dispositifs de contrôle de la qualité et de la solvabilité des débiteurs :

- systèmes d'aide à la décision intégrant des outils de *scoring*, de budget et de références passées attestant de la qualité de la contrepartie ;
- interrogations, quand ils existent, des différents fichiers positifs et négatifs ;
- gestion active des fonctions recouvrement et contentieux ;
- outils de suivi et de contrôle permanent du risque de crédit.

Au sein de chaque société exerçant l'activité de crédit, un département Risque de crédit est en charge de l'ensemble de ces suivis et une synthèse des Comités de gestion des risques fait l'objet d'une présentation systématique au Conseil d'administration de la Société.

Au niveau du Groupe, une filière Risque de crédit Europe a également été mise en place pour assurer le suivi et la mise en œuvre de la politique risque en France, en Espagne, en Belgique et en Italie.

La valeur brute des encours clients des sociétés financières au 31 décembre 2018 est composée à 68 % d'encours classés en catégorie 1, 18 % d'encours classés en catégorie 2 et 14 % d'encours classés en catégorie 3.

7.5.2 Refinancement des encours clients des sociétés financières

Le refinancement des encours clients des sociétés financières, de 5 514 millions d'euros à fin 2018 (5 478 millions d'euros à fin 2017), est assuré par les sources de financement suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Emprunts obligataires [1]	1 764	1 932
Dettes représentées par un titre (certificats de dépôt, BMTN) [2]	1 363	1 032
Emprunts bancaires	601	554
Comptes sur livret clients	456	567
Titrisation [3]	300	410
Autres dettes de refinancement auprès des établissements financiers	1 017	973
Autres	12	10
TOTAL REFINANCEMENT DES ENCOURS CLIENTS	5 514	5 478
Part à moins d'un an	*3 582*	*2 817*
Part à plus d'un an	*1 932*	*2 661*

(1) Carrefour Banque a remboursé en mars 2018 l'emprunt obligataire de 500 millions d'euros émis en 2014 (coupon Euribor 3 mois + 75 bps) et a souscrit, en juin 2018, un nouvel emprunt obligataire de 400 millions d'euros (4 ans - échéance juin 2022, coupon Euribor 3 mois + 62 bps).
(2) Les dettes représentées par un titre sont principalement composées des certificats de dépôt et BMTN émis par Carrefour Banque.
(3) Ce poste se compose de l'opération de titrisation « Master Credit Cards Pass » lancée par Carrefour Banque en novembre 2013, compartimentée et rechargeable, portant sur un encours titrisé de 560 millions d'euros et ayant permis de lever 400 millions d'euros Le solde au 31 décembre 2018 s'élève à 300 millions d'euros, suite au remboursement au cours du premier semestre des parts seniors pour 110 millions d'euros Le fonds commun de titrisation est consolidé dans les comptes du Groupe

Note 8 Immobilisations incorporelles, corporelles et immeubles de placement

8.1 Immobilisations incorporelles

Principes comptables

Goodwill

Les *goodwill* sont initialement reconnus lors d'un regroupement d'entreprises tel que décrit en note 3.1.

Conformément à la norme IAS 36 – *Dépréciation d'actifs*, les *goodwill* ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an selon les modalités décrites en note 8.3.

Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées de logiciels ainsi que d'autres immobilisations incorporelles rattachées aux magasins.

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées au coût d'acquisition, et celles acquises par voie de regroupement d'entreprises à leur juste valeur (cf. note 3.1).

Les logiciels sont amortis linéairement sur des durées allant de un à huit ans.

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

Les immobilisations incorporelles du Groupe se composent principalement de *goodwill*, présentés sur une ligne distincte de l'état de la situation financière.

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Goodwill	7 983	7 977
Autres immobilisations incorporelles	1 461	1 364
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 444	9 341

8.1.1 Goodwill

La valeur des *goodwill* constatés par le Groupe fait l'objet d'un suivi généralement au niveau des secteurs opérationnels constitués par les pays dans lesquels le Groupe exerce ses activités au travers de magasins intégrés.

À fin 2018, la valeur nette totale des *goodwill* est très proche de celle enregistrée fin 2017 (soit + 6 millions d'euros). Les acquisitions réalisées au cours de l'année 2018 en France ont été compensées par les écarts de conversion défavorables, notamment constatés au Brésil et en Argentine.

(en millions d'euros)	***Goodwill* nets fin décembre 2017**	Acquisitions	Cessions	Dépréciation	Autres mouvements	Écarts de conversion	***Goodwill* nets fin décembre 2018**
France	4 814	78	-	-	9	-	4 901
Belgique	956	-	-	(0)	-	-	956
Espagne	952	-	-	-	-	-	952
Brésil	498	-	-	-	1	(53)	446
Italie	253	-	-	(2)	(0)	-	251
Pologne	252	-	-	-	-	(7)	244
Argentine	39	-	-	-	-	(19)	20
Autres pays	213	-	-	-	-	0	213
TOTAL	7 977	78	-	(3)	10	(79)	7 983

En 2017, la valeur nette totale des *goodwill* a diminué de 663 millions d'euros, en raison principalement des dépréciations comptabilisées pour 707 millions d'euros en Italie.

(en millions d'euros)	***Goodwill* nets fin décembre 2016**	Acquisitions	Cessions	Dépréciation	Autres mouvements	Écarts de conversion	***Goodwill* nets fin décembre 2017**
France	4 775	39	-	-	-	-	4 814
Belgique	956	-	-	-	-	-	956
Espagne	862	90	-	-	-	-	952
Brésil	575	-	-	-	-	(77)	498
Italie [1]	960	-	-	(707)	-	-	253
Pologne	238	-	-	-	-	13	252
Argentine	53	-	-	-	-	(13)	39
Autres pays	221	-	-	-	-	(9)	213
TOTAL	8 640	129	-	(707)	-	(85)	7 977

(1) Le montant de la dépréciation comptabilisée sur l'exercice 2017 porte sur les goodwill affectés au pays (secteur opérationnel) pour 700 millions d'euros ; le solde de 7 millions d'euros porte sur les goodwills affectés aux magasins.

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

8 1.2 Autres immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017 [1]
Valeur brute	3 510	3 233
Amortissements	(2 146)	(1 974)
Dépréciations	(101)	(90)
Immobilisations incorporelles en cours	198	195
TOTAL AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 461	1 364

(1) Les autres immobilisations incorporelles nettes sont passées de 1,364 millions d'euros au 31/12/2017 à 1,370 millions d'euros au 01/01/2018 suite à l'application de la norme IAS 29 à partir de ce jour-là (cf. note 4).

Variation des autres immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Au 31 décembre 2016	3 202	(1 937)	1 266
Acquisitions	379	-	379
Cessions	(81)	33	(48)
Écarts de conversion	(70)	43	(27)
Amortissements	-	(181)	(181)
Dépréciations	-	(18)	(18)
Variations de périmètre, transferts et autres mouvements	(3)	(3)	(6)
Au 31 décembre 2017	3 427	(2 063)	1 364
Ajustements liés à la première application d'IAS 29	27	(21)	6
Au 1er janvier 2018	3 454	(2 084)	1 370
Acquisitions	377	-	377
Cessions	(69)	34	(36)
Écarts de conversion	(66)	41	(25)
Amortissements	-	(217)	(217)
Dépréciations	-	(20)	(20)
Variations de périmètre, transferts et autres mouvements	13	0	13
AU 31 DÉCEMBRE 2018	3 707	(2 246)	1 461

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

8.2 Immobilisations corporelles

Principes comptables

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées de constructions, d'agencements et installations des magasins et de terrains.

Comptabilisation initiale

Conformément à la norme IAS 16 – *Immobilisations corporelles*, elles sont évaluées à leur coût de revient minoré des amortissements et des pertes de valeur. Pour les actifs nécessitant une longue période de préparation (actifs « qualifiés » au sens de la norme IAS 23 – *Coûts d'emprunt*, qui correspondent pour le Groupe aux immeubles de placement, hypermarchés et supermarchés dont la durée de construction excède 1 an), le Groupe tient compte, le cas échéant, du coût financier supporté dans la détermination du coût de revient total de l'actif.

Les immobilisations corporelles en cours de construction sont comptabilisées au coût diminué de toute perte de valeur identifiée.

Durées d'utilité

L'amortissement des actifs commence lorsqu'ils sont prêts à être utilisés et cesse lors de leur cession, de leur mise au rebut ou de leur reclassement en actifs destinés à être cédés, conformément aux dispositions de la norme IFRS 5 – *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*.

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres immobilisations corporelles sont amorties linéairement, en identifiant le cas échéant les principaux composants, en fonction des durées d'utilité estimées suivantes :

Constructions	• Bâtiments	40 ans
	• Aménagements des sols	10 à 20 ans
	• Parkings	6 à 10 ans
Matériel, agencements et installations		4 à 8 ans
Autres immobilisations corporelles		3 à 10 ans

Compte tenu de son activité, le Groupe ne reconnaît pas de valeur résiduelle sur les immobilisations corporelles qu'il utilise.

Les durées d'utilité sont réexaminées à chaque clôture annuelle et sont, le cas échéant, révisées de manière prospective conformément aux dispositions de la norme IAS 8 – *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*.

Contrats de location

Lors de la conclusion de contrats de location longue durée portant notamment sur des actifs immobiliers, le Groupe procède à l'analyse des dispositions contractuelles, selon les modalités définies par IAS 17 – *Contrats de location*, pour déterminer s'il s'agit d'un contrat de location-financement, c'est-à-dire un contrat qui a pour effet de transférer substantiellement les risques et avantages inhérents à la propriété d'un bien au preneur, ou d'un contrat de location simple. Lors de la prise à bail d'un ensemble immobilier, le terrain et le bâtiment font l'objet d'une analyse séparée.

Les biens mis à la disposition du Groupe au travers d'un contrat de location-financement, sont comptabilisés de la façon suivante :

- les actifs loués sont comptabilisés en immobilisations corporelles pour la juste valeur du bien loué ou, si elle est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location ; ces actifs sont amortis selon les mêmes durées que les immobilisations corporelles dont le Groupe est propriétaire ou sur la durée du contrat si celle-ci est inférieure à la durée d'utilité du bien ;
- la dette correspondante est inscrite au passif du bilan (en « Dettes financières – Part à plus d'un an » et en « Dettes financières – Part à moins d'un an » ; cf. note 14.2.1) ;
- les redevances payées au titre de la location sont ventilées entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette.

Les contrats de location qui ne confèrent pas au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont classés en tant que contrats de location simple. Les paiements effectués au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges opérationnelles courantes de façon linéaire sur la durée du contrat (cf. note 7.2.2).

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

	31/12/2018			
(en millions d'euros)	**Valeur brute**	**Amortissements**	**Dépréciations**	**Valeur nette**
Terrains	2 606	(88)	(99)	2 419
Constructions	10 611	(5 175)	(264)	5 173
Matériel, agencements et installations	16 060	(12 055)	(352)	3 653
Autres immobilisations	430	(298)	(5)	127
Immobilisations en cours	567	-	-	567
Terrains en location-financement	448	-	-	448
Constructions en location-financement	1 166	(915)	-	250
Matériel, agencements et installations en location-financement	83	(83)	-	0
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	31 971	(18 614)	(719)	12 637
Dont actifs en location-financement	*1 697*	*(998)*	-	*699*

	31/12/2017 [1]			
(en millions d'euros)	**Valeur brute**	**Amortissements**	**Dépréciations**	**Valeur nette**
Terrains	2 576	(79)	(95)	2 402
Constructions	10 403	(4 933)	(259)	5 211
Matériel, agencements et installations	15 842	(11 461)	(425)	3 956
Autres immobilisations	431	(286)	(4)	141
Immobilisations en cours	658	-	-	658
Terrains en location-financement	456	-	-	456
Constructions en location-financement	1 171	(899)	-	272
Matériel, agencements et installations en location-financement	84	(83)	-	0
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	31 621	(17 741)	(783)	13 097
Dont actifs en location-financement	*1 711*	*(983)*	-	*728*

(1) Les immobilisations corporelles nettes sont passées de 13,097 millions d'euros au 31/12/2017 à 13,379 millions d'euros au 01/01/2018 suite à l'application de la norme IAS 29 à partir de ce jour-là (cf note 4)

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

Variation des immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Au 31 décembre 2016	31 169	(17 763)	13 406
Acquisitions [1]	1 995	-	1 995
Cessions	(796)	644	(153)
Amortissements	-	(1 438)	(1 438)
Dépréciations	-	(266)	(266)
Écarts de conversion	(804)	352	(453)
Variations de périmètre, transferts et autres mouvements	58	(53)	5
Au 31 décembre 2017	31 621	(18 524)	13 097
Ajustements liés à la première application d'IAS 29	752	(469)	283
Au 1er janvier 2018	32 372	(18 993)	13 379
Acquisitions [1]	1 226	-	1 226
Cessions	(838)	681	(156)
Amortissements	-	(1 310)	(1 310)
Dépréciations	-	(84)	(84)
Écarts de conversion	(954)	473	(481)
Variations de périmètre, transferts et autres mouvements	165	(102)	63
Au 31 decembre 2018	31 971	(19 334)	12 637

(1) Acquisitions : le montant des acquisitions comprend essentiellement les investissements opérationnels de maintien de nos actifs et de développement du parc, ainsi que les investissements réalisés par la filiale immobilière dédiée à la logistique créée en 2016, Cargo Property ; la baisse observée reflète l'évolution de la stratégie d'investissement du Groupe et les mesures de contrôle mises en œuvre à partir du second semestre 2017 et pleinement effectives en 2018.

8.3 Tests de dépréciation

Principes comptables

Conformément à la norme IAS 36 – *Dépréciation d'actifs*, la recouvrabilité des immobilisations incorporelles et corporelles est testée dès lors que des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des actifs individuels et/ou UGT (Unités Génératrices de Trésorerie) et au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéterminée, catégorie composée principalement de *goodwill* pour le Groupe.

Ce test consiste à comparer la valeur nette comptable d'un actif ou d'un groupe d'actifs à sa valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée entre la juste valeur (diminuée du coût de sortie) et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien.

Dans le cas où la valeur recouvrable s'avère inférieure à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles (hors *goodwill*) peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable, dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée diminuée des amortissements complémentaires qui auraient été comptabilisés si aucune perte de valeur n'avait été constatée.

Dépréciation des immobilisations autres que les goodwill

Le niveau d'analyse auquel Carrefour apprécie la valeur recouvrable des immobilisations corporelles correspond au magasin (UGT) pour l'ensemble des formats.

Conformément à la norme IAS 36, le Groupe procède à l'évaluation de la recouvrabilité de ses immobilisations incorporelles (autres que les *goodwill*) et corporelles, dès lors qu'elles présentent des indices tangibles de perte de valeur : tous les magasins enregistrant un résultat opérationnel courant avant amortissements négatif pendant deux années consécutives (au-delà de la phase d'ouverture) sont testés.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de sortie.

La valeur d'utilité est estimée par actualisation des flux de trésorerie futurs du magasin sur une période maximale de 5 ans majorée d'une valeur terminale. La juste valeur est appréciée au regard de transactions récentes, de pratiques professionnelles, d'expertises indépendantes ou de la valeur estimée de rachat par un concurrent.

Les taux d'actualisation utilisés sont les mêmes que pour les tests de dépréciation des *goodwill*.

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

Dépréciation des goodwill

La norme IAS 36 prescrit qu'un test de dépréciation soit réalisé annuellement au niveau de chaque UGT ou groupe d'UGT auquel le *goodwill* a été affecté.

Tel que le préconise la norme IAS 36, le *goodwill* doit être affecté à chaque UGT ou à chacun des groupes d'UGT susceptible(s) de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Chaque unité ou groupe d'unités auquel le *goodwill* est ainsi affecté doit représenter, au sein de l'entité, le niveau le plus bas auquel le *goodwill* est suivi pour les besoins de gestion interne et ne doit pas être plus grand qu'un secteur déterminé selon la norme IFRS 8 – *Secteurs opérationnels*, avant regroupement.

Le niveau d'analyse auquel le groupe Carrefour apprécie la valeur recouvrable des *goodwill* correspond au pays. Ce niveau de test du *goodwill* est fondé sur des critères tant organisationnels que stratégiques. En particulier, le fonctionnement des activités dans les pays (hypermarchés, supermarchés...) s'appuie sur des moyens communs (gestion des achats, systèmes commerciaux, un siège par pays...), qui représentent une source essentielle de synergies entre les différentes activités.

La valeur d'utilité est estimée par actualisation de flux de trésorerie futurs sur une période qui n'excède en général pas 5 ans avec détermination d'une valeur terminale calculée à partir de l'extrapolation des données de la dernière année au taux de croissance perpétuelle à l'infini et l'utilisation d'un taux d'actualisation spécifique par pays. Les flux de trésorerie futurs retenus pour les tests de dépréciation réalisés pour l'exercice 2018 ont été estimés à partir des trajectoires financières établies par la Direction Générale du pays et validées par la Direction Générale du Groupe.

Le taux d'actualisation par pays correspond à la moyenne pondérée du coût des fonds propres et du coût de l'endettement calculé en utilisant un *gearing* sectoriel médian. Le coût des fonds propres spécifique par pays est obtenu à partir des paramètres locaux (taux sans risque, prime de marché). Le coût de l'endettement pris en considération est évalué selon la même logique.

La juste valeur, qui correspond au prix qui serait reçu pour la vente des activités du pays testé lors d'une transaction normale entre des participants de marché, est évaluée sur la base de données observables lorsqu'il en existe (multiples de chiffre d'affaires et/ou d'EBITDA de transactions récentes, offres reçues de repreneurs potentiels, multiples de valeurs boursières d'entreprises comparables) ou d'analyses effectuées par des experts internes ou externes.

Un test supplémentaire est réalisé lors de la clôture semestrielle dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Les indicateurs retenus par le Groupe sont notamment :

- un indice de perte de valeur interne : dégradation significative du ratio [résultat opérationnel courant avant amortissements/ventes nettes hors essence] entre le budget et le dernier atterrissage ;
- des indices de perte de valeur externes : hausse significative du taux d'actualisation et/ou dégradation importante de la prévision de croissance du PIB établie par le FMI.

Les pertes de valeur constatées sur les *goodwill* sont définitives, y compris lorsqu'elles ont été comptabilisées lors d'un arrêté intermédiaire.

5

8.3.1 Dépréciation des goodwill et analyse de sensibilité

Les tests de dépréciation réalisés en 2018 ont conduit le Groupe à ne pas comptabiliser de perte de valeur des *goodwill*. En 2017, le Groupe avait comptabilisé une perte de valeur des *goodwill* de l'Italie à hauteur de 700 millions d'euros.

8.3.1.1 Pays pour lesquels la valeur recouvrable est proche de la valeur nette comptable

Dans le cadre des tests menés au 31 décembre 2018, l'Italie et la Pologne ont été identifiées comme ayant une valeur recouvrable proche de la valeur nette comptable tout en lui restant supérieure. Par conséquent, aucune perte de valeur n'a été constatée mais des analyses de sensibilité ont été menées pour les deux pays.

Italie

En ce qui concerne l'Italie, une dépréciation de 700 millions d'euros du *goodwill* avait été enregistrée dans les comptes en 2017 afin de refléter la diminution importante constatée sur la valeur d'utilité de nos activités italiennes. Dans ce contexte, une analyse élargie avait été menée afin d'évaluer la juste valeur des activités du Groupe en Italie, fondée sur une approche de valorisation multi-critères incluant notamment une valorisation sur la base de multiples observés pour des actifs comparables dans le secteur de la distribution en Europe, ainsi que la prise en compte de la valeur de marché des actifs immobiliers italiens, établie sur la base d'évaluations externes.

Cette approche de valorisation multi-critères a été reconduite dans le cadre du test d'*impairment* du *goodwill* au 31 décembre 2018. La juste valeur ainsi déterminée représente la meilleure estimation établie par la Direction Générale du Groupe et permet de conforter le montant du *goodwill* de 251 millions d'euros comptabilisé au 31 décembre 2018.

Pologne

En ce qui concerne la Pologne, les analyses de sensibilité ont été de nouveau mises en œuvre au 31 décembre 2018 afin de mesurer les variations des principales hypothèses financières retenues qui pourraient conduire à une dépréciation. Les montants ci-dessous expriment la différence entre la valeur recouvrable et la valeur comptable des actifs nets affectés au pays concerné ; le signe « - » indique que le scénario étudié conduirait à enregistrer une perte du montant spécifié.

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

Sensibilité au WACC et à la croissance perpétuelle

		WACC *(en %)*				
		- 1,00 %	**- 0,50 %**	**0,00 %**	**0,50 %**	**1,00 %**
Croissance perpétuelle *(en %)*	- 0,50 %	297	212	142	84	34
	- 0,25 %	350	256	179	115	61
	0,00 %	410	304	219	148	89
	0,25 %	477	358	262	185	120
	0,50 %	553	418	311	225	154

Une baisse de 50 bp de l'hypothèse de marge de ROCDA (résultat opérationnel courant avant amortissements rapporté au chiffre d'affaires) retenue pour la détermination de la valeur terminale n'aurait pas d'incidence sur les conclusions du test de dépréciation.

8.3.1.2 Autres pays

Pour les autres pays dans lesquels le Groupe opère, l'analyse de sensibilité du calcul à une variation conjointe des paramètres clefs selon des hypothèses raisonnablement possibles n'a pas fait apparaître de scénario probable dans lequel la valeur recouvrable des groupes d'UGT deviendrait inférieure à sa valeur comptable.

8.3.1.3 Principales hypothèses financières utilisées pour l'estimation des valeurs d'utilité

Les hypothèses de taux de croissance perpétuelle et de taux d'actualisation (*Weighted Average Cost of Capital* – WACC) par pays, prises en compte pour les tests de dépréciation 2018 et 2017, se présentent comme suit :

	2018		**2017**	
Pays	**Taux d'actualisation après impôt**	**Taux de croissance perpétuelle**	**Taux d'actualisation après impôt**	**Taux de croissance perpétuelle**
France	5,9 %	1,6 %	6,3 %	1,8 %
Espagne	6,5 %	2,1 %	6,8 %	2,1 %
Italie	6,7 %	1,7 %	6,7 %	1,7 %
Belgique	6,0 %	1,8 %	6,2 %	1,8 %
Pologne	7,9 %	2,7 %	8,4 %	3,0 %
Roumanie	9,4 %	3,1 %	9,0 %	2,6 %
Brésil	12,5 %	4,6 %	12,3 %	4,4 %
Argentine	25,3 %	13,3 %	16,2 %	7,4 %
Chine	9,2 %	2,3 %	9,7 %	2,4 %
Taïwan	6,8 %	1,8 %	7,2 %	1,9 %

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

8.4 Immeubles de placement

Principes comptables

Selon la norme IAS 40 – *Immeubles de placement*, les immeubles de placement sont des biens immobiliers (constructions ou terrains) détenus pour en retirer des loyers ou/et pour valoriser le capital. Au regard des critères attachés à cette norme, ces actifs qui génèrent des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs détenus par le Groupe dans le cadre de l'exploitation des magasins correspondent au sein du Groupe aux galeries marchandes (ensemble de commerces et de services implantés derrière les lignes de caisses des magasins), en pleine propriété ou copropriété ou détenues dans le cadre d'un contrat de location-financement, et dont la surface est au moins égale à 2 500 mètres carrés.

Les immeubles de placement sont comptabilisés à leur coût historique et amortis linéairement sur la même période que les immobilisations corporelles de même nature (cf. note 8.2).

Les revenus locatifs provenant des immeubles de placement sont comptabilisés en « Autres revenus », sur une base linéaire sur toute la durée de location. Les avantages consentis par le Groupe au titre d'un contrat de location font partie intégrante du total net des revenus locatifs, sur toute la durée de location (cf. note 8.2).

La juste valeur des immeubles de placement est évaluée deux fois par an :

- soit en appliquant aux loyers bruts annualisés générés par chaque immeuble de placement, un multiple, fonction de la rentabilité calculée sur chacune des galeries marchandes, et un taux de capitalisation, fonction du pays ;
- soit en ayant recours à des expertises indépendantes utilisant deux méthodes : la méthode des flux de trésorerie actualisés et la méthode par le rendement. Les experts utilisent également par recoupement les valeurs vénales au m² et les valeurs de marché utilisées sur les transactions comparables.

Compte tenu du peu de données publiques disponibles notamment en terme de taux de capitalisation, de la complexité des évaluations d'actifs immobiliers et de l'utilisation des états locatifs propres au Groupe, ce dernier considère la classification en niveau 3 de la hiérarchie de juste valeur comme la mieux adaptée.

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017 [1]
Immeubles de placement (valeur brute)	576	593
Amortissements et dépréciations	(187)	(183)
TOTAL IMMEUBLES DE PLACEMENT	389	410

(1) Les immobilisations de placement en valeur nette sont passées de 410 millions d'euros au 31/12/2017 à 434 millions d'euros au 01/01/2018 suite à l'application de la norme IAS 29 à partir de ce jour-là (cf. note 4).

Variation des immeubles de placement

(en millions d'euros)	
Au 31 décembre 2016	314
Dotations aux amortissements	(18)
Écarts de conversion	(20)
Investissements	12
Acquisitions liées à des regroupements d'entreprises	29
Transferts et autres mouvements	93
Au 31 décembre 2017	410
Ajustements liés à la première application d'IAS 29	25
Au 1er janvier 2018	434
Dotations aux amortissements	(14)
Écarts de conversion	(35)
Investissements	8
Acquisitions liées à des regroupements d'entreprises	0
Transferts et autres mouvements	(4)
Au 31 décembre 2018	389

Les produits locatifs générés par ces immeubles de placement et comptabilisés sur la ligne « Autres revenus » du compte de résultat s'élèvent à 73,8 millions d'euros en 2018 contre 76,6 millions d'euros en 2017. Les charges opérationnelles directes s'élèvent à 16,0 millions d'euros en 2018 contre 12,3 millions d'euros en 2017.

La juste valeur des immeubles de placement au 31 décembre 2018 a été estimée à 982 millions d'euros contre 988 millions d'euros au 31 décembre 2017. Les évolutions de juste valeur pour les différents pays ne sont pas significatives individuellement.

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

8.5 Immobilisations en location

Le groupe Carrefour a effectué une revue de l'ensemble de ses contrats de location immobilière pour déterminer s'il s'agit de contrats de location simple ou de contrats de location-financement, qui sont comptabilisés selon les modalités précisées dans les principes comptables en note 8.2.

8.5.1 Contrats de location-financement

Au 31 décembre, le montant des paiements minimaux futurs au titre de contrats de location-financement sur la durée non résiliable est le suivant :

Engagements de location donnés à fin 2018 *(en millions d'euros)*	Total	à moins d'un an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Loyers minimaux à payer	486	42	158	285
Valeur actualisée	307	40	126	141

Engagements de location donnés à fin 2017 *(en millions d'euros)*	Total	à moins d'un an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Loyers minimaux à payer	546	47	165	333
Valeur actualisée	324	44	130	150

Les charges de location et revenus de sous-location comptabilisés en résultat sont les suivants :

Détail des loyers encourus et des revenus de sous-location *(en millions d'euros)*	2018	2017
Loyers minimaux acquittés lors de l'exercice	(35)	(40)
Loyers conditionnels acquittés lors de l'exercice	-	(0)
Revenus de sous-location perçus au cours de l'exercice	16	17

Les paiements minimaux futurs à recevoir au titre des contrats de sous-location non résiliables s'élèvent à 21 millions d'euros au 31 décembre 2018 (contre 14 millions d'euros au 31 décembre 2017).

8.5.2 Contrats de location simple

Au 31 décembre, le montant des paiements minimaux futurs au titre de contrats de location simple sur la durée non résiliable est le suivant :

Engagements de location donnés à fin 2018 *(en millions d'euros)*	Total	à moins d'un an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Loyers minimaux à payer	3 569	1 100	1 618	851
Valeur actualisée	2 872	1 027	1 289	557

Engagements de location donnés à fin 2017 *(en millions d'euros)*	Total	à moins d'un an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Loyers minimaux à payer	3 712	1 115	1 744	853
Valeur actualisée	2 928	1 034	1 358	536

Les charges de location et revenus de sous-location comptabilisés en résultat sont les suivants :

Détail des loyers encourus et des revenus de sous-location *(en millions d'euros)*	2018	2017
Loyers minimaux acquittés lors de l'exercice	(1 213)	(1 217)
Loyers conditionnels acquittés lors de l'exercice	(10)	(12)
Revenus de sous-location perçus au cours de l'exercice	245	255

Les paiements minimaux futurs à recevoir au titre des contrats de sous-location non résiliables s'élèvent à 78 millions d'euros au 31 décembre 2018 (197 millions d'euros au 31 décembre 2017).

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

Note 9 Titres mis en équivalence

Principes comptables

Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans les variations de l'actif net des entreprises mises en équivalence (entreprises associées et co-entreprises), après prise en compte d'ajustements de mise en conformité des méthodes comptables avec celles du Groupe, à partir de la date à laquelle l'influence notable ou le contrôle conjoint est exercé jusqu'à la date à laquelle l'influence notable ou le contrôle conjoint prend fin.

Les participations comptabilisées par mise en équivalence font pleinement partie des activités opérationnelles du Groupe. La quote-part du Groupe dans le résultat net des sociétés mises en équivalence est par conséquent présentée sur une ligne distincte du résultat opérationnel courant (« résultat opérationnel courant après quote-part des sociétés mises en équivalence »), conformément à la recommandation n° 2013-01 de l'Autorité des Normes Comptables.

La valeur comptable des titres mis en équivalence fait l'objet de tests de dépréciation conformément aux principes comptables décrits en note 8.3.

9.1 Variation des titres mis en équivalence

La variation de ce poste se présente comme suit :

(en millions d'euros)	
Solde au 31 décembre 2016	1 361
Écarts de conversion	(19)
Quote-part de résultat net	4
Dividendes	(80)
Acquisitions et Augmentations de capital	64
Autres mouvements	24
Solde au 31 décembre 2017	1 355
Ajustements liés à la première application d'IFRS 9	7
Solde au 1er janvier 2018	1 362
Écarts de conversion	(15)
Quote-part de résultat net	14
Dividendes	(51)
Acquisitions et Augmentations de capital	115
Autres mouvements	(51)
Solde au 31 décembre 2018	1 374

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

9.2 Informations sur les entreprises associées

Les principaux éléments financiers caractéristiques des entreprises associées sont les suivants :

(en millions d'euros)	% d'intérêt	Total bilan	Capitaux propres	Actifs non courants	Chiffre d'affaires/ Revenus	Résultat net
Carmila (France)	35 %	5 489	2 754	5 047	340	30
Provencia SA (France)	50 %	454	263	247	861	26
Showroomprive.com (France)	21 %	447	197	197	655	(5)
Carrefour SA (Turquie)	46 %	437	30	236	906	(2)
Costasol (Espagne)	34 %	97	57	60	129	7
Mestdagh (Belgique)	25 %	290	22	109	585	(42)
Ulysse (Tunisie)	25 %	131	62	112	335	14
Autres sociétés [1]	NA	971	346	552	1 424	(1)

(1) Ligne comprenant 191 sociétés considérées individuellement comme non significatives.

Les deux principales valeurs des titres mis en équivalence au 31 décembre 2018 concernent Carmila pour 908 millions d'euros (942 millions d'euros au 31 décembre 2017) et Provencia pour 122 millions d'euros (118 millions d'euros au 31 décembre 2017). Elles représentent 75 % de la valeur totale des mises en équivalence à fin 2018.

Les informations financières résumées présentées dans le tableau ci-dessus correspondent aux données à 100 % issues des états financiers des entreprises associées, retraités le cas échéant afin de refléter les ajustements d'homogénéisation des méthodes comptables effectués lors de l'application de la méthode de la mise en équivalence (données non retraitées des ajustements de juste valeur effectués au moment de l'acquisition ou de la perte de contrôle et de l'élimination de la quote-part du Groupe dans les résultats découlant des opérations de cession ou d'acquisition d'actifs réalisées entre le Groupe et l'entreprise associée).

Carmila – société dédiée à la valorisation des centres commerciaux attenants aux hypermarchés Carrefour en France, en Espagne et en Italie, créée en 2014 par le Groupe et ses partenaires co-investisseurs – est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, la gouvernance établie avec les co-investisseurs conférant à Carrefour une influence notable sur Carmila.

Jusqu'à sa fusion-absorption avec la société Cardety le 12 juin 2017, la gouvernance de Carmila était organisée par un pacte d'associés entre Carrefour (qui détenait 42 % du capital) et d'autres investisseurs institutionnels (qui détenaient les 58 % restants), pacte qui prévoyait notamment la composition du Conseil d'administration et liste les décisions requérant une approbation préalable du Conseil (avec des majorités simples ou qualifiées selon l'importance des sujets).

Concomitamment à la fusion-absorption de Carmila par Cardety (opération décrite en note 3.2.2), les règles de gouvernance ont été adaptées (recomposition des organes d'administration et de direction, et modifications apportées aux Statuts et au règlement intérieur du Conseil d'administration). Le Groupe considère que ces règles de gouvernance lui confèrent une influence notable sur la nouvelle entité Carmila, qui est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Cette position repose notamment sur le fait que le groupe Carrefour ne dispose pas de la majorité de représentants au Conseil d'administration (composé de quatorze membres, dont huit Administrateurs indépendants et cinq Administrateurs désignés par Carrefour) et n'est donc pas en mesure d'imposer seul les décisions requérant l'approbation préalable du Conseil, qui relèvent pour partie des activités pertinentes.

Le tableau suivant résume les principaux éléments financiers au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017 de l'entreprise associée Carmila (tels que publiés dans ses propres états financiers consolidés [1]). L'ANR EPRA (Actif Net Réévalué - *European Public Real Estate Association*) de Carmila s'élève à 3,876 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

(en millions d'euros)	2018	2017
Produits (revenus locatifs)	340	301
Résultat opérationnel avant ajustement de juste valeur des actifs	261	230
Résultat opérationnel [1]	275	394
Résultat net des activités poursuivies	164	314
Total actifs non courants [1]	6 092	5 521
Total actifs courants	411	513
dont trésorerie et équivalents de trésorerie	*71*	*329*
Total passifs non courants	2 550	2 158
Total passifs courants	301	334
Pourcentage d'intérêt détenu par Carrefour	*35,4 %*	*35,8 %*
Carrefour - Valeur des titres Carmila mis en équivalence	908	942
Carrefour - Dividendes reçus de Carmila	36	66

(1) Carmila ayant choisi d'appliquer le modèle de la juste valeur pour la comptabilisation des immeubles de placement, conformément à l'option prévue par la norme IAS 40, les données présentées dans le tableau ci-dessus tiennent compte des ajustements de juste valeur du patrimoine immobilier. Les états financiers consolidés de Carmila font par conséquent l'objet de retraitements d'homogénéité préalablement à la comptabilisation par mise en équivalence de la participation de Carrefour dans les états financiers du Groupe (modèle du coût appliqué par Carrefour).

9.3 Transactions avec les entreprises associées (parties liées)

Les montants des opérations réalisées au cours de l'exercice 2018 avec les principales sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont présentés ci-dessous :

(en millions d'euros)	Carmila (France)	Carrefour SA (Turquie)	Provencia (France)	Mestdagh (Belgique)	Ulysse (Tunisie)
Chiffre d'affaires (ventes de marchandises)	-	1	590	49	8
Redevances de franchise	-	2	9	8	2
Revenus de l'activité de promotion immobilière [1]	67	-	-	-	-
Prestations de services	15	-	-	6	-
Honoraires et autres charges opérationnelles	(7)	-	-	-	-
Créances à la clôture	32	0	31	4	4
Dettes à la clôture	(6)	(4)	-	-	-

(1) Montants présentés avant élimination de la quote-part correspondant à la participation détenue par le Groupe dans l'entreprise associée concernée.

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

Note 10 Impôts sur les résultats

Principes comptables

La charge d'impôt de l'exercice comprend la charge d'impôt exigible et la charge d'impôt différé. Elle intègre le montant comptabilisé en France au titre de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), dans la mesure où le Groupe considère que cette dernière répond à la définition d'un impôt sur le résultat donnée par la norme IAS 12 – *Impôts sur le résultat*.

Un impôt différé est calculé et comptabilisé selon la méthode bilantielle pour toutes les différences temporelles existant entre la valeur comptable des actifs et passifs inscrits au bilan consolidé et leur valeur fiscale (sauf cas particuliers prévus par la norme IAS 12), ainsi que sur les déficits fiscaux reportables. L'évaluation des impôts différés est faite en utilisant le taux d'impôt adopté ou quasi adopté à la date d'arrêté des comptes. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés et sont présentés au bilan en actifs et passifs non courants.

La recouvrabilité des impôts différés actifs est appréciée par entité fiscale, en prenant en compte les estimations de résultat fiscal futur dérivées du plan stratégique de chaque pays (établi selon les modalités décrites en note 8.3) et les impôts différés passifs existant à la clôture. Les impôts différés actifs dont la recouvrabilité n'est pas considérée comme probable font l'objet d'une dépréciation.

10.1 Charge d'impôt de l'exercice

(en millions d'euros)	2018	2017 retraité
Impôts exigibles (y compris provisions)	(544)	(496)
Impôts différés	5	(122)
TOTAL IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS	(539)	(618)

Rapprochement du taux d'impôt théorique et du taux d'impôt effectif

L'impôt théorique pour 2018 et 2017 est calculé sur la base du résultat consolidé avant impôt auquel est appliqué le taux d'impôt en vigueur en France. Pour l'exercice 2018, il correspond à une charge de 171 millions d'euros, qui se rapproche de la charge nette de 539 millions d'euros effectivement comptabilisée comme suit :

(en millions d'euros)	2018	2017 retraité
Résultat avant impôts	496	533
Taux d'imposition normatif en France	*34,4 %*	*34,4 %*
Charge d'impôt théorique	(171)	(184)
Éléments de rapprochement avec le taux effectif :		
• Effet des différences entre le taux d'imposition normatif en France et le taux d'imposition des filiales étrangères	33	(40)
• Effet des changements de taux d'imposition applicables	(40)	(46)
• Impôts et crédits d'impôt non assis sur le résultat fiscal [1]	(36)	19
• Effets impôt sur les différences permanentes	(15)	(135)
• Impôts différés actifs reconnus sur différences temporelles et déficits reportables nés au cours d'exercices antérieurs [2]	66	139
• Impôts différés actifs non reconnus sur différences temporelles et déficits reportables nés au cours de l'exercice [3]	(260)	(98)
• Dépréciation d'impôts différés actifs reconnus au cours d'exercices antérieurs [3]	(113)	(270)
• Effet impôt sur la quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	(5)	(1)
• Autres différences	1	(1)
TOTAL IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS	(539)	(618)
Taux effectif d'impôt	*108,6 %*	*116,0 %*

(1) Le montant d'impôts non assis sur le résultat tient notamment compte de la CVAE, qui s'élève à 51 millions d'euros en 2018 (62 millions en 2017), des retenues à la source, ainsi que de l'évolution des provisions pour risques fiscaux (cf. note 11.2.1). Il intègre aussi l'effet impôt associé aux résultats des activités abandonnées (cf. note 5).

(2) Le montant des impôts différés actifs relatifs à des exercices antérieurs reconnus en 2018 se rapporte notamment à la Belgique. En 2017, il se rapportait notamment au Brésil.

(3) Les dépréciations d'impôts différés actifs ont été constatées principalement en France, en Chine et en Argentine.

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

10.2 Impôts différés actifs et passifs

Le Groupe présente une position nette d'impôts différés actifs de 182 millions d'euros au 31 décembre 2018, contre 147 millions d'euros une année auparavant.

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Impôts différés actifs	723	636
Impôts différés passifs	(541)	(489)
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS NETS	**182**	**147**

Les principales natures d'impôts différés se détaillent comme suit :

				Variations			
(en millions d'euros)	31/12/2017	Ajustements liés à la première application des normes IFRS 9 et IAS 29	01/01/2018	Compte de résultat	Impôt sur les autres éléments du résultat global (OCI)	Périmètre, écarts de conversion et autres variations	31/12/2018
Déficits reportables	1 108		1 108	289	-	(135)	1 262
Immobilisations corporelles	205		205	(72)	-	(1)	131
Provisions non déductibles	738		738	93	(14)	(37)	779
Goodwill amortissables fiscalement	247		247	67	-	1	315
Autres immobilisations incorporelles	4		4	(0)	-	(0)	4
Stocks	172		172	(17)	-	(4)	151
Instruments financiers	5	127	133	2	1	(0)	136
Autres différences temporelles	118		118	(83)	-	(58)	(23)
Impôts Différés Actifs avant compensation	2 597	127	2 725	280	(13)	(235)	2 756
Incidence de la compensation IDA-IDP	(508)		(508)	0	-	24	(484)
Impôts Différés Actifs après compensation	2 090	127	2 217	280	(13)	(211)	2 272
Dépréciation d'impôts différés actifs	(1 454)	(4)	(1 457)	(290)	-	197	(1 550)
Impôts Différés Actifs nets	636	124	760	(10)	(13)	(14)	723
Immobilisations corporelles	(208)	(77)	(285)	(14)	-	50	(250)
Provisions réglementées	(413)		(413)	18	-	(0)	(394)
Goodwill amortissables fiscalement	(171)		(171)	(2)	-	17	(157)
Autres immobilisations incorporelles	(1)		(1)	0	-	0	(1)
Stocks	(19)		(19)	3	-	-	(16)
Instruments financiers	(7)	(4)	(12)	7	(7)	(2)	(14)
Autres différences temporelles	(177)		(177)	1	-	(18)	(193)
Impôts Différés Passifs avant compensation	(997)	(81)	(1 078)	14	(7)	46	(1 025)
Incidence de la compensation IDA-IDP	508		508	0	-	(24)	484
Impôts Différés Passifs après compensation	(489)	(81)	(570)	14	(7)	22	(541)
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	**147**	**42**	**190**	**5**	**(20)**	**8**	**182**

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

10.3 Impôts différés non activés

Le montant des impôts différés non reconnus s'élève au 31 décembre 2018 à 1 550 millions d'euros (à comparer à 1 454 millions d'euros au 31 décembre 2017), dont 1 026 millions d'euros d'impôts différés actifs sur déficits reportables (738 millions d'euros au 31 décembre 2017) et 524 millions d'euros d'impôts différés actifs sur différences temporelles (716 millions d'euros au 31 décembre 2017).

Note 11 Provisions et passifs éventuels

Principes comptables

Conformément à la norme IAS 37 – *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, les provisions sont comptabilisées lorsqu'à la date de clôture, le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite qui résulte d'un fait générateur passé dont le montant peut être estimé de manière fiable et dont il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel, voire implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables. Les montants sont actualisés lorsque l'effet du passage du temps est significatif.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés et correspondent à :

- des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise ; ou
- des obligations actuelles résultant d'événements passés, mais qui ne sont pas comptabilisées car il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ou car le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

11.1 Variations des provisions

(en millions d'euros)	31/12/2017	Impact IFRS 9	01/01/2018	Écarts de conversion	Dotations	Actualisation	Reprises sans utilisation	Reprises avec utilisation	Autres	31/12/2018
Engagements vis-à-vis du personnel [1]	1 256	-	1 256	0	87	(64)	(123)	(60)	0	1 095
Litiges	1 280	-	1 280	(91)	421	-	(206)	(116)	1	1 290
Litiges fiscaux	*960*	-	*960*	*(65)*	*279*	-	*(138)*	*(35)*	*(4)*	*998*
Litiges sociaux	*166*	-	*166*	*(16)*	*82*	-	*(33)*	*(61)*	*4*	*143*
Litiges légaux	*154*	-	*154*	*(10)*	*59*	-	*(35)*	*(20)*	*1*	*149*
Réorganisations	108	-	108	(0)	695	-	(25)	(80)	(1)	697
Provisions liées aux activités de banque et d'assurance [2]	215	90	306	(7)	23	-	(22)	(25)	1	276
Autres [3]	144	-	144	(0)	65	-	(38)	(17)	10	163
TOTAL PROVISIONS	**3 003**	**90**	**3 094**	**(98)**	**1 290**	**(64)**	**(413)**	**(298)**	**12**	**3 521**

(1) Cf. note 12.
(2) Les provisions liées aux activités de banque et d'assurance comprennent notamment les provisions pour risque de crédit sur engagements de prêts (hors-bilan) comptabilisées en application d'IFRS 9 (cf. notes 4 et 7.5.1), ainsi que les provisions visant à couvrir les risques techniques de l'activité d'assurance.
(3) Les autres provisions sont notamment composées de provisions pour contrats onéreux.

Les sociétés du Groupe sont engagées dans un certain nombre de procès ou litiges dans le cours normal de leurs activités. Par ailleurs, celles-ci font également l'objet de contrôles fiscaux dont certains peuvent donner lieu à redressement. Les principaux litiges sont décrits ci-dessous. Dans chaque cas, le risque est évalué par la Direction du Groupe et ses Conseils.

Au 31 décembre 2018, le montant des provisions enregistrées par le Groupe au titre de l'ensemble des litiges dans lesquels il est impliqué s'élève à 1 290 millions d'euros, à comparer à 1 280 millions d'euros un an plus tôt. Le Groupe n'en fournit pas le détail, considérant que la divulgation du montant de la provision éventuellement constituée en considération de chaque litige en cours serait de nature à causer au Groupe un préjudice sérieux.

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

11.2 Litiges

Dans le cadre de ses activités réalisées dans une dizaine de pays différents, le Groupe est confronté à des litiges d'ordre fiscal, social ou commercial.

11.2 1 Litiges fiscaux

Certaines sociétés du Groupe ont fait ou font l'objet de contrôles par les autorités fiscales des pays dans lesquels elles sont enregistrées.

Au Brésil, Carrefour est exposé à des risques fiscaux, qui portent notamment sur la taxe sur la distribution des biens et services (ICMS) et les crédits d'impôt enregistrés à ce titre (détermination des montants et documentation de ceux-ci), ainsi que sur les contributions fédérales relatives au programme d'intégration sociale et au financement de la sécurité sociale (Pis-Cofins). Le Groupe conteste le bien-fondé de la plupart des chefs de redressement et notamment la constitutionnalité de certaines dispositions législatives en vertu desquelles ces redressements ont été notifiés. L'estimation du niveau de risque relatif à chaque litige est revue régulièrement en concertation avec les Conseils de Carrefour Brésil et une provision est comptabilisée en conséquence. Au 31 décembre 2018, la provision correspondante s'élève à 510 millions d'euros (contre 518 millions d'euros au 31 décembre 2017) et le montant des dépôts judiciaires versés au titre des redressements contestés par le Groupe, présentés en « Autres actifs financiers non courants » (cf. note 14.5) à 471 millions d'euros (509 millions d'euros au 31 décembre 2017).

En France, Carrefour a fait l'objet de redressements en matière d'impôt sur les sociétés portant notamment (i) sur le champ d'application du « rabot » qui plafonne la déduction des charges financières en 2015 (Carrefour conteste ce redressement) et (ii) sur l'exercice de déduction des charges à payer sur bonus, décalé d'un exercice.

Dans plusieurs pays, l'administration fiscale remet en cause une partie de la déductibilité des frais de siège. Le Groupe conteste ces redressements.

11.2.2 Litiges sociaux

De par sa taille, le Groupe est confronté de manière permanente à des litiges avec des salariés ou d'anciens salariés.

Carrefour peut par ailleurs rencontrer, de manière plus exceptionnelle, des situations de litige impliquant un nombre élevé de salariés ou anciens salariés. Au Brésil, le Groupe est en procès avec de nombreux anciens salariés qui lui réclament principalement le paiement d'heures supplémentaires qui n'auraient pas été payées.

11.2.3 Litiges légaux et commerciaux

Le Groupe fait l'objet de contrôles réguliers par les autorités en charge du respect de la législation commerciale en vigueur et des autorités de la concurrence. Des litiges avec les fournisseurs peuvent également apparaître au travers d'interprétations divergentes des dispositions légales ou contractuelles.

11.3 Passifs éventuels

Le Groupe n'a connaissance d'aucun passif éventuel risquant d'affecter significativement et avec une probabilité sérieuse, les résultats, la situation financière, le patrimoine ou l'activité du Groupe.

Au Brésil, compte tenu de la complexité de la législation fiscale, en particulier pour les sociétés de distribution, le Groupe est exposé à des risques fiscaux pour lesquels une sortie de trésorerie est jugée non probable par le Groupe et ses Conseils, représentant une exposition totale de 2,1 milliards d'euros au 31 décembre 2018. Le principal risque fiscal concerne la déductibilité de l'amortissement fiscal du *goodwill* reconnu lors de l'acquisition d'Atacadão en 2007 pour un montant total de 603 millions d'euros au 31 décembre 2018. L'exposition totale du risque devrait être réduite de 55 millions d'euros dans le cadre d'un jugement partiel de la Cour Supérieure Administrative brésilienne de février 2018 dont la publication est toujours en attente.

À ce jour, la sortie de ressource est toujours considérée comme non probable par le Groupe.

En 2018, le Groupe a apporté à des amnisties quelques contentieux portant sur des crédits ICMS liés à des transferts de « produits de base » dans les états de Rio de Janeiro, Rio Grande de Sul et Paraiba et pouvant faire l'objet de jugements définitifs avant fin 2019. La position du Groupe pour les contentieux devant se dénouer après cette date reste inchangée et le risque de perte sur les contentieux « produits de base » est jugé comme non probable. Le Groupe attend une décision favorable de « modulation » de la Cour suprême devant intervenir fin 2019.

En France, le 16 juillet 2018, l'Autorité de la Concurrence a notifié l'ouverture d'enquêtes sur les rapprochements à l'achat dans le secteur de la grande distribution à dominante alimentaire.

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

Note 12 Effectifs, rémunérations et avantages du personnel

Principes comptables

Les salariés du Groupe bénéficient d'avantages à court terme (congés payés, congés maladie, participation aux bénéfices), d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations/prestations définies (indemnité de fin de carrière, prestations de retraite...) et d'autres avantages à long terme (médaille du travail, prime d'ancienneté...).

Ces avantages sont comptabilisés selon les dispositions de la norme IAS 19 – *Avantages du personnel*. Les avantages à court terme (avantages payables dans les douze mois suivant la fin de la période pendant laquelle les salariés ont rendu les services correspondants) sont comptabilisés dans les dettes courantes (« Autres passifs courants ») et enregistrés en charges sur l'exercice lorsque le service est rendu par le salarié (cf. note 7.2.2). Les avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme sont évalués et comptabilisés selon les modalités exposées en note 12.1.

Par ailleurs, le Groupe a mis en place deux modalités de rémunération au moyen d'actions et de produits dérivés d'actions en faveur de ses dirigeants et de certains de ses salariés : des plans d'options d'achat d'actions et des plans d'actions gratuites. Ces plans entrent dans le périmètre d'application de la norme IFRS 2 – *Paiement fondé sur des actions* et sont comptabilisés selon les modalités décrites en note 12.2.

12.1 Engagements de retraite et avantages assimilés

Principes comptables

Les avantages postérieurs a l'emploi sont les avantages du personnel payables après la cessation de l'emploi. Le Groupe accorde des avantages postérieurs à l'emploi dans le cadre de régimes à cotisations définies et de régimes à prestations définies.

Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. Ces régimes libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus (régime vieillesse de base de la Sécurité Sociale en France, régimes complémentaires de retraite, fonds de pension à cotisations définies).

Ces cotisations sont comptabilisées en charge quand elles sont dues.

Régimes à prestations définies et avantages à long terme

Le groupe Carrefour provisionne les différents avantages à prestations définies conditionnés par l'accumulation d'années de service au sein du Groupe.

L'obligation du Groupe au titre de ces avantages est calculée annuellement selon la méthode des unités de crédits projetées en tenant compte d'hypothèses actuarielles telles que l'augmentation des salaires, l'âge de départ, la mortalité, la rotation du personnel et le taux d'actualisation.

Le taux d'actualisation est déterminé à la date de clôture par référence aux taux des obligations d'entreprises de première catégorie ayant une date d'échéance proche de celle des engagements du Groupe. Les calculs sont effectués par un actuaire qualifié.

La provision comptabilisée au titre des régimes à prestations définies est égale à la valeur actualisée de l'obligation diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs versés dans des fonds affectés à leur financement. La charge comptabilisée au compte de résultat comprend :

- le coût des services rendus au cours de l'exercice, le coût des services passés ainsi que les éventuels effets de toute modification ou liquidation de régime, qui sont comptabilisés en résultat opérationnel ;
- la charge nette d'intérêts sur les obligations et les actifs de couverture comptabilisée en résultat financier.

Les réévaluations du passif net (écarts actuariels, rendement des actifs du régime et, le cas échéant, variation de l'effet du plafonnement de l'actif) sont comptabilisés immédiatement en « Autres éléments du résultat global ».

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

12.1.1 Description des principaux régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies du Groupe concernent essentiellement des compléments de retraites qui sont versés dans certains pays, annuellement, aux retraités anciens collaborateurs du Groupe, et des indemnités de départ à la retraite prévues par les conventions collectives qui sont versées en une seule fois au moment du départ à la retraite. Ces régimes sont présentés ci-dessous et concernent principalement la France, la Belgique et l'Italie.

Régimes en vigueur en France

En application de la loi et des conventions collectives en vigueur, le Groupe verse à chaque salarié une indemnité lors de son départ à la retraite. Cette indemnité est exprimée en nombre de mois de salaire (calculé sur la base du salaire versé au cours des 12 mois précédant le départ en retraite) et dépend de l'ancienneté dans le Groupe.

Carrefour a mis en place en 2009 un régime de retraite supplémentaire à prestations définies, modifié en 2015. Les principales caractéristiques de ce régime sont :

- bénéficiaires : avoir un minimum de 3 ans d'ancienneté effective et percevoir une rémunération annuelle brute supérieure à 18 fois le plafond annuel de la Sécurité Sociale (PASS) ;
- prestations servies : 2,75 % de la rémunération de référence par année d'ancienneté sous réserve du respect des conditions de performance applicables pour chaque année. Aucune rente n'est versée si un nombre minimum d'années n'a pas été validé au titre des conditions de performance ;
- ancienneté : l'ancienneté retenue est celle acquise au sein du groupe Carrefour : elle prend en compte la présence au sein du Groupe y compris au titre de contrats de travail non consécutifs. Aucune bonification d'ancienneté n'est prévue ;
- rémunération de référence : la rémunération de référence est calculée sur la moyenne des 3 dernières rémunérations annuelles (salaire de base et rémunération variable annuelle), perçues au cours des trois années civiles précédant l'année de cessation d'activité. Cette moyenne est plafonnée à 60 PASS ;
- rente annuelle maximum : 25 % de la rémunération de référence et la différence entre 45 % de la rémunération de référence et le montant annuel des retraites de base, complémentaire et supplémentaire ;
- rente de réversion : en cas de décès, une rente de réversion au conjoint survivant est prévue à hauteur de 50 % de la rente de retraite du bénéficiaire.

Régimes en vigueur en Belgique

Les principaux engagements portés par le Groupe en Belgique concernent les « prépensions » et le « fonds de solidarité ».

Le système de prépension prévoit le versement d'une allocation de chômage pendant la période allant de l'âge de départ à la retraite proposé dans la convention collective à l'âge légal de départ à la retraite. Carrefour est engagé à compléter les allocations versées par l'État belge à concurrence de 95 % du dernier salaire net. La législation belge, modifiée en 2015, fixe l'âge de départ en retraite à 65 ans (sauf exceptions). L'âge d'accès au régime de prépension est quant à lui fixé à 62 ans (sauf exceptions) en vertu de la convention collective de Carrefour.

Le fonds de solidarité est un régime de retraite complémentaire d'entreprise, qui offre à ses bénéficiaires le choix, lors de leur départ en retraite, entre le versement d'un capital ou le versement d'une rente mensuelle viagère. Ce régime a été fermé en 1994 et remplacé par un régime à cotisations définies. L'engagement résiduel du Groupe ne concerne donc que les droits acquis avant cette date.

En outre, les régimes à cotisations définies faisant l'objet d'un rendement minimum légal garanti, le contexte économique a conduit le Groupe à comptabiliser une provision supplémentaire à partir de 2016.

Régimes en vigueur en Italie

Les engagements du Groupe en Italie concernent principalement les indemnités de fin de carrière légales, dites « TFR » (*Trattemento di Fine Rapporto*). Ce système a fait l'objet d'une profonde réforme en 2007 : depuis cette date, l'employeur est tenu de verser à un fonds de pension indépendant une cotisation libératoire ; l'engagement qui reste porté par Carrefour ne concerne par conséquent que les droits acquis avant cette date.

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

12.1.2 Charge nette de l'exercice

La charge au compte de résultat se détaille comme suit :

2017 *(en millions d'euros)*	**France**	**Belgique**	**Italie**	**Autres pays**	**Total Groupe**
Coûts des services [1]	31	12	0	1	44
Charges d'intérêts (effet de l'actualisation)	11	6	2	1	18
Produits d'intérêts sur les actifs de couverture	(0)	(3)	-	(0)	(3)
Autres éléments	(1)	-	-	-	(1)
CHARGES (PRODUITS) DE L'EXERCICE 2017	**40**	**15**	**2**	**1**	**58**

2018 *(en millions d'euros)*	**France**	**Belgique**	**Italie**	**Autres pays**	**Total Groupe**
Coûts des services [1]	(42)	(8)	(0)	1	(50)
Charges d'intérêts (effet de l'actualisation)	13	6	2	1	22
Produits d'intérêts sur les actifs de couverture	(0)	(3)	-	(0)	(3)
Autres éléments	(1)	-	-	0	(1)
CHARGES (PRODUITS) DE L'EXERCICE 2018	**(31)**	**(5)**	**1**	**1**	**(33)**

(1) Le détail du coût des services est présenté ci-dessous :

2017 *(en millions d'euros)*	**France**	**Belgique**	**Italie**	**Autres pays**	**Total Groupe**
Coût des services rendus au cours de la période	57	17	0	1	74
Coût des services passés (modifications et réductions de régime)	1	(4)	-	(0)	(3)
Impact des liquidations et autres	(26)	-	(0)	-	(26)
Total Coût des services de l'exercice 2017	31	12	0	1	44

2018 *(en millions d'euros)*	**France**	**Belgique**	**Italie**	**Autres pays**	**Total Groupe**
Coût des services rendus au cours de la période	52	16	0	1	68
Coût des services passés (modifications et réductions de régime)	0	(24)	-	-	(24)
Impact des liquidations et autres	(93)	-	(1)	-	(94)
Total Coût des services de l'exercice 2018	(42)	(8)	(0)	1	(50)

Un produit net de 33 millions d'euros a été comptabilisé sur l'exercice 2018. Ce produit reflète les reprises de provision enregistrées suite aux plans de départs de salariés, en particulier en France et Belgique (cf. note 2.1). Ces reprises ont été enregistrées dans les produits et charges non courants. Le reste des produits et charges de l'exercice 2018 afférentes aux engagements de retraite et avantages assimilés a été enregistré en frais de personnel, à l'exception des (19) millions d'euros de charge financière nette.

12.1 3 Décomposition de la provision

(en millions d'euros)	**France**	**Belgique**	**Italie**	**Autres pays**	**Total Groupe**
Obligation (DBO)	889	450	128	42	1 509
Juste valeur des actifs de couverture	(16)	(230)	-	(7)	(253)
PROVISION AU 31 DÉCEMBRE 2017	**873**	**221**	**128**	**35**	**1 256**
Obligation (DBO)	770	398	115	42	1 326
Juste valeur des actifs de couverture	(6)	(217)	-	(8)	(231)
PROVISION AU 31 DÉCEMBRE 2018	**764**	**181**	**115**	**35**	**1 095**

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

12.1.4 Évolution de la provision

(en millions d'euros)	France	Belgique	Italie	Autres pays	Total Groupe
Provision au 31 décembre 2016	858	253	136	32	1 279
Impact au compte de résultat	40	15	2	1	59
Prestations payées directement par l'employeur	(7)	(12)	(9)	(0)	(28)
Effet périmètre	(5)	-	-	-	(5)
Écarts actuariels (1)	(13)	(28)	(1)	4	(38)
Autres	(0)	(8)	-	(2)	(10)
Provision au 31 décembre 2017	873	221	128	35	1 256
Impact au compte de résultat	(31)	(5)	1	1	(33)
Prestations payées directement par l'employeur	(18)	(12)	(12)	(0)	(42)
Effet périmètre	(8)	-	-	-	(8)
Écarts actuariels (1)	(51)	(13)	(2)	2	(64)
Autres	(1)	(10)	(0)	(3)	(14)
Provision au 31 décembre 2018	764	181	115	35	1 095

(1) Cette ligne se décompose comme suit :

2017 *(en millions d'euros)*	France	Belgique	Italie	Autres pays	Total Groupe
Gains et pertes d'expérience	6	-	1	2	9
Impact des changements d'hypothèses démographiques	(6)	-	(0)	1	(5)
Impact des changements d'hypothèses financières	(12)	(20)	(2)	0	(34)
Écarts liés au rendement des actifs	(1)	(8)	-	0	(9)
Écarts actuariels de l'exercice 2017	(13)	(28)	(1)	4	(38)

2018 *(en millions d'euros)*	France	Belgique	Italie	Autres pays	Total Groupe
Gains et pertes d'expérience	(24)	-	0	0	(24)
Impact des changements d'hypothèses démographiques	(11)	-	-	1	(10)
Impact des changements d'hypothèses financières	(16)	(15)	(2)	0	(32)
Écarts liés au rendement des actifs	(0)	1	-	(0)	1
Écarts actuariels de l'exercice 2018	(51)	(13)	(2)	2	(64)

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

12.1 5 Actifs de couverture

(en millions d'euros)	France	Belgique	Italie	Autres pays	Total Groupe
Juste Valeur au 31 décembre 2016	53	227	-	7	286
Rendement des actifs	0	3	-	0	3
Prestations payées par le fonds	(31)	(16)	-	7	(40)
Écarts actuariels Gain/(Perte)	1	8	-	(0)	9
Autres	(6)	8	-	(7)	(5)
Juste Valeur au 31 décembre 2017	16	230	-	7	253
Rendement des actifs	0	3	-	0	3
Prestations payées par le fonds	(11)	(24)	-	(3)	(38)
Écarts actuariels Gain/(Perte)	0	(1)	-	0	(1)
Autres	-	10	-	3	13
Juste Valeur au 31 décembre 2018	6	217	-	8	231

La répartition des actifs de couverture par catégorie se présente comme suit :

	31 décembre 2018				31 décembre 2017			
	Obligations	Actions	Placements monétaires	Immobilier et autres	Obligations	Actions	Placements monétaires	Immobilier et autres
France	28 %	3 %	68 %	1 %	57 %	7 %	33 %	3 %
Belgique	33 %	9 %	57 %	0 %	36 %	9 %	55 %	0 %

Les actifs de couverture de type obligations et actions sont composés uniquement de titres cotés.

12.1.6 Hypothèses actuarielles et analyse de sensibilité

Les hypothèses utilisées pour l'évaluation des engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	2018	2017
Âge de départ à la retraite	62-67 ans	62-67 ans
Évolution des salaires	1,9 % à 2,5 %	1,9 % à 2,5 %
Taux d'inflation	1,9 %	1,9 %
Taux d'actualisation	1,6 %	1,4 %

Le taux d'actualisation retenu pour la France, la Belgique et l'Italie s'élève à 1,60 % (1,44 % en 2017). Ces taux sont fondés sur un indice qui regroupe la performance d'obligations *corporate* notées AA dont les maturités correspondent aux flux attendus des régimes.

La duration moyenne des régimes en France, Belgique et Italie est respectivement de 11,6 ans, 8,2 ans et 8,5 ans en 2018 (contre 11,3 ans, 9 ans et 9,2 ans respectivement en 2017).

Les résultats des tests de sensibilité montrent que :

- une hausse de 25 points de base du taux d'actualisation aurait eu une incidence de l'ordre de (31) millions d'euros sur le montant de la valeur actuelle de l'engagement au titre des régimes en France, en Belgique et en Italie ;
- une hausse de 25 points de base du taux d'inflation aurait eu une incidence de l'ordre de 24 millions d'euros sur le montant de la valeur actuelle de l'engagement au titre des régimes en France, en Belgique et en Italie.

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

12.2 Paiements fondés sur des actions

Principes comptables

Le Groupe a mis en place deux modalités de rémunération au moyen d'actions et de produits dérivés d'actions en faveur de ses dirigeants et de certains de ses salariés : des plans d'options d'achat d'actions et des plans d'attribution gratuite d'actions.

En application d'IFRS 2 – *Paiement fondé sur des actions*, les avantages accordés par ces plans sont comptabilisés en charges de personnel, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres, les plans étant réglés en instruments de capitaux propres. La charge comptabilisée au titre des plans de rémunération en actions correspond à la juste valeur des instruments attribués, déterminée à la date d'attribution (date à laquelle les bénéficiaires ont eu connaissance des caractéristiques et conditions des plans).

Cette juste valeur a été évaluée à la date d'attribution selon la formule de « Black & Scholes » pour les options d'achat d'actions et sur la base du cours de Bourse pour les actions gratuites. Les conditions d'acquisition autres que les conditions de marché ne sont pas prises en considération lors de l'estimation de la juste valeur à la date d'évaluation des actions et options d'achat d'actions attribuées. En revanche, ces conditions sont prises en considération pour déterminer le nombre d'actions dont l'acquisition est attendue (estimation revue à chaque clôture en fonction du niveau d'atteinte probable des conditions de performance dites hors marché).

La charge ainsi calculée est comptabilisée linéairement sur la période d'acquisition des droits.

La charge constatée dans le résultat de l'exercice 2018 au titre des paiements en actions s'élève à 6,3 millions d'euros, comptabilisée en charges de personnel dans le résultat opérationnel courant, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres (13,1 millions d'euros en 2017).

Les caractéristiques des plans d'options d'achat d'actions et des plans d'attribution gratuite d'actions mis en place par le Groupe afin de rémunérer ses dirigeants et certains de ses salariés sont présentées ci-après.

12.2.1 Plans d'options d'achat d'actions

Il n'existe plus de plan d'options d'achat d'actions Carrefour SA en vigueur au 31 décembre 2018, les plans de performance et de présence mis en place en 2010 étant arrivés à expiration en juillet 2017. Pour mémoire, les mouvements intervenus sur l'exercice 2017 sur ces plans ont été les suivants :

	2018	2017
Nombre d'options restant à lever au 1er janvier	-	1 823 200
dont options exerçables	-	*1 823 200*
Options attribuées sur l'exercice (1)	-	-
Options exercées sur l'exercice	-	-
Options annulées et échues sur l'exercice (2)	-	(1 823 200)
Nombre d'options restant à lever au 31 décembre	-	-
dont options exerçables	-	-

(1) Le Comité des rémunérations Groupe a décidé de n'attribuer aucun plan d'options d'achat d'actions Carrefour SA sur les exercices 2017 et 2018
(2) Les plans 2010 sont arrivés à échéance en juillet 2017. Les options non exercées à cette date (soit 1 823 200 options) ont été radiées.

Le 21 mars 2017, le Conseil d'administration d'Atacadão a décidé de procéder à l'attribution d'options d'achat d'actions Atacadão existantes ou à émettre. Ce plan d'options d'achat d'actions a été approuvé par l'assemblée générale des actionnaires d'Atacadão réunie le même jour. Les options attribuées dans le cadre de ce plan portent sur un nombre maximal de 9 283 783 actions (soit 0,47 % du capital social d'Atacadão). L'acquisition des options est soumise aux conditions de présence suivantes :

- 1/3 des options sont acquises à la date de l'introduction en Bourse de la société ;
- 1/3 des options seront acquises au terme d'une période de 12 mois suivant la date de l'introduction en Bourse ;
- 1/3 des options seront acquises au terme d'une période de 24 mois suivant la date de l'introduction en Bourse.

Les options seront exerçables jusqu'au 21 mars 2023. Le prix d'exercice est de 11,7 réals.

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

Les **principales hypothèses retenues** pour déterminer la juste valeur des options attribuées en 2017 sont présentées dans le tableau ci-après.

Juste valeur de l'option à la date d'octroi	Plan 2017 « Pre-IPO » Brésil
Prix d'exercice *(en R$)*	11,7
Juste valeur de l'action estimée à la date d'octroi *(en R$)*	11,7
Volatilité *(en %)*	29,02 %
Croissance des dividendes *(en %)*	1,35 %
Taux d'intérêt sans risque *(en %)*	10,25 %
Durée de vie moyenne estimée de l'option *(en année)*	2,72
Modèle	Binomial
Juste valeur de l'option à la date d'attribution *(en R$)*	3,73

Les **mouvements intervenus au cours de l'exercice 2018** sur le plan d'options d'achat d'actions sont les suivants :

	2018
Nombre d'options restant à lever au 1er janvier	7 838 783
dont options exerçables	*2 612 928*
Options attribuées sur l'exercice	500 000
Options exercées sur l'exercice	(2 391 617)
Options annulées et échues sur l'exercice	(2 094 279)
Nombre d'options restant a lever au 31 decembre	3 852 887
dont options exerçables	*1 284 296*

12 2 2 Plans d'attribution gratuite d'actions

Le 27 juillet 2016, le Conseil d'administration a décidé de procéder, sur proposition du Comité des rémunérations et sur le fondement de la 14e résolution de l'Assemblée Générale des actionnaires du 17 mai 2016, à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre en faveur de 950 collaborateurs du Groupe environ. Ce plan porte sur un nombre maximal de 1 950 000 actions (soit 0,26 % du capital social), dont l'acquisition est soumise à une condition de présence et à plusieurs conditions de performance.

L'acquisition définitive de ces actions ne pourra avoir lieu qu'au terme d'une période d'acquisition de 3 ans (à compter de la date du Conseil d'administration ayant décidé la mise en place du plan). Le nombre d'actions définitivement acquises dépendra de la réalisation de trois conditions de performance :

- deux conditions liées à la performance économique (la progression de l'EBITDA, pour 35 %, et la croissance organique du chiffre d'affaires, pour 35 %) ; et
- une condition liée à la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (pour 30 %).

Les **principales caractéristiques du plan d'attribution gratuite d'actions** en vigueur au 31 décembre 2018 sont présentées dans le tableau ci-après.

	Plan 2016 Performance
Date d'Assemblée Générale	17 mai 2016
Date d'attribution [1]	15 septembre 2016
Date d'acquisition [2]	28 juillet 2019
Nombre total d'actions attribuées à la date d'attribution	1 944 850
Nombre de bénéficiaires à la date d'attribution	950
Juste valeur d'une action *(en euros)* [3]	20,18

(1) Date de notification aux bénéficiaires (date à laquelle les bénéficiaires ont eu connaissance des caractéristiques et conditions des plans).
(2) L'acquisition des actions attribuées est soumise à la fois à une condition de présence et à des conditions de performance.
(3) Prix de marché de l'action à la date d'attribution (cours de référence), ajusté des dividendes attendus pendant la période d'acquisition des droits.

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

Les mouvements intervenus sur l'exercice sur le plan d'attribution gratuite d'actions sont les suivants :

	2018	2017
Nombre d'actions attribuées gratuitement au 1er janvier	1 739 450	1 942 150
dont actions attribuables	*8 000*	-
Actions attribuées sur l'exercice	-	-
Actions livrées aux bénéficiaires sur l'exercice	(12 000)	(3 500)
Actions annulées sur l'exercice	(210 900)	(199 200)
Nombre d'actions attribuées gratuitement au 31 décembre	1 516 550	1 739 450
dont actions attribuables	*0*	*8 000*

12.3 Rémunération des dirigeants (parties liées)

Le tableau ci-dessous présente la rémunération versée par le groupe Carrefour au cours de l'exercice aux principaux dirigeants du Groupe.

(en millions d'euros)	2018	2017
Rémunération fixe [1] au titre de l'exercice	8,5	5,3
Rémunération variable [2] relative à l'année précédente	4,8	11,4
Avantages en nature logement et véhicule	0,4	0,1
Rémunération totale versée	13,7	16,8
Charges patronales	4,1	5,1
Indemnités de fin de mandat [3]	-	4,0

(1) En 2017, les principaux dirigeants correspondaient aux membres du Conseil d'administration, de l'équipe de direction du Groupe (jusqu'au 2 octobre 2017), qui comptait 6 membres, et du Comité Exécutif Groupe, composé de 14 membres (à compter du 2 octobre 2017). En 2018, la rémunération fixe de l'équipe dirigeante a été prise en considération sur une année complète (notamment pour les 16 membres du Comité Exécutif Groupe à fin 2018).

(2) Les montants présentés au titre de l'exercice 2017 comprennent les sommes versées à M. Georges Plassat, Président-Directeur Général jusqu'au 18 juillet 2017, au titre des plans de rémunération à long terme 2014/2015 et 2016/2017.

(3) Il est rappelé que M Georges Plassat a décidé de renoncer à l'application de la clause de non concurrence qui lui avait été octroyée et donc à l'indemnité de départ correspondante (communiqué de presse du 16 juin 2018)

Les autres avantages accordés sont les suivants :

- régime de retraite à prestations définies décrit en note 12.1, étant précisé que les engagements et charges comptables du régime de retraite supplémentaire à prestations définies ne sont pas individualisables (répartition entre les dirigeants du Groupe et les autres bénéficiaires de ce régime basée sur des clés de répartition) ;
- options d'achat d'actions et actions gratuites : les dirigeants présents au 31 décembre 2018 disposaient de 133 000 actions gratuites (123 000 à fin 2017), dont les conditions d'acquisition sont détaillées au paragraphe 12.2.2. La part de la charge comptabilisée au titre des paiements fondés sur des actions relative aux dirigeants membres de l'équipe de direction du Groupe au cours de ces deux exercices est non matérielle.

Le montant des jetons de présence versés aux membres du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2018 s'élève à 1,1 million d'euros (1 million d'euros en 2017).

12.4 Effectifs

	2018	2017
Directeurs seniors	489	522
Directeurs	2 222	2 267
Cadres	40 978	42 575
Employés	317 241	330 790
EFFECTIF MOYEN DU GROUPE	**360 930**	**376 154**
EFFECTIF FIN DE PÉRIODE DU GROUPE	**363 862**	**378 923**

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

Note 13 Capitaux propres et résultat par action

13.1 Gestion du capital

Les capitaux propres de la société mère, Carrefour SA, doivent être suffisants pour être en conformité avec les dispositions du Code de commerce.

Le Groupe détient un certain nombre de participations dans des entreprises ayant une activité financière (banques, compagnies d'assurances). Les capitaux propres de ces filiales doivent être suffisants pour satisfaire aux impératifs de solvabilité et aux limites prescrites par les autorités de tutelle des pays dans lesquels elles opèrent.

La gestion des capitaux employés du Groupe (capitaux propres et dette financière) a pour objectif :

- d'assurer la continuité de son exploitation en maintenant notamment des réserves de liquidité élevées ;
- d'optimiser la rentabilité du capital investi par les actionnaires ;
- de maintenir une structure capitaux propres/dette adéquate dans le but de minimiser le coût du capital employé et de préserver une notation du crédit par les agences de notation suffisante pour sécuriser l'accès à un large éventail de ressources et produits de dettes.

Par ailleurs, pour maintenir ou ajuster la structure des capitaux employés, le Groupe peut être amené à souscrire de nouvelles dettes ou rembourser celles existantes, ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, effectuer un remboursement en capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions, racheter des actions existantes ou céder des actifs afin de réduire l'endettement.

13.2 Capital social et actions propres

13.2.1 Capital social

Au 31 décembre 2018, le capital social était composé de 789 252 839 actions ordinaires d'une valeur nominale de 2,5 euros. Toutes les actions émises ont été libérées entièrement.

(en milliers d'actions)	2018	2017
Émises au 1er janvier	774 678	756 235
Émission contre de la trésorerie	-	-
Options sur actions exercées	-	-
Paiement du dividende en actions	14 575	18 443
Annulation de titres	-	-
Émises au 31 décembre	789 253	774 678

La variation de l'exercice correspond aux actions nouvelles émises pour les besoins du paiement du dividende en action (cf. notes 2.4 et 13.3).

13.2 2 Actions propres

Principes comptables

Les titres d'autocontrôle sont inscrits pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres consolidés. Les résultats de cession éventuelle d'actions d'autocontrôle (ainsi que les effets d'impôts correspondants) sont directement imputés en capitaux propres et ne contribuent pas au résultat net de l'exercice.

Au 31 décembre 2018, le Groupe contrôlait 9 457 539 de ses propres actions, à comparer à 11 719 539 à fin décembre 2017.

Les actions propres comprennent les actions affectées à la couverture des plans d'options d'achat d'actions et d'attribution gratuite d'actions, ainsi que les actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité mis en place en juillet 2016 avec Rothschild & Cie Banque (en remplacement du contrat confié depuis 2014 à Oddo Corporate Finance).

Tous les droits relatifs à ces actions sont suspendus jusqu'à ce que ces actions soient remises en circulation.

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

13.3 Dividendes

L'Assemblée Générale des actionnaires de Carrefour, réunie le 15 juin 2018, a fixé le dividende relatif à l'exercice 2017 à 0,46 euro par action avec une option de paiement de ce dividende en actions.

À la clôture de la période d'option le 4 juillet 2018, les actionnaires ayant choisi le paiement du dividende en actions représentent 56,93 % du capital.

Le 13 juillet 2018 ont eu lieu :

- le règlement livraison des 14 575 028 actions nouvelles émises pour les besoins du paiement du dividende en action, suite à une augmentation du capital social et des primes d'émission de Carrefour d'un montant total de 200 millions d'euros ;
- le versement du dividende global en numéraire aux actionnaires n'ayant pas retenu l'option du paiement en actions (152 millions d'euros).

13.4 Autres éléments du résultat global

	2018			2017		
Part du Groupe *(en millions d'euros)*	**Brut**	**Impôt**	**Net**	**Brut**	**Impôt**	**Net**
Part efficace de la couverture de flux de trésorerie	5	(7)	(2)	(29)	10	(19)
Variation de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	N/A	N/A	N/A	(2)	1	(1)
Variation de juste valeur des instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(4)	1	(4)	N/A	N/A	N/A
Variation des écarts de conversion	(333)	0	(333)	(349)	0	(349)
Autres éléments du résultat global recyclables ultérieurement en résultat	(332)	(7)	(339)	(380)	11	(369)
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies	65	(14)	50	39	(29)	11
Variation des instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	0	(0)	0	N/A	N/A	N/A
Autres éléments du résultat global non recyclables ultérieurement en résultat	65	(14)	51	39	(29)	11
TOTAL - PART DU GROUPE	(267)	(21)	(288)	(340)	(18)	(358)

	2018			2017		
Participations ne donnant pas le contrôle *(en millions d'euros)*	**Brut**	**Impôt**	**Net**	**Brut**	**Impôt**	**Net**
Part efficace de la couverture de flux de trésorerie	(1)	0	(1)	4	(1)	2
Variation de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	N/A	N/A	N/A	(3)	1	(2)
Variation de juste valeur des instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(3)	1	(2)	N/A	N/A	N/A
Variation des écarts de conversion	(112)	0	(112)	(124)	0	(124)
Autres éléments du résultat global recyclables ultérieurement en résultat	(116)	1	(115)	(123)	(0)	(124)
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies	(0)	0	0	(1)	1	(0)
	0	0	0	N/A	N/A	N/A
Autres éléments du résultat global non recyclables ultérieurement en résultat	(0)	0	0	(1)	1	(0)
TOTAL - PART ATTRIBUABLE AUX PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	(116)	1	(115)	(124)	0	(124)

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

13.5 Intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle comprennent principalement les participations suivantes :

- participations dans le sous-groupe constitué par Carrefour Banque SA et ses filiales (compris dans le secteur opérationnel « France »), détenu à hauteur de 60 % par le Groupe ;
- participations dans le sous-groupe Grupo Carrefour Brasil, constitué par Atacadão et ses filiales (compris dans le secteur opérationnel « Brésil »), qui regroupe l'ensemble des activités de Carrefour au Brésil, et qui est détenu à hauteur de 71,8 % par le Groupe.

Les principales informations issues des états financiers consolidés de ces sous-groupes figurent ci-dessous.

Sous-groupe Carrefour Banque SA

Compte de résultat *(en millions d'euros)*	**2018**	**2017**
Revenu (Produit Net Bancaire)	323	360
Résultat Net	17	38
dont :		
• *part du groupe Carrefour*	*10*	*23*
• *intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle*	*7*	*15*

État de la situation financière *(en millions d'euros)*	**31/12/2018**	**31/12/2017**
Actifs non courants	1 652	1 823
Actifs courants	3 112	3 021
Passifs non courants hors capitaux propres	1 883	2 631
Passifs courants	2 462	1 686
Dividendes versés aux minoritaires	0	9

Sous-groupe Grupo Carrefour Brasil

Compte de résultat *(en millions d'euros)*	**2018**	**2017**
Revenus totaux	12 615	13 945
Résultat Net	433	475
dont :		
• *part du groupe Carrefour*	*275*	*319*
• *intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle*	*156*	*155*

État de la situation financière *(en millions d'euros)*	**31/12/2018**	**31/12/2017**
Actifs non courants	4 235	4 313
Actifs courants	4 027	4 222
Passifs non courants hors capitaux propres	1 332	1 122
Passifs courants	3 766	4 102
Dividendes versés aux minoritaires	58	57

Les participations ne donnant pas le contrôle dans d'autres filiales ne sont individuellement pas significatives.

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

13.6 Résultat par action (part du Groupe)

Principes comptables

En application de la norme IAS 33 – *Résultat par action*, le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Les actions d'autocontrôle, y compris les titres faisant partie du dispositif d'achat à terme décrit en note 13.2.2, ne sont pas considérées comme des actions en circulation et viennent donc minorer le nombre d'actions prises en compte pour le calcul du résultat net par action. Les actions dont l'émission est conditionnelle ne sont traitées comme étant en circulation que lorsque toutes les conditions nécessaires sont remplies.

Le résultat par action dilué est déterminé en ajustant, le cas échéant, le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de tous les instruments potentiellement dilutifs. Pour le Groupe, les seuls instruments potentiellement dilutifs sont les options d'achat d'actions et les actions gratuites attribuées qui sont présentées en note 12.2.1. Leur effet dilutif est calculé selon la méthode dite du rachat d'actions prévue par la norme IAS 33, selon laquelle les fonds qui seront recueillis lors de l'exercice des options sont affectés en priorité aux achats d'actions au prix de marché (cours de Bourse moyen de la période). En application de cette méthode, les options d'achat d'actions sont considérées comme potentiellement dilutives si elles sont « dans la monnaie » (le prix d'exercice considéré incluant la juste valeur des services rendus déterminée selon IFRS 2 – *Paiement fondé sur des actions*).

Résultat net par action avant dilution	2018	2017 retraité
Résultat net des activités poursuivies	(259)	(254)
Résultat net des activités abandonnées	(301)	(277)
Résultat net total	(561)	(531)
Nombre d'actions moyen pondéré [1]	772 905 012	755 487 674
Résultat net des activités poursuivies par action *(en euros)*	(0,34)	(0,34)
Resultat net des activités abandonnées par action *(en euros)*	(0,39)	(0,37)
Resultat net total par action *(en euros)*	(0,73)	(0,70)

(1) En application de la norme IAS 33, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pris en compte dans le calcul du résultat par action 2017 a été ajusté pour prendre en compte l'effet de la distribution de dividendes en actions intervenue le 13 juillet 2018 (retraitement rétrospectif de l'effet de la décote de 10 % appliquée au prix d'émission des actions émises en paiement du dividende, effet déterminé selon la méthode du rachat d'actions)

Résultat net par action après dilution	2018	2017 retraité
Résultat net des activités poursuivies	(259)	(254)
Résultat net des activités abandonnées	(301)	(277)
Résultat net total	(561)	(531)
Nombre d'actions moyen pondéré, avant dilution	772 905 012	755 487 674
Actions dilutives	-	-
Plans d'actions gratuites	-	-
Plans de stocks options	-	-
Nombre d'actions retraité, après dilution éventuelle	772 905 012	755 487 674
Résultat net des activités poursuivies par action *(en euros)*	(0,34)	(0,34)
Résultat net des activités abandonnées par action *(en euros)*	(0,39)	(0,37)
Résultat net total par action *(en euros)*	(0,73)	(0,70)

Le résultat des activités poursuivies étant négatif en 2018, les actions gratuites ne sont pas considérées comme dilutives.

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

Note 14 Actifs, passifs et résultat financiers

Principes comptables

Actifs financiers non dérivés

En application d'IFRS 9 – *Instruments financiers*, les principaux actifs financiers sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- les actifs financiers évalués au coût amorti ;
- les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVOCI) ;
- les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (JVPL).

Le classement retenu conditionne le traitement comptable de ces actifs. Il est déterminé par le Groupe à la date de comptabilisation initiale, en fonction des caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie de ces actifs et de l'objectif suivant lequel ils ont été acquis (modèle économique de gestion).

Les achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction, date à laquelle le Groupe est engagé dans l'achat ou la vente de l'actif.

(i) Les actifs financiers évalués au coût amorti

Les actifs financiers évalués au coût amorti sont des instruments de dette (prêts et créances notamment) dont les flux de trésorerie contractuels sont uniquement constitués de paiements représentatifs du principal et des intérêts sur ce principal et dont le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels.

Ces actifs sont comptabilisés initialement à la juste valeur, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré, la juste valeur est assimilée au montant de la facture d'origine.

Ces actifs font l'objet d'une dépréciation selon les modalités décrites ci-dessous.

Les créances commerciales, les autres prêts et créances (qui figurent en autres actifs financiers), les dépôts et cautionnements, ainsi que les encours clients des sociétés financières sont inclus dans cette catégorie.

(ii) Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Il s'agit d'instruments de dette dont les flux de trésorerie contractuels sont uniquement constitués de paiements représentatifs du principal et des intérêts sur ce principal et dont le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument à la fois dans le but d'en collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs. Ils sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global au poste « variation de juste valeur des instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » jusqu'à la cession des actifs sous-jacents où elles sont transférées en résultat.

Cette catégorie comprend également les investissements dans des instruments de capitaux propres (actions, principalement) sur option irrévocable. Dans ce cas, lors de la cession des titres, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres (autres éléments du résultat global) ne seront pas reclassés en résultat ; seuls les dividendes sont comptabilisés en résultat.

Sont notamment classés dans cette catégorie les titres de participation non consolidés pour lesquels l'option de comptabilisation en JVOCI a été retenue (choix généralement retenu par le Groupe).

La juste valeur correspond pour les titres cotés à un prix de marché. Pour les titres non cotés, elle est déterminée prioritairement par référence à des transactions récentes ou par des techniques de valorisation qui intègrent des données de marché fiables et observables. Cependant, en l'absence de données de marché observables sur des entreprises comparables, la juste valeur des titres non cotés est le plus souvent évaluée sur la base des projections de flux de trésorerie actualisés ou de l'actif net comptable réévalué, déterminés à partir de paramètres internes (niveau 3 de la hiérarchie de juste valeur).

(iii) Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

Sont classés dans cette catégorie tous les instruments de dette qui ne sont pas éligibles à un classement dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût amorti ou dans la catégorie des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, ainsi que les investissements dans des instruments de capitaux propres de type action pour lesquels l'option de comptabilisation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global n'a pas été retenue.

Ces actifs sont évalués à la juste valeur avec enregistrement des variations de valeur en résultat financier.

<u>Dépréciation</u>

Les créances commerciales et autres actifs financiers courants (autres que encours clients des sociétés financières) évalués au coût amorti sont dépréciés à hauteur des pertes de crédit attendues en cas de défaut de paiement sur la durée de vie totale de la créance, en application de la méthode simplifiée autorisée par la norme IFRS 9. La dépréciation est déterminée à partir d'une matrice de provisionnement, appliquée aux créances échues et non encore échues (taux de dépréciation fonction de la durée d'impayé, déterminés par pays et pour chaque nature de créances homogènes).

Pour les encours clients des sociétés financières et les autres actifs financiers non courants évalués au coût amorti, la dépréciation est déterminée en application de la méthode générale prévue par IFRS 9 et correspondra :

- lors de la comptabilisation initiale de l'actif, aux pertes attendues sur les 12 prochains mois ;
- lorsque le risque de crédit se dégrade, aux pertes attendues en cas de défaut sur la vie totale de l'actif.

La méthodologie appliquée aux encours clients des sociétés financières est précisée en note 7.5.1.

<u>Typologie des actifs financiers non dérivés détenus par le Groupe</u>

Les principaux actifs financiers non dérivés détenus par le Groupe sont les suivants :

- actifs financiers non courants : cette ligne du bilan comprend principalement les dépôts et cautionnements, les placements des sociétés d'assurance (constitués principalement d'obligations et autres titres de créance) et des autres sociétés financières du Groupe, ainsi que les titres de participation non consolidés ;

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

- créances commerciales ;
- encours clients des sociétés financières (cf. note 7.5.1) ;
- autres actifs financiers courants : ils se composent principalement de titres de créance détenus par les sociétés financières, évalués à la juste valeur, et des dépôts à moins d'un an.

Passifs financiers non dérivés

Les passifs financiers non dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur ajustée des frais de transaction et primes directement imputables à leur émission. Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont évalués au coût amorti.

Typologie des passifs financiers non dérivés détenus par le Groupe

Les principaux passifs financiers non dérivés sont les suivants :

- dettes financières : les postes « Dettes financières – part à plus d'un an » et « Dettes financières – part à moins d'un an » se composent des emprunts obligataires émis par le Groupe, des dettes relatives aux contrats de location-financement, des autres emprunts et concours bancaires, ainsi que, le cas échéant, des dettes financières relatives aux créances titrisées pour lesquelles le Groupe supporte le risque de crédit ;
- fournisseurs et autres créditeurs ;
- refinancement des encours clients des sociétés financières (cf. note 7.5.2) ;
- autres passifs : les autres passifs, classés au sein des passifs courants, comprennent l'ensemble des autres dettes liées à l'exploitation (dettes sociales et fournisseurs d'immobilisations principalement) et les dettes diverses.

Instruments financiers dérivés

Le Groupe détient des instruments financiers dérivés afin de couvrir son exposition aux risques auxquels il est confronté dans le cadre de ses activités, principalement le risque de taux d'intérêt et le risque de change. Exceptionnellement, le Groupe peut être amené à se couvrir contre le risque de variation du cours de certaines matières premières, notamment le gasoil.

Les dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Les variations ultérieures de juste valeur sont comptabilisées selon les modalités décrites ci-dessous.

(i) Instruments dérivés désignés comme instruments de couverture

La comptabilité de couverture est applicable si et seulement si les conditions suivantes sont réunies :

- les instruments de couverture et les éléments couverts constituant la relation de couverture sont éligibles à la comptabilité de couverture ;
- une relation de couverture est clairement identifiée, formalisée et documentée dès la date de mise en place de l'instrument et l'efficacité de la relation de couverture est démontrée (test qualitatif et prospectif) ;
- une désignation formelle et une documentation structurée de la relation de couverture ainsi que l'objectif et la stratégie de mise en place de la couverture sont formellement établis au démarrage de la relation de couverture.

Carrefour applique deux types de comptabilité de couverture : la couverture de flux de trésorerie et la couverture de juste valeur. À ce jour, il n'existe pas d'opération de couverture d'investissement net dans une activité à l'étranger.

Couverture de flux de trésorerie

Lorsque l'instrument est qualifié d'instrument de couverture de flux futurs, les variations de juste valeur correspondant à la partie efficace sont comptabilisées en autres éléments du résultat global, et ce jusqu'au moment où la transaction couverte affecte le résultat du Groupe. Les variations correspondant à la partie inefficace sont comptabilisées en résultat financier.

Sont notamment qualifiés d'instruments de couverture de flux futurs les options et swaps de taux dont l'objectif est de fixer le taux variable de la dette et les achats à terme de devises visant à couvrir les achats de marchandises futurs en devises.

Couverture de juste valeur

Lorsque l'instrument est qualifié d'instrument de couverture de juste valeur, les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat où elles compensent les variations de juste valeur du sous-jacent au titre du risque couvert pour la partie efficace.

Les swaps de variabilisation adossés à des obligations à taux fixe sont considérés comme des instruments de couverture de juste valeur. Les passifs financiers couverts par ces swaps sont ajustés de la juste valeur pour la partie couverte. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en compte de résultat et sont compensées par les variations symétriques de la juste valeur des swaps de taux pour la partie efficace. Au 31 décembre 2018 comme au 31 décembre 2017, aucun actif ou passif n'était couvert en juste valeur.

(ii) Autres instruments dérivés

Les autres instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur, les variations de juste valeur étant comptabilisées en résultat. Les instruments utilisés sont des swaps de taux/change et/ou des options de taux de type « vanille ».

Méthode de détermination de la juste valeur

Les valeurs de marché des instruments de change et de taux sont déterminées sur la base de modèles d'évaluation reconnus sur le marché, ou par recours aux cotations établies par des établissements financiers tiers.

Les valeurs estimées par des modèles de valorisation sont basées sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus pour les instruments à terme ferme et sur les modèles « Black & Scholes » pour les instruments optionnels. Ces modèles utilisent des paramètres calibrés à partir de données de marché (courbes de taux, taux de change) obtenus de fournisseurs de données financières reconnus.

La juste valeur de la dette à long terme est estimée à partir de la valeur boursière des emprunts obligataires, ou à partir de la valeur de tous les flux futurs actualisés sur la base des conditions de marché sur un instrument similaire (en termes de devise, échéance, type d'intérêt et autres facteurs).

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés intègre une composante « risque de contrepartie » pour les instruments dérivés actifs et une composante « risque de crédit propre » pour les instruments dérivés passifs. L'évaluation du risque de crédit est déterminée à partir de modèles mathématiques usuels pour des intervenants de marché. En 2018 comme en 2017, les incidences de la prise en compte de ces deux composantes ne sont pas matérielles.

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

14.1 Instruments financiers par catégorie

		Ventilation par catégorie d'instruments					
Au 31/12/2018 *(en millions d'euros)*	**Valeur comptable**	**En juste valeur par résultat**	**Juste valeur par OCI**	**Coût amorti**	**Instruments dérivés - Juste valeur par résultat**	**Instruments dérivés - Juste valeur par OCI (CFH)**	**Juste valeur**
Titres de participation	92	12	80	-	-	-	92
Autres immobilisations financières long terme	1 183	44	360	780	-	-	1 183
Autres actifs financiers non courants	**1 275**	**56**	**440**	**780**	**-**	**-**	**1 275**
Total encours clients des sociétés financières	6 208	-	-	6 208	-	-	6 208
Créances commerciales	2 537	-	-	2 537	-	-	2 537
Autres actifs financiers courants	190	-	67	37	46	40	190
Autres actifs [1]	558	-	-	558	-	-	558
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 300	4 300	-	-	-	-	4 300
ACTIFS	**15 069**	**4 356**	**507**	**10 120**	**46**	**40**	**15 069**
Total dettes financières	8 275	-	-	8 225	41	9	8 421
Total refinancement des encours clients	5 514	-	-	5 502	0	12	5 514
Fournisseurs et autres créditeurs	14 161	-	-	14 161	-	-	14 161
Autres passifs [2]	2 818	-	-	2 818	-	-	2 818
PASSIFS	**30 768**	**-**	**-**	**30 706**	**41**	**21**	**30 915**

		Ventilation par catégorie d'instruments						
Au 31/12/2017 publié *(en millions d'euros)*	**Valeur comptable**	**En juste valeur par résultat**	**Actifs disponibles à la vente**	**Prêts et créances**	**Dettes au coût amorti**	**Dettes couvertes en juste valeur**	**Instruments dérivés**	**Juste valeur**
Titres de participation	101	-	101	-	-	-	-	101
Autres immobilisations financières long terme	1 266	-	425	841	-	-	-	1 266
Autres actifs financiers non courants	**1 367**	**-**	**526**	**841**	**-**	**-**	**-**	**1 367**
Total encours clients des sociétés financières	6 321	-	-	6 321	-	-	-	6 321
Créances commerciales	2 750	-	-	2 750	-	-	-	2 750
Autres actifs financiers courants	161	-	70	64	-	-	27	161
Autres actifs [1]	506	-	-	506	-	-	-	506
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 593	3 593	-	-	-	-	-	3 593
ACTIFS	**14 698**	**3 593**	**596**	**10 483**	**-**	**-**	**27**	**14 698**
Total dettes financières	7 497	-	-	-	7 419	-	78	7 878
Total refinancement des encours clients	5 478	-	-	-	5 468	-	10	5 478
Fournisseurs et autres créditeurs	15 082	-	-	-	15 082	-	-	15 082
Autres passifs [2]	2 695	-	-	-	2 695	-	-	2 695
PASSIFS	**30 751**	**-**	**-**	**-**	**30 663**	**-**	**88**	**31 133**

(1) Hors charges constatées d'avance.
(2) Hors produits constatés d'avance.

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

Ventilation des actifs et passifs évalués à la juste valeur

Ventilation selon la hiérarchie des justes valeurs prévue par la norme IFRS 13 – *Évaluation à la juste valeur* (cf. note 1.4) :

31/12/2018 *(en millions d'euros)*	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
Titres de participation	-	12	80	92
Autres immobilisations financières long terme	404	-	-	404
Autres actifs financiers courants - JVOCI	67	-	-	67
Autres actifs financiers courants - dérivés	-	86	-	86
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 300	-	-	4 300
Refinancement des encours clients - Dérivés passif	-	(12)	-	(12)
Dettes financières - Dérivés passif	-	(49)	(1)	(50)

31/12/2017 *(en millions d'euros)*	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
Titres de participation	-	-	101	101
Autres immobilisations financières long terme	425	-	-	425
Autres actifs financiers courants - disponibles à la vente	70	-	-	70
Autres actifs financiers courants - dérivés	-	27	-	27
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 593	-	-	3 593
Refinancement des encours clients - Dérivés passif	-	(10)	-	(10)
Dettes financières - Dérivés passif	-	(76)	(2)	(78)

14.2 Dette financière nette

14.2.1 Composition de la dette nette

La dette nette du Groupe s'établit à 3 785 millions d'euros à fin décembre 2018. Elle est stable par rapport à fin décembre 2017 et s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)		**31/12/2018**	**31/12/2017**
Emprunts obligataires		7 545	6 596
Autres emprunts et dettes financières		405	522
Passifs relatifs à des contrats de location financement		275	301
Total des dettes financières hors dérivés passif		8 225	7 419
Dérivés - Passif		50	78
TOTAL DES DETTES	[1]	8 275	7 497
dont dettes à plus d'un an		*6 936*	*6 428*
dont dettes à moins d'un an		*1 339*	*1 069*
Autres actifs financiers courants		190	161
Trésorerie et équivalents de trésorerie		4 300	3 593
TOTAL DES PLACEMENTS	[2]	4 490	3 753
DETTE NETTE	[1] - [2]	3 785	3 743

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

14.2.2 Détail des emprunts obligataires

		Variation du nominal					Valeur comptable de la dette
(en millions d'euros)	Échéance	31/12/2017	Émissions	Rembour-sements	Effet de change	31/12/2018	31/12/2018
Émissions Publiques [1]		6 196	1 406	(279)	50	7 373	7 207
Euro Bond Fixed rate, EUR, 7 ans, 5,25 %	2018	279	-	(279)	-	-	-
Emprunt Obligataire Euro MTN, EUR, 6 ans, 1,75 %	2019	1 000	-	-	-	1 000	1 000
Emprunt Obligataire Euro MTN, EUR, 10 ans, 4,00 %	2020	1 000	-	-	-	1 000	999
Emprunt Obligataire Euro MTN, EUR, 11 ans, 3,875 %	2021	1 000	-	-	-	1 000	995
Emprunt Obligataire Euro MTN, EUR, 8 ans, 1,75 %	2022	1 000	-	-	-	1 000	957
Emprunt obligataire convertible non dilutif 500 millions USD, 6 ans, 0 %	2023	417	-	-	20	437	396
Emprunt Obligataire Euro MTN, EUR, 8 ans, 0,750 %	2024	750	-	-	-	750	745
Emprunt Obligataire Euro MTN, EUR, 10 ans, 1,25 %	2025	750	-	-	-	750	746
Emprunt Obligataire convertible non dilutif, USD, 6 ans, 0 %	2024	-	406	-	31	437	378
Emprunt Obligataire Euro MTN, EUR, 5 ans, 0,88 %	2023	-	500	-	-	500	496
Emprunt Obligataire Euro MTN, EUR, 7,5 ans, 1,75 %	2026		500	-	-	500	496
Émissions [2]		504	351	(465)	(52)	338	338
Notas promissorias comerciais, 500 millions BRL, 6 mois, 102 % CDI	2018	126	-	(117)	(9)	-	-
Notas promissorias comerciais, 500 millions BRL, 8 mois, 102,25 % CDI	2018	126	-	(117)	(9)	-	-
Notas promissorias comerciais, 500 millions BRL, 14 mois, 102,3 % CDI	2019	126	-	(117)	(9)	-	-
Notas promissorias comerciais, 500 millions BRL, 19 mois, 103,25 % CDI	2019	126	-	(114)	(12)	-	-
Debenture 500 millions BRL, 5 ans, 105,75 % CDI	2023	-	117	-	(5)	113	113
Debenture 1 milliard BRL, 3 ans, 104,4 % CDI	2021	-	234	-	(9)	225	225
DÉTAIL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES		6 700	1 758	(744)	(2)	7 711	7 545

(1) Émissions réalisées par Carrefour SA.
(2) Émissions réalisées par Atacadão SA.

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

Le 22 mars 2018, Carrefour a procédé à une émission d'obligations convertibles remboursables en numéraire d'un montant nominal de 500 millions de dollars américains et d'une maturité de 6 ans, assorties d'un coupon de 0 %. L'exercice du droit de conversion sera dénoué exclusivement en numéraire et ne donnera pas lieu à l'émission d'actions nouvelles ou à la remise d'actions existantes.

En application de la norme IFRS 9 – *Instruments financiers*, les options de conversion incorporées dans la dette obligataire s'analysent comme des dérivés et ont fait l'objet d'une comptabilisation séparée à l'origine. Les variations ultérieures de la juste valeur de ces options sont comptabilisées en résultat et se compensent avec les variations de la juste valeur des options d'achat portant sur les actions Carrefour achetées concomitamment à l'émission des obligations.

La dette obligataire hors composante optionnelle est comptabilisée au coût amorti.

Deux swaps de change en euros de 250 millions de dollars américains ont été mis en place dès l'origine de l'opération et sont adossés en terme de maturité. Ces swaps de change, dont la juste valeur s'élève à + 33 millions d'euros au 31 décembre 2018, ont été qualifiés comptablement d'instrument de couverture de flux de trésorerie.

La juste valeur du swap de change en euros de 500 millions de dollars américains mis en place en 2017 en couverture des obligations convertibles remboursables en numéraire émise le 7 juin 2017 (qualifié comptablement d'instrument de couverture de flux de trésorerie) s'élève à (5) millions d'euros au 31 décembre 2018.

14.2.3 Détail des autres emprunts et dettes financières

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Emprunts Amérique latine	90	237
Autres emprunts bancaires souscrits	165	145
Intérêts courus non échus [1]	92	92
Autres passifs financiers	58	48
TOTAL AUTRES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	405	522

(1) Les intérêts courus portent sur la totalité de la dette financière, y compris les emprunts obligataires.

14.2.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Principes comptables

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue.

Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme (échéance inférieure à 3 mois dès l'origine), très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Trésorerie	1 309	1 685
Équivalents de trésorerie	2 991	1 908
TOTAL TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	4 300	3 593

Dans le cadre de son activité internationale, Carrefour n'a pas de restrictions importantes sur sa capacité à accéder ou utiliser ses actifs et régler ses passifs autres que celles résultant du cadre réglementaire dans lequel ses filiales opèrent. Les autorités de supervision locales peuvent exiger des filiales bancaires de garder un certain niveau de capital et de liquidité, de limiter leur exposition à d'autres parties du Groupe et de se conformer à certains ratios.

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

14.2.5 Autres actifs financiers courants

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017 (1)
Autres actifs financiers courants - JVOCI	67	70
Dépôts à plus de 3 mois	26	53
Dérivés	86	27
Autres	11	11
TOTAL AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS	190	161

(1) Les autres actifs financiers courants sont passés de 161 millions d'euros au 31/12/2017 à 159 millions d'euros au 01/01/2018 suite à l'application de la norme IFRS 9 à partir de ce jour-là.

14.3 Analyse des dettes financières (hors dérivés passifs)

14.3 1 Détail par nature de taux

	31/12/2018		31/12/2017	
(en millions d'euros)	avant effet des instruments dérivés	après effet des instruments dérivés	avant effet des instruments dérivés	après effet des instruments dérivés
Dette à taux fixe	7 791	7 791	6 701	6 701
Dette à taux variable	434	434	717	717
TOTAL DETTES FINANCIERES (HORS DÉRIVÉS PASSIFS)	8 225	8 225	7 419	7 419

14.3 2 Détail par devise

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Euro	7 608	6 500
Real Brésilien	432	623
Peso Argentin	0	122
Dollar Taïwanais	62	66
Zloty Polonais	57	65
Yuan Chinois	61	37
Lei Roumain	4	5
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (HORS DÉRIVÉS PASSIFS)	8 225	7 419

Les éléments ci-dessus sont présentés après prise en compte des couvertures.

Au 31 décembre 2018, la dette en euros représente 92 % du total des dettes financières brutes hors dérivés passifs (88 % au 31 décembre 2017).

14 3 3 Détail par échéance

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
À moins d'un an	1 289	991
Entre 1 et 2 ans	1 129	1 333
Entre 2 et 5 ans	3 298	3 056
Au-delà de 5 ans	2 510	2 039
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (HORS DÉRIVÉS PASSIFS)	8 225	7 419

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

14.4 Variation des passifs issus des activités de financement

(en millions d'euros)	Autres actifs financiers courants	Dettes financières brutes	Total Passifs nets issus des activités de financement
Au 31 decembre 2017	(161)	7 497	7 336
Ajustements liés à la première application d'IFRS 9	2	(17)	(16)
Au 1er janvier 2018	(159)	7 479	7 320
Changements issus des flux de trésorerie des opérations de financement	(11)	899	888
Variation des actifs financiers courants	(11)	-	(11)
Émission d'emprunts obligataires	-	1 758	1 758
Remboursement d'emprunts obligataires	-	(744)	(744)
Intérêts financiers nets versés	-	(245)	(245)
Autres variations de l'endettement	-	130	130
Changements sans contrepartie de trésorerie	(19)	(104)	(123)
Écarts de conversion	8	(122)	(114)
Effet des variations de périmètre	0	6	6
Variations des justes valeurs	(11)	(5)	(16)
Coût de l'endettement financier net	-	233	233
Autres mouvements	(16)	(215)	(232)
Au 31 décembre 2018	(190)	8 275	8 085

14.5 Autres actifs financiers non courants

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017 [2]
Dépôts et cautionnements [1]	701	741
Portefeuille d'actifs des sociétés financières	405	426
Titres de participations non consolidés	92	101
Prêts à plus d'un an	10	9
Autres	68	90
TOTAL AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	1 275	1 367

(1) Les dépôts et cautionnements comprennent notamment les dépôts judiciaires versés au Brésil dans le cadre des litiges présentés en notes 11 2 et 11 3 (litiges principalement relatifs aux redressements fiscaux contestés par le Groupe), dans l'attente des décisions définitives des tribunaux, ainsi que les dépôts de garantie versés aux bailleurs dans le cadre des contrats de location immobilière.

(2) Les autres actifs financiers non courants sont passés de 1 367 millions d'euros au 31/12/2017 à 1 353 millions d'euros au 01/01/2018 suite à l'application de la norme IFRS 9 à partir de ce jour-là.

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

14.6 Résultat financier

Principes comptables

Le résultat financier se compose principalement du coût de l'endettement financier. Les autres éléments financiers correspondent pour l'essentiel à des charges relatives à la variation de valeurs actualisées ou à la constatation d'intérêts de retard sur certains passifs.

Le détail des éléments du résultat financier s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2018	2017
Produits sur prêts et trésorerie	**13**	**25**
Produits d'intérêts sur les dépôts bancaires	13	24
Produits financiers sur placements	(0)	0
Coût de l'endettement financier brut	**(245)**	**(342)**
Charges d'intérêt sur les passifs financiers évalués au coût amorti après prise en compte des produits et charges sur instruments de taux	(200)	(319)
Coût des cessions de créances au Brésil	(25)	-
Charges d'intérêt sur location-financement	(21)	(23)
Inefficacité de la couverture de juste valeur de la dette	-	1
Coût de l'endettement financier net	(233)	(317)
Autres produits et charges financiers	**(29)**	**(128)**
Charges d'intérêts de la période sur le passif au titre des prestations définies	(22)	(18)
Produits d'intérêts des actifs de couverture des engagements de retraite	3	3
Taxe sur les transactions financières	(22)	(38)
Intérêts de retard sur contentieux fiscaux et sociaux	(28)	(37)
Dividendes perçus au titre d'actifs disponibles à la vente	3	3
Produit de cession des actifs disponibles à la vente sortis des autres éléments du résultat global	22	9
Charges de cession des actifs disponibles à la vente sortis des autres éléments du résultat global	(16)	(2)
Gain/perte net de change	(0)	(4)
Impact des rachats obligataires	(9)	(7)
Variation de juste valeur des dérivés de taux	(1)	(9)
Impact de l'hyperinflation en Argentine - application de la norme IAS 29	53	-
Autres	(12)	(28)
RÉSULTAT FINANCIER	**(262)**	**(445)**
Charges financières	*(356)*	*(485)*
Produits financiers	*94*	*41*

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

14.7 Gestion des risques

Les principaux risques attachés aux instruments financiers du Groupe sont les risques de liquidité, de taux, de change, de crédit et le risque sur actions. La politique du Groupe face à ces différents risques est décrite dans les paragraphes suivants.

La nature des métiers du Groupe conduit à distinguer les risques financiers liés à l'activité de banque et d'assurance (incluant notamment Carrefour Banque) et les risques financiers de l'activité commerciale.

Le Groupe a mis en place une organisation permettant de suivre les risques financiers avec une trésorerie centralisée, la Direction de la trésorerie et des financements du Groupe (DTFG). Des reportings périodiques sont adressés à la Direction Générale du Groupe qui peut ainsi contrôler les orientations prises dans le cadre de la stratégie de gestion qu'elle a autorisée.

Concernant les activités de crédit, la gestion et le suivi des risques sont pilotés directement par les entités concernées. La Direction de la trésorerie et des financements du Groupe s'assure du contrôle et de la bonne mise en œuvre des règles applicables aux activités de crédit, conjointement avec les partenaires capitalistiques de cette activité le cas échéant. Des reportings périodiques sont adressés par les équipes locales à la Direction de la trésorerie et des financements du Groupe.

14.7.1 Risque de liquidité

14.7.1.1 Activité commerciale

Le risque de liquidité consiste en l'incapacité dans laquelle Carrefour pourrait se trouver d'honorer les échéances de ses passifs financiers.

L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, quelles que soient les conditions de marché.

Le risque de liquidité est suivi par un comité de liquidité mensuel visant à traiter l'adéquation entre les besoins de financement du Groupe et les ressources à sa disposition.

Les principales actions menées par la Direction de la trésorerie et des financements du Groupe afin de conforter la liquidité consistent à :

- promouvoir une politique de financement prudente permettant de disposer d'une notation de crédit rendant possible l'accès aux marchés obligataires et de billets de trésorerie ;
- maintenir une présence sur le marché obligataire en émettant de manière régulière, principalement sur les marchés Euro, en vue de disposer d'un échéancier obligataire équilibré. Le programme *Euro Medium Term Notes* (EMTN) dispose d'une capacité de 12 milliards d'euros ;
- utiliser le programme de billets de trésorerie du Groupe déposé à la Banque de France coté à Paris avec une capacité d'émission de 5 milliards d'euros ;
- maintenir des facilités de crédit bancaire à moyen terme disponibles et utilisables au gré des besoins du Groupe. Au 31 décembre 2018, le Groupe dispose de deux lignes de crédits syndiqués non tirées auprès d'un pool de banques de premier rang d'un montant total de 3,9 milliards d'euros. En avril 2018, le Groupe a prolongé d'un an sa ligne de crédit syndiquée de 1,4 milliard d'euros (échéance mai 2023). La politique du Groupe est de maintenir ces facilités disponibles et non tirées, afin de sécuriser l'utilisation du programme de billets de trésorerie. Les crédits syndiqués sont assortis des clauses usuelles pour ce type de contrats, à savoir maintien de son rang de crédit (*pari passu*), limitation des sûretés accordées aux autres créanciers (*negative pledge*), changement de contrôle, limitation de cession substantielle d'actifs et défaut croisé. La marge du taux d'intérêt pourrait évoluer en cas de baisse ou de hausse de la notation à long terme (*pricing grid*).

Au Brésil, deux *debentures* sur des maturités de 3 et 5 ans ont été émises par Atacadão SA au cours de l'exercice 2018 pour un montant total de 1,5 milliard de réals (cf. note 14.2.2). Les titres de créances négociables (*notas promissorias*) émis par Atacadão SA au cours de l'exercice 2017 pour un montant total de 2 milliards de réals ont par ailleurs été remboursés cette année.

Le Groupe considère sa situation de liquidité comme solide. En outre, le niveau de trésorerie disponible permet de couvrir les échéances obligataires de l'année à venir.

Le profil de la dette est équilibré : le Groupe ne fait face à aucun pic de refinancement sur l'ensemble de son échéancier de dette obligataire qui présente une maturité moyenne de 3,6 ans.

14.7.1.2 Activité de banque et d'assurance

Le risque de liquidité de Carrefour Banque est suivi dans le cadre d'une « politique de liquidité » validée par la Direction Générale et s'inscrivant dans la politique générale du Groupe. La situation de refinancement de Carrefour Banque est appréciée à partir de normes internes, d'indicateurs d'alerte et de ratios réglementaires.

La gestion du risque de liquidité vise les objectifs suivants :

- une sécurité de refinancement qui s'appuie sur une évaluation mensuelle de la projection des excédents et ou des besoins de trésorerie sur un horizon de trois ans en comparant la projection des engagements reçus (en version dite statique) à la projection des encours clients en situation dynamique ;
- une conformité aux nouveaux ratios de liquidité Bâle III *via* un renforcement pérenne dans des actifs de qualité (*assets quality*), au travers d'un investissement dans un fonds dédié LCR (*Liquidity Coverage Ratio* – ratio de liquidité à court terme), et un allongement de la durée du passif pour renforcer le ratio NSFR (*Net Stable Funding Ratio* - ratio de liquidité à long terme) visant un équilibre de l'actif et du passif ;
- une diversification des sources de refinancement (lignes bancaires, emprunts obligataires, opérations de titrisation, titres de créances négociables ou épargne bilancielle). En mars 2018, Carrefour Banque a remboursé l'emprunt obligataire de 500 millions d'euros émis en 2014. Par ailleurs, Carrefour Banque a souscrit en juin 2018 un emprunt obligataire de 400 millions d'euros pour accompagner le financement et le développement de ses activités (cf. note 7.5.2). La structure *Master Trust* permet une gestion dynamique des séries de titres émises par le Fond Commun de Titrisation.

 Carrefour Banque a par ailleurs renouvelé en novembre 2014 son crédit syndiqué de 750 millions d'euros sur cinq ans assorti d'une option d'extension discrétionnaire de deux fois un an dans l'objectif de renforcer sa sécurité de refinancement. La seconde option d'extension d'un an a été exercée en 2016, portant la maturité de la ligne de crédit syndiqué à novembre 2021.

Les échéanciers ci-dessous présentent les flux de trésorerie afférents à l'ensemble des dettes financières du Groupe par maturité.

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

31/12/2018 *(en millions d'euros)*	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Dette à taux fixe	7 612	8 333	1 584	4 277	2 472
Dette non couverte	338	338	-	338	-
Passifs relatifs à des contrats de location-financement	275	486	42	158	285
Instruments dérivés	50	43	3	13	27
Total Dettes financières	8 275	9 199	1 629	4 786	2 785
Fournisseurs et autres créditeurs	14 161	14 161	14 161	-	-
Refinancement des encours clients	5 514	5 514	3 582	1 932	-
Autres passifs [1]	2 818	2 818	2 818	-	-
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	30 768	31 693	22 190	6 718	2 785

31/12/2017 *(en millions d'euros)*	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Dette à taux fixe	7 117	7 557	1 285	4 325	1 947
Passifs relatifs à des contrats de location-financement	301	546	47	165	333
Instruments dérivés	78	64	25	0	39
Total Dettes financières	7 497	8 167	1 358	4 490	2 319
Fournisseurs et autres créditeurs	15 082	15 082	15 082	-	-
Refinancement des encours clients	5 478	5 478	2 817	2 661	-
Autres passifs [1]	2 695	2 695	2 695	-	-
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	30 751	31 422	21 952	7 151	2 319

(1) Hors produits constatés d'avance.

14.7.2 Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque par lequel la variation des taux d'intérêt serait susceptible de générer une augmentation du coût net de l'endettement du Groupe.

La gestion du risque de taux est assurée centralement par la Direction de la trésorerie et des financements du Groupe qui effectue un reporting mensuel de ses opérations examiné dans le cadre d'un comité des taux visant à proposer une stratégie de couverture et les modalités d'application dans le but de limiter l'exposition au risque de taux et d'optimiser le coût du financement.

La dette à long terme est émise principalement à taux fixe, protégeant ainsi le Groupe contre une hausse des taux. Carrefour détient néanmoins différents instruments financiers destinés à couvrir la dette financière du Groupe face au risque de variations des taux d'intérêt. Il s'agit principalement des swaps et des options de taux d'intérêt classiques. Le Groupe applique la comptabilité de couverture pour ces instruments quand les critères requis sont respectés.

Lorsqu'elle est émise à taux variable, la dette long terme est couverte au moyen d'instruments financiers permettant de plafonner la hausse des taux d'intérêt pour tout ou partie de la période.

Le calcul de sensibilité (à un an, sur l'ensemble de la dette) à l'évolution des taux est présenté dans le tableau ci-dessous :

	Baisse des taux de 0,50 %		Hausse des taux de 0,50 %	
(en millions d'euros) (- : perte ; + : gain)	Impact capitaux propres (OCI)	Impact résultat	Impact capitaux propres (OCI)	Impact résultat
Placements	-	(10,0)	-	10,0
Swap qualifiés de couverture de flux de trésorerie	(2,7)	-	2,5	-
Options qualifiées de couverture de flux de trésorerie	(7,3)	-	12,5	-
Dérivés (*trading*)	-	(0,1)	-	0,5
INCIDENCE TOTALE	(10,0)	(10,1)	15,0	10,5

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

14.7.3 Risque de change

Le risque de change transactionnel est le risque par lequel une évolution défavorable des cours de change pourrait détériorer un flux de trésorerie commercial libellé en devise étrangère.

Les activités du Groupe dans le monde sont réalisées par des filiales qui opèrent essentiellement dans leur propre pays (achats et ventes en devises locales). Par conséquent, l'exposition du Groupe au risque de change sur les opérations commerciales est naturellement limitée et concerne essentiellement l'importation. Le risque sur les opérations d'importation fermes (achat de marchandises en devises) est couvert par des achats à terme de devises. La maturité de ces opérations de change est généralement inférieure à 12 mois.

Variation de valorisation due à une hausse/baisse des cours sur les instruments de change :

	Baisse du cours de 10 %		Hausse du cours de 10 %	
en millions d'euros (- : perte , + : gain)	**Impact capitaux propres (OCI)**	**Impact résultat**	**Impact capitaux propres (OCI)**	**Impact résultat**
Position EUR/USD	-	(137,3)	-	137,3
Position EUR/RON	-	2,8	-	(2,8)
Position EUR/PLN	-	(10,4)	-	10,4
Position EUR/HKD	-	5,2	-	(5,2)
Position EUR/CNY	-	-	-	-
Position USD/RON	-	1,5	-	(1,5)

Le risque de change bilantiel est le risque par lequel une évolution défavorable des cours de change détériorerait les capitaux propres d'une filiale dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro, convertis en euros dans les comptes consolidés du Groupe établis en euros.

Le bilan et le compte de résultat sont exposés au risque de conversion : les ratios de structure financière consolidée sont sensibles aux variations des parités de change qui impactent le résultat et les capitaux propres des filiales étrangères opérant en dehors de la zone euro.

Le risque de conversion pesant sur les opérations réalisées dans des pays hors zone euro concerne essentiellement le real brésilien, le peso argentin et le renminbi chinois : à titre d'exemple, l'incidence de la variation des taux de change moyens utilisés en 2018 comparés à ceux de 2017 a affecté négativement le chiffre d'affaires du Groupe de 4 960 millions d'euros (- 6,5 % du chiffre d'affaires 2018) et son résultat opérationnel courant de 121 millions d'euros (- 6,4 % du résultat opérationnel courant 2018).

Enfin, lorsque des financements locaux sont mis en place, ils sont généralement effectués dans la devise locale.

14.7.4 Risque de crédit

Le Groupe considère que son exposition au risque de crédit est la suivante :

(en millions d'euros)	**31/12/2018**	**31/12/2017**
Titres de participation	92	101
Autres immobilisations financières long terme	1 183	1 266
Total Autres actifs financiers non courants	1 275	1 367
Encours clients des sociétés financières	6 208	6 321
Créances commerciales	2 537	2 750
Autres actifs financiers courants	190	161
Autres Actifs [1]	558	506
Trésorerie et équivalents trésorerie	4 300	3 593
EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CRÉDIT	15 069	14 698

(1) Hors charges constatées d'avance

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

14.7.4.1 Activité commerciale

1) Créances commerciales

Les créances commerciales comprennent principalement les créances à recevoir des franchisés au titre des livraisons de marchandises et des redevances, des fournisseurs, principalement au titre des ristournes et coopérations commerciales, et les loyers à recevoir des galeries marchandes. Elles font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation, qui prend en compte la capacité du débiteur à honorer sa dette et l'ancienneté de la créance.

Au 31 décembre 2018, le montant net des créances commerciales hors fournisseurs débiteurs s'élève à 1 424 millions d'euros (cf. note 7.4.3). Le montant net des créances échues s'élève à 188 millions d'euros, dont 51 millions d'euros à plus de 90 jours (soit 3,6 % du montant net total des créances commerciales hors fournisseurs débiteurs). Le Groupe considérant le risque de non recouvrement comme marginal, ces créances ne font pas l'objet de dépréciation.

2) Placements (équivalents de trésorerie et autres actifs financiers courants)

La politique du Groupe en terme de gestion de la trésorerie à court terme privilégie la liquidité, la sécurité et la disponibilité de ses placements.

Les placements sont réalisés en majorité par la Direction de la trésorerie et des financements du Groupe qui diversifie les investissements dans des dépôts à terme auprès des établissements financiers de premier plan et dans des OPCVM classés par l'AMF dans les catégories « monétaires » et « monétaires court terme », disponibles à tout moment. Les placements effectués en pays sont validés par la Direction de la trésorerie et des financements du Groupe.

Le Groupe effectue un suivi du risque de contrepartie permettant de suivre les politiques de placement directes chez des contreparties et les sous-jacents des OPCVM dans lesquels le Groupe a investi. Pour les OPCVM, le Groupe se fixe également comme objectif de ne jamais investir un montant supérieur à 5 % du montant d'un fonds dans la limite de 250 millions d'euros par fonds.

14.7.4.2 Activité de banque et d'assurance

Pour la description de la gestion du risque de crédit et la méthodologie de dépréciation pour l'activité de banque et d'assurance, voir note 7.5.1.

Ventilation des encours clients échus et non échus

			Créances échues			
(en millions d'euros)	Solde au 31/12/2018	Créances non échues à la date de clôture	0-3 mois	3-6 mois	6 mois - 1 an	> 1 an
Encours clients des sociétés financières	6 208	4 852	1 084	73	87	112

			Créances échues			
(en millions d'euros)	Solde au 31/12/2017	Créances non échues à la date de clôture	0-3 mois	3-6 mois	6 mois - 1 an	> 1 an
Encours clients des sociétés financières	6 321	6 063	46	47	57	108

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

Échéancier des encours clients des sociétés financières

(en millions d'euros)	Solde au 31/12/2018	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
France	2 128	920	1 153	55
Belgique	158	6	144	9
Espagne	2 173	1 222	402	549
Italie	177	74	103	-
Argentine	99	99	-	-
Brésil	1 472	1 401	71	0
TOTAL	**6 208**	**3 722**	**1 874**	**613**

(en millions d'euros)	Solde au 31/12/2017	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
France	2 383	1 018	1 300	64
Belgique	162	8	143	11
Espagne	2 057	1 293	293	471
Italie	205	92	92	22
Argentine	141	139	2	-
Brésil	1 374	1 316	58	-
TOTAL	**6 321**	**3 866**	**1 887**	**568**

14.7.5 Risque actions

Le Groupe a pour politique de ne pas détenir de positions actions (sur les siennes propres ou des tierces) sauf circonstances ou besoins particuliers.

Les valeurs mobilières et les placements financiers du Groupe sont essentiellement constitués de placements monétaires sur lesquels l'exposition au risque actions est faible.

Occasionnellement, le Groupe achète sur le marché ses propres actions ou des options d'achat sur ses propres actions.

Les actions sont principalement utilisées pour les besoins de la couverture des programmes d'attribution d'options sur actions et d'attribution gratuites d'actions. Au 31 décembre 2018, les actions détenues en propre couvrent l'intégralité de ces programmes, passés ou existants.

Par ailleurs, le risque sur actions découlant des options de conversions incorporées dans les dettes obligataires convertibles émises par le Groupe en juin 2017 et mars 2018 est totalement couvert par des options symétriques achetées auprès de banques. Au bilan, ces dérivés apparaissent à l'actif et au passif pour un montant total de 31,4 millions d'euros.

Note 15 Engagements hors bilan

Principes comptables

Les engagements donnés et reçus par le Groupe et non comptabilisés au bilan correspondent à des obligations contractuelles non encore réalisées et subordonnées à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures à l'exercice en cours. Ces engagements sont de trois ordres : ceux liés à la trésorerie, ceux liés à l'exploitation des points de ventes et ceux liés aux acquisitions de titres. En outre, le Groupe a des contrats de location (loyers payables principalement sur les points de vente loués, et loyers à percevoir principalement sur les boutiques de galeries marchandes) qui représentent également des engagements futurs, donnés ou reçus.

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

Engagements donnés *(en millions d'euros)*	31/12/2018	Détail par échéance < 1 an	1-5 ans	> 5 ans	31/12/2017
Liés à la trésorerie	11 381	10 452	851	78	11 606
relatifs aux sociétés financières	*11 171*	*10 353*	*817*	*1*	*11 403*
relatifs aux autres sociétés	*210*	*99*	*34*	*77*	*203*
Liés à l'exploitation/immobilier/expansion	2 671	1 534	1 055	82	2 672
Liés aux acquisitions et cessions de titres	130	49	16	65	159
Liés aux locations	3 569	1 100	1 618	851	3 712
TOTAL	17 750	13 134	3 541	1 076	18 149

Engagements reçus *(en millions d'euros)*	31/12/2018	Détail par échéance < 1 an	1-5 ans	> 5 ans	31/12/2017
Liés à la trésorerie	6 383	822	4 688	873	6 351
relatifs aux sociétés financières	*1 848*	*252*	*725*	*871*	*1 799*
relatifs aux autres sociétés	*4 535*	*570*	*3 963*	*2*	*4 552*
Liés à l'exploitation/immobilier/expansion	1 204	311	739	154	1 321
Liés aux acquisitions et cessions de titres	330	240	54	36	323
Liés aux locations	627	272	289	66	671
TOTAL	8 544	1 646	5 769	1 129	8 666

Les engagements hors bilan liés à la trésorerie sont composés :

- des engagements de crédit donnés par les sociétés financières du Groupe à leur clientèle dans le cadre de leurs activités opérationnelles, ainsi que d'engagements bancaires reçus ;
- de cautions et hypothèques données ou reçues principalement dans le cadre de l'activité immobilière du Groupe ;
- de lignes de crédits mobilisables représentant les lignes de crédit confirmées mises à la disposition du Groupe et non utilisées à la date de clôture.

Les engagements hors bilan liés à l'exploitation sont principalement composés :

- d'engagements d'achat de terrains dans le cadre des programmes d'expansion du Groupe ;
- de dépendances diverses issues de contrats commerciaux ;
- d'engagements donnés pour l'accomplissement de travaux dans le cadre des programmes d'expansion du Groupe ;
- de garanties locatives et de garanties sur opérateurs de galeries marchandes ;
- de créances garanties.

Les engagements hors bilan liés aux acquisitions et cessions de titres sont composés d'engagements reçus ou donnés dans le cadre de l'achat et la vente de titres :

- majoritairement en France, dans le cadre de l'activité de franchise du Groupe ;
- ainsi que d'options d'achat et de vente de titres exerçables immédiatement et de garanties de passifs octroyées. Les garanties de passifs reçues ne sont pas valorisées.

Les engagements hors bilan liés aux locations correspondent aux loyers à payer sur la durée non résiliable de contrats de location simple.

À fin décembre 2018, le Groupe détient en pleine propriété 591 hypermarchés sur 1 086 hypermarchés intégrés et 447 supermarchés sur 1 399 supermarchés intégrés.

Les magasins non détenus en pleine propriété font l'objet de contrats de location pour une charge de 1 045 millions d'euros au titre de l'année 2018 (voir note 7.2.2).

28 % des engagements liés aux contrats de location (location simple et location financement) sont à échéance de moins de 1 an, 45 % à échéance de 1 à 5 ans et 27 % à échéance de plus de 5 ans.

Au titre des contrats de location simple, le montant brut des loyers futurs, déterminé en fonction de l'engagement minimal futur pris par le Groupe, aussi bien en termes de durée que de montant pour chacun des contrats de location immobilière existant à ce jour, s'élève à 3 569 millions d'euros. Le montant actualisé de ces loyers futurs s'élève à 2 872 millions d'euros (voir note 8.5).

Le Groupe détient par ailleurs des galeries commerciales données en location, principalement autour des hypermarchés et supermarchés, ainsi que des magasins loués à des franchisés, qui ont généré au cours de l'année 2018 un produit de 218 millions d'euros. Le montant brut des loyers futurs à recevoir, déterminé en fonction de l'engagement futur pris par les locataires, aussi bien en termes de durée que de montant pour chacun des contrats de location immobilière existant à ce jour, s'élève à 627 millions d'euros. Le montant actualisé de ces loyers futurs correspond à un engagement reçu de 527 millions d'euros.

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

Note 16 Évènements post clôture

Le 7 janvier 2019, Atacadão SA a émis au Brésil des *debentures* pour un montant total de 900 millions de réals (environ 200 millions d'euros) sur des maturités de 2 mois (pour 200 millions de réals) et 12 mois (pour 700 millions de réals).

Le 31 janvier 2019, Carrefour France a présenté aux organismes syndicaux un plan de transformation pour l'activité hypermarchés mêlant recours à la technologie et suppression d'activités et de postes. Ce plan prévoit notamment l'équipement de certains magasins de caisses automatiques et de scannettes pour les clients, le passage en modèle libre-service *low-cost* ainsi que le passage en mode « tout-automatique » de certaines stations-services.

Le 15 février 2019, Carrefour Italie a présenté aux partenaires sociaux son plan de transformation relatif aux années 2019-2022. Ce plan comporte plusieurs volets opérationnels, tels que plusieurs centaines d'ouvertures de magasins dans les formats Market et Express, le renforcement du e-commerce, la révision du modèle hypermarchés en trois clusters ainsi que des réductions de surfaces ciblées sur certains supermarchés. Ce plan comporte également un volet de réorganisation pouvant conduire à la réduction des effectifs de 590 personnes au maximum.

Note 17 Honoraires des Commissaires aux comptes

	Honoraires 2018								
(en milliers d'euros)	Deloitte & Associés [1]	Réseau	Total Deloitte	KPMG SA [1]	Réseau	Total KPMG	MAZARS [1]	Réseau	Total MAZARS
Services de certification des comptes	1 789	588	2 377	3 210	5 249	8 459	1 309	748	2 057
Carrefour SA - Émetteur	*314*	-	*314*	*474*	-	*474*	*328*	-	*328*
Filiales (entités contrôlées)	*1 475*	*588*	*2 063*	*2 736*	*5 249*	*7 985*	*981*	*748*	*1 729*
Services autres que la certification des comptes [2]	24	510	534	226	580	806	51	250	301
Carrefour SA - Émetteur	*20*	-	*20*	*29*	-	*29*	*48*	*84*	*132*
Filiales (entités contrôlées)	*4*	*510*	*514*	*197*	*580*	*777*	*3*	*166*	*169*
TOTAL	1 813	1 098	2 911	3 436	5 829	9 265	1 360	998	2 358

(1) Commissaire aux comptes de Carrefour SA, société mère consolidante (prestations fournies par le réseau du Commissaire aux comptes exclues).
(2) Y compris services dont la fourniture par les Commissaires aux comptes est imposée par la loi.

Les services autres que la certification des comptes fournis par les Commissaires aux comptes à Carrefour SA, entité consolidante, et à ses filiales correspondent principalement aux diligences liées à l'émission d'attestations et de rapports de procédures convenues portant sur des données issues de la comptabilité ou portant sur le contrôle interne.

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

Note 18 Liste des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation

18.1 Sociétés consolidées au 31 décembre 2018

France	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
ALSATOP	100
AMIDIS ET CIE	100
ANTIDIS	100
AVENUE	52
BELLEVUE DISTRIBUTION	100
BERESA	100
BLO DISTRIBUTION	100
BRUVALDIS	100
CSD	74
CSF	100
CADS	100
CALLOUETS	51
CARAUTOROUTES	100
CARDADEL	100
CARFUEL	100
CARGO PROPERTY ALLONNES	32
CARGO PROPERTY BAGÉ LA VILLE	32
CARGO PROPERTY BAIN DE BRETAGNE	32
CARGO PROPERTY BRIE COMTE ROBERT	32
CARGO PROPERTY CHOLET	32
CARGO PROPERTY COMBS LA VILLE	32
CARGO PROPERTY CREPY	32
CARGO PROPERTY EPAUX BEZU	32
CARGO PROPERTY GÉRANT	100
CARGO PROPERTY ASSETS	32
CARGO PROPERTY LA COURNEUVE	32
CARGO PROPERTY LABENNE	32
CARGO PROPERTY LAUDUN	32
CARGO PROPERTY LUNEVILLE	32
CARGO PROPERTY PLAISANCE DU TOUCH	32
CARGO PROPERTY POUPRY ARTENAY	32
CARGO PROPERTY SAVIGNY SUR CLAIRIS	32
CARGO PROPERTY ST QUENTIN FALLAVIER	32
CARGO PROPERTY VENDIN	32
CARIMA	100
CARMA	50
CARMA VIE	50
CARREFOUR ADMINISTRATIF FRANCE	100
CARREFOUR BANQUE	60
CARREFOUR DRIVE	100

France	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
CARREFOUR FRANCE	100
CARREFOUR France PARTICIPATION	100
CARREFOUR HYPERMARCHÉS	100
CARREFOUR IMPORT	100
CARREFOUR LIBERTY	100
CARREFOUR MANAGEMENT	100
CARREFOUR MARCHANDISES INTERNATIONALES	100
CARREFOUR MONACO	100
CARREFOUR NOLIM	100
CARREFOUR OMNICANAL	100
CARREFOUR PARTENARIAT INTERNATIONAL	100
CARREFOUR PROPERTY France	100
CARREFOUR PROPERTY GESTION	100
CARREFOUR PROPERTY INTERNATIONAL	100
CARREFOUR PROXIMITÉ France	100
CARREFOUR SA	100
CARREFOUR SERVICES CLIENTS	100
CARREFOUR STATION SERVICE	100
CARREFOUR SUPPLY CHAIN	100
CARREFOUR VOYAGES	100
CENTRE DE FORMATION ET COMPÉTENCES	100
CHALLENGER	100
CIGOTOP	100
CLAIREFONTAINE	100
CLP	100
CMCB DISTRIBUTION	100
COMPAGNIE D'ACTIVITE ET DE COMMERCE INTERNATIONAL -CACI-	100
CORSAIRE	50
COVIAM 21	100
COVIAM 8	100
COVIAM 9	100
COVICAR 2	100
COVICAR 40	100
COVICAR 46	100
COVICAR 47	100
COVICAR IC 6	32
COVICAR IC 8	32
CPD BILLY	100
CPF ASSET MANAGEMENT	100
CPF PROJECT	100
CRF REGIE PUBLICITAIRE	100
CRFP13	100

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

France	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
CRFP20	100
CRFP21	100
CRFP22	100
CRFP23	100
CRFP8	100
CROQUETTELAND	70
CSD TRANSPORTS	74
CSI	100
DAUPHINOISE DE PARTICIPATIONS	100
DE LA FONTAINE	51
DE SIAM	51
DIGITAL MEDIA SHOPPER	100
DISEVAL	100
DISTRIVAL	100
DOREL	100
EPG	66
FALDIS	100
FCT MASTER CREDIT CARD 2013	60
FINANCIÈRE RSV	100
FINIFAC	100
FONCIÈRE LES 4 ROUTES	100
FORUM DÉVELOPPEMENT	100
FRAMIDIS	100
FRANCE SFA	100
FRED 8	100
GAMACASH	100
GANDIS	100
GEILEROP	100
GENEDIS	100
GERNIMES	100
GIE BREST BELLEVUE	80
GRANDVINS-PRIVÉS.COM	100
GREENWEEZ	98
GUILVIDIS	100
GUYENNE & GASCOGNE	100
GVTIMM	51
HAUTS DE ROYA	100
HYPARLO	100
HYPERADOUR	100
HYPERMARCHÉS DE LA VEZERE	50
IMMAUFFAY	100
IMMO ARTEMARE	51
IMMO BACQUEVILLE	51
IMMOBILIÈRE CARREFOUR	100
IMMOBILIÈRE ERTECO	100
IMMOCYPRIEN	51
IMMODIS	100
IMMOLOUBES	51
IMMOTOURNAY	51

France	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
INTERDIS	100
LA CROIX VIGNON	51
LALAUDIS	99
LANN KERGUEN	51
LAPALUS	100
LE COURTEMBLET	100
LEATILD	100
LES TASSEAUX	51
LES VALLEES	51
LESCHENES	100
LOGIDIS	100
LUDIS	100
LVDIS	100
LYBERNET (EX CARMA COURTAGE)	50
MAISON JOHANES BOUBEE	100
MAJOR	100
MARKET PAY	100
MARKET PAY TECH	100
MATOLIDIS	100
MAXIMOISE DE CRÉATION	51
MENUDIS	100
MICHEL HOCHARD	100
MONTEL DISTRIBUTION	100
MY DESIGN	100
NOOPART	100
NOSAEL	51
OOSHOP	100
PASDEL	100
PHIVETOL	100
PLANETA HUERTO	98
PROFIDIS	100
PROPHI	100
PUECH ECO	100
QUITOQUE	79
RESSONS	51
RUE DU COMMERCE	100
SAFETY	100
SAINT HERMENTAIRE	100
SALUDIS	100
SAMAD	100
SCI COVICAR IC 7	32
SCI IC AULNAY	100
SCI PROXALBY	74
SDR	100
SELIMA	100
SIGOULIM	51
SOCIETE COMMERCIALE BIOUX	100
SOCIETE DES NOUVEAUX HYPERMARCHÉS	100

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

France	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
SODIMODIS	100
SODISAL	100
SODITA	100
SODITRIVE	100
SOFALINE	100
SOFIDIM	99
SOVAL	100
STELAUR	100
STENN	100
SUPER AZUR	100
SUPERADOUR	100
SUPERDIS	97
TROTTEL	50
UNIVU	100
VAN K	100
VEZERE DISTRIBUTION	50
VICIENSE	100
VIZEGU	90
ZORMAT	100

Allemagne	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
CARREFOUR PROCUREMENT INTERNATIONAL AG & CO. KG	100

Argentine	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
BANCO DE SERVICIOS FINANCIEROS SA	60
INC SA	100

Belgique	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
BRUGGE RETAIL ASSOCIATE	100
CARREFOUR BELGIUM	100
CARUM	100
DRIVE 1	100
DRIVE 2	100
ECLAIR	100
FILUNIC	100
FIRST IN FRESH	100
GROSFRUIT	100
HALLE RETAIL ASSOCIATE	100
HEPPEN RETAIL ASSOCIATE	100
MARKET A1 CBRA	100
MARKET B2 CBRA	100
MARKET C3 CBRA	100
MARKET D4 CBRA	100
MARKET E5 CBRA	100
MARKET F6 CBRA	100
ORTHROS	100
ROB	100
SCHILCO	100
SHIP TO	100
STIGAM	100
VANDEN MEERSSCHE NV	100
SOUTH MED INVESTMENTS	100
CAPARBEL	100
CARREFOUR Finance	100
FIMASER	60

Brésil	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
ATACADAO DISTRIBUICAO COMERCIO E INDUSTRIA LTDA - Bank	37
ATACADAO DISTRIBUICAO COMERCIO E INDUSTRIA SA	72
BANCO CSF SA	37
BSF HOLDING SA	37
CARREFOUR COMMERCIO E INDUSTRIA LTDA	72
CMBCI INVESTIMENTOS E PARTICIPAÇÕES LTDA	72
COMERCIAL DE ALIMENTOS CARREFOUR SA	72
E MIDIA INFORMACOES LTDA	72
IMOPAR PARTICIPCOES E ADMINISTRACAO IMOBILIARIA LTDA	72
PANDORA PARTICIPACOES LTDA.	72
RIOBONITO ASSESSORIA DE NEGOCIOS LTDA	72
TROPICARGAS TRANSPORTES LTDA	72
VERPARINVEST SA	72

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

Chine	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
BEIJING CARREFOUR COMMERCIAL CO., LTD	55
BEIJING CHAMPION SHOULIAN COMMUNITY CHAIN STORES CO LTD	100
BEIJING CHUANGYIJIA CARREFOUR COMMERCIAL	100
BEIJING REPRESENTATIVE OFFICE OF CARREFOUR SA	100
CARREFOUR (CHINA) CONVENIENCE STORE INVESTMENT CO., LTD	100
CARREFOUR (CHINA) MANAGEMENT & CONSULTING SERVICES CO	100
CARREFOUR (SH) E-COMMERCE CO., LTD	100
CARREFOUR (SHANGHAI) INVESTMENT MANAGEMENT AND CONSULTING SERVICES CO., LTD.	100
CARREFOUR (SH) SUPPLY CHAIN CO.	100
CHANGCHUN CARREFOUR COMMERCIAL CO., LTD	100
CHANGSHA CARREFOUR HYPERMARKET	100
CHANGZHOU YUEDA CARREFOUR COMMERCIAL CO., LTD	60
CHENGDU CARREFOUR HYPERMARKET CO LTD	100
CHONGQING CARREFOUR COMMERCIAL CO LTD	65
DALIAN CARREFOUR COMMERCIAL CO., LTD.	100
DONGGUAN CARREFOUR COMMERCIAL CO., LTD	100
FOSHAN CARREFOUR COMMERCIAL CO., LTD	100
FUZHOU CARREFOUR COMMERCIAL CO LTD	100
GUANGZHOU JIAGUANG SUPERMARKET CO	100
GUIZHOU CARREFOUR COMMERCIAL CO., LTD	100
HAIKOU CARREFOUR COMMERCIAL	100
HANGZHOU CARREFOUR HYPERMARKET CO., LTD	100
HARBIN CARREFOUR HYPERMARKET CO., LTD	100
HEBEI BAOLONGCANG CARREFOUR COMMERCIAL CO., LTD	100
HEFEI YUEJIA COMMERCIAL CO., LTD.	60
HUHHOT CARREFOUR COMMERCIAL COMPANY CO., LTD	100
JINAN CARREFOUR COMMERCIAL CO., LTD	100
KUNMING CARREFOUR HYPERMARKET CO., LTD	100
NANCHANG YUEJIA COMMERCIAL CO., LTD	60
NANJING YUEJIA SUPERMARKET CO LTD	65
NINGBO CARREFOUR COMMERCIAL	100
QINGDAO CARREFOUR COMMERCIAL	95
QUJING CARREFOUR HYPERMARKET CO., LTD.	100
SHANDONG CARREFOUR COMMERCIAL CO., LTD.	100
SHANGAI CARHUA SUPERMARKET LTD	55
SHANGHAI GLOBAL SOURCING CONSULTING CO LTD	100
SHANGHAI JIAYUAN COMMERCIAL CO. LTD.	100
SHANGHAI PROXIMITY SUPERMARKET	100
SHANXI YUEJIA COMMERCIAL CO., LTD	55
SHENYANG CARREFOUR COMMERCIAL CO LTD	100
SHENZHEN CARREFOUR COMMERCIAL	100
SHENZHEN LERONG SUPERMARKET CO LTD	100
SHIJIAZHUANG CARREFOUR COMMERCIAL CO., LTD	100
SICHUAN CARREFOUR COMMERCIAL CO., LTD	100
SOCIEDAD DE COMPRAS MODERNAS, SA SHANGHAI REPRESENTATIVE OFFICE	100
SUZHOU YUEJIA SUPERMARKET CO., LTD	55
THE CARREFOUR (CHINA) FOUNDATION FOR FOOD SAFETY LTD	100
TIANJIN JIAFU COMMERCIAL CO., LTD.	100
TIANJIN QUANYE CARREFOUR HYPERMARKET CO., LTD	100
WUHAN HANFU SUPERMARKET CO., LTD.	100
WUXI YUEJIA COMMERCIAL CO., LTD.	55
XIAMEN CARREFOUR COMMERCIAL CO LTD	100
XIAN CARREFOUR HYPERMARKET CO LTD	100
XINJIANG CARREFOUR HYPERMARKET	100
XUZHOU YUEJIA COMMERCIAL CO LTD	60
ZHENGZHOU YUEJIA COMMERCIAL CO., LTD	60
ZHUHAI CARREFOUR COMMERCIAL CO., LTD	100
ZHUHAI LETIN SUPERMARKET CO., LTD	100

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

Chine	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
ZHUZHOU CARREFOUR COMMERCIAL CO., LTD	100

Espagne	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
CARREFOUR NAVARRA, SL	100
CARREFOUR NORTE, SL	100
CARREFOUR PROPERTY ESPANA, SLU	100
CARREFOURONLINE, SLU	100
CENTROS COMERCIALES CARREFOUR, SA	100
CORREDURIA DE SEGUROS CARREFOUR, SAU	100
FINANZAS Y SEGUROS	100
GROUP SUPECO MAXOR, SLU	100
INVERSIONES PRYCA, SAU	100
NORFIN HOLDER, SL	100
SERVICIOS FINANCIEROS CARREFOUR, EFC, SA	60
SIDAMSA CONTINENTE HIPERMERCADOS, SA	100
SOCIEDAD DE COMPRAS MODERNAS, SAU	100
SUPERMERCADOS CHAMPION, SAU	100
VIAJES CARREFOUR, SLU	100

Italie	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
CARREFOUR BANCA	60
CARREFOUR ITALIA FINANCE SRL	100
CARREFOUR ITALIA SPA	100
CARREFOUR PROPERTY ITALIA SRL	100
CONSORZIO NICHELINO	64
CONSORZIO PROPRIETARI CENTRO COMMERCIALE BRIANZA	53
CONSORZIO PROPRIETARI CENTRO COMMERCIALE BUROLO	89
CONSORZIO PROPRIETARI CENTRO COMMERCIALE GIUSSANO	77
CONSORZIO PROPRIETARI CENTRO COMMERCIALE MASSA	54
CONSORZIO PROPRIETARI CENTRO COMMERCIALE THIENE	58
CONSORZIO PROPRIETARI CENTRO COMMERCIALE TORINO MONTECUCCO	87
CONSORZIO PROPRIETARI CENTRO COMMERCIALE VERCELLI	84
DIPERDI SRL	100
GALLERIA COMMERCIALE PADERNO SRL	100
GALLERIA COMMERCIALE PROPERTY FUTURA SRL	100
GS SPA	100

Italie	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
SCARL SHOPVILLE GRAN RENO	58
SOCIETA SVILUPPO COMMERCIALE SRL	100

Hong-Kong	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
CARREFOUR ASIA LTD	100
CARREFOUR GLOBAL SOURCING ASIA	100
CARREFOUR TRADING ASIA LTD (CTA)	100

Irlande	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
CARREFOUR INSURANCE LIMITED	100

Luxembourg	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
VELASQUEZ SA	100

Pays-Bas	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
CARREFOUR CHINA HOLDINGS BV	100
CARREFOUR NEDERLAND BV	100
CARREFOUR PROPERTY BV	100
FICADAM BV	100
HYPER GERMANY BV	100
INTERCROSSROADS BV	100
INTERNATIONAL MERCHANDISE TRADING BV	100
SOCA BV	100

Pologne	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
CARREFOUR POLSKA	100
CPA WAW 1	100

Roumanie	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
ALLIB ROM SRL	100
ARTIMA SA	100
BRINGO MAGAZIN	70
CARREFOUR PRODUCTIE SI DISTRIBUTIE	100
CARREFOUR ROUMANIE	100
COLUMBUS ACTIVE SRL	100

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

Roumanie	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
COLUMBUS OPERATIONAL SRL	100
MILITARI GALERIE COMERCIALA	100
SUPECO INVESTMENT SRL	100

Suisse	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
CARREFOUR WORLD TRADE	100
HYPERDEMA (PHS)	100

Taïwan	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
CARREFOUR INSURANCE BROKER CO	60
CARREFOUR TELECOMMUNICATION CO	60
CHARNG YANG DEVELOPMENT CO	30
PRESICARRE	60

18.2 Sociétés mises en équivalence au 31 décembre 2018

France	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
ABREDIS	50
ADIALEA	45
ALEXANDRE	50
ANGIDIS	50
ANTONINE	50
ARLOM	50
AROBLIS	50
AUBINYC	50
AUDIST SAS	49
AZAYDIS	34
AZIMMO	34
BAMAZO	50
BELONDIS	50
BIADIS	34
BLS RETRAIL	50
BORDEROUGE	50
BOURG SERVICES DISTRIBUTION « BSD »	50
BPJ	26
BS DISTRIBUTION	50
CABDIS	50
CALODIAN DISTRIBUTION	50
CAMPI	50
CARDUTOT	26
CARGAN	50
CERBEL	50
CEVIDIS	50
CHAMNORD	56
CHERBOURG INVEST	48
CHRISTIA	50
CINQDIS 09	50
CJA DISTRIBUTION	50
CLOVIS	50
CLUNYDIS	50

France	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
CODINOG	50
COFLEDIS	50
COLODOR	50
COROU	50
CRISANE	50
DECODIS	26
DÉPÔT PÉTROLIER DE LYON	50
DÉPÔTS PÉTROLIERS CÔTIERS	24
DIRIC	50
DISTRI PALAVAS	50
DISTRIBOURG	50
DISTRICAB	50
DISTRIFLEURY	50
DOUDIS	50
DU MOULIN	49
EDENDIS	50
EN CONTACT	34
ENTREPOT PETROLIER DE VALENCIENNES	34
FABCORJO	50
FARO	50
FIVER	50
FONCIÈRE MARSEILLAN	50
FONCIÈRE PLANES	50
FONCIÈRE SOLANDIS	34
FRELUM	50
GALLDIS	50
GGP DISTRIBUTION	50
GPVM	30
GRANDI	50
GRDIS	50
GWENDA	50
HBLP	25
IDEC	50
IMMO ST PIERRE ÉGLISE	50
J2B	50

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

France	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
JEDEMA	50
JLEM	50
JMS74 DISTRIBUTION	50
JOSIM	34
JTDS MARKET	50
JUPILOU	50
LA CATALANE DE DISTRIBUTION	50
LA CRAUDIS	50
LAITA BELON DISTRIBUTION	50
LB LE PLAN	50
LE CLAUZELS	50
LE PETIT BAILLY	50
LES OLIVIERS	50
LEZIDIS	50
LSODIS	50
LUMIMMO	51
LYEMMADIS	50
MADIS	50
MAGODIS	50
MAISON VIZET FABRE	40
MALISSOL	50
MARIDYS	50
MASSEINE	50
MAUDIS	50
MBD	50
MIMALI	50
MORTEAU DISTRIBUTION	50
NASOCA	50
NC DISTRIBUTION	50
NCL	50
NEW CARMILA	35
NOUKAT	50
OLICOURS	50
OUISDIS	50
OULLIDIS	50
PAM	50
PHILODIS	50
PLAMIDIS	50
PLANE MARSEILLAN	50
PRIGONDIS	50
PRODIX	50
PROVENCIA SA	50
RD2M	50
REBAIS DISTRIBUTION	50
RIMADIS	50
ROND POINT	34
ROSE BERGER	26

France	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
SADEV	26
SAINT JUERY DISTRIBUTION	50
SALACA	50
SAM	50
SAS DISTRI GIGNAC	50
SASD	26
SCB	26
SCGR DISTRIBUTION	50
SCI 2C	50
SCI 2F	50
SCI FONCIÈRE DES ALBERES	50
SCI IMMODISC	50
SCI LA BEAUMETTE	49
SCI LA CLAIRETTE	50
SCI LATOUR	60
SCI PONT D'ALLIER	50
SCI SOVALAC	50
SCOMONDIS	50
SDAP	26
SEREDIS	26
SERPRO	50
SHOWROOMPRIVE	21
SIFO	50
SME	50
SOBRAMIC	50
SOCADIS	50
SOCADIS CAVALAIRE	50
SODIBOR	50
SODICAB	50
SODILIM	50
SODIMER	50
SODYEN	50
SOLANDIS	34
SOMADIS	50
SOQUIMDIS	50
SOVADIS	50
SOVALDIS	50
SPC DISTRI	50
ST BONNET DISCOUNT	50
ST PAUL DE DISTRIBUTION	50
STE DU DÉPÔT PÉTROLIER DE NANTERRE	20
TIADIS	50
TURENNE	50
VALCRIS DISTRIBUTION	50
VALMENDIS	50
VICUN	50

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

Belgique	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
MESTDAGH	25

Brésil	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
COSMOPOLITANO SHOPPING EMPREENDIMENTOS SA	36

Espagne	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
2013 COUÑAGO NEVADO, SL	26
2013 CID OTERO, SL	26
2013 ALBADALEJO VALENCIA, SL	26
2013 MARTINEZ CARRION, SL	26
2013 GISBERT CATALA, SL	26
2013 SOBAS ROMERO, SL	26
2013 CORCOLES ARGANDOÑA, SL	26
2012 ALVARO EFREN JIMENEZ, SL	26
2012 CORDOBA RODRIGUEZ, SL	26
2012 ERIK DAVID, SL	26
2012 FLORES HERNANDEZ, SL	26
2012 LIZANDA TORTAJADA, SL	26
2012 NAYARA SAN MARTIN YANGÜELA, SL	26
ANTONIO PEREZ 2010, SL	26
COSTASOL DE HIPERMERCADOS, SL	34
D-PARKING, SCP	58
GLORIAS PARKING, SA	50
SUPERMERCATS HEGERVIC MATARO, SL	26
ILITURGITANA DE HIPERMERCADOS, SL	34
JM MARMOL SUPERMERCADOS, SL	26
LAREDO EXRPRESS J.CARLOS VAZQUEZ, SL	26
LUHERVASAN, SL	26
SUPERMERCATS SAGRADA FAMILIA, SL	26
SUPERMERCADO CENTENO, SL	26
VALATROZ, SL	26

Italie	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
CONSORZIO PROPRIETARI CENTRO COMMERCIALE ASSAGO	50
CONSORZIO PROPRIETARI CENTRO COMMERCIALE SIRACUSA	33
CONSORZIO PROPRIETARI CENTRO COMMERCIALE ROMANINA	46
CONSORZIO TRA I PROPRIETARI DEL PARCO COMMERCIALE DI NICHELINO	30

Pays-Bas	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
ARAVIS INVESTMENTS BV	50

Pologne	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
C SERVICES	30

Roumanie	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
PLOIESTI SHOPPING CITY	50

Turquie	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
CARREFOUR SABANCI TICARET MERKEZI AS CARREFOURSA	46

Tunisie	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
ULYSSE	25

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

5.7 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société Carrefour

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Carrefour relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 4 de l'annexe des comptes consolidés qui expose les incidences de la première application au 1er janvier 2018 des normes IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients ».

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

Points clés de notre audit	Réponses apportées lors de notre audit

Risques fiscaux des filiales brésiliennes : évaluation des provisions et passifs éventuels (notes 1 3, 11.1, 11.2.1 et 11.3 de l'annexe aux comptes consolidés)

Au Brésil, le Groupe est exposé à des risques fiscaux portant notamment sur la taxe sur la distribution des biens et services (ICMS) et les crédits d'impôt enregistrés à ce titre, les contributions fédérales relatives au programme d'intégration sociale et au financement de la sécurité sociale (Pis-Cofins), ainsi que la déductibilité de l'amortissement fiscal du goodwill reconnu lors de l'acquisition d'Atacadão en 2007.

L'estimation du risque relatif à chaque litige fiscal est revue régulièrement par la direction fiscale du Groupe et la direction de la filiale, avec l'aide de conseils externes pour les litiges les plus significatifs, afin d'apprécier la nécessité de comptabiliser ou non une provision et, dans le cas où une provision doit être constatée, d'en déterminer le montant.

Nous avons considéré les risques fiscaux dans les filiales brésiliennes, tant en matière d'évaluation des provisions que d'informations présentées dans l'annexe, comme un point clé de notre audit, en raison du montant et du nombre de risques fiscaux, de la complexité de la législation fiscale locale en particulier pour les sociétés de distribution au Brésil et de la part significative de jugement de la direction dans l'appréciation de l'issue des contentieux en cours et des montants provisionnés.

Nous avons pris connaissance des procédures mises en place par le Groupe pour identifier les risques fiscaux dans les filiales brésiliennes.

Afin d'apprécier si les provisions pour risques fiscaux des filiales brésiliennes du Groupe ont été correctement évaluées, nous avons réalisé les procédures suivantes, avec l'appui de nos spécialistes fiscaux :

- mené des entretiens auprès de la direction fiscale afin d'apprécier l'état actuel des risques identifiés, des investigations menées et des redressements notifiés par les autorités fiscales et suivre les derniers développements des litiges en cours ;
- *nalysé les avis des conseils externes des sociétés du Groupe dans le cadre des litiges en cours et les informations sur les procédures en cours et leurs conséquences financières probables qui nous ont été communiquées par ces conseils externes en réponse à nos demandes de confirmations écrites ;
- procédé à une revue des estimations et positions retenues par la direction pour le calcul des provisions comptabilisées ;
- apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes 11.2.1 et 11.3 de l'annexe aux états financiers consolidés.

Points clés de notre audit	Réponses apportées lors de notre audit

Evaluation et comptabilisation des ristournes et coopérations commerciales (notes 1.3 et 7.2.1 de l'annexe aux comptes consolidés)

Au sein du Groupe, il existe un nombre important de contrats d'achats signés avec les fournisseurs intégrant :

- des remises commerciales basées sur les quantités achetées ou d'autres conditions contractuelles comme l'atteinte de seuils ou la progression des volumes d'achats (« ristournes ») ;
- des produits au titre de prestations réalisées par le Groupe pour les fournisseurs (« coopérations commerciales »).

Les ristournes et coopérations commerciales reçues par le Groupe de la part de ses fournisseurs sont évaluées sur la base des dispositions contractuelles prévues dans les accords avec les fournisseurs et sont comptabilisées en réduction du coût des ventes.

Compte tenu du grand nombre de contrats et des spécificités propres à chaque contrat, la correcte évaluation et comptabilisation des ristournes et coopérations commerciales au regard des dispositions contractuelles et du volume d'achats constituent un point clé de l'audit.

Nous avons pris connaissance des contrôles mis en place par le Groupe sur le processus d'évaluation et de comptabilisation des ristournes et des coopérations commerciales, apprécié leur conception et leur application et testé que ces contrôles ont fonctionné efficacement sur la base d'un échantillon de contrats.

Nos autres travaux ont notamment consisté pour un échantillon de ristournes et coopérations commerciales, à :

- rapprocher les données utilisées dans le calcul des ristournes et coopérations commerciales avec les dispositions contractuelles figurant dans les accords signés avec les fournisseurs ;
- comparer les estimations faites au titre de l'exercice précédent avec les réalisations effectives correspondantes afin d'évaluer la fiabilité du processus d'estimation (revue du débouclage n-1) ;
- rapprocher les volumes d'achats retenus pour calculer le montant des ristournes attendu au 31 décembre 2018 avec les volumes d'achats enregistrés dans les systèmes des achats du groupe ;
- réaliser des procédures analytiques pour s'assurer de la cohérence des évolutions des ristournes et coopérations commerciales et procéder à des analyses complémentaires au cas où des variations importantes sont constatées.

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Carrefour par l'Assemblée Générale du 15 avril 2003 pour le cabinet Deloitte & Associés, du 5 septembre 1968 pour le cabinet KPMG S.A. (compte tenu des acquisitions ou fusions de cabinets intervenues depuis cette date) et du 21 juin 2011 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2017, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 16ème année de sa mission sans interruption, le cabinet KPMG S.A. dans la 51ème année et le cabinet Mazars dans la 8ème année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons un rapport au Comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux Comptes

Paris-La Défense et Courbevoie, le 4 mars 2019

DELOITTE & ASSOCIES	KPMG S.A.	MAZARS
Antoine De Riedmatten	Patrick-Hubert Petit	David Chaudat
Stéphane Rimbeuf	Caroline Bruno-Diaz	Emilie Loreal

5

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

Copie certifiée conforme
AC / 24/10/2019 10:15:20
N° de dépôt - 2019/16303 / 652014051

Pour copie certifiée conforme délivrée le 24/10/2019
Page 138 sur 138